POURQUOI ROME A PARLÉ

P. DONCŒUR
V. BERNADOT
E. LAJEUNIE
D. LALLEMENT
F. X. MAQUART
Jacques **MARITAIN**

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
2400 RIDGE ROAD
BERKELEY, CA 94709

PARIS -- AUX ÉDITIONS SPES

Il a été tiré de cet ouvrage vingt-cinq exemplaires sur vélin pur fil des Papeteries Lafuma, numérotés de 1 à 25.

POURQUOI ROME A PARLÉ

POURQUOI ROME A PARLÉ

P. DONCŒUR
V. BERNADOT
E. LAJEUNIE
D. LALLEMENT
F. X. MAQUART
Jacques MARITAIN

PARIS -- AUX ÉDITIONS SPES

Nihil obstat,

J. LEBRETON

Paris, 4 décembre 1927.

Imprimatur,

Lutetiae Parisiorum,

die 5ª decembris 1927,

V. DUPIN

v. g.

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

AVANT-PROPOS

Tant de passions ont été soulevées autour de la condamnation de l'Action Française, une telle poussière de considérations accidentelles a obscurci pour beaucoup la signification essentielle, l'objet propre et les motifs véritables de cette condamnation, que toute contribution à l'éclaircissement doctrinal d'un tel débat semble appelée à rendre service aux hommes de bonne foi. Le Souverain Pontife a exprimé à plusieurs reprises le désir que sa pensée soit expliquée et commentée, non seulement par les mandements de l'autorité épiscopale, mais par la presse et par le livre. De son côté l'Action Française, ne tenant pas compte des explications déjà fournies par l'autorité ecclésiastique, et se donnant pour la victime d'ennemis politiques et de calomniateurs acharnés, se plaint de ne trouver « dans tout ce qui paraît contre elle » « ni exactitude ni objectivité » (1), et demande qu'on lui montre « la consistance, l'exactitude et la justice des motifs » du coup qui l'a frappée (2). Les auteurs du présent livre ont pensé

(1) *A. F.* du 10 novembre 1927.
(2) *A. F.* du 18 septembre 1927.

10/8

qu'ils devaient essayer de satisfaire à ce désir, et d'aider selon leurs forces, et dans la mesure que Dieu voudra, ceux de leurs frères qui ne comprenant pas les raisons pour lesquelles Rome a parlé, sont encore en butte à de douloureux troubles de conscience.

Catholiques parlant à des catholiques, ils ont tenu à rester, — comme il convient dans un tel débat, — constamment au dessus des diversités de parti et d'opinion. Leur dessein, est-il besoin de le dire, est tout religieux, nullement politique. Il leur était facile d'obéir en se taisant, ils ont estimé qu'ils ne pouvaient pas voir l'Eglise méconnue, la patrie divisée, les âmes en péril, sans rendre publiquement témoignage à la vérité : la profonde compassion qu'ils éprouvent pour tant de cœurs généreux aujourd'hui égarés leur fait un devoir plus étroit de ne pas garder le silence.

Ils ont aussi conscience de servir, en publiant ces pages, les positions intellectuelles auxquelles ils ont toujours été attachés, — auxquelles ils restent attachés plus que jamais, — et que, par une étrange méprise, certains voudraient rendre solidaires des erreurs aujourd'hui condamnées. Ces erreurs et ces déficiences, qu'ils apercevaient d'autant mieux que pour leur part ils s'efforçaient d'y porter remède, mais dont ils espéraient que la pure doctrine catholique triompherait progressivement, il importe d'en préciser la signification, à la lumière des principes de saint Thomas

d'Aquin, dans le moment où pour résister aux ordres de l'Eglise, beaucoup semblent nier même leur existence. On n'oublie pas pour cela tout ce qu'il y avait de loyauté et de dévouement dans le travail que les catholiques d'Action Française menaient en commun avec leurs amis incroyants. Aujourd'hui l'Eglise demande à ces catholiques d'opter pour la vérité intégrale.

« *L'esprit, dont la fonction est de recevoir la lumière et de se modeler sur la vérité* » (1), *n'exerce bien sa fonction que s'il ne se refuse pas à la lumière, et c'est à un tel refus que l'obéissance au pouvoir spirituel porte remède.* « *Ne vous fiez pas à tout esprit, dit l'Apôtre* (2), *mais éprouvez les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu* ». *Il en est dont il faut dire : Ils n'ont pas voulu voir, de crainte de faire ce qu'ils doivent* (3). *Le présent débat n'a pas lieu entre une autorité qui contraint sans raison et un esprit qui voit, mais bien entre un esprit qui voit certaines réalités (au nom desquelles agit l'autorité spirituelle), et un esprit qui ne voit pas ces réalités.* L'Action Française *écrivait récemment, à propos de la condamnation qui la frappe :* « *La nature des choses résiste. La droiture des âmes se referme à l'erreur, elle se replie contre le mensonge, elle se refuse à jouer la comédie de l'obéissance*

(1) *A. F.* du 10 novembre 1927.
(2) I Jean, IV, 1.
(3) *Noluit intelligere ut bene ageret*, Ps., 35, 4.

inintelligible » (1). *Il s'agit de savoir si l'obéissance à une prescription du Vicaire du Christ portée pour le bien de la foi et des mœurs est une «obéissance inintelligible » et une « comédie », si elle courbe la droiture des âmes au « mensonge » et à l' « erreur », si elle offense « la nature des choses ». S'il se trouvait que la nature des choses laissât paraître au contraire dans les idées de Charles Maurras et dans l'école politique de l'Action Française, des déficiences, des erreurs et des périls graves pour la doctrine et pour la morale catholiques, les accusations ainsi lancées contre l'autorité spirituelle retomberaient de tout leur poids sur la présomption de ceux qui les ont formulées.*

*
* *

Le plan de cet ouvrage était tracé par son sujet lui-même.

Charles Maurras porte en lui, comme tout homme, une certaine philosophie de la vie, une certaine conception du monde et de la cité, qui intéresse le domaine de la religion, de la métaphysique et de la morale. Ces opinions qui lui sont propres, et qu'il ne prétend point imposer à ses disciples politiques, ne peuvent pas cependant être appelées

(1) *A. F.* du 10 novembre 1927.

des opinions privées, puisqu'il en fait part dans ses livres à tout le public de ses lecteurs, et puisqu'il compte expressément sur elles pour amener à la doctrine politique de l'Action Française ceux des Français qui sont incroyants comme lui. L'Eglise, en mettant à l'index plusieurs ouvrages de Maurras, a signifié que ces conceptions philosophiques sont incompatibles avec la foi catholique. Il convient d'examiner avant tout pourquoi il en est ainsi. Par là même on verra dans leur source, à l'état originel, les dangers auxquels le Pape a voulu soustraire les catholiques d'Action Française, — les erreurs du chef, même quand il ne veut pas les communiquer à ses troupes (ou plus exactement à une partie de ses troupes), risquant toujours de descendre insensiblement en elles, par l'effet d'une logique interne plus forte que les volontés.

Il y a d'autre part un certain corps d'idées politiques qui constituent la doctrine politique de l'Action Française, et sur lesquelles positivistes et catholiques, incroyants et croyants sont invités à se réunir pour restaurer, sous la conduite de Maurras, l'ordre dans la cité française. Dans l'école politique ainsi formée l'Eglise a discerné des occasions prochaines de déviation de la doctrine et de l'esprit catholiques, qu'il s'agisse de certaines erreurs par omission, ou d'erreurs dues à l'influence positive exercée par l'agnosticisme du chef en un domaine où des idées proposées comme

simplement « induites » de l'expérience sont cependant dressées en une doctrine proprement dite du bien public et de la cité. C'est pourquoi le Souverain Pontife a mis à l'index (en raison, notamment, de l'attitude adoptée à l'égard du Saint-Siège au cours de la crise) le journal quotidien l'Action Française *tel qu'il est publié aujourd'hui, et interdit aux catholiques d'adhérer à la Ligue d'Action Française. Il convient donc d'examiner : 1° les principaux griefs que l'Eglise peut avoir à élever contre l'école et le mouvement intellectuel de l'Action Française ; 2° l'attitude pratique prise par l'Action Française en face des monitions, puis des condamnations pontificales, attitude considérée comme le signe sensible le plus manifeste d'un certain esprit.*

Ainsi donc, après un chapitre d'introduction où, tout en indiquant les raisons pour lesquelles des catholiques ont pu adhérer à l'Action Française ou sympathiser avec elle, on montre à quoi les oblige aujourd'hui leur position initiale et la règle de fidélité admise par eux dès l'origine, un second chapitre traitera des griefs du catholicisme contre les idées de Charles Maurras en matière philosophique et morale ; un troisième chapitre traitera des griefs du catholicisme contre l'école politique et le mouvement intellectuel de l'Action Française ; un quatrième chapitre examinera l'attitude de l'Action Française en face du Souverain Pontife et l'esprit que cette attitude

a révélé. Enfin un chapitre de conclusion fera ressortir le véritable sens, essentiellement spirituel et religieux, de la condamnation prononcée, montrera les conséquences qui découlent de là, et essaiera de dégager la leçon de la crise actuelle.

CHAPITRE PREMIER

LA RÈGLE DE FIDÉLITÉ

par

le Père Paul DONCŒUR

LA RÈGLE DE FIDÉLITÉ

« C'est en plein jour qu'on peut et que l'on doit traiter : le traité, dût-il entraîner parmi ses conséquences une séparation, restera pourtant un accord en ce sens qu'il aura été échangé des demandes et des réponses précises, dont le sens n'est point double et dont la netteté devra laisser, de part et d'autre, un sentiment d'estime, un distinct souvenir de droiture et d'honneur. » Charles MAURRAS, *L'Action Française et la Religion catholique*, 1913, p. 43.

La bande du Livre jaune « l'Action Française et le Vatican » formulait au public ce problème : *Dans ce grave débat religieux qui a raison : Rome ou les dirigeants de l'Action Française ?... Faites-vous une opinion.*

Un problème bien posé est, dit-on, à demi résolu. Cet exemple illustre le proverbe, car les premiers mots de la question la résolvent. S'il

s'agit bien d'un débat *religieux*, la réponse n'est pas douteuse : il n'est loisible aux *fidèles* ni d'instruire un procès, ni d'émettre une sentence, ni à proprement parler de se faire une opinion par Libre Examen. Il ne leur reste qu'à comprendre leur devoir et à l'accomplir.

Dans cette lumière notre dessein ne peut lui-même s'égarer. Nous ne pouvons ambitionner ni d'aider le lecteur à se faire juge entre Rome et l'*Action Française;* nous n'avons même pas la prétention de défendre le Pape, encore moins de le justifier. Nous ne pouvons intervenir que pour montrer à des fidèles leur devoir.

Ces pages ne s'adressent donc qu'aux catholiques d'*Action Française*.

Sont hors de cause, du point de vue religieux, les incroyants, puisque ce n'est pas à eux que l'on peut demander l'obéissance des fidèles. Sont hors de cause les catholiques adversaires de l'A. F., puisque leur obéissance serait sans objet.

Qu'il suffise d'avertir les premiers qu'ils trouveront dans ces pages le sentiment que des positivistes ont cru devoir nourrir envers les exigences de l'Eglise; il sera inutile de rappeler aux seconds que la charité leur demande d'écarter de la controverse tout ce qui, pouvant être soupçonné de partialité, risquerait de jeter sur une cause religieuse l'ombre d'une passion politique.

Or, le problème ici envisagé, redisons-le, n'est point politique.

Ni dans ses considérants, ni dans ses intentions, ni dans ses mobiles l'acte du Pape n'est autre chose que religieux. Lui-même l'ayant affirmé, il suffit.

Le caractère religieux de son objet direct est encore plus incontestable. Le Pape a déclaré n'avoir en vue que la foi de ses fils en péril, et l'obéissance qu'il leur impose leur prescrit purement et simplement de la sauver.

Il agit ainsi dans son domaine propre.

Par ailleurs, il pose un acte pontifical d'ordre disciplinaire, préparé par l'examen qu'il a fait lui-même des doctrines. Il va tout droit à soustraire des fils catholiques à une influence jugée dangereuse à leur foi. Il discerne un péril. Il commande de le fuir. Il mesure un dommage. Il veut le réparer. Aucune puissance au monde ne peut contre Lui invoquer de compétence. En face de la décision du Pape toute voix d'appel est impertinente.

La présente *Introduction* se propose simplement de montrer à des fils de l'Eglise catholique que le devoir qui leur est imposé n'a rien qui les puisse surprendre, et que, bien loin de leur demander de renier leur passé, il leur prescrit d'y être noblement fidèles.

Qu'il nous soit donc permis de revivre rapidement avec eux ce passé.

*
* *

Les catholiques adhérant à l'*Action Française* connaissent mieux que personne quelles furent les origines et les conditions de leur entente avec leurs amis incroyants.

« L'A. F., écrit Charles Maurras, a été fondée en 1899... par un groupe d'hommes dont le seul lien moral tenait à l'épouvante et à l'horreur du mal que la franc-maçonnerie, la juiverie, les sectes protestantes menaçaient de faire à la Patrie française. Lorsque ce mal eut triomphé,... ces incroyants... »

Ici quelque obscurité peut-être, mais de nulle importance. L'invitation vint-elle des catholiques ou vint-elle des incroyants ? Les catholiques furent-ils plus émus par leur fidélité monarchique, par leur patriotisme ou par leur inquiétude religieuse ? Toujours est-il qu'assez vite ils se rencontrèrent avec les incroyants, fondateurs de l'A. F. Tout aussitôt, « ces incroyants furent bien obligés de voir que les ennemis de la Patrie étaient aussi ceux de l'Eglise... Ils furent ainsi amenés à prendre la défense de l'Eglise... et à rallier sur ce terrain un grand nombre de leurs concitoyens, d'ailleurs indifférents en matière de religion...

Comme il était naturel, les catholiques s'associèrent à cet effort de défense extérieure » (1).

Quel que fût cet accord, les catholiques n'en demeuraient pas moins catholiques et les incroyants ne sacrifiaient rien de leur infidélité. « Ne pouvant nous accorder sur la religion, nous avons fini par nous entendre sur la politique à suivre en matière de religion... De cette entente... sont sortis des effets heureux. Certains esprits touchés de passions anticléricales ont dépouillé ces préjugés... De nombreux catholiques en sont devenus nos amis » (2).

L'A. F. ne craignit plus désormais d'avouer un sincère dévouement à l'Eglise; elle prenait d'ailleurs les devants en invitant à elle les catholiques. « Pour les conduire au Roi, avons-nous dit... aux catholiques enfin : Si votre volonté tend bien à triompher des persécuteurs de l'Eglise (3)... »

On proclamait désormais poursuivre la triple défense de la Religion, de la Société et de la Patrie (4). Dès 1905, la déclaration de la *Ligue d'A. F.* témoignait que ses adhérents s'engageaient : « à combattre l'esprit républicain... (qui) favorise les influences religieuses directement hostiles au catholicisme traditionnel » (5). On allait même à quelque excès puisqu'on énonçait que

(1) *Lettre à S. S. Pie XI*, dans *l'A. F. et le Vatican*, p. 227.
(2) *La Politique religieuse*, p. XXVII et XXVIII.
(3) *Ibid.* p. 100.
(4) *Ibid.*, p. 375.
(5) *Ibid.*, p. 109 et 377.

« rien (n'était) plus facile que de montrer... comment le Roi seul (pouvait) rendre au catholicisme sa liberté » (1).

Incroyants d'A. F. et catholiques n'avaient, semble-t-il, rencontré aucune difficulté à s'unir pour « réclamer très formellement un privilège pour l'Eglise » (2). « La politique religieuse de la France, déclarait Charles Maurras, doit être catholique, et comporte le privilège du catholicisme dans la société comme dans l'Etat » (3). Lui-même, n'avait-il pas témoigné que « l'agression brutale (de 1902 à 1910) révolta (dans les incroyants) d'antiques raisons de couvrir de (leur) corps l'Eglise romaine et la France ? » (4)

Tant de fermeté, dans un tel désarroi et en face de tant de haines, devait naturellement soulever l'amitié de plus en plus ardente et fidèle de catholiques blessés dans leur amour de l'Eglise et soulagés d'entendre enfin la fière revendication de droits trop longtemps sacrifiés. Pourra-t-on s'étonner qu'à l'appel de l'A. F. ils aient répondu nombreux ? En 1913, Charles Maurras précisait que l'A. F. comptait « un peuple, une armée, un état-major de catholiques fidèles » (5). Mais il est encore plus intéressant de noter que ces catholiques, s'étant affirmés solennellement comme des soldats

(1) *Politique*, p 101.
(2) *Ibid.*, p. 110.
(3) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 47.
(4) *Politique* p. xv
(5) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 258.

dévoués à l'Eglise, ils commençaient de donner de ce dévoûment des preuves efficaces. C'était non seulement de « catholiques croyants et pratiquants » que les infidèles d'A. F. se réjouissaient d'avoir faits « leurs amis et leurs compagnons de toutes les heures » (1); mais ils se louaient explicitement de ce que « ces catholiques (appartinssent) à la règle la plus sévère, au groupe le plus militant ». Non seulement on se refusait à « leur demander l'atténuation d'aucune sévérité dogmatique ni morale », mais on les estimait « à proportion qu'ils se montraient plus fidèles à l'unité du dogme romain » (2), « catholiques véritables et de l'obédience de Rome, d'un catholicisme intégral » (3), « rigoureux catholiques » (4).

Dans ce même temps le cœur, sinon l'esprit, des incroyants d'A. F. s'enrichissait de sentiments qui constituaient une espèce de fidélité. Charles Maurras confessait qu'il devait à M. Clemenceau de s'être « un matin réveillé les mains jointes, les genoux tout à fait ployés devant la vieille et sainte figure maternelle du Catholicisme historique », à qui il vouait « un grand respect mêlé d'une sourde tendresse et d'une profonde affection » (5). Leurs actes illustraient d'ailleurs ces protestations. Les

(1) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 57.
(2) *Politique*, p. VII.
(3) *Ibid.*., p. XXXVIII.
(4) *Ibid.*, p. 18.
(5) *Le Dilemme de Marc Sangnier*, 1906; cf. *Politique*, p. 395. 381.

catholiques d'A. F. se proposaient-ils d'instituer un enseignement de politique religieuse, « ce n'est un secret pour personne, écrit Charles Maurras, que la gauche de l'A. F. a collaboré (à ce projet) au point d'avoir fortement appuyé la désignation et, si l'on veut, le baptême de la chaire du *Syllabus*... (parce que) outre que le *Syllabus* est, de tous les documents émanés de Rome, le plus ultramontain... c'est aussi dans le *Syllabus* que se définit la politique catholique la plus rigoureuse, la plus précise » (1).

« Ces procédés, remarque Charles Maurras, eurent pour effet naturel de nous attirer l'attention, puis la faveur de ceux des ecclésiastiques français dont la doctrine générale était estimée la plus pure au point de vue du Siège romain... prêtres savants et pieux... prélats universellement respectés et admirés » (2).

C'est qu'en effet des vérités opportunes se mêlaient aux revendications d'ordre pratique. A des thèses strictement politiques et monarchistes s'ajoutaient des doctrines d'ordre plus général propres à opérer un premier redressement des esprits et, peut-être, à les rapprocher de l'Eglise. La réaction très forte qui s'affirmait contre une foule d'idées dissolvantes héritées de Rousseau, de la Révolution et du romantisme, l'antilibéra-

(1) *Politique*, p. 137; cf. *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 45

(2) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 45, 59.

lisme, l'antiindividualisme, l'antisubjectivisme, la restauration de l'idée de salut national, de l'idée d'ordre, répondaient trop à l'attente de beaucoup de bons observateurs de leur temps pour ne pas cimenter entre eux et leurs nouveaux amis une solide alliance.

Ils n'ignoraient pas les abîmes qui les séparaient de ces amis ni les périls d'une telle amitié. Mais, d'une part, ils espéraient que tous ces éléments de santé intellectuelle et de vérité, qui portaient des incroyants à honorer le *Syllabus* et à haïr le modernisme, pourraient être un jour transfigurés par la grâce et par la vérité totale, enfin découverte, du christianisme; d'autre part, leurs positions, du fait même du malheur des temps, étaient des positions de combat.

Il arriva même que le départ qu'il fallait faire entre les erreurs métaphysiques et religieuses de Maurras et les thèses politiques et sociales acceptables mêlées à l'enseignement de l'A. F., des théologiens et des philosophes l'accomplissaient assez aisément. Ils se persuadèrent que toute la jeunesse d'A. F. le faisait comme eux.

Ainsi donc, pour conscients qu'ils fussent des déficiences et des dangers, ils estimaient pouvoir s'en garantir d'autant plus sûrement qu'ils avaient une conscience plus ferme de leur loyalisme catholique. Et Maurras pouvait témoigner à Pie X en 1913 que, de tous les catholiques français, « les amis de l'A. F. » avaient été les moins dis-

posés à la transaction », et que, du côté des incroyants, c'était « au catholicisme entier et au plus strict, au catholicisme le plus soumis à sa loi » qu'étaient allés leurs hommages (1).

*
* *

Cependant, un cas de conscience se posait, car une alliance si paradoxale ne semblait pas à tous irréprochable. Plusieurs, (souvent, il est vrai, adversaires politiques), commençaient d'exprimer même d'assez vives critiques. Certains, allant jusqu'à dénoncer l'immoralité de cette alliance, un des théologiens de l'A. F., Dom Besse, répliquait que rien n'interdisait aux catholiques de contracter une alliance avec des non catholiques pour atteindre un but commun dont l'Eglise devait, en somme, bénéficier (2).

Sur quoi le P. Descoqs faisait remarquer que l'Eglise n'interdisait « aux catholiques les rapports avec les incroyants que dans la mesure où ces rapports constitueraient un péril pour la foi et les mœurs; là où ce péril n'existait pas, le grief d'incroyance ne suffisait pas à constituer un empêchement à toute alliance ». Mais ce péril, le P. Descoqs le dénonçait formellement,

(1) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 276, 278.
(2) Cité par le P. Descoqs, *A travers l'Œuvre de Charles Maurras*, p. 148.

plus ou moins redoutable, disait-il, selon les « forces morales » des individus : « A chacun de discuter avec lui-même et, plus efficacement encore, avec un conseiller sûr et indépendant ce problème tout intime » (1).

Aussi bien tout le monde convenait du danger. Maurras le premier.

« La situation est délicate, avouait-il en 1913, parce que tous les croyants qui rencontrent des incroyants sont exposés à vivre et à travailler avec eux, et que vie et travail en commun comportent des risques matériels pour la foi » (2).

Plus tard, un observateur écrirait : « Il était à craindre que, dans une communauté politique conduite par un chef incroyant, les déficiences dont souffrait celui-ci ne se communiquassent au corps de la communauté, de manière à y altérer le sens chrétien, et qu'ainsi une manière non catholique , ou *catholique diminuée*, de juger les choses de la cité, ne se développât dans ce corps politique, insensiblement et à son insu. Il s'agit là de quelque chose de beaucoup plus subtil que d'une erreur doctrinale ordinaire » (3).

Les étudiants catholiques d'A. F. dans leur Adresse au Pape ne parlaient pas autrement : « S'ils rencontrent, disaient-ils, des incroyants sur le terrain où l'Eglise laisse à ses fidèles une

(1) *A travers l'Œuvre de Charles Maurras*, p. 169.
(2) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 40.
(3) J. Maritain, *Primauté du Spirituel*, p. 89.

juste liberté, ils ont conscience du danger que cela peut présenter. »

Quatorze ans plus tôt, Charles Maurras avait lui-même discerné et mis en lumière le danger que comportait une telle situation.

D'avance, à ses amis catholiques qui (pour se rassurer) prétendraient un jour que leur contact et leur alliance avec les incroyants se limitaient strictement à la restauration monarchique, il opposait cette loyale monition :

Il ne servirait de rien de prétendre qu'une collaboration s'exerce sur le terrain purement politique. Nous le savons très bien, la philosophie, la morale et la religion exercent un contrôle de droit sur un grand nombre de questions qu'aborde ou qu'effleure la politique, surtout traitée d'une certaine hauteur. Nous n'avons pas à faire les modestes sur l'importance de notre dessein directeur. Pour être politique, il n'est pas médiocre,... puisqu'il veut opérer la Contre-Révolution... Nous ne pouvons dès lors manquer de mettre en jeu des pensées ou des sentiments qui, dans l'ensemble et le détail ressortissent, soit au dominium, soit au condominium religieux... Il n'est pas niable que ces interférences du politique et du religieux peuvent et doivent éveiller dans la conscience catholique, et en très grand nombre, les cas, les doutes, les questions, les scrupules, tant généraux que personnels (1).

Or, ce n'était pas seulement dans l'ordre de l'action que les catholiques pouvaient connaître les perplexités ; c'était dans l'ordre de la pensée

(1) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 40, 44.

qu'ils pouvaient et devaient être blessés. Cela jamais Charles Maurras ne l'a dissimulé.

Il en avertissait ses amis dès 1906.

« Je vois avec une clarté indubitable combien certaines de mes pages, de celles qui subsistent, peuvent et doivent choquer les âmes fidèles » (1). Et cet avis portait, non point sur telles jeunes pages licencieuses, semées d'épigrammes blasphématoires, que le chef de l'A. F. avait retranchées de son œuvre pour éviter de choquer « inutilement » ses amis catholiques; mais il visait des pages qui subsistaient après ce « massacre » et qu'il maintenait par scrupule de mutiler ou, plus encore, de dissimuler sa pensée.

Cette pensée demeurait, si j'ose dire, virginalement incroyante et, comme Maurras l'avait écrit de Jundzill, non seulement tranquille d'ignorer Dieu, mais encore dans une espèce de besoin réfléchi de manquer de Dieu. Il n'était pas possible que, malgré les réserves et les formes respectueuses dont il l'enveloppait désormais, cette pensée ne heurtât les catholiques ou, pire danger, ne les influençât.

Car (et c'est ici que la franchise de Charles Maurras sur lui-même et sur l'A. F. affectait, pour ainsi dire, de se réfugier dans la lumière), ni d'une part, il n'a souffert que fût palliée son incroyance, ni, d'autre part, il n'a accepté de

(1) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 279.

donner le change sur le jeu tragique qu'il menait.

A ceux qui le peignaient en dictateur ou en despote, il tenait à honneur d'avouer ses véritables responsabilités : « Il est des personnages... dont le rôle est de rallier autour d'eux leurs concitoyens pour en faire leurs partisans. Ils s'attachent à se montrer, à plaire, à entraîner. Leur personne, leur nom, leur caractère servent de garant au programme de leurs idées. C'est par eux qu'on arrive à elles. Au contraire, on n'est venu à moi que pour mes idées » (1).

C'est un honneur pour l'A. F. de n'avoir en rien ressemblé à ces groupements de politiciens opportunistes dont il serait plaisant d'accuser les doctrines d'être dangereuses.

L'A. F. n'a jamais rien eu qui ressemblât de loin à un Banquet Mascuraud. Ce ne fut pas une foire aux places. Ce fut une école. Et c'est pour cela que tant d'intellectuels de ce temps ont été séduits et retenus par elle. Or, l'idée de Charles Maurras n'était ni d' « arriver », ni même seulement de faire arriver le roi. Elle était d'instaurer un certain Ordre français, intellectuel, sentimental, politique, un certain Ordre humain. « Nous ne nous bornons pas à tomber d'accord qu'il faut un Roi à la France, écrivait-il en 1913... Notre accord représente la synthèse de communes vues générales sur les maux de l'Individualisme et de

(1) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 258, 260.

l'Etatisme... Ce rapprochement d'ordre politique et social se répète en matière de littérature, d'art, de mœurs » (1).

Dès les premiers jours (15 décembre 1900), Charles Maurras avait constaté combien cet accord débordait l'ordre de la politique contingente :

> Sur certains points, même de morale transcendante, de religion ou de métaphysique, notre opinion était à peu près unanime. Il est vrai que c'était sur des points négatifs. Ainsi il s'en fallait que nous fussions tous catholiques ; mais tous, aussi bien les athées que les panthéistes et les positivistes que les païens, nous nous accordions à rejeter le protestantisme. Ainsi encore il s'en fallait que nous fussions même d'accord sur l'existence et sur la nature d'un Dieu. Mais tous, aussi bien les catholiques que les athées et les positivistes que les panthéistes et les païens, il se trouvait que nous rejetions le déisme philosophique tel qu'il apparaît chez un Kant, un Rousseau, un Cousin ou un Jules Simon. Le déisme, le protestantisme et, à raison plus forte, le judaïsme, s'éliminaient naturellement de notre pensée (2).

Et Charles Maurras concluait : « On pourra donc se rencontrer ailleurs qu'aux portes des églises : sinon à la table mystique, dans les nefs et aux bas-côtés. Hors de l'église on pourra causer. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'interdire, dans cette conversation, tout propos d'ordre dogmatique » (3).

(1) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 48, 50.
(2) *Politique*, p. 4.
(3) *Ibid.*, p. 20.

Nécessaire ou non, cette abstention était impossible. Mais c'était du moins en plein jour que l'on traitait. « Ceux qui ont suivi nos campagnes peuvent porter témoignage du grand souci que nous avons pris, comme la loyauté l'exige, d'éviter jusqu'à l'occasion de la plus légère équivoque et d'éveiller, au point voulu, la défiance du lecteur » (1).

« Nos amis incroyants n'ont jamais tenté d'insinuer leurs idées dans la pensée des catholiques comme une marchandise de contrebande importée subrepticement... C'est dans ces conditions de franchise et de loyauté que se présente un livre qui faillit s'appeler *Promenades païennes*. (Il s'agissait de la réédition d'*Anthinéa*.)... Nous ne voulions rien faire ni laisser faire qui fût de nature à abuser le plus simple de nos lecteurs » (2). Et, comme un ami lui avait présenté certaine lecture orthodoxe d'une des pages que Maurras avouait contenir les termes les plus affligeants pour des catholiques : « Je remerciai, dit-il, le bon glossateur et le fis convenir à demi-mot que c'était une tricherie. De tricherie, je n'en voulais et n'en veux aucune. »

Telle était la situation que le chef de l'A. F. résumait en 1913 en ces lignes très nettes : « C'est en plein jour qu'on peut et que l'on doit traiter : Le traité, dût-il entraîner parmi ses consé-

(1) *Politique*, p 18, note de 1912.
(2) *L'A F. et la Religion catholique*, p. 148-149.

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

quences une séparation, restera pourtant un accord en ce sens qu'il aura été échangé des demandes et des réponses précises, dont le sens n'est point double » (1).

*
* *

Cependant l'antinomie congénitale s'avérait lors même qu'elle prenait soin de se réduire.

En effet, parallèlement à cet effort de franchise, se développait un scrupule de plus en plus attentif à éviter non seulement toute hérésie et toute dissonance, mais encore jusqu'à la moindre inexactitude dans le langage théologique.

Assez vertement lorsque « Caliban », comme il disait, grondait cet incroyant de se mêler de théologie, Charles Maurras répliquait : « Je ne fais jamais de théologie. Mais quand vos amis les libéraux-radicaux et vos protestants-démocrates accusent la politique théologique de l'Eglise de conspirer contre l'Etat, je montre qu'elle est, au contraire, sa bienfaitrice » (2).

Quand on se voyait contraint de pénétrer dans le domaine théologique, on se piquait de le faire en homme averti ; et s'il arrivait, dans quelque ardente controverse doctrinale, qu'on reçût « d'un ecclésiastique éminent par la doctrine, le savoir,

(1) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 43.
(2) *Politique*, p xi.

la culture et l'intelligence, ce mot sur une carte : *Toutes mes plus cordiales félicitations, cher Monsieur, pour l'article* L'EGLISE ET LA DÉMOCRATIE. *Un théologien de profession ne se serait pas exprimé avec plus d'exactitude et d'orthodoxie* », le quotidien publiait ce témoignage sans fausse modestie, mais non sans quelque joie malicieuse (1er mai 1906) (1).

En somme, les plus intelligents des incroyants d'A. F., à mesure qu'ils s'établissaient plus rigoureusement au point de vue positiviste, découvraient que le catholicisme leur offrait une hospitalité familière. Ils s'y mouvaient avec une aisance accrue de l'effort qu'ils avaient fourni pour être plus informés, plus dociles et plus souples à ses exigences théologiques, tout en demeurant plus profondément fidèles à leur incroyance.

Et c'est ici que le paradoxe, touchant à son comble, revêtait une forme assez troublante.

Qu'avec un peu de soin et beaucoup de perspicacité les positivistes d'A. F. aient réussi à manier les formules catholiques les plus tranchantes avec une maîtrise atteignant l'élégance et qu'ils aient réussi à se trouver à l'aise dans le système rigoureux de ses définitions, pour surprenante que soit la chose, elle était confessée, dès 1900, par Charles Maurras : « Il est de beaucoup plus facile, écrivait-il dans l'*Action Française* du

(1) *Politique*, p 193.

15 décembre 1900, à des libres-penseurs, de supporter les formules dogmatiques du catholicisme qu'à des catholiques de supporter avec la même égalité des formules directement opposées à leur foi... Un positiviste peut donner, sans espérer de recevoir et ne souffrir d'aucun sentiment d'une duperie » (1).

Et cette déclaration pose autre chose qu'un problème psychologique c'est un problème logique assez utile à débrouiller.

Pourquoi cette aisance ? Pourquoi cette différence entre la susceptibilité du catholique et la facilité du positiviste ? Tout simplement parce qu'ils ne donnent pas aux mots le même sens et qu'ils évoluent dans des ordres différents. Les mots, les formules sont les mêmes. Le positiviste emprunte au catholique tout son discours, et reproduit à s'y méprendre les gestes du fidèle. La concordance sera poussée scrupuleusement jusqu'au moindre détail, et cependant l'incroyance demeurera rigoureuse. Inconséquence ? Incohérence ? Pure feinte ? Nullement. Mais équivoque au sens technique du mot. L'on emploiera bien les mêmes mots, mais il est impossible qu'on leur « suppose » le même sens ; cet usage du discours à deux clés idéologiques constitue un véritable système de double écriture.

(1) *Politique*, p 17.

* *

Que le démon de Maurras se soit complu au jeu des filigranes, ses œuvres de jeunesse en témoignent assez. Et ce ne fut pas toujours avec un égal bonheur. Plus tard, s'il l'utilisa avec plus de légèreté, Charles Maurras ne répudia pas pour autant cette savante écriture. Quand, au retour de Grèce et de Toscane, il nous rapporta, en 1901, cette aigre *Anthinéa,* il apparut qu'il s'y était livré, et parfois au delà de la sagesse, à ce vieil art redoutable de la cryptographie. Encore une fois, l'expérience n'était pas très heureuse. Il parut prudent, dans une seconde édition tardive (1912), de présenter au public, décidément mauvais lecteur, un texte « allégé de tout ce qui avait aspect de simple jeu... purgé de quelques énigmes malignes proposées à la sagacité du lecteur ». Comme il était arrivé que « le sens caché dans un trop subtil filigrane devenait susceptible de scandaliser sans raison le public... la nouvelle édition substituait (quand ce fut utile) au langage chiffré la rédaction en clair... Le livre ne pouvait devenir orthodoxe, mais était dégagé de l'aspect de volonté agressive qu'il pouvait revêtir antérieurement pour les yeux inhabiles » (1).

(1) *L'A. F. et la Religion catholique,* p. 136-137.

Cette nouvelle mésaventure apprit à l'auteur une réserve qu'il avait trop aisément méprisée dans sa jeunesse acerbe. Maintenant, le désir résolu d'épargner ses amis catholiques, le dégoût des controverses roulant sur des quiproquos humiliants, lui interdisait le plaisir qu'il avait pris jusqu'alors à scandaliser les simples. Maurras évita désormais de choquer « inutilement » des esprits qu'il jugeait trop faibles pour lutter avec lui. Il ne parla plus que gravement et respectueusement des choses graves.

Avait-il pour cela renoncé au système des lectures par transparence, ou plutôt à l'art des écritures sur papier filigrané ? Non pas, certes. Mais il évita désormais de le faire par jeu. Pous éviter les scandales *inutiles*, la pensée philosophique qu'il ne pouvait et ne voulait pas trahir, il l'ensevelirait encore, mais plus soigneusement, dans la pâte même de son vélin, tandis qu'il confierait à une encre visible un discours où le lecteur catholique le moins aigu ne pourrait rien trouver qui l'induisît en scandale. C'est ainsi que, par « respect », Charles Maurras parla désormais, quand il le fallait, un langage si catholique qu'on le félicitait, nous l'avons vu, d'égaler en exactitude et en orthodoxie celui d'un théologien de profession. Avec les années, sa plume s'était faite une gravité et une correction savantes, ce ne fut pas sans efforts et sans sacrifices.

*
* *

Pour s'être fait respectueux du « Système catholique », Maurras était-il devenu catholique ?

En aucune façon et jamais il n'a joué la foi.

Qu'il se soit montré parfois troublé, qu'il ait avoué un émoi, cela n'empêche pas son incroyance d'être restée inviolée. Ni Jésus-Christ, ni Dieu même ne lui devenaient plus tolérables. Il gardait lui aussi, je ne crois pas me tromper, « le besoin rigoureux de manquer de Dieu ». Le jeune positiviste Jundzill avait constaté jusqu'à l'évidence « son inaptitude à la foi et surtout à la foi en Dieu, principe et fin de l'organisation catholique » (1). Il ne semble pas que Maurras se soit reconnu l'aptitude inverse ou qu'il se soit davantage accommodé de ce Dieu, principe et fin de l'organisation catholique.

Si donc il acceptait, vénérait et servait l'organisation catholique, ce ne pouvait être qu'à la condition de la séparer de cette notion de Dieu, son principe et sa fin. C'est dire qu'il la transposait intégralement dans un ordre de pensée essentiellement athée. Il n'était donc pas une formule, pas un mot catholique qui ne prît dans la pensée de Maurras un sens nouveau. C'est ce que les logiciens appellent équivocité du langage.

(1) *L'Avenir de l'Intelligence*, 1909, p. 108.

Il est à peine besoin de recourir aux exemples. Il suffit de montrer qu'au début de cet effort les incroyants d'A. F. s'y sont montrés moins souples et moins sûrs.

Lorsque, le 15 février 1902, Charles Maurras répondait au comte de Lantivy (qu'*Anthinéa* avait si fort scandalisé) : « J'admire votre foi... (parce que) pour tout dire en un mot, c'est la foi catholique... J'ai toujours estimé que le catholicisme avait sauvé le genre humain, » l'incroyant parlait comme le fidèle. Pensait-il comme lui ? Si oui, il était chrétien lui-même. Mais il se défendait de l'être. Il fallait donc qu'il mît sous les mots un sens absolument étranger à celui qu'y mettait son interlocuteur. Charles Maurras ajoutait : « Si je disais de quoi (le catholicisme avait sauvé le genre humain), M. de Lantivy serait choqué. Or, je trouve inutile de choquer aucun d'entre nous quand nous nous trouvons réunis... » (1).

Ainsi donc, il y avait équivoque et le sens caché était tellement antichrétien que son aveu eût pris figure de blasphème. Maurras estimait ce scandale inutile. Prudemment il se l'interdisait. Mais cet avertissement lui-même était redoutable, car il pouvait troubler son lecteur. Maurras le comprit ; il comprit que cela encore était inutile et, instruit par cet exemple, il disciplina de

(1) *Politique*, p 23.

plus en plus sévèrement son langage. Ne pouvant adopter le sens catholique, il éviterait du moins de souligner une équivocité que les habiles mesuraient assez, mais dont l'aveu troublerait les simples. N'avait-on pas, d'ailleurs, assez clairement averti le lecteur ?

Dans une déclaration, qui semble bien constitutionnelle, publiée dans l'*Action Française* du 15 décembre 1900 (1), lorsque Maurras témoignait combien les incroyants étaient de sensibilité, de mœurs, de culte et par là, « à bien des titres, de religion », catholiques; lorsqu'il rappelait combien d'entre ses amis incroyants mettaient « leur point d'honneur, et le plus délicat, à ne point se bannir volontairement des cérémonies catholiques, intéressant le cercle de leur famille ou celui de leurs relations »; lorsqu'il écrivait que « les seules pompes religieuses dignes de célébrer les grandes aventures de la patrie et capables d'attester les morts aux yeux des vivants, seraient encore pour tous les esprits (positivistes) les pompes du catholicisme »; lorsqu'il précisait qu'il pouvait inscrire « le nom de l'évolutionniste éminent (la réédition de 1912 nommait M. Jules Soury) qui fait sa lecture ordinaire de l'*Office des Morts* »; il avait soigneusement précisé que tous ces Français vivaient « sans foi » chrétienne, et que si « les mouvements et les paroles dont nos

(1) *Politique*, p. 19.

ancêtres s'élevaient à une conception générale de l'univers ont pu perdre pour nous leur sens philosophique, les émotions qu'ils en recevaient subsistent... dans notre âme » (1).

Personne donc ne pourrait s'y méprendre que volontairement. Les positivistes d'A. F., s'ils partageaient les sentiments, répétaient les gestes, reproduisaient les paroles catholiques, il était assez entendu qu'ils ne quittaient pas le plan d'incroyance; et que les mêmes signes, les mêmes écritures souffraient, exigeaient deux lectures aussi diverses que celles que Chinois et Japonais font des mêmes caractères. Lorsque Charles Maurras écrivait, en 1906 je crois (2), qu'il s'était « un matin, réveillé les mains jointes, les genoux tout à fait ployés devant la vieille et sainte figure maternelle du catholicisme historique », si un catholique s'égarait au point de croire M. Charles Maurras converti, c'était tant pis pour son innocence.

L'écriture, il faut l'avouer, était un peu lourde. L'avant-propos mis à l'édition de 1920 du *Chemin de Paradis* était dessiné d'une main plus légère sur un filigrane plus discret. Mais, après tant d'avertissements reçus, si quelque lecteur croyait hier trouver dans ces pages une adhésion à la doctrine catholique de la Providence, la lour-

(1) *Politique*, p. 19.
(2) *Ibid.*, p. 395

deur de sa faute ne pouvait qu'affliger le maître qui s'était donc inutilement depuis si longtemps appliqué à lui apprendre à lire.

*
* *

Cependant, ce système qui permettait la rencontre et la collaboration pacifique, s'il écartait les conflits inutiles, il n'échappait à personne qu'il multipliait les risques de quiproquos et accumulait les chances d'une catastrophe de plus en plus considérable. Ainsi s'accentuait l'angoisse où nous jetait l'aventure dont nous avions précédemment suivi l'évolution avec une certaine inquiétude. Lorsqu'il nous arrivait de relire, vers 1920, l'édition définitive de *Politique religieuse*, était-il vraiment possible de ne pas redouter qu'une blessante lumière jaillît soudain de cette vieille épigraphe ?

M. Charles Benoist : « De vous à moi, il n'y a pas tant de différence... »
M. Raymond Poincaré : « Il y a toute la question religieuse ! »

Hélas, après vingt ans de vie commune, si quelque catholique, trop pressé de conclure et forcé peut-être par la réalité de sortir de l'incertitude, en venait à reprendre la formule de M. Ch. Be-

noist, Maurras eût-il pu lui donner une autre réponse que celle de M. Poincaré ?

*
* *

On ne soupçonnera donc pas M. Ch. Maurras d'avoir méconnu le danger. Il a pris soin lui-même de nous en avertir. Nous nous interdisons donc tout soupçon sur la bonne foi.

D'ailleurs, — outre que Dieu seul sonde les consciences, — le point de vue moral n'est pas celui qui doit ici nous retenir. Un fait est autrement intéressant pour nous et le voici. Personne ne contestera que le maître de l'A. F. ait toujours reconnu, proclamé, la souveraineté absolue de l'Eglise dans l'ordre religieux. Ni les chefs incroyants de l'A. F., ni les catholiques n'ont marchandé à l'Eglise le droit de dénoncer le péril et de fixer sur ce point avec une intransigeance extrême le devoir des fidèles.

Voilà qui nous importe souverainement.

Car, non seulement on a donné à l'Eglise tous les gages, mais on s'est refusé d'avance tout refuge, tout recours et notamment tous ces appels fallacieux où les modernistes espéraient alors égarer la clairvoyance d'un Pontife. « L'Eglise n'est pas libérale, c'est un fait » (1). Avec quelle

(1) *Politique*, p xxvm.

joie on le constatait ! Et comme cette joie s'exaltait à contempler l'appareil de cette autorité !

Quand le Pape condamnait le *Sillon,* Maurras réimprimait, en 1912, ce qu'il avait écrit en 1906 dans le *Dilemme :*

« Le vieillard en vêtements blancs qui siège au sommet du système catholique peut ressembler aux princes du sceptre et de l'épée quand il tranche et sépare, quand il rejette ou qu'il fulmine ; mais, la plupart du temps, son autorité participe de la fonction pacifique du chef de chœur quand il bat la mesure d'un chant que ses choristes conçoivent comme lui, en même temps que lui » (1)

Il y avait peut-être quelque sentiment trop humain dans cette joie ; mais comme on définissait fermement le devoir d'obéissance dans ces lignes qu'il faut transcrire encore !

Marc Sangnier n'est plus en état de presser la jeunesse de choisir... Les autorités catholiques se méfient de lui. Vraiment, c'est sa faute. Comment fit-il pour dédaigner l'expérience à ce point ? Quel est le rêve ou la raison qui lui permit de négliger autant le passé ? Chaque journée apporte un témoignage neuf à nos vérités, aussi vieilles que l'univers.

Mais il est des esprits faits à souhait pour échapper aux avertissements les plus clairs. Il leur faut des rigueurs directes ou des secousses fortes. Hygiène que l'on peut adopter pour soi, on n'a jamais le droit de la prêcher aux autres. L'Eglise l'a bien vu. Jadis, elle livrait les endurcis de cette sorte au

(1) *Politique,* p 382.

bras séculier. Sa puissance spirituelle suffira sans doute aujourd'hui à les faire rentrer dans l'ordre (1).

Aux cœurs sensibles, on apprenait que ces anathèmes, dont ils croyaient blessée la charité, n'étaient que courageuse sollicitude et véritable tendresse.

A propos du *Syllabus*, Maurras écrivait :

On savoure ici à la suprême puissance, la manière dont cette vérité est présentée. Oui, sa beauté, sa force... c'est, il me semble, d'émaner... d'une pensée complète, par là même exclusive et intolérante. L'Homme peut composer... Mais la Pensée trace son cercle et, si vous en êtes dehors, elle vous signifie simplement que vous êtes hors d'elle, que vous errez... « Je ne vous connais pas. » « Je ne vous connais plus. » C'est tout le sens de l'anathème. On s'est largement attendri sur les victimes de la sentence. Il doit être permis, aujourd'hui, d'admirer de combien de secours était cette sentence pour l'innombrable peuple obscur qu'elle défendait et raffermissait. La définition des logiciens n'est pas seulement le délice de l'imagination esthétique : elle est la sûreté de l'esprit qui se meut... Institution cruelle et impitoyable, si l'on en juge par les grimaces du pauvre ennemi culbuté, mais pieusement tutélaire, véritable monument de miséricorde, refuge, protection, asile de pitié, si l'on veut bien songer aux amis, aux concitoyens innocents, qui en sont abrités et gardés sains et saufs.

... L'admettez-vous? Vous êtes dans le sein de l'Eglise. Ne l'admettez-vous pas? Vous n'y êtes pas. Quelque dure que cette « excommunication » puisse paraître, elle n'est point

(1) 9 décembre 1906. *Politique*, p. 400.

le propre du *Syllabus* ni de l'Eglise. Toute doctrine, tout système, toute réalité excommunie pour exister (1).

Les foudres qui visent le front de l'adversaire sont assez aimables, il est vrai. Mais personne ne prêtera ici aux positivistes d'A. F. une attitude de méchanceté et de bassesse, puisque, dès l'accord du 15 décembre 1900 survenu entre croyants et infidèles, Charles Maurras avait pris soin de déclarer que les rigueurs et les apparentes injustices même où l'Eglise tiendrait ses alliés positivistes ne pourraient ni les surprendre ni arrêter les déclarations d'estime, d'affection et même de vénération ou d'amitié pour le catholicisme.

« Et plus les catholiques se manifesteront rigoureux catholiques, c'est-à-dire précis en matière de dogme, richement nuancés en science morale, réalistes en politique, plus ils auront de droits à l'admiration de cet esprit positif. On ne parviendra point à le blesser en l'excommuniant. Il conviendra qu'il n'est point de la communion, mais que la communion lui paraît belle, forte et utile au bien de l'Etat » (2).

A supposer même que l'Eglise en vînt à paraître ignorer, à ne point payer de retour les services rendus, on mettait une suprême élégance non seulement à lui en reconnaître le droit, mais à jus-

(1) *Politique*, p 146,148.
(2) *Ibid.*, p. 18

tifier pleinement ce que des esprits médiocres eussent appelé son ingratitude.

Comte a mis les Français non croyants en état de se rappeler tout ce qu'ils tiennent de l'Eglise; c'est de quoi nous sommes très reconnaissants à ce maître...

Mais aucune reconnaissance ne saurait être imposée ni proposée aux catholiques. Elle n'a pas à être demandée ni sollicitée d'eux. On n'a même point à le désirer. Cela ne me regarde pas. Dire à des catholiques : *Auguste Comte a écrit telle et telle vérité favorable au catholicisme. vous devez l'en remercier,* est, ce me semble, la moins juste et la moins soutenable des prétentions. Un comtiste sincère répondra, pour son maître, que trouver la vérité et la dire composent deux satisfactions qui dispensent d'en ambitionner une troisième. Quant aux catholiques fatigués et tympanisés de ces réclamations, il leur sera parfaitement loisible de répliquer qu'il leur convient de lire les maîtres catholiques de Comte plutôt que Comte lui-même, ce qui sera toujours leur droit et, probablement, leur devoir (1).

Ainsi aiguisait-on contre soi, dans un élémentaire souci d'ouvrage bien fait, les plus tranchants aciers.

Lorsqu'il arrivait que cette autorité souveraine semblât s'émouvoir, Charles Maurras, tout en dénonçant chez ses dénonciateurs une secrète vengeance et une sourde irritation contre ses propres « exposés relatifs au bienfait de la hiérarchie et de l'autorité, qu'on ne lui a jamais pardonnés », protestait de la noblesse de son œuvre qui tendait

(1) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 208-209.

« beaucoup plus haut, assurait-il, que toutes les embûches tendues à ce Gouvernement Pontifical dont nous ne chercherons jamais à compliquer la tâche difficile et sainte » (1).

On excluait donc, — du point de vue positiviste, s'entend, — la moindre possibilité de conflit avec le pouvoir spirituel agissant dans son ordre.

Périmées les instances des Pithou et des Richer ! « La turlutaine gallicane ne tient plus dès qu'on fait observer que, depuis le Concile, le catholicisme ayant complété sa définition, il faut le voir comme il se voit et comme il est, non comme il plaît de le rêver » (2).

« Il n'y a qu'une politique religieuse tenable à l'égard du catholicisme, c'est celle qui commence par se placer à son point de vue » (3).

Mais combien plus intolérables les ridicules retranchements des Jansénistes derrière leurs évidences d'esprit et derrière les verdicts de leurs consciences ! A. Comte n'avait-il pas déchiré ces nuées accumulées jadis par les gens du Libre examen et du Libre Evangile ? N'avait-il pas « vu et montré que l'anarchisme était inhérent à toute attitude anticatholique » (4) ?

Lorsqu'on était, par le jeu bizarre des événements, acculé à affronter la légalité républicaine

(1) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 281.
(2) *Politique*, p. xxxv.
(3) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 208.
(4) *Ibid.*

et qu'il fallait bien se réfugier dans la citadelle inviolable de la conscience, ce mot tout nu excitait une telle horreur, ou mieux, de tels mépris, qu'on se hâtait de le voiler du manteau des définitions catholiques. On avait tant raillé « l'usage mille fois honteux » que, du temps de l'affaire Dreyfus, on avait vu faire de la *Profession de Foi du Vicaire Savoyard!*

Tout ce que je sens être bien est bien; tout ce que je sens être mal est mal. Le meilleur des casuistes est la conscience... La conscience ne trompe jamais, elle est le vrai guide de l'homme :... qui la suit obéit à la nature et ne craint point de s'égarer. Conscience! conscience! instinct divin, immortelle et céleste voix, guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre, juge infaillible du bien et du mal, qui rend l'homme semblable à Dieu.

On s'était tant amusé de ces « hommes moraux », de ces « hommes de conscience », de ces « hommes à la conscience de cristal », que le jour où Bernard de Vesins « énonçait au tribunal l'impératif de sa conscience, il se trouvait dans la nécessité d'expliquer que la conscience dont il parlait était une *conscience catholique* avec ses lois, ses règles, ses contrôles vivants : tant ce mot-là rendait le son de l'anarchie judaïque! tant il respirait l'insurrection protestante et l'individualisme révolutionnaire! » (1). « Nous admirions le catholicisme, ajoutait Maurras, d'imposer à la conscience

(1) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 234, 235, 236.

une discipline explicite... en lui donnant les définitions du devoir. » N'avait-on pas magnifié depuis des années, dans un texte qui semble décalqué, mais à l'envers, sur celui de Rousseau, cette Eglise que Vesins appelait *l'Interprète infaillible* de la conscience ?

Rien au monde, avait écrit Maurras en 1906, n'est comparable à ce *corps* de principes si généraux, de coutumes si souples, soumis à la même pensée, et tel enfin que ceux qui consentirent à l'admettre n'ont jamais pu se plaindre sérieusement d'avoir erré par ignorance et faute de savoir au juste ce qu'ils devaient. La conscience humaine, dont le plus grand malheur est peut-être l'incertitude, salue ici le temple des définitions du devoir (1).

Ainsi, ne permettait-on pas au catholique de résoudre ses perplexités à l'insu de l'autorité, dans le réduit de sa conscience propre, fût-elle éclairée par un guide intime. Un interprète seul était infaillible, et ce n'était pas, à coup sûr, l'érudit ni même le saint.

*
* *

Telles étaient donc les doctrines cent fois formulées par les catholiques ou par les positivistes sur l'autorité de l'Eglise et sur l'obéissance qui lui était due.

(1) *Politique*, p 383.

Ces doctrines n'ont jamais été ni reniées ni simplement laissées en oubli à l'*Action Française*. Lorsqu'en 1913, Charles Maurras était accusé d'être un dictateur, il répondait que dans l'ordre religieux il s'était toujours abstenu.

Plus d'une fois l'ami bienveillant, l'étranger bien intentionné eut l'idée de franchir ma porte pour venir m'exposer une affaire religieuse. Quel qu'il fût, la réponse... n'a pas varié durant huit années... et elle a consisté à rappeler mon incompétence... Personne d'informé ne saurait ni dire ni penser que, chez nous, les croyants se trouvent sous la coupe des incroyants ou que les catholiques y reçoivent les directions d'un chef qui n'est pas des leurs (1).

*
* *

Arrivés à ce point de clarté il ne nous reste qu'à prier le lecteur de se retourner.

Nous avons dépassé les bas-fonds obscurs et les fondrières où trop longtemps s'égara sans doute la passion. C'est au plein jour que l'on débouche. Mais c'est au plein jour que l'on voulait traiter. « Le traité, dût-il entraîner... une séparation, restera cependant un accord en ce sens qu'il aura été échangé des demandes et des réponses précises dont le sens n'est pas double. »

Alors, si douloureuses que puissent être les paroles irrévocables, il faut bien, par réciproque respect, les prononcer :

(1) *L'A. F. et la Religion catholique*, p. 259.

Qui parle aux catholiques d'A. F. ? — Le Pape.

Que leur dénonce-t-il ? — Un péril et un dommage dans la foi.

Que leur commande-t-il ? — De fuir le péril et de réparer le dommage.

Comment ? — En se séparant de maîtres dangereux, pour recevoir de l'Eglise la vérité intégrale.

Les catholiques d'A. F. peuvent-ils discuter cet ordre ?

Que reste-t-il qu'ils fassent ?

On leur laisse le soin de répondre. Mais, s'ils veulent bien relire les pages qui précèdent, ce sont leurs maîtres eux-mêmes qu'ils entendront leur prescrire un clair devoir.

Les « maîtres » et « écrivains », avait écrit le 15 mai 1906 Ch. Maurras en commentant la *Proposition XXII*e du *Syllabus*, ayant plus de droits que les autres, en ont aussi plus de devoirs. Si les simples ouailles peuvent se contenter d'adhérer aux dogmes définis par le « jugement infaillible » de l'Eglise, les « écrivains », les « maîtres » doivent montrer, en outre, une prudence singulière dans les sujets où la définition dogmatique n'est pas intervenue. Prudence impliquant une déférence extrême envers les simples conseils, une stricte obéissance aux simples règles de discipline (1).

On ne peut, aujourd'hui encore, mieux dire.

Il ne reste qu'à faire à sa propre doctrine l'honneur des sacrifices qu'elle exige. Obéir.

Cette voie de l'obéissance, les chapitres qui

(1) *Politique*, p. 155.

suivent l'éclaireront de toutes les lumières que des âmes loyales peuvent souhaiter. Elles n'ont point à s'aveugler pour obéir; c'est au contraire leur présent aveuglement qui ferait leur révolte.

Qu'elles sachent, du moins, que cette révolte ne pourrait avoir désormais d'autre issue que la rupture avec l'Eglise.

Paul DONCŒUR, S. J.
rédacteur aux Etudes

CHAPITRE II

LES ERREURS
DE M. CHARLES MAURRAS

par les Pères

M. V. BERNADOT et Et. LAJEUNIE.

LES ERREURS
DE M. CHARLES MAURRAS

Un sérieux problème se posait depuis longtemps : le commerce intime et continuel des fidèles avec les incroyants d'A.F. n'amenait-il pas un grave danger pour la foi ? On s'en était déjà préoccupé sous le pontificat de Pie X. Maurras lui-même l'avait vu et clairement formulé :

« La situation est délicate, écrivait-il alors, parce que tous les croyants qui rencontrent des incroyants sont exposés à vivre, à frayer, à travailler avec eux, et que vie et travail en commun comportent des risques matériels pour la foi. Il ne servirait de rien de prétendre qu'une collaboration s'exerce sur le terrain purement politique. Nous le savons très bien, la philosophie, la morale et la religion exercent un contrôle de droit sur un grand nombre de questions qu'aborde ou qu'effleure la politique, surtout traitée d'une certaine hauteur. Nous n'avons pas à faire les modestes sur l'importance de notre dessein directeur ; pour être politique, il n'est pas médiocre, il vise très haut, puisqu'il veut opérer la Contre-Révolution française, en ralliant et réorganisant toutes les forces positives de la nation.

« Nous ne pouvons dès lors manquer de mettre en jeu des pensées ou des sentiments qui, dans l'ensemble et le détail,

ressortissent soit au *dominium* soit au *condominium* religieux, au domaine que la religion partage avec d'autres puissances et au domaine qu'elle s'est particulièrement réservé. Il n'est pas niable que ces interférences du politique et du religieux peuvent et doivent éveiller dans la conscience catholique, et en très grand nombre, les cas, les doutes, les questions, les scrupules, tant généraux que personnels ». (1)

Ce problème, Maurras se flattait de pouvoir le résoudre à la satisfaction de l'Eglise : il assurait qu'à l'A.F. la collaboration des incroyants et des croyants était pour ces derniers moins dangereuse que partout ailleurs, que la situation y était plus nette et plus franche ; surtout il prétendait donner du problème, délicat entre tous, des rapports du politique et du religieux, une solution exacte et claire :

« Bien posée, la question pratique paraît pouvoir être réglée par nos solutions, telles qu'on les formule et telles qu'on les pratique chez nous : nos solutions comportent l'autonomie complète du catholicisme énoncée, proclamée par un Etat faisant profession de la respecter. Plus on connaît la prise de l'Etat sur la société moderne, plus on se persuade qu'il n'y a point d'autre solution pacifique : la neutralité ou le droit commun constituent d'insolentes primes d'encouragement à l'offensive des confessions dissidentes. L'autonomie expresse du catholicisme comporte la reconnaissance de sa primauté. C'est le moyen sûr d'éviter à l'Eglise et à l'Etat des guerres cruelles.

« Les membres de l'*Action Française* qui n'ont pas la foi

(1) *La Démocratie religieuse*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1921, p. 443.

catholique sont des premiers à reconnaître qu'on n'entreprend rien contre l'autonomie de l'Eglise qui ne se retourne aussitôt contre la nation et généralement contre la société et le genre humain ». (1)

Mais l'Eglise n'accepte pas la solution de M. Maurras. Le Pasteur chargé de veiller sur le troupeau du Christ, nous avertit que nous ne demeurerions pas sans danger dans une école où vivent « côte à côte et souvent la main dans la main des croyants et des incroyants » (p. 443), où se posent, à la lumière de principes purement empiriques, des problèmes fort délicats de morale, de philosophie et de religion; où ces questions se débattent librement entre penseurs venus des points les plus opposés de l'horizon intellectuel; où le maître le plus passionnément suivi parce qu'il est le plus ardemment convaincu, le plus tenace, le plus courageux, et, au sens strict du mot, le plus entraînant, fait rayonner ses idées qui ne sont pas chrétiennes. Le très grand talent de M. Maurras multiplie le péril : la force dialectique de son discours, la beauté de la forme littéraire, la facile clarté des théories exposent les catholiques qui le prennent pour maître à subir, sur le terrain des idées fondamentales, des déviations dangereuses. Peu à peu une mentalité maurrassienne se substituerait à la mentalité chrétienne.

(1) *La Démocratie religieuse*, p. 445.

Sans doute, M. Maurras se défend d'exercer tant d'influence; mais c'est trop de modestie. Il est hors de propos d'accuser ses intentions, de lui attribuer le désir de gouverner les intelligences catholiques. Mais il y a le rayonnement des idées, leur influence subtile, impondérable, leur lente et certaine pénétration, et cette forme spirituelle qu'elles impriment aux âmes, configurant les esprits à l'image du maître, ce qui fait une communion redoutable quand ce maître est païen. L'expérience confirme trop amèrement ces vues de la raison.

Or, c'est bien ses idées que M. Maurras a voulu répandre; c'est bien autour d'elles qu'il a voulu faire le ralliement :

« Voici ma part, écrit-il, dans l'œuvre commune. Tout mon effort a consisté à dire ce que je voyais ou prévoyais, et c'est en cette considération qu'on s'est groupé autour de moi... On n'est venu à moi que pour mes idées. Ces idées, je l'avoue, je ne les ai pas défendues sans âpreté. On a vu... à quelles aventures je me suis laissé entraîner en vue de définir ou d'orner ces idées, de les mettre dans tout leur jour, d'en accentuer l'intérêt et l'importance afin d'obliger le lecteur à les recevoir pour ce qu'elles sont.

« Ces idées ont fait du bruit dans le monde; elles, et non pas moi... Toute ma brigue aura été pour les idées...

« Quant à une fonction active, autre que celle de conseiller le peuple français la plume à la main, il est trop palpable que je ne l'ai ni désirée, ni conçue et que je ne l'accepte en aucune façon. Si les choses écrites, qui démontrent leur vé-

rité, m'ont valu de l'autorité, cette autorité n'est pas à moi, elle est à elles ». (1)

« *On n'est venu à moi que pour mes idées.* » C'est donc sur le terrain des idées qu'il faut juger M. Maurras. Question doctrinale d'abord.

La question est celle-ci : les idées propres à celui qui a groupé autour de lui tant et de si ardents disciples s'opposent-elles de front aux enseignements de l'Eglise ? Forment-elles, par le simple exposé qu'il en fait dans ses livres, un danger pour la foi, un péril de déviation pour la piété chrétienne ? La réponse nous dira si, oui ou non, le Pape avait l'impérieux devoir de les proscrire et d'arracher les fidèles à leur influence.

Nous n'examinons pas dans ce chapitre les idées des disciples catholiques du maître, mais les erreurs propres au chef intellectuel de l'Ecole d'*Action Française*. On peut les grouper sous quatre chefs qui forment comme les quatre points cardinaux du système :

La pensée de M. Maurras est *agnostique*, elle est *détournée du Christ;* son *romanisme* est païen ; sa doctrine politique est *naturaliste*.

(1) *La Démocratie religieuse*, pp. 514-516.

I

UNE PENSEE AGNOSTIQUE

L'agnosticisme maurrassien peut se définir en termes nets : M. Maurras veut tout ramener, dans sa conception de la vie, à la règle de la raison, mais d'une raison où sont éteintes les lumières de la foi et même les indispensables clartés des premiers principes de l'intelligence. Rationalisme, athéisme, libéralisme (au sens théologique du mot) puisqu'il faut bien employer les mots en *isme*, tels sont les termes, rébarbatifs, mais formels, qui en résument l'essentielle erreur.

1. *Erreur rationaliste*

L'ordre souverain de l'intelligence, M. Maurras l'a célébré avec un enthousiasme religieux. Méditez l'invocation à Minerve. C'est à la vivante Raison qu'il l'adresse au nom des athées ses amis : « Des hommes, ô Minerve ! des hommes conscients autant que soucieux de ce qui leur manque, dévorés du sacré désir. » Ces hommes ne veulent point, comme d'autres « moins pieux ou moins réfléchis », donner pour prison à la déesse « une case de leur pensée » ; ils ne l'enfermeront pas

« en un point du temps, ou dans un lieu du monde » ; tout sera mis à ses pieds.

« Entends mieux nos propos : c'est la vie, la vie tout entière et non un fragment de la vie, toute science, et non telle science unique, tout art, toute morale, toute rêverie, tout amour qui sont exposés devant toi. Il faut que tu nous marques la cadence de l'univers ». (1)

C'est la prétention même du rationalisme condamné par l'Eglise, dans le *Syllabus* tant vanté par M. Maurras :

« La raison humaine, considérée sans aucun rapport à Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal ; elle est à elle-même sa loi, elle suffit par ses forces naturelles pour procurer le bien des hommes et des peuples » (*Syllabus*, proposition III, Dz 1703).

Mais ne peut-on concilier l'invocation à Minerve et la ferme formule romaine ?

« Individuelle ou générale, note M. Maurras au bas de la proposition condamnée, cette « raison » paraît avoir ici pour caractère essentiel le grand attribut libéral : *l'indépendance* ; or tout est dépendant et interdépendant : voilà ce que disent ensemble la critique, l'expérience, la science ». (2)

(1) *Romantisme et Révolution*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1922, pp. 227-228.

(2) Il faut dénoncer une fois de plus l'équivoque du libéralisme dans la doctrine de Charles Maurras. Ennemi du libéralisme « sur le plan de l'expérience immédiate », où se manifeste à l'évidence « la sujétion de l'individu au tout politique » et la soumission de l'intelligence à « l'objet », M. Maurras

Sans doute la pensée catholique repousse comme une erreur certaine tout idéalisme, qui veut une intelligence *indépendante des choses,* mais l'Eglise condamne aussi comme une hérésie ce libéralisme, « très pernicieux », qui proclame la raison *indépendante de Dieu.*

2. *Athéisme de fait*

D'ailleurs, comment M. Maurras pourrait-il confesser la dépendance de la raison envers Dieu qu'il ignore ? Très tôt il a perdu la foi. Nous le rappelons avec tristesse, c'est un fait malheureux, mais il est public et il nous touche, chez un homme qui prétendit donner « un code presque complet de la conduite de la vie ». Nous avons le droit d'en calculer les désastres.

« Des directions intellectuelles que j'ai suivies, l'une m'a déçu, et c'est la plus ancienne de toutes, celle que j'ai courue avec l'intérêt le plus passionné ; dans la poursuite de la vérité première et dernière, je n'ai pas trouvé ce que je cherchais ».

Sa foi succombe vite devant le énigmes du « grand problème » de la vie.

proclame sur le plan métaphysique, au moins de fait, un libéralisme plus radical et bien plus malfaisant : il nie la sujétion de l'homme à Dieu, et que l'intelligence ait besoin des divines lumières pour trouver « la cadence de l'univers » et l'ordre entier de la vie. Cf. Jacques Maritain, *Primauté du spirituel*, p. 106 et annexe VII sur le libéralisme.

« Ce problème, il est vrai, m'avait attiré fort jeune et de façon si vive que je ne distingue pas toujours, dans mes souvenirs, le moment où ma foi s'affaiblit de l'heure où ma raison demeura muette devant ses propres objections aux moyens de mettre en rapport l'ordre humain et l'ordre divin ».

Chez cet adolescent, qui sort à peine de l'enfance, la foi trouve un obstacle dans « l'impatiente et impérieuse exigence de l'esprit pur », mais son exigence ne suffit pas à le mener, par « le mystère de l'immense monde visible », à la connaissance naturelle de Dieu. M. Maurras tombait du haut du ciel métaphysique : l'étude de Kant acheva de précipiter sa chute : il en vint à l'agnosticisme le plus radical.

« Avec Kant je n'eus que le choix des irritations de deux sortes que me causèrent sa *Raison pure* et sa *Raison pratique*, dont je me reposai dans l'excellente *Critique du jugement*, relative à la philosophie des beaux-arts. Toutefois sa manière de penser ne laissa point de m'influencer comme toute ma génération. Ce que, à dix-huit ans sonnés, j'entrevis du thomisme m'a toujours apparu comme au travers d'une glace. Beauté distincte, inaccessible. Les années de travail et de méditation passées à agiter les antinomies ne représentent donc que des satisfactions de critique maligne, ou de clarté assez stérile. Tel aura été tout le fruit de mon stade philosophique... Mon enquête ne m'a conduit qu'à des synthèses extrêmement subjectives. En bref, je n'ai pas abouti. En esthétique, en politique, j'ai connu la joie de saisir dans leur haute évidence des idées-mères ; en philosophie pure, non. »

Restait la voie de l'histoire. Il n'y fut pas plus heureux.

« Quant à l'argument historique, par lequel tant d'autres ont conservé la foi, l'action en était annulée d'avance : l'esprit qui craint d'être abusé par les formes de la raison, déçu par les cris de la conscience en méfiance même sur le témoignage des sens, songera difficilement au secours de l'histoire pour ressaisir un absolu qui échappe de toute part (1). »

De fait, nous voici en pleine misère intellectuelle, au sein même de l'*agnosticisme empirique* : la valeur ontologique et transcendante des premiers principes de la raison est méconnue; on ne sait plus vers quel terme idéal aspire la conscience; les sens eux-mêmes n'ont pas une valeur objective certaine. Reste la synthèse subjective : l'intelligence ne connaît rien en dehors des apparences et de leurs lois; nous ne pouvons juger de la valeur des choses en elles-mêmes; la valeur d'un fait, d'une idée, d'une institution, nous les connaîtrons à la lumière de la seule expérience, par leurs effets positifs, constatés à la lumière de la critique historique.

M. Maurras allègue, pour sa défense, que son agnosticisme est un fait tout personnel, qu'il le déplore, qu'il n'y peut rien. Il n'a trouvé dans aucun sens la « vérité première et dernière ».

« Mais je ne me suis jamais vanté, dit-il, de tenir cette vérité, et les gens qui m'accusent de produire un ensei-

(1) *Démocratie religieuse*, pp. 481-483.

gnement philosophique ou religieux particulier ne savent pas l'impossibilité qu'ils dénoncent (1). »

Cependant M. Maurras, du moment qu'il veut trouver l'ordre de la vie humaine, la concevoir sans Dieu, il ne peut échapper à la conséquence logique de son agnosticisme nominaliste : son athéisme de fait va devenir un athéisme méthodique (2). Sans être positivement *affirmé*, il est toujours positivement *supposé*, et partout, dans la pensée du maître politique, se fait sentir cette absence de Dieu.

3. *Athéisme méthodique*

En fait, M. Maurras a subi profondément l'influence d'Auguste Comte, surtout dans le domaine de la politique, où il le trouve un observateur incomparable. Il n'a pas abordé sans critique la

(1) *Démocratie religieuse*, p. 461. — Il semble que l'agnosticisme lui-même se présente à son esprit, ces derniers temps surtout, avec peu de certitude. « Qu'adviendra-t-il de l'agnosticisme d'Auguste Comte? La question se pose, avouait-il récemment. Je me la pose, pour ma part, vingt fois par jour. » (*A. F.*, 17 mars 1924).

(2) M. Maurras a protesté contre l'accusation simultanée d'athéisme et de paganisme. « Si je suis athée, comment suis-je païen? Et, païen, comment suis-je athée? » (*Démocratie religieuse*, p. 419). Qui ne voit qu'on peut être athée parce qu'on ne reconnaît l'existence d'aucune divinité transcendante, et païen tout ensemble, parce qu'on s'inspire en éthique et en politique, des principes du naturalisme païen?

doctrine de son maître par excellence : il lui a toujours contesté « le passage nécessaire de l'esprit humain par la série des trois états de théologie, de métaphysique et de science » (*La Démocratie religieuse*, p. 462); et son enthousiasme ne doit pas nous dissimuler la liberté qu'il garde à l'égard du philosophe. Lui-même, il est encore plus païen que comtiste; ce n'est pas tant le positivisme, c'est une colonne athénienne qu'il embrasse avec amour. Toutefois, pour graves qu'il estime ses réserves, elles « n'atteignent pas la doctrine, dont les grands traits subsistent » (1).

C'est avec une foi presque religieuse que M. Maurras en contemple les idées fondamentales :

« A demi-voix, dans le silence de la nuit, il me semble que je redis des syllabes sacrées :

« Ordre et Progrès.

« Famille, Patrie, Humanité.

« L'Amour pour principe et l'Ordre pour base; le Progrès pour but.

« Tout est relatif, voilà le seul principe absolu.

« Induire pour déduire, afin de construire.

« Savoir pour prévoir, afin de pourvoir.

« L'esprit doit toujours être le ministre du cœur et jamais son esclave.

« Le progrès est le développement de l'ordre.

« La soumission est la base du perfectionnement.

« Les phénomènes les plus nobles sont partout subordonnés aux plus grossiers.

(1) *Romantisme et Révolution*, p. 117.

« Les vivants seront toujours et de plus en plus gouvernés nécessairement par les morts.

« L'homme doit de plus en plus se subordonner à l'Humanité.

« Un habitué de Comte... ne peut s'empêcher d'égaler de telles sentences aux plus beaux vers moraux et gnomiques d'un Lysis, d'un Virgile, d'un Pierre Corneille. Il les trouve gonflés de consolations pénétrantes, et d'encouragements subtils, comme toutes les vérités qui défient le doute (1). Douceur, tendresse, fermeté, certitudes incomparables, c'est tout ce que renferme pour l'élève de Comte, ce terrible mot, si peu compris, de Positivisme. (*Romantisme et Révolution*, p. 92-93.)

Il écrit encore :

« La critique doit avouer qu'Auguste Comte a résolu quant à l'essentiel le problème de la réorganisation positive. S'il n'a pas réglé le présent, « *d'après l'avenir déduit du passé* », on peut dire qu'il a, comme il s'en vante, convenablement et « pleinement systématisé le bon sens » (*Ibid.* p. 118).

« Je ne connais aucun nom d'homme qu'il faille prononcer avec un sentiment de reconnaissance plus vive. Son image ne peut être évoquée sans émotion. » (*Ibid.* p. 91).

Plaçons dans la lumière, ou plutôt dans les ombres de cette philosophie agnostique, le problème de l'ordre. Comment se posait-il à l'intelligence du jeune athée de Martigues ? Il nous l'a révélé dans une page où la critique peut voir comme une

(1) Remarquons que quelque-unes de ces propositions qui, au dire de M. Maurras, « défient le doute », sont diamétralement opposées au dogme catholique et au bon sens, comme cette affirmation : « Tout est relatif, voilà le seul principe absolu. »

confession personnelle. Le cas de Charles Jundzill n'est-il pas le sien ? Le « malaise » du positiviste polonais « éminemment typique et significatif »

« représente avec beaucoup de netteté le malaise qu'ont éprouvé presque tous les esprits qui, nés dans la tradition catholique, sont devenus étrangers à la foi catholique...

« Etait-ce la philosophie, était-ce la science qui l'avait réduit à cette impossibilité de croire? Quelle que fut l'influence subie par le jeune homme, tel était le fait. Il ne croyait plus, et de là venait son souci. On emploierait un langage bien inexact si l'on disait que Dieu lui manquait. Non seulement Dieu ne manquait pas à son esprit, mais son esprit sentait, si l'on peut s'exprimer ainsi, un besoin rigoureux *de manquer de Dieu*. Aucune interprétation théologique du monde et de l'homme ne lui était plus supportable. Je n'examine pas s'il avait tort ou raison, ni s'il avançait, ni s'il reculait. Il en était là. Seulement Dieu éliminé, subsistaient les besoins intellectuels, moraux et politiques, qui sont naturels à tout homme civilisé, et auxquels l'idée catholique de Dieu a longtemps correspondu avec plénitude.

« Charles Jundzill et ses pareils n'admettent plus de Dieu, mais il leur faut de l'ordre dans leurs pensées, de l'ordre dans leur vie, de l'ordre dans la société dont ils sont les membres ». (*Romantisme et Révolution*, p. 96).

Charles Maurras, comme Charles Jundzill, n'éprouvait-il pas, lui aussi, « un besoin rigoureux de manquer de Dieu » ? De lui également ne peut-on pas dire qu' « aucune interprétation théologique du monde et de l'homme ne lui était plus supportable » ? Ses pensées sur l'infini nous autori-

sent à le croire, la notion d'infini épouvantait sa raison.

Placez-vous au centre même de son agnosticisme. Sa raison ne saisit que les *apparences* dans le monde : des apparences *certaines, finies, limitées, définies,* c'est tout un; des apparences qui se succèdent, se composent et forment par leur déroulement harmonieux le bonheur de la vie, par leur agencement inharmonique, injuste, son malheur. Toute notion d'infini, dépassant l'ordre de ces apparences, lui échappe. « De fait, pour M. Maurras, a écrit un critique bienveillant, l'infini ne représente que le contradictoire. C'est lui qui a écrit : « Comme dans l'infini, tout s'explique et « se réconcilie dans l'absurde » (1). A travers les Allemands, rêveurs d'infini, n'atteint-il point tout Infini, celui qui est essentiel à la métaphysique de l'Etre divin ?

« J'ai surtout en horreur ces derniers Allemands. L'infini ! comme ils disent. Le sentiment de l'Infini ! Rien que ces sons absurdes et ces formes honteuses devraient induire à rétablir la belle notion du fini. Elle est bien la seule sensée. Quel Grec l'a dit? La divinité est un nombre, tout est nombré et terminé. N'exceptons ni la volupté ni même les amours. Ils ont leurs points extrêmes et au delà se dissocient. *Définitions certaines,* comme chantèrent nos poètes, et *justes confins* hors desquels s'étend un obscène chaos (2). »

(1) Pedro Descoqs. *A Travers l'œuvre de M. Maurras.* Paris, 1911.

(2) *Chemin de Paradis,* 1921, p. LXXII-LXXIII.

La plus subtile exégèse, la plus habile défense ne nous feront jamais penser que les panthéistes, seuls visés peut-être, soient seuls atteints par un tel persiflage. La critique de l'idée d'Infini s'éclaire de l'éloge fait à la notion du fini, la « seule sensée ». Si la notion du *fini* est la *seule sensée,* toute idée d'Infini est *insensée.* Et quels sont donc ces *justes confins* où la beauté seule habite, « hors desquels s'étend un obscène chaos » ? A qui M. Maurras fera-t-il croire qu'il comprend dans leur limite le Dieu vivant et infini que nous adorons : *Immensus Pater, immensus Filius, immensus Spiritus Sanctus...* (1) ? M. Maurras nous a trop dit quelle est pour lui la source première de la pensée et de la religion positives :

« Avec ses physiciens et ses géomètres, avec ses sophistes, ses artistes et ses poètes logiciens, avec Phidias, avec Aristote qui ouvrit un monde nouveau, l'on peut dire que l'ancienne Grèce posa le fondement de la science, de la philosophie et de la religion positives (2). »

Toute idée d'Infini doit être écartée de la pensée positive. Trouver l'ordre intellectuel, l'ordre moral, l'ordre politique en dehors de Dieu, telle est la tâche du Positivisme. Comprenons bien les exi-

(1) Symbole de Saint Athanase.

(2) *Romantisme et Révolution*, p. 269. Notons encore une fois que l'agnosticisme empirique de M. Maurras lui doit montrer un Aristote de même nuance. Seul l'intellectualisme réaliste d'un Thomas d'Aquin permet de comprendre formellement le grand philosophe.

gences de l'entreprise : il faut organiser sans Dieu la pensée, la vie, la cité, essayer de « tout reconstruire sans l'Absolu » (1). Quelle voie suivre ? M. Maurras la trouve admirablement indiquée dans cette remarque de son guide, jugée « digne d'une longue mémoire, *car elle inaugure une époque* ».

« Il n'y a point de liberté de conscience en astronomie, en physique, en chimie, en physiologie même, en ce sens que chacun trouverait absurde de ne pas croire de confiance aux principes établis dans ces sciences par des hommes compétents. S'il en est autrement en politique, c'est uniquement parce que, les anciens principes étant tombés et les nouveaux n'étant point encore formés, il n'y a point encore, à proprement parler, de principes établis (2). »

Il faut donc trouver des lois d'organisation comparables en vigueur, en solidité, aux lois de la physique ou de la chimie.

« Ce mot de scientifique est à prendre dans un sens strict. L'astronomie, la physique, la chimie, la physiologie cherchent et trouvent les lois des apparences (3) qu'elles étu-

(1) *Romantisme et Révolution*, p. 98 : « Si vous croyez à l'Absolu, soyez franchement catholiques, criait à ces gens-là un Charles Jundzill. Si vous n'y croyez pas, il faut tenter, comme nous le tentons, de tout reconstruire sans l'Absolu. »

(2) Cité par Maurras, *Romantisme et Révolution*, p. 101.

(3) « Comte disait des *phénomènes*. On a traduit ici le terme grec par son équivalent littéral français, pour faire sentir à quel point cette doctrine, affirmative et positive comme la science, imite la circonspection de la science, et n'affirme des

dient : il faut examiner comment elles s'y prennent pour cela, et cette étude faite, fonder de la même manière une science de la vie supérieure de l'homme. Cette science sera, comme les autres, relative à des apparences; mais ces apparences seront, comme les autres, reliées par des lois. Substituer à la recherche des causes et des substances, qui réelles ou imaginaires, nous demeurent insaisissables, la simple recherche des lois : ce fut la méthode nouvelle. » (*Romantisme et Révolution*, p. 101).

Il est facile de voir en quoi cette prétendue théorie scientifique de l'ordre s'oppose à l'enseignement de l'Eglise et aux certitudes les plus élémentaires de la saine raison.

Non seulement elle part de l'athéisme, accepté au début comme un fait, mais elle le consacre, elle nous y enferme et nous défend d'en sortir. L'agnostique, après avoir dénié à l'intelligence le pouvoir d'atteindre l'*essence des choses*, se ferme tout accès vers la *Première Essence;* il n'entrera jamais en esprit

Nella profonda e chiara sussistenza
Dell' alto Lume... (1).

Parti d'une philosophie agnostique, adoptant ses postulats, sa méthode et ses conclusions essentielles, M. Maurras, en fait, et sans le chercher,

choses que *ce qui en apparaît* ». On saisit sur le vif le nominalisme radical que Maurras partage avec Comte.

(1) Dante, *Paradiso*, XXXIII, 15.

s'est *enclos* dans l'athéisme : il ne peut concevoir un ordre de la vie qu'indépendant de Dieu, ayant son principe et sa fin, sa raison d'être, ses secours, ses forces et son bonheur hors de Dieu. Spéculativement, c'est la *méconnaissance,* pratiquement c'est la *négation* de Dieu Créateur, premier principe et dernière fin de l'univers.

Entre Aristote et Maurras, il n'y a pas une distance de degrés seulement : la pensée maurrassienne se situe infiniment au-dessous de la métaphysique du Philosophe. La raison agnostique ne s'élèvera jamais à cette notion de l'Acte pur, « auquel tout le ciel et la terre sont suspendus » ; tout l'aspect métaphysique, *essentiel* et *divin,* de la vie lui échappe à jamais. Ce n'est pas au langage, aux mots, que M. Maurras communique « une couleur de sensualité, un goût de chair » (1), c'est aux idées.

C'est pourquoi S. S. Pie XI a pu dire récemment : « Nul n'est libre de rester disciple de Maurras, d'un chef d'école qui ne met pas Dieu — toute notre raison d'être — à la base de l'ordre individuel et de l'ordre social, comme le démontre la raison et le commande la révélation » (2).

(1) *Romantisme et Révolution*, page 246. Cf. note II, p. 271.
(2) Déclaration de S. S. Pie XI à Mgr l'Evêque d'Oran. *La Croix*, 26 octobre 1927.

II

UNE PENSEE DETOURNEE DU CHRIST

Pour le croyant, Dieu est le Bien suprême : pour le chef de *L'Action française*, il n'est rien. Le Christ, moins encore. Le Verbe fait chair, né de la Vierge Marie, mort pour nous sur la croix, ressuscité et monté aux cieux, chef invisible et vivant de toute l'humanité : scandale pour la raison. Que pourrait bien dire le nom sacré de Jésus à quelqu'un qui n'entend même plus la voix de la création chantant la gloire du Créateur ? Aucun de nos dogmes essentiels, la chute et le péché, la rédemption, la grâce et les sacrements, ne trouvent place dans son univers et sa cité. L'âme spirituelle, immortelle et rachetée par le sang du Dieu fait homme, justifiée, sanctifiée par la grâce, destinée à vivre de la vie même de Dieu dans la vision de gloire, le rapport de toute notre existence terrestre à la possession de cette béatitude éternelle, ce sont des rêves : innocents tant qu'ils ne troublent pas l'ordre de la cité humaine, mais qui peuvent devenir pour la société terriblement dangereux. Ce danger, M. Maurras le dénonce dans le christianisme, quand il considère celui-ci en sa source, la Bible, en son fondateur, le Christ, et en son idéal de vie, le commerce mystique avec la Divinité.

Nous le savons, ce n'est pas ordinairement en lui-même, d'une manière abstraite et dans l'absolu, que M. Maurras considère le christianisme, mais d'une manière concrète et toute relative, tel qu'il agit ici et là. Il reconnaît que ce mysticisme oriental, source d'anarchie chez les uns, est une force assagie dans le catholicisme : directement, il ne combat que ce qu'il appelle le christianisme de Berlin et de Genève. Mais il faut bien le dire : sa haine du christianisme de la Réforme n'est pas la louable détestation de l'erreur, mais trop souvent l'abomination d'un païen pour les chères vérités que nous partageons avec nos frères séparés.

I. *M. Maurras et la Bible*

Notre foi en l'ordre surnaturel repose sur la Révélation; nous ne pouvons connaître la vie intime de Dieu, si Dieu ne nous la manifeste : « *Dieu, personne ne le vit jamais,* nous dit saint Jean, I, 18, *c'est le Fils unique qui est dans le sein du Père, qui nous l'a fait connaître.* » Le Seigneur a donc parlé, et sa parole nous est rapportée par la Bible : « *Après avoir, à plusieurs reprises et de diverses manières parlé à nos pères par les Prophètes,* écrit saint Paul (Hebr. I, 12), *Dieu, dans ces derniers temps, nous a parlé par son Fils.* » Vénérer les Ecritures qui contiennent

cette parole divine est le plus sacré des devoirs. Les mépriser, c'est blasphémer. Tout persiflage du Livre saint nous blessera au cœur. Pourtant, M. Maurras a écrit sur la Bible des pages qu'on ne peut lire sans douleur, ni sans stupéfaction. Sans doute la juge-t-il surtout à l'occasion des désordres que les rêveries de Luther suscitèrent; il estime, toutefois, que le foyer de cette anarchie n'est point seulement dans la folle tête des hérésiarques ou des faux prophètes, mais aussi dans le texte sacré, bien capable d'inspirer toutes les révoltes s'il n'est soumis à plus haute sagesse que lui-même :

« Le peu que nos livres (français) puissent montrer d'esprit égalitaire ou libéral s'explique soit par quelques accidents historiques (ainsi Montaigne), soit par la lecture et l'étude que firent sans cesse nos clercs de l'un et de l'autre Testament. On ne peut lire indéfiniment ces textes sacrés sans y respirer quelques miasmes de l'esprit prophétique et millénariste. Le miraculeux, c'est bien plutôt ici que le commerce de la Bible n'ait point fait plus de ravages. Le représentant le plus vrai peut-être de notre race, Bossuet, fit ce paradoxe (car il est vrai que tout se peut) de tirer de la Bible une politique sensée (1). »

Pourrait-on dire plus clairement que la Bible est un livre en lui-même pernicieux, contre lequel c'est miracle qu'on se défende ? Sans doute, et en raison même de son élévation divine, l'étudier

(1) *L'Action Française*, 15 octobre 1899, p. 815.

sans la lumière intérieure de la foi et selon le principe du libre examen est s'exposer fatalement à des dangers d'erreur, surtout en matière dogmatique, et des âmes perverses peuvent abuser de ce qu'il y a de meilleur au monde. Mais n'est-ce pas blasphémer que d'attribuer ces effets mauvais à la parole même de Dieu ?

C'est que, au jugement de M. Maurras, la Bible est loin de nous apporter, comme nous le croyons, une sagesse : par les Prophètes et par Jésus, elle nous communique le ferment individualiste, elle a été un foyer d'anarchie. C'est à elle que fait allusion M. Maurras quand il parle de ce « moment où le souffle de l'Orient avait altéré la grande âme antique » (1). Voyez les ravages accomplis chez les peuples germains :

« Qu'avait apporté à ceux-ci notre Rome, fille et héritière d'Athènes? Une loi, un droit, une raison, un ordre, un goût, une discipline mentale, morale, esthétique. Tout cela, avant d'être accepté avec joie, devait être appris et compris difficilement. Mais comme il peinait encore à ce dur labeur, qu'est-ce que le Germain recevait tout à coup du côté de Jérusalem? Isaïe et Jésus, David et Jérémie, Ezéchiel et Salomon, brusquement traduits dans sa langue, lui révélaient la vanité de l'effort civilisateur, lui enseignaient avec l'accent d'autorité qui marque les choses divines, qu'il portait dans son propre cœur comme un juge et un maître de tout, enfin lui donnaient par leur exemple et par leur discours des modèles de la frénésie toute pure (2). »

(1) *Romantisme et Révolution*, p. 269.
(2) *L'Action Française*, 15 octobre 1899, p. 317. Cité par P. Descoqs, *A travers l'œuvre de M. Maurras*, p. 78.

Vous avez bien lu : Jésus lui-même, notre adoré Sauveur, donne, par son exemple et ses discours, « des modèles de frénésie toute pure ». Tels sont les méfaits de la Bible bue à sa source. Les Juifs, soustraits à la discipline sacerdotale, les protestants échappés aux influences de Rome, « fille et héritière d'Athènes », sont les victimes misérables de ce livre troublant.

Comment les catholiques en ont-ils évité le poison ? Par le bienfait de l'Eglise qui a corrigé la Bible. M. Maurras se flatte d'avoir exposé dans le *Chemin de Paradis* une

« chaîne d'idées... très suffisamment païenne et chrétienne pour mériter le beau titre de catholique qui appartient à la religion dans laquelle nous sommes nés. Il n'est pas impossible que j'aie heurté chemin faisant quelque texte brut de la Bible, mais je sais à peine lesquels. D'intelligentes destinées ont fait que les peuples policés du sud de l'Europe n'ont guère connu ces turbulentes écritures orientales qu'extraites, composées, expliquées par l'Eglise dans la merveille du Missel et de tout le Bréviaire... » (*Chemin de Paradis*, 1921, p. LXXXVII).

Dans une édition précédente M. Maurras exposait avec plus de franchise ce qui est certainement sa pensée (1) :

« D'intelligentes destinées ont fait que les peuples policés de l'Europe n'ont guère connu ces turbulentes écritures

(1) En effet, comment de « turbulentes écritures » pourraient-elles devenir, *sans transformation*, la merveille du Missel ?

orientales que *tronquées, refondues, transposées* par l'Eglise dans la merveille du Missel et de tout le Bréviaire. Ce fut un des honneurs philosophiques de l'Eglise, comme aussi d'avoir mis aux versets du Magnificat une musique qui en atténue le venin. » (p. XXX de la 2e édition).

« Caligula, commente M. Thibaudet (1), voulait que le peuple romain n'eût qu'une tête, afin de l'abattre d'un seul coup, M. Maurras donne cette tête unique à l'objet de ses haines du même fond dont il en impose une à l'Etat de son choix. Cette tête unique, c'est la Bible, ou celui qui l'a écrite, le Juif ».

La Bible est le mauvais livre d'où sort l'anarchie et la révolution (2).

(1) A. Thibaudet. *Les idées de Charles Maurras*. N. R. F. 7e éd. Paris, 1920, p. 96.

(2) M. Maurras, dans certaines rééditions, a atténué, quelquefois, l'expression de sa pensée par amitié pour ses admirateurs catholiques, par désir également de ne point offenser l'Eglise qu'il disait vénérer. Nous n'examinons pas la droiture de ces intentions. Mais il s'agit ici de connaître les idées de M. Maurras, et son esprit, celui qui anime son œuvre. Or ses idées n'ont pas changé. Les pages modifiées récemment ou même supprimées, ne signifient pas un changement dans la pensée. Lui-même nous en a avertis plusieurs fois. « Les variations qu'il (Et. Lamy) a pu observer chez moi sont de sentiment. Elles s'expliquent par les circonstances. Quant aux doctrines proprement dites, on ne relèvera aucune variation importante depuis tel de mes livres paru en 1906 jusqu'à tel autre plus ancien de douze années entières. » C'est ainsi qu'a été réédité en 1920, puis en 1927, le *Chemin de Paradis*. Certaines pages particulièrement offensantes pour l'Eglise furent supprimées; mais en donnant les raisons de cette suppression, M. Maurras ne parle point d'un changement de pensée.

2. « *Le christ hébreu* »

« Une âme foncièrement païenne », comme M. Maurras — le mot est de M. Thibaudet (1) — pourrait-elle comprendre la sainte et adorable figure de notre Sauveur ? Celui qui a passé parmi nous en faisant le bien ne lui inspire que de l'aversion (2).

M. Maurras s'est défendu d'abhorrer le Jésus de la tradition catholique. A l'âge où il écrivit ses pages les plus nettement antichrétiennes, il y eut pour son imagination

« comme deux Jésus, deux Evangiles, deux Ecritures, deux Histoires du christianisme, selon que ces différents termes étaient conçus dans l'Eglise ou hors de l'Eglise.

« Mais, dira-t-on, lequel des deux était conçu comme vrai et comme réel...?

(1) A. Thibaudet, *op. cit.*, p. 169.

(2) Sur ses sentiments nous avons un témoignage direct qui éclaire singulièrement les textes qui vont suivre : c'est celui de M. Louis Dimier, durant vingt ans collaborateur familier de M. Maurras. Celui-ci, nous rapporte M. Dimier, tenait sur l'essentiel même de notre foi des propos « révoltants ».

« J'eus quelques prises avec Maurras sur le fond, mais en vain. Tous ses nerfs, toute sa passion étaient engagés sur ce point-là.

« Avec votre religion, me dit-il un jour, il faut que l'on vous dise que depuis dix-huit cents ans, vous avez étrangement sali le monde. »

« Une telle fureur faisait pitié... » (L. Dimier, *Vingt Ans d'Action Française*, p. 30).

Ces sentiments saisis sur le vif, bien des pages du maître les trahissent.

« La question se posait à peine pour des esprits sans foi qui ne cherchaient plus du tout dans l'histoire des témoignages, mais de simples images en vue d'illustrer des idées. Ainsi, d'un côté, se tenait devant mes yeux le Christ de la conception protestante, révolutionnaire et moderne, « le bizarre Jésus romantique et saint-simonien », suggéré par l'interprétation individualiste, qui nous environnait alors, et correspondant à la thèse individualiste elle-même. D'un autre côté, et plus près, et paré d'une gloire à laquelle je me montrais profondément sensible, ne voulant « connaître » que lui, le Jésus de « notre tradition catholique », le crucifié couronné du catholicisme de Dante... Toutes les invectives qu'il m'arrivait d'écrire contre le premier me semblaient lumineusement compensées par l'hommage rendu au bienfait séculaire, à la majesté du second, et nulle pensée d'outrager la réalité religieuse du catholicisme ne pouvait même entrer dans ce courant d'idées, démunies certes de piété, mais toujours assistées d'un sentiment de vénération qui me faisait mettre le catholicisme à l'écart et à l'abri de tout mouvement agressif. » (*Chemin de Paradis*, p. 256-8).

M. Maurras nous dit qu'il n'a pas l'intention « d'outrager la réalité religieuse du catholicisme » : il est trop romain pour cela. Mais sait-il ce qu'est cette « réalité religieuse » ? Nullement ; elle échappe à son incroyance. Aussi lui arrive-t-il de l'outrager effectivement et d'une manière cruelle quand, à travers le Christ de la tradition protestante, il atteint en vérité et blasphème le Christ des Evangiles, qui est bien le nôtre, le Christ de la tradition catholique.

N'est-ce pas le Jésus de la Bible qui donnait aux Germains, avec David et Salomon, par ses

« exemples » et ses « discours », des « modèles de la frénésie toute pure » ? « Le Christ intérieur des gens de la Réforme », qu'est-il autre, dans la pensée de M. Maurras, sinon le Jésus « des quatre juifs obscurs », c'est-à-dire des quatre Evangélistes qui nous ont rapporté son histoire ? Et ce Jésus des Evangiles n'est-il pas le nôtre en vérité, celui de l'Eglise catholique ? Non, aucune subtile distinction ne vaut contre l'évidence de textes qu'un chrétien ne lira jamais sans horreur. Se retrancher derrière l'excuse du paradoxe littéraire serait ici un artifice indigne d'une intelligence loyale. Nous savons le plaisir que, dans un ouvrage comme le *Chemin de Paradis*, M. Maurras a pu prendre à ne révéler sa pensée que sous des formes dont l'excès même et l'apparence agressive, en scandalisant « les yeux inhabiles », invitait adroitement les habiles à lui découvrir un sens moins odieux. Peut-être, à vrai dire, ces habiles ne sont-ils que des *demi-habiles* que Pascal eût blâmés ? Peut-être les vrais « habiles », pensent-ils ici comme le « peuple », estiment-ils que le sens caché n'est pas meilleur que le sens apparent, et qu'au surplus des textes proposés à tous doivent être jugés selon les règles communes, sans être admis à invoquer de privilège ni d'alibi esthétique. En tout cas les mots, plus on écarte leurs harmoniques accidentels, plus le son essentiel qu'ils rendent est significatif, sans méprise possible.

Dans les « lettres sacrées » que le sage Criton lut avec consternation à la porte des enfers, l'amour sait bien reconnaître qui la haine a désigné :

« Un christ hébreu viendra au monde, rachètera l'esclave et, déposant le fort du trône, placera les premiers plus bas que les derniers pour que sa gloire soit chantée dans la vie éternelle. »

Criton, invité par Mercure à remonter vers Athènes, interroge le Dieu.

« Ce christ hébreu... est-il venu?

— Il est venu, Criton.

— A-t-il chassé les forts du trône, ainsi qu'il se le promettait?

— Il l'a fait, dit Mercure.

Mais les échos élyséens répétèrent en gémissant :

— Il l'a fait, il l'a fait!

— Il a mis les premiers au-dessous des derniers? Il a rendu Cléon l'égal du fils de Sophronisque ?

— Mon Criton, ces rêveries s'accomplissent.

— Et cela réussit?

— Tout arrive, Criton.

Le sage Criton soupira. Il comprenait peu que l'absurde eût ainsi triomphé.

— Hélas! Mercure, reprit-il, je sais aussi que les esclaves, au nom du même christ doivent un jour être affranchis. Est-il temps de s'y opposer?

— Voilà près de trois cent soixante-treize olympiades que l'Hébreu criait sur sa croix : *Cela est consommé.* Oui, depuis ce moment les esclaves ont reçu le gouvernement de leur âme. Ils ne sentent plus d'autres jougs que ceux de vivre et

de mourir. Ils disposent de tout leur cœur. La servitude est abolie, chères ombres ! (*Chemin de Paradis*, p. 202, 220).

M. Maurras a beau nous dire que les *Serviteurs* (1) « visent et touchent quelque chose qui n'est pas le catholicisme et qui en est même tout le contraire », il se leurre. Notre scandale l'étonne : preuve nouvelle qu'il méconnaît l'essence la plus pure du catholicisme, puisqu'il peut la blesser cruellement sans le vouloir, sans le savoir. Quel catholique ne reconnaîtrait dans le « Christ hébreu » que déteste M. Maurras, le Christ béni que nous adorons ? Que fait-il, ce « Christ hébreu », quel est son crime ? Par lui « les esclaves ont reçu le gouvernement de leur âme ». C'est précisément là la grande vérité naturelle, méconnue par les païens, et que Jésus-Christ a fait triompher.

Nous détestons avec Charles Maurras tous les abus des rêveurs tolstoïsants, mais nous proclamons avec l'Eglise le droit sacré qu'a toute âme de se gouverner selon son libre arbitre, sous la protection et la sauvegarde des justes lois divines et humaines (2).

Relisons la fameuse page des premières éditions d'Anthinéa (3).

(1) Le conte des *Serviteurs*, dans le *Chemin de Paradis*, d'où la page précédente est extraite. Cf. p. 255.

(2) Cf. saint Thomas, *Somme Théolog.* II, II, q. 47, a. 12.

(3) Nous avons sous les yeux l'édition de 1912, pp. 61-63; M. Maurras a supprimé cette page dans les éditions poste

« Je transcrirai mon impression finale, elle fut la plus forte de la journée. Je l'éprouvai dans un recoin, à droite d'une porte, devant le buste d'un homme jeune encore, à barbe longue terminée en boucles épaisses, au nez fin, aux joues creuses, les pommettes délicatement aiguisées, les orbites proéminentes et comme usées par le souci. Une ossature mince soutenait ce visage fiévreux, d'un caractère inquiet et souffrant...»

Le pèlerin de l'Acropole ne fut point surpris de lire dans son guide, à propos de ce buste : « *L'expression et les traits du visage nous rappellent l'image de Jésus-Christ...* » Et il continue :

« Non, je n'eus aucune surprise. Je sentis pourtant le besoin de courir au grand air pour dissiper le trouble où me jetait ce brusque retour du nouveau monde et du Nazaréen par qui tout l'ancien s'écroula. C'était le dernier jour d'avril et l'un des premiers du véritable printemps. Jusqu'au soir, je courus les monceaux de ruines informes, répandus en des terrains vagues entre la rue d'Hermès et la pente septentrionale de l'Acropole. Dans l'enclos déserté de l'ancien gymnase de Diogène, où quelques moutons paissaient l'herbe je me couchai au sol et regardai sans dire, ni penser rien, la

rieures. Nous lisons dans celle de 1919, p. 61 : « Il m'a paru satisfaisant pour la pensée d'un certain nombre d'amis catholiques vivants ou morts et pour mon témoignage de profonde reconnaissance de sacrifier ce chapitre en mémoire de la grande âme du pape Pie X. » Maurras sacrifie cette page pour ne pas blesser ses amitiés, il n'en renie point la pensée : or c'est sa pensée que nous voulons saisir, dans son opposition radicale à la foi catholique. Là est l'essence de l'esprit maurrassien. Or Maurras pense, sent, réagit, gouverne avec son esprit. On peut distinguer bien des choses dans l'homme *par abstraction;* mais *dans l'action* on ne sépare pas l'homme, ici l'homme est un bloc, c'est Maurras tout entier qui dégage une influence.

nuit qui approchait; il me semblait qu'ainsi, sous la croix de ce dieu souffrant, la nuit s'était répandue sur l'âge moderne (1). »

La lumière, M. Maurras la demande aux siècles assis à l'ombre de la mort, de cette Mort qui forme la troisième personne de sa trinité; la consolation et l'espérance, il les demande au rythme inexorable d'un univers sans Dieu. Cette « âme essentiellement païenne » déteste « le christ hébreu » parce qu'elle abhorre l'Evangile.

3. *Conception antichrétienne de l'homme*

Deux vérités naturelles sont à la base de la conception chrétienne de la vie : Dieu et l'âme; le Dieu personnel et transcendant, vivant et présent, juge souverain de la vie; l'âme spirituelle, immortelle, responsable devant la justice divine. Le christianisme a transfiguré ces deux idées en y ajoutant toute la splendeur de la lumière cachée

(1) Achevons la citation : « Mais les nuits de l'Attique ne sont jamais tout à fait sombres. Je fis un mouvement. La fluide clarté que développaient les étoiles me désigna avec instance et autorité, sur un morceau de marbre pâle, ce mot inscrit en lettres majuscules, XOPOΣ. *Choros* veut dire danse. Une danse est un mouvement concerté et réglé qui laisse dans l'esprit de belles figures. Ces lettres assemblées me gonflèrent le cœur d'espérance mystérieuse. Elles me firent voir des générations de morts ressuscités, de dégénérés refleuris. De la terre aux étoiles, tout passe, tout revient, tout est lié en chœur. Des circuits infinis correspondent à tous les vœux. Un chrétien s'afflige, l'impie! Mais il n'est rien que ne soulève la volonté tendue d'un esprit préparé et fort. »

en Dieu et qui a brillé dans nos ténèbres. Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob s'est révélé dans son Fils; Dieu d'amour et non plus de crainte, il nous a appelés ses enfants et nous pouvons le nommer *Notre Père*.

L'âme humaine a reçu du Verbe fait chair « grâce sur grâce »; sa dignité, dans la lumière de la Croix, nous apparaît immense; sa valeur, infinie : nous croyons que le Fils de Dieu est mort et ressuscité pour tous les hommes et pour chacun, qu'il aurait souffert pour un seul la douloureuse Passion qu'il souffrit pour tous. La divine charité, participation à l'*Amour même subsistant*, vrai lien de la perfection, nous unissant à Dieu dans le Christ, nous doit transformer en l'image même du Fils, nous rendre conformes à Lui, nous incorporer à Lui et nous ravir éternellement en Lui, dans la vision de gloire, où notre béatitude sera le partage de la vie même de Dieu.

Or, les idées essentielles de M. Maurras sur la vie heurtent de front ces vérités fondamentales du christianisme. Sa méconnaissance du pur spirituel, son agnosticisme l'obligent à tenir pratiquement l'âme pour rien : entendez l'âme substance spirituelle, immortelle, ayant une vie immanente, une perfection intérieure vue de Dieu seulement, l'âme appelée à la vie éternelle dans la vision de gloire.

Cette dignité de l'âme faisant toute la vraie valeur de l'homme, M. Maurras est incapable de

bien juger la dignité de la personne humaine : d'où ce mépris trop réel qu'il a pour ces « petits » et ces « humbles », bénis de Jésus, et qu'un dur paganisme lia sous le joug. Toute âme, celle de l'esclave comme celle des rois, pourrait s'entendre dire : « J'ai versé telle goutte de sang pour toi ». Quels sentiments, par contre, nourrit M. Maurras pour ceux qu'il appelle des « instinctifs » ? Ecoutons le discours où il nous propose ses béatitudes. M. Maurras décrit la procession des faux sauveurs : aucun d'eux n'a su apporter aux hommes la vraie sagesse. M. Maurras va nous la définir.

« Hélas ! la vraie pitié, la vraie bonté, la vraie justice leur seraient venues par surcroît si nos réformateurs s'étaient d'abord étudiés à penser juste. Une logique médiocre eût bien suffi à leur montrer *en quoi gît la béatitude ;* cela n'est point comme ils l'ont trop dit, de tout ignorer, mais plus profondément, de peu vivre et de peu sentir.

« Bienheureux, dira la sensibilité clairvoyante, celui-là dont *les œuvres toujours répandues sur les choses ne sont rien qu'effets machinals, liaisons d'habitudes, inertes mouvements et totales occupations.* » Incliné sur la terre, il est si proche d'elle qu'il s'en distingue à peine avant d'y rentrer à jamais. « Oh ! ne l'éveillez pas », comme eût supplié Michel-Ange : « cher lui est son sommeil et plus chère encore son essence « de pierre. Ne pas voir, ne pas sentir lui est grande grâce. »

L'humain mépris devrait frapper quiconque (1) *fait*

(1) En note : « La première chose à faire est de faire comprendre à l'ouvrier allemand qu'il est malheureux. » Lassalle. — Cette note ne limite en rien la portée générale de la pensée maurrassienne. (C'est nous qui soulignons).

vagir la première concupiscence dans le cerveau ou dans les entrailles d'un instinctif, quiconque diminue le vénérable privilège qu'ont parfois ces bénis de mourir sans avoir vécu » (*Chemin de Paradis*, pp. LXXXII).

Réserve faite de l'outrance littéraire, c'est avant tout un pessimisme vraiment païen qui se fait jour ici, — le pessimisme des cœurs qui ne connaissent pas la rédemption : et, de fait, à quoi nous eût servi de naître si nous n'avions été rachetés ? Aussi bien s'est-on mépris, croyons-nous, sur la pensée de M. Maurras en ce passage. Cette béatitude, il ne la souhaite point aux intellectuels de sa race et ne la choisit point pour lui-même : c'est la béatitude des « instinctifs », des esclaves. Vous lisez là peut-être toute la détestation de M. Maurras pour la Révolution, pour cet « insensé désir d'élever toute vie humaine au paroxysme » : mais il faut y lire aussi son désir, sa volonté très arrêtée de tenir les « bienheureux » serviteurs toujours courbés vers leurs « œuvres répandues sur les choses » et qui ne sont « qu'effets machinals, liaisons d'habitudes, inertes mouvements et totales occupations ». Admettons que les critiques de M. Maurras atteignent des erreurs détestables, tout le faux humanitarisme hérité de Rousseau : ses conceptions positives ne valent pas mieux que ces erreurs (1).

(1) Dans ses défenses, M. Maurras recourt souvent, auprès des catholiques, aux erreurs qu'il critique et que nous détestons; mais la pensée de Maurras n'est pas purement négative,

En louant l'esclavage antique, il croit proposer une *énigme maligne* à des hommes qu'une lecture trop littérale scandalisera. C'est lui, cependant, qui se prend à ses filets, et certaines ironies sont elles-mêmes des aveux.

Criton, aux Champs-Elysées, se lassa vite d'être seul et de « n'avoir personne en qui pût se répandre son plaisir ». « Il s'assoupit ainsi. Des années infinies ne le tirèrent point du rêve agité... » Androclès, chef de ses esclaves, les lui amenant tout joyeux, vint le réveiller de sa morne torpeur. Parmi eux,

« Criton reconnut un berger corinthien qu'il avait mis en croix contre la justice.

« Tu ne m'en veux pas », lui dit-il.

Mais l'esclave fondit en larmes.

. — Seigneur, il te fallait que je souffrisse jusqu'à la mort. Et je ne m'y refusai point. Bien ou mal je m'en acquittai, mais toi, pourquoi nous laissais-tu? Ma douleur commença quand je ne sus que faire ni de qui prendre les souhaits.

« Tous disaient des choses semblables ou leur visage l'exprimait. » (*Chemin de Paradis*, 209).

Humilier le cœur même des esclaves, — sous prétexte de n'importe quelle thèse politique à insinuer, — cette ironie même est impie.

*anti*révolutionnaire, *anti*individualiste, *anti*démocratique, *anti*protestante : il y a une conception maurrassienne *positive* de la vie et du monde, opposée à la Révolution : cette conception positive est-elle acceptable pour la saine raison et pour la foi? Non, répond l'Eglise.

« Sous des chapelets de violettes, les danseurs ondulaient, les bouffons tendaient leur échine, et Criton, du bout de l'orteil, daignait y imprimer des gourmades distraites; une pleine félicité les couronnait alors ». (*Ibid.*, 210).

Eloge de la servitude *inhumaine* sur les lèvres d'Androclès, chef des esclaves. Il l'adresse à Criton :

« Plus d'une fois, seigneur, il nous vint pendant notre vie des désirs d'affranchissement. Insensés, qui croyions que la liberté tient à l'absence du maître ! Ta douce autorité nous apparaissait un fardeau, cependant tu nous employais, toi, l'aimé des muses; tu le daignais ! Tu guidais nos pensées suivant les formes de la tienne par où le monde s'épurait. Si nous vivions à ton profit, tu te vouais toi-même aux grands dieux qui portent des voiles. Nos pieds, nos mains et nos épaules te servaient d'escabeaux; mais quand les célestes faveurs descendaient t'inonder, une rosée mystérieuse imbibait notre front et tous s'enivraient de ta joie . » (*Ibid.*, 212).

Dangereux artifice ! La cryptographie va un peu loin, quand elle oblige à proposer de l'esclavage antique un éloge pour ainsi dire métaphysique et religieux.

« Hélas, toi disparu, poursuit Androclès, ces fontaines se desséchèrent. Nous ne connûmes plus de religion ni d'art. Car lequel d'entre nous eût touché sans mourir ces divinités fortes, (1) éternelles et belles qui sont maîtresses d'harmo-

(1) *Chemin de Paradis*, p. 213. Dans cet éloge il ne faut point voir que *l'utilité sociale* de l'esclavage : c'est toute une conception de l'homme que Maurras nous y livre.

nie et principes de vie? Nous sentîmes que notre cœur tombait à notre charge ».

Et pourquoi l'esclave ne peut-il communiquer avec les dieux? Androclès avoue son essentielle bassesse :

« Va, dit-il à son maître, les âmes des hommes n'ont pas été tirées de la même origine. Les filles de l'argile ne s'élèveront point au rang de celles que les dieux ont conçues dans les lits de pourpre. »

On comprend mieux maintenant quel « venin » M. Maurras trouve aux versets du *Magnificat;* ces strophes divines renversent l'ordre païen : « Mon âme glorifie le Seigneur. Il a dispersé les superbes, renversé le trône des puissants, élevé les petits, comblé de biens les affamés, les riches il les a renvoyés les mains vides. » N'oublions pas que l'abolition de l'esclavage est œuvre proprement chrétienne.

Incapable de s'élever à la vie intérieure, à la vie religieuse, à la joie de l'esprit, l'esclave ne recevra son bien que de son maître. Voilà sa destinée, voilà son ciel.

« Mais, ô cher maître, le visage de la fortune sourit dans ta venue. Dis, ne nous quitte plus. Car nous avons besoin d'un père, d'une mère et d'un fidèle ami. Tout de toi nous sera léger, les injures, les coups. Car cela fait partie de notre condition, et les pires maux appliqués aux places convenables deviennent les présents du ciel. Il n'est point de bonheur pareil à celui de remplir le message que Jupiter inscrivit, en lettres divines, sur les épaules de chacun. » (*Ibid.*, 215.)

La lourdeur du trait n'arrive pas à dissimuler une méconnaissance totale de la vocation de tous les hommes à la vie surnaturelle. M. Maurras se trompe quand il écrit :

« Aux plus beaux mouvements de l'âme, l'Eglise répéta comme un dogme de foi : *Vous n'êtes pas des dieux.* A la plus belle âme elle-même : *Vous n'êtes pas un Dieu non plus.* En rappelant le membre à la notion du corps, la partie à l'idée et à l'observance du tout, les avis de l'Eglise éloignèrent l'individu de l'autel qu'un fol amour-propre lui proposait tout bas de s'édifier à lui-même... » (*Ibid.*, 265.)

Il est bien vrai que l'homme, « animal social » et membre de la cité terrestre, n'est pas seul au monde, ne fait pas la loi, ni seulement sa propre loi (1), mais il est vrai, aussi, que l'âme chrétienne a une vie divine, des mouvements d'amour qui ont une valeur absolue, permanente, éternelle; qu'un seul acte de charité nous peut mériter la béatitude céleste, et qu'enfin, non pas seulement l'Eglise, mais Dieu même nous dit : « Vous êtes des dieux et des fils du Très-Haut; *ego dixi · dii estis et filii Excelsi omnes* » (Ps. 81, 6). L'Esprit-Saint nous assure que nous sommes devenus « participants de la nature divine ». Ces dons suprêmes, M. Maurras les méconnaît; devant eux, il reste en sombre défiance et parle de « fol amour-propre ». Cet ordre divin de la cha-

(1) Directement ou indirectement il la reçoit *de Dieu*, ce que M. Maurras ne voit pas.

rité, le plus essentiellement requis pour le salut de *tout* l'homme, il le juge vain, inexistant en lui-même, inutile ou même dangereux pour l'humanité. Dans cette éminente dignité de la personne humaine, il ne voit que le germe du plus grave péril : « Si l'individu n'est pas Dieu, les plus fortes raisons de croire qu'il est Roi s'évanouissent » (1). Sur quoi Maurras repousse toutes les aspirations intérieures, religieuses et mystiques de l'âme chez tous les hommes qui n'appartiennent pas à la règle romaine : s'il ne s'en effraie point chez les catholiques, nous verrons pourquoi.

Méconnaître à ce point la nature de l'âme, sa capacité d'élévation surnaturelle ainsi que le primat de l'amour divin dans la vie humaine, c'est méconnaître aussi et repousser pratiquement, par la tête, le cortège des vertus intérieures, naturelles et surnaturelles : toute la hiérarchie des dons, tous les secours des grâces actuelles ; toutes les motions divines sur lesquelles le croyant compte pour affronter ses divers devoirs disparaissent complètement de ce « code presque complet de la conduite de la vie », établi par l'auteur du *Chemin de Paradis*.

L'âme humaine devient ainsi un chaos d'appétits qu'il faut savoir modérer, composer, tempérer par une discipline toute terrestre. Si la raison chez

(1) *Chemin de Paradis*, p. 267.

les « vils et les bas » n'a pas assez d'empire sur leurs passions pour les contenir dans de justes limites, les institutions doivent y pourvoir : une règle de fer les comprimera.

« ...Combien d'esclaves-nés de notre connaissance retrouveraient la paix au fond des ergastules, d'où l'histoire moderne les a follement exilés ! Mourant de lâche inquiétude et pourris d'une élégiaque vanité, encore faudrait-il que l'on hâtât pour eux ce bienfait du carcan, ou les verrons-nous parvenus en un état si avancé de décomposition que leur chair en lambeaux empoisonnerait les murènes » (*Chemin de Paradis*, LXXXVII).

Quant au sage, il a pour se bien gouverner la leçon de Minerve. Ce bienfait :

« On ne l'a pas nommé encore. Je ne peux appeler un nom ces désignations flottantes, riches en équivoques, passibles d'objections de la part de tes adversaires. Tantôt l'on dit Sagesse, tantôt Mesure, ou Perfection, ou Beauté, et peut-être Goût. D'autres préfèrent Rythme, Harmonie. Et d'autres Raison. N'est-ce pas aussi la Pudeur? N'est-ce pas le flambeau des Compositions éternelles? La victorieuse du Nombre, la claire et douce Qualité?

« On l'a figuré comme un Lien mystérieux autour d'une gerbe, comme le Frein mis à la bouche de célestes chevaux, comme la Ligne pure cernant quelque noble effigie, comme un Ordre vivant qui distribue avec convenance chaque parcelle. O mélancoliques images, imparfaite allusion à la splendeur qui n'est qu'en toi ! J'arrive après les autres pour tenter de la définir. Mais j'aime mieux te dire, ô déesse, ce que je vois. » (*Romantisme et Révolution*, p. 230.)

N'attendez pas de M. Maurras une définition abstraite; il n'adore pas sa déesse dans quelque ciel mystérieux, il la contemple sur terre, entourée du cortège de toutes les visibles beautés, et sachons qu'à la contempler il trouve tout son bonheur, le seul sage : *tout le bien* est de savoir découvrir sa splendeur.

« Qui la trouve, trouve la paix en même temps. Il s'arrête, sachant que l'au delà ni l'en deçà n'enferme plus rien qu'il ne tienne. L'homme vulgaire pense : celui-ci pense bien. Les Grecs nous semblent aujourd'hui avoir bien abusé de cette fine particule qu'ils ont reçue de toi. Dis, la comprenons-nous? Savons-nous ce que c'est que bien être, bien vivre, bien mourir, bien penser? Sentie d'abord exactement, puis négligée, puis méconnue, la leçon de Minerve n'a cependant jamais été oubliée tout à fait : nos pires déchéances se souviennent qu'il est des règles, des figures, pour tout dire des lois divines en vertu desquelles le bonheur se conçoit et se peut fixer la beauté. » (*Romantisme et Révolution*, p. 231).

« Lois divines » apprises à l'école de Minerve, dans le temple du Parthénon. On savait bien que Maurras ne s'inspire pas de l'Evangile : a-t-on suffisamment remarqué la qualité proprement païenne de son œuvre ? C'est à l'école de Minerve qu'on apprend la doctrine de la vie parfaite :

« La vie excellente consiste à ne rien méconnaître, (Je ne méprise presque rien, disait Leibniz) ensuite à combiner, à concilier dans nos cœurs le démon religieux et le voluptueux, car leur désordre amènerait les plus grands maux; à empêcher

qu'il ne s'élève de nos joies goûtées toutes pures cette pointe fine et secrète dont elles sont tranchées à vif; à obtenir de notre orgueil qu'il ne se gonfle point ni ne nous dessèche le sens vers quelque unité trop lointaine... » (*Chemin de Paradis*, p. LXXVI.)

Enfin pour tout dire en mots brefs :

« J'ai osé, écrivait-il, évoquer en présence de mille erreurs les types achevés de la Raison, de la Beauté et de la Mort, triple et unique fin du monde » (*Ibid*, p. XC.)

Le sentiment de la mort qui le heurte et le calme, l'accable et le console, a une étrange importance dans la pensée de Maurras.

Nos joies et nos douleurs n'ont pas d'autre fin que de nous amuser ou peiner un instant : elles ont leur limite extrême dans la mort qui nous replonge dans le silence infini, dans la paix éternelle du néant.

« Nos peines, sentent-ils, ne sont guère que les sœurs blessées de nos joies. C'est dire leur peu de substance et leur fragilité. Comme nos joies, elles coulent et se succèdent, elles se perdent, se retrouvent, se transforment à tout instant. Mais, ce qui enlève le plus de leur prix et de leur crédit, nous, leur théâtre et leur sujet, devons passer à notre tour. Nos maux, les maux d'autrui, ces ennuis cesseront à tout le moins avec nous-mêmes, et, puisque nous avons contre eux le recours de mourir, il est bien vain, l'unique thème de tant d'oraisons éloquentes et de strophes apitoyées. » (*Le Chemin de Paradis*, LXXVII).

Si la vie a sa fin dans la mort, si nous avons « le recours de mourir », voyons dans leur éphémère durée le seul remède à nos douleurs (1).

C'est ainsi que le chef de l'*Action Française* envisage la vie : méconnaissance de la vraie dignité naturelle et surnaturelle de l'homme; méconnaissance des vertus divines et infuses; méconnaissance de la grâce du Christ nécessaire à tout bien parfait en ce monde. Et à la place de cet idéal chrétien, un pur naturalisme païen.

III

ROMANISME PAIEN

Comment M. Maurras, si méprisant pour celui qu'il nomme le « Christ hébreu » et si éloigné des « turbulentes Ecritures orientales », a-t-il pu célé-

(1) Nous venons de citer largement le *Chemin de Paradis*. Ce n'est pas sans raison : un bon juge, perspicace et impartial et d'ailleurs plein de sympathie pour l'auteur, nous avertit que dans ce livre « toutes les idées de M. Maurras figurent déjà, mais nues et comme de juvéniles bacchantes. » (A. Thibaudet, *Les idées de Charles Maurras*, N. R. F. 1920, p. 187). D'ailleurs M. Maurras lui-même nous avertit que nous trouverons dans *le Chemin de Paradis* à la fois des leçons d'esthétique et de politique. De ce livre il écrit dans la préface : « Le bien qu'il veut, c'est celui de l'intelligence, et puis le bien de la cité. Il aspire à deux choses : la conception juste et correcte de l'idée pure, et cet avantage commun que tous les hommes poursuivent quand ils mettent leur vie en société. Bien penser dans

brer avec tant de force et de sincérité cette Eglise catholique qui ne cesse de s'affirmer l'Epouse du Christ, la seule héritière et gardienne de son esprit et de sa doctrine ? Pour nous, l'Eglise est le corps mystique du Christ, elle est le Christ lui-même. « Qu'est-ce que l'Eglise ? dit Bossuet. C'est l'assemblée des enfants de Dieu, l'armée du Dieu vivant, son royaume, sa cité, son temple, son trône, son sanctuaire, son tabernacle. Disons quelque chose de plus profond : l'Eglise, c'est Jésus-Christ, mais Jésus-Christ répandu et communiqué » (1). Qui hait Jésus-Christ, hait l'Eglise. Qui aime l'Eglise, aime Jésus-Christ ; ils ne sont qu'un, nos sentiments ne peuvent les séparer.

M. Maurras n'éprouve qu'aversion pour le Christ de l'Evangile. Cependant, loin de détester l'Eglise, il la défend, il la soutient, il l'exalte. Comment est-ce possible ? Nous allons le comprendre en voyant quelle conception il se fait du catholicisme.

la solitude de l'âme, puis, dans la mêlée sociale, réaliser le bien public, ce sont les tendances maîtresses; elles ne varient guère le long de mon *Chemin*. »

Tout récemment, dans l'*A. F.* du 22 novembre 1927, loin de renier son *Chemin de Paradis* dont il annonçait une « édition courante », M. Maurras déclarait : « Je n'ai pas cessé de penser que ce livre garde son utilité en dehors du monde strictement catholique, dans la masse du public français le plus étendu ». On voit quelle idée M. Maurras se fait de l'étendue du public auquel il députe son code de sagesse.

(1) Bossuet, *Notes sur l'Eglise*, Lebarq, t. VI.

I. *L'Eglise de l'ordre*

M. Maurras a manifesté souvent son admiration pour l'Eglise romaine. Incapable de saisir, sur le plan purement spirituel, l'incorporation des âmes avec le Dieu vivant, il fut sensible dès l'enfance aux formes de la beauté et l'ordre social avait pour lui le charme visuel d'une œuvre d'art. L'Eglise lui apparaissait ainsi comme le corps social le mieux ordonné du monde, le plus beau, le plus majestueux, le plus uni dans sa diversité prodigieuse, le plus constant dans son incomparable durée, le plus universellement fécond en son action réglée : une armée, un royaume, un temple, une architecture parfaite.

Cette Eglise, il a fait des efforts pour la connaître : ayant perdu la foi et ne pouvant comprendre le principe divin de son harmonie, il a essayé, néanmoins, de lui ravir son secret de gouvernement et d'organisation. Croyons-le quand il nous dit qu'il a cherché à « connaître le catholicisme tel qu'il est ».

« J'y ai mis, pour ma part, un soin particulier, j'ai décrit de mon mieux les caractères spirituels, moraux, historiques, sociaux de l'Eglise romaine, et cette étude à laquelle j'ai apporté l'esprit de soumission impartial qu'il faut appliquer à l'étude des faits, a été jugée en général non point irréprochable certes, — je ne suis pas théologien — mais, dans ses

grandes lignes, juste et exacte. Assurément, ni mon langage, ni ma pensée ne peut être toujours de nature à satisfaire la conscience catholique en ce qui touche à l'appréciation du dogme sacré ou à l'énoncé de l'histoire ecclésiastique ; mais si sur l'un ou l'autre des deux sujets, une entière satisfaction eût été donnée par mes semblables et par moi, la difficulté se serait évanouie, le problème examiné (1) ne se serait plus posé, il n'y aurait eu à l'*Action française*, il n'y aurait eu en France que des catholiques parfaitement orthodoxes. » (*La Démocratie religieuse*, p. 445)

Il a célébré, souvent avec bonheur, les bienfaits du catholicisme. Il nous donne les raisons du « grand respect mêlé d'une sourde tendresse et d'une profonde affection » qu'il lui voua de bonne heure. Il n'admire pas en lui le seul gouvernement : si l'Eglise est

« un gouvernement, elle est aussi mille autres choses... La règle extérieure n'épuise pas la notion du catholicisme, et c'est lui qui passe infiniment cette règle, mais où la règle cesse, l'harmonie est loin de cesser. Elle s'amplifie, au contraire. Sans consister toujours en une obédience, le catholicisme est partout un *ordre. C'est à la notion la plus générale de l'ordre que cette essence religieuse correspond pour ses admirateurs du dehors...*

« Rien au monde n'est comparable à ce *corps* de principes généraux, de coutumes si souples, soumis à la même pensée, et tel enfin que ceux qui consentirent à l'admettre n'ont jamais pu se plaindre sérieusement d'avoir erré par ignorance et faute de savoir au juste ce qu'ils devaient. La conscience humaine, dont le plus grand malheur est peut-être l'incerti-

(1) Celui de l'alliance entre athées et catholiques au sein de l'A. F

tude, salue ici le temple des définitions du devoir. » (*La Démocratie religieuse*, p. 17-18.)

M. Maurras voit dans l'Eglise :

« La meilleure amie de chaque homme, la bienfaitrice commune du genre humain, sans cesse inclinée sur les âmes pour les cultiver, les polir et les perfectionner... Ceux-là même qu'entre tous les hommes elle appelait, avec une dilection profonde, les humbles, recevaient d'elle un traitement de privilège »... « La douce main qu'elle leur tend n'est point destinée à leur bander les yeux. » (*Ibid.*, p. 20.)

« *L'Eglise catholique, Eglise de l'ordre* » voilà deux termes évidemment synonymes pour M. Maurras , et avec cette Eglise de l'ordre il se croit en parfaite harmonie de pensée : il lui est donc facile de l'admirer, de la vouloir, de la promouvoir; il y retrouve l'essentiel de son esprit.

« Toutes nos idées favorites, *ordre, tradition, discipline, hiérarchie, autorité, continuité, unité, travail, famille, corporation, décentralisation, autonomie, organisation ouvrière*, ont été conservées et perfectionnées par le catholicisme. Comme le catholicisme du Moyen-Age s'est complu dans la philosophie d'Aristote, notre naturalisme social prenait dans le catholicisme un de ses points d'appui les plus solides et les plus chers. » (*La Démocratie religieuse*, p. 33).

L'Eglise serait-elle, pour M. Maurras, un simple point d'appui au départ, un tremplin utile tout au plus pour faire le bond du salut national, et dont,

ensuite, on ne fait plus de cas ? On lui a prêté ce dessein : c'est ne rien comprendre à ses idées, à ses sentiments les plus profonds. Il veut l'Eglise telle qu'elle est et pour toujours. Il s'efforce de rallier les catholiques, « non seulement, dit-il, sans leur demander l'atténuation d'aucune sévérité dogmatique ni morale, mais à proportion qu'ils se montrent plus fidèles à l'unité du dogme romain. » (*Ibid.*, p. 181). Il sait que le catholicisme fait œuvre excellente et nécessaire ; il salue en cette Eglise « la seule force purement spirituelle du monde civilisé, la seule qui, en se maintenant et en se développant, ne se réclame d'aucune force matérielle, mais proclame toujours sa distinction parfaite d'avec ce qui n'est pas spirituel » (*Ibid.*, p. 218). Or, M. Maurras, bien que son agnosticisme l'empêche de s'élever effectivement au pur spirituel, garde le goût prédominant des choses de l'esprit, la nostalgie des harmonies idéales, entrevues dans la foi de son enfance. Et il s'élève, lui, incroyant, à cette vue : « Les motifs surnaturels, à condition qu'ils soient guidés et définis par la vénérable sagesse de l'Eglise, sont d'un prix infini. » L'exaltation du sacrifice trouve en eux leur motif le plus fort : les croyants catholiques, « s'il ne s'agit que de se battre, c'est-à-dire de se risquer, de se sacrifier, de se dévouer, ils ont bien la force des forces, la vertu des vertus ». (*Ibid.*, p. 54).

C'est pourquoi M. Charles Maurras ne cherche

pas à ruiner l'Eglise, à la modifier ou l'asservir; l'idée qu'il s'en fait l'engage à la faire respecter, et même, dit-il, à lui assurer, dans son ordre, une complète autonomie. « La turlutaine gallicane ne tient plus, déclare-t-il, dès que l'on fait observer que, depuis le Concile, le Catholicisme ayant complété sa définition, il faut le voir comme il se voit et comme il est, non comme il plaît de le rêver ». (*Ibid.*, p. 194). M. Maurras affirme que, pour lui imputer « soit une volonté hostile à l'Eglise, soit l'intention ou le désir de la combattre et de l'offenser », ses écrits ne suffisent pas, « il les faut travestir ». Pour lui « composer un visage d'ennemi public ou secret de l'Eglise, il faut mentir ». « La vérité est, dit-il, que, tout au rebours du langage des amis « libéraux » de l'Eglise, c'est au catholicisme entier, et au plus strict, c'est au catholicisme le plus soumis à sa loi, *parce que catholique* et non pas *quoique catholique*, au catholicisme comme tel, que sont toujours allés nos hommages d'admiration ou de respect donnés aux œuvres, aux actes ou aux enfants de l'Eglise. » (*La Démocratie religieuse*, p. 527.)

Tenons pour acquise la sincérité de sentiments si fermement exprimés. M. Maurras aime l'Eglise de l'Ordre, et il veut son triomphe. Mais au « *problème des intentions* » s'ajoute le *problème des idées*, et, sur ce terrain de la vérité toute pure, M. Maurras sait bien son désaccord fondamental avec l'Eglise.

« On peut extraire de mes livres d'autrefois des paroles exprimant des pensées ou des sentiments inacceptables pour l'Eglise et qui lui sont même en horreur. Quand j'ai réédité plusieurs de ces écrits, j'en ai bien retranché ce qui pouvait être entendu ou interprété comme expression d'un acte intentionnel et volontaire d'offenser cette Eglise que j'avais saluée comme la plus antique, la plus vénérable et la plus féconde des choses visibles et comme la plus noble et la plus sainte idée de l'univers : ainsi se montra le sentiment que m'inspire l'Eglise de l'Ordre. *Mais nulle marque d'un respect qui va croissant avec mes réflexions et le nombre de mes années, ne peut équivaloir aux marques de l'orthodoxie ni aux symboles de la foi, et je vois avec une clarté indubitable* combien certaines de mes pages, de celles qui subsistent, *peuvent et doivent choquer des âmes fidèles* » (*La Démocratie religieuse*, p. 528).

Or, précisément, c'est sur la conception même de l'Eglise, de cette « Eglise de l'Ordre » que les idées maurrassiennes sont peut-être les plus dangereuses.

2. *Christianisme et Catholicisme*

Si M. Maurras concevait nettement que le christianisme protestant est, sur certains points essentiels, une corruption du christianisme évangélique, et s'il le repoussait pour ce motif, nous comprendrions son accord avec l'Eglise. Mais ses écrits les plus divers suggèrent qu'il tient le christianisme, en sa source même la plus authentique, la Bible, pour une barbarie : le triomphe chrétien fut le « triomphe de l'absurde ».

Pour qui sait l'admiration de M. Maurras envers Athènes et Rome, et qu'il divise le monde en deux ordres, celui de la barbarie orientale et celui de la civilisation occidentale, rien de suggestif comme ce petit texte, de prime abord bien innocent : Plutarque, dit-il, « naissait presque au moment où le souffle de l'Orient avait altéré la grande âme antique » (1). L'esprit du christianisme, celui de la première effusion divine, et qui courba le paganisme sous le joug du Sauveur, apparaît à M. Maurras comme un principe d'*altération* de la « civilisation excellente », qu'il a chantée comme la seule capable de nous « introduire au divin ». Relevons ici ce passage de l'invocation à Minerve, si nous voulons comprendre d'où vient pour M. Maurras toute sagesse, qu'elle soit de France ou de Rome.

« Comme un navire qui descend sous le pli de la vague est trop bien construit pour sombrer : ta civilisation, celle que l'on désigne entre toutes les autres quand on veut nommer l'excellente, ne s'est jamais perdue, quoiqu'on l'ait perdue quelquefois. On dit que l'homme crée un règne nouveau dans le monde : l'homme classique forme un règne nouveau dans le règne humain. Il s'étend sur le meilleur de l'œuvre romaine et française... La douceur de notre langage, la politesse de nos mœurs, le raffinement de l'amour ne seraient point nés sans Minerve... » (*Romantisme et Révolution*, p. 231).

Si *christianisme* et *civilisation* s'opposent, com-

(1) *Romantisme et Révolution*, p. 269.

ment catholicisme et civilisation concordent-ils ? Une formule maurrassienne nous le dit : LE CATHOLICISME TRADITIONNEL, SOUMETTANT LES VISIONS JUIVES ET LE SENTIMENT CHRÉTIEN A LA DISCIPLINE REÇUE DU MONDE HELLÉNIQUE ET ROMAIN, PORTE AVEC LUI L'ORDRE NATUREL DE L'HUMANITÉ.

C'est la *formule d'or* du Romanisme maurrassien : elle exprime sa pensée la plus centrale.

« La vieille France professait ce catholicisme traditionnel qui, soumettant les visions juives et le sentiment chrétien à la discipline reçue du monde héllénique et romain, porte avec soi l'ordre naturel de l'humanité (1). »

L'édition définitive donne un texte légèrement modifié qui n'a que l'avantage de *voiler*, sous une forme presque hermétique, pour qui n'entend pas le sens formel des mots, *une pensée identique*. On lit dans *Romantisme et Révolution*, p. 246 : « La vieille France professait ce catholicisme traditionnel qui, *composant* les visions juives, le sentiment chrétien et la discipline reçue du monde hellénique et romain, porte avec soi l'ordre naturel de l'humanité. »

Cette dernière formule pourrait avoir un sens acceptable pour un catholique, bien que « visions juives » et « sentiment chrétien » sentent assez leur païen. Dans toute composition, en effet, aboutissant à l'unité, un composant est

(1) *Trois idées politiques*, p. 10. Paris, Champion, 1912.

comme la matière, l'autre la forme : l'élément formel est l'élément dominateur, spécificateur. Si les « *visions juives* » *et le* « *sentiment chrétien* » donnent à la « *discipline hellénique* » une *forme divine, surnaturelle,* la seconde formule maurrassienne a un sens catholique; mais alors c'est toute l'idéologie de Maurras qui est renversée : l'ordre, la sagesse, la forme divine de la vie ne viennent plus d'Athènes, mais de Jérusalem, du « christ hébreu », et des « quatre juifs obscurs ». Si les « visions juives » et le « sentiment chrétien » forment la *composante matérielle,* nous retombons dans le sens clair de la première formule. En ce cas, c'est la « *discipline reçue du monde hellénique et romain* » qui domine, se soumet et spécifie « les visions juives » : c'est, à n'en pas douter, la pensée de M. Maurras.

Ce que M. Maurras voit dans l'Eglise, ce n'est pas *l'ordre surnaturel,* le seul essentiel, *mais l'ordre naturel de l'humanité.* Il est vrai, celui-ci s'y trouve, et ce grand passionné d'ordre humain l'y a vu magnifiquement. Soyons justes, beaucoup n'ont pas su le voir aussi bien que lui. Mais son admiration même enveloppe l'hérésie du modernisme le plus pernicieux (1). M. Maurras subit

(1) Une telle accusation ne peut qu'étonner, que scandaliser M. Maurras lui-même ; son agnosticisme lui interdit de voir toute l'opposition de sa pensée avec celle de l'Eglise. Mais nous n'écrivons pas pour lui : sans la lumière de la foi il ne peut comprendre nos reproches; nous ne pouvons que prier Dieu de lui rendre la lumière et c'est de grand cœur que nous le faisons.

le châtiment du péché de l'intelligence, qu'il a consommé. Elle est châtiée, cette intelligence, « d'avoir voulu s'affranchir — en leur déniant l'existence — des réalités suprêmes, qui sont à la mesure de Dieu, non de l'homme. Il n'y a d'ordre et de paix dans l'être humain que si le sens est soumis à la raison, et si la raison elle-même est soumise à Dieu, ce qui ne se fait que par la foi et par l'amour surnaturel. Effectivement, la première subordination ne tient que par la seconde. Adam a brisé celle-ci et celle-là, le Christ les a rétablies par sa grâce et par les dons de son Esprit. L'erreur du monde moderne et de l'intelligence moderne a été de prétendre assurer le règne de la raison sur la nature en refusant le règne de la surnature sur la raison » (1).

Telle est bien l'erreur de M. Maurras; sa méprise, son inconscient blasphème, est de projeter son erreur sur le visage de l'Eglise. Ce qu'il voit d'essentiel, de formel, de dominateur et de formateur dans le catholicisme, c'est la « discipline reçue du monde hellénique et romain »; et cette discipline, de pure raison, inspirée par Minerve, se soumet « les visions juives et le sentiment chrétien ». M. Maurras, non seulement méconnaît l'essence de l'Eglise, *il la bouleverse*. Il ne voit pas que Dieu organise l'Eglise, mais il croit que l'Eglise organise l'idée de Dieu (2); il ne voit

(1) J. Maritain, *Primauté du Spirituel*, pp. 7-8.
(2) *Romantisme et Révolution*, p. 274.

pas que Jésus-Christ,, la Sagesse même incarnée, a fondé l'Eglise, lui a insufflé son Esprit, communiqué avec sa grâce, la vie, l'ordre, la mesure et les transports admirables de cette charité qui a transfiguré le monde, mais il croit que l'Eglise a soumis « le sentiment chrétien », originellement anarchique et turbulent, à la « discipline reçue du monde hellénique et romain ». Rome héritière d'Athènes, l'Eglise héritière de Rome, telle est l'essence du romanisme maurrassien. Athènes et Rome luttent encore en l'Eglise contre le souffle barbare venu d'Orient, et de façon victorieuse cette fois, puisque l'Eglise a su immuniser la *Civilisation* contre ce mysticisme révolutionnaire qui put renverser l'Empire romain et répandre « la nuit sur l'âge moderne ».

Nous voudrions pouvoir donner à la doctrine de M. Maurras un tour plus acceptable : impossible de traduire autrement le fond de sa pensée. Tous ceux qui l'ont étudiée la comprennent comme nous. M. Thibaudet, si sympathique au chef de l'Action Française, la résume ainsi :

« Le monothéisme étant l'anarchie, M. Maurras exalte l'Eglise catholique pour avoir accompli la tâche miraculeuse d'organiser cette anarchie, de ployer selon l'ordre helléno-romain le sauvage théisme de Sem, d'arracher à l'idée d'un seul Dieu son « venin », de mettre, comme l'autre Marthe, la bonne, au cou de la bête le cordon

qui l'amène à la ville, l'apprivoise et en fait un *ζωον πολιτικόν* (1).

« Le Grand Etre positiviste est l'Eglise de Comte, observe encore M. Thibaudet (2), mais l'Eglise catholique de M. Maurras n'est-elle pas une sorte de Grand Etre positiviste ? M. Maurras aime à citer la définition d'Anatole France : la République c'est l'absence du roi. L'Eglise catholique dont il construit la théorie, qu'est-ce, sinon l'absence de Dieu ? »

Oui, selon M. Maurras, ni Dieu ni le Christ n'habiteraient l'Eglise. Et à son avis, ce serait très heureux. Voilà la doctrine qui a présidé aux origines de l'*Action Française*. Un témoin irrécusable nous le confirme :

« Une partie de nos amis, écrit Louis Dimier, les premiers arrivés, n'étaient pas seulement incroyants, mais impies. Ils étaient hostiles au nom chrétien : quelques-uns en avaient la haine. Ils n'y détestaient pas seulement un tissu de fables, ils en réprouvaient l'enseignement, la morale, *à cause de l'indépendance de la conscience chrétienne*, soustraite (comme ils disaient) par la vie intérieure à l'empire du lien social, affranchie des puissances terrestres par l'unique engagement du commandement divin. Double source d'anarchie, dont on vit les effets dans la ruine de l'empire romain d'abord, ensuite dans celles qu'accumulèrent la réforme protestante au nom de l'Evangile, puis la révolution française qui en a été la conséquence. Il n'était pas jusqu'à l'affaire Dreyfus qui ne mît sous nos yeux une image de ce désordre, le fanatisme

(1) A. Thibaudet, *op. cit.* p. 175.
(2) A. Thibaudet, *op. cit.* p. 181.

excité par le traître étant de même nature que les sentiments formés autour de la personne du Sauveur, il y a vingt siècles, en Galilée. Ce spectacle donnait à entendre comment se formait une religion.

« Telles étaient les idées entretenues par des hommes qui faisaient de la défense de l'Église catholique une partie de leur action publique. Comment était-ce possible? Voici.

« C'est que l'Église mêlait à l'enseignement chrétien des influences venues d'ailleurs, qui en amendaient le mélait. L'altération que les protestants dénoncent de l'ancienne foi dans la communion romaine, effet du paganisme, disent-ils, cette apologie d'un nouveau genre l'admettait mais pour en faire l'éloge. Le fort esprit social de la Rome des empereurs, introduit dans l'Église catholique, y refoulait l'anarchie versée par l'Évangile, et l'empêchait de s'y développer. Mais quoi, l'Église renie-t-elle l'Évangile? N'enseigne-t-elle pas le primat de la vie intérieure et de l'obéissance à Dieu? Oui, mais sous son contrôle, avec sa direction. De ces franchises divines, dans l'Église catholique, c'est une société qui décide, c'est une autorité extérieure et visible, et cela sauve l'inconvénient.

Ainsi, c'est en haine du christianisme, en précaution contre les maux qu'il cause, qu'on défendait le catholicisme. Maurras joignait à cela les idées venues d'Allemagne sur l'hellénisme, école de la nature, dispensateur de volupté, antidote des renoncements et des chimères chrétiennes. La prudence dans les mœurs, l'ordre dans la cité, étaient l'apanage de la Grèce; la mutilation, le désordre, exprimés dans le Christianisme, lui venaient d'une source plus profonde, essentiellement hostile au monde grec et romain et qui, dans cet espèce de manichéisme historique, représentait le mal éternel, c'est à savoir la nation juive, en qui s'incarnait la barbarie. L'inspiration des livres saints, la croyance au Dieu unique même, dressées contre tout ordre social, en étaient les traits détestés.

Ces propos révoltaient les sentiments catholiques. Ils n'of-

fensaient pas moins le bon sens et l'histoire; de plus, ils portaient le cachet de défi intellectuel qui signale les petites revues. A tout homme raisonnable, il fallait de bons nerfs; à des catholiques engagés avec ceux qui les professaient, il en fallait de plus forts encore, *robur et aes triplex*, pour les supporter... (1) »

En bref, le christianisme n'est toléré qu'informé par le romanisme. Ecoutons M. Maurras :

« Le Romain supprimé et, avec ce Romain, l'unité et la force de la Tradition (2) énervées, les monuments écrits de la foi catholique obtiendront nécessairement toute la part de l'influence religieuse enlevée à Rome. On lira directement dans les textes, on y lira surtout la lettre. Cette lettre qui est juive, agira, si Rome ne l'explique, à la juive. »

(1) *Vingt ans d'Action française*, p. 28-29. M. Louis Dimier ajoute : « Il ne fallait que cela. C'était révoltant, c'était inepte, mais cela ne touchait pas à notre action ». Mais précisément c'est là toute la question. L'erreur où sont tombés les catholiques d'A. F. fut de croire que de telles doctrines si essentiellement païennes ne touchaient pas une action qui visait à la réforme de l'Etat : la réforme d'un Etat est matériellement empirique, au sens positiviste du mot, et formellement morale, au sens métaphysique et chrétien où nous l'entendons. Une action formellement morale ne peut se combiner, s'amalgamer constamment avec une action essentiellement amorale.

(2) *La Démocratie religieuse*, p. 24. Exemple d'équivoque maurrassienne. Pour un catholique la Tradition catholique c'est évidemment celle qui se rattache authentiquement par les Pères, aux Apôtres, aux Evangélistes, à Jésus-Christ, auteur, inspirateur et conservateur infaillible par son Esprit-Saint de cette sainte et toute surnaturelle tradition. M. Maurras osera-t-il nous dire qu'il l'entend comme nous? La Tradition qui règle toute sagesse, pour lui, c'est celle de Rome et d'Athènes antiques, venue jusqu'à nous par les Pères grecs et latins, élevés dans les gymnases païens. Qu'importe, dira Maurras, si nous sommes d'accord sur le fait? — Mais l'Eglise condamne aussi les erreurs! Elle en connaît les périls.

Mais non, cette lettre n'est pas juive, ni barbare : elle est divine, infiniment bienfaisante et pacifiante. Sans doute est-elle mystérieuse, et c'est pourquoi l'Eglise doit nous l'interpréter : mais si cette lettre contenait par elle-même quelque venin, jamais nous ne pourrions nous en nourrir impunément, comme tout catholique un peu fervent le fait chaque jour.

On comprend encore que pour Maurras « romain » veuille dire avant tout, et même uniquement « *civilisé, organisé, solide, durable, ordonné* », ordonné comme au temps « du divin Jules ». Lisez attentivement le dithyrambe sur Rome : tout vous mène à cette idée que l'Eglise s'identifie avec la civilisation héritée de Minerve :

« *Je suis Romain,* parce que Rome dès le consul Marius et le divin Jules, jusqu'à Théodore, ébauche la première configuration de ma France. *Je suis Romain,* parce que Rome, la Rome des prêtres et des Papes, a donné la solidité éternelle du sentiment, des mœurs, de la langue, du culte à l'œuvre politique des généraux, des administrateurs et des juges romains... *Je suis Romain,* dès que j'abonde en mon être historique, intellectuel et moral. *Je suis Romain,* parce que si je ne l'étais pas je n'aurais à peu près plus rien de français... *Je suis Romain* dans la mesure où je me sens homme... *Je suis Romain* par tout le positif de mon être, par tout ce qu'y joignirent le plaisir, le travail, la pensée, la mémoire, la raison, la science, les arts, la politique et la poésie des hommes vivants et réunis en moi. Par ce trésor dont elle a reçu d'Athènes et transmis le dépôt à notre Paris, Rome signifie sans conteste la civilisa-

tion et l'humanité. *Je suis Romain, je suis humain*; deux propositions identiques. » (*La Démocratie religieuse*, p. 26) (1).

Telle est l'apologétique maurrassienne du dehors. Elle méconnaît l'essence même de l'Eglise catholique. Elle ne peut voir en elle qu'une simple auxiliaire de la civilisation temporelle : erreur dont on ne saurait faire un crime à un agnostique, à qui c'est une erreur encore plus fondamentale — son agnosticisme même — qu'il convient de reprocher. Mais erreur dont l'influence de Maurras fait peser sur ses disciples catholiques un danger prochain. Car cette doctrine n'est pas, chez Maurras, une opinion privée, ses livres la publient, et les disciples politiques de Maurras ne sont pas à l'abri de ses prestiges. Même s'ils n'en reçoivent que des effluves assez lointaines, elle risque de diminuer peu à peu chez les catholiques inattentifs, le sens véritable de l'Eglise, et de substituer chez eux une sorte de succédané purement rationnel aux notions de la foi sur le mystère surnaturel du Corps du Christ. Elle les expose aussi au danger de trop compter pour le salut même de la religion sur les seules forces fournies par la sagesse politique, et de méconnaître, peut-être de mépriser, la vérité ca-

(1) « Je suis romain », dit M. Maurras. Il est, à vrai dire, beaucoup plus grec que romain, et dans le conflit actuel nous voyons l'art et la sophistique d'un Athénien aux prises avec la grave, religieuse et inébranlable autorité romaine.

pitale rappelée récemment par M. Maritain : « Je ne désespère pas de l'Europe. Les sources profondes de sa vie sont toujours là cachées, non pas taries. Mais je dis que nul moyen purement humain, l'Eglise seule et la foi pourront les faire jaillir de nouveau. Elle ne se relèvera que si elle revient toute aux pieds du Christ. En attendant, l'Eglise nous rappelle qui si notre culture est gréco-latine, notre religion ne l'est pas. Elle a assumé cette culture, elle ne s'y est pas subordonnée » (1).

IV

NATURALISME POLITIQUE

M. Maurras fut sauvé de l'angoisse métaphysique par son goût de la beauté littéraire et par « les soucis du patriotisme français ». « Un intérêt inexplicable », instinctif, surgi du profond de lui-même, l'attacha tout jeune et le suspendit de plus en plus à cette « poignante question de l'ordre social et du salut politique français. »

Il n'a donc abordé la politique ni en théoricien ni en arriviste : l'amour et le péril de son pays furent les premiers moteurs de sa vocation. Sa manière réaliste d'envisager les problèmes sociaux dépend de cette attitude de combattant et de défenseur. Pas de base métaphysique à son

(1) J. Maritain, *Primauté du Spirituel*, p. 155-156.

action. Il n'apportait qu'un esprit « vidé de la foi et du sentiment religieux » et « qui craint d'être abusé par les formes de la raison, déçu par les cris de la conscience, en méfiance même sur le témoignage des sens » et pourtant sensible jusqu'à l'émotion aux formes vivantes de la société française. (*La Démocratie religieuse*, p. 463.)

Cette patrie française qu'il aime avec une tendresse passionnée, M. Maurras l'a vue en grave danger. Il en a dénoncé les ennemis : les héritiers de la Réforme et de la Révolution. Avec une haine infatigable, il s'est dressé sur leur chemin. Sa critique acerbe, assénée avec vigueur, a ruiné dans beaucoup d'esprits les erreurs révolutionnaires et a groupé contre elles une nombreuse et enthousiaste jeunesse intellectuelle.

Malheureusement, sa doctrine politique s'est formée sans lumière métaphysique, avec un caractère tout empirique de réaction liée aux circonstances intellectuelles d'une certaine époque, pour parer au plus pressé en arrêtant les héritiers de Luther et de Rousseau. Surtout il n'a vu le salut de la patrie que dans une impossible union, — non pas seulement accidentelle, mais fondamentale et organique, — des athées et des catholiques. Ainsi les services rendus ont été nombreux, mais grevés de quels périls ! L'erreur se mêlait à la vérité. Par la violence même de son effort, M. Maurras risquait — ce qui est arrivé — d'opposer aux erreurs libé-

rales, non pas la vérité contradictoire de celles-ci, mais une erreur contraire. Ainsi est-il advenu, par exemple, dans la lutte contre les laïcisateurs : M. Maurras a dressé contre eux une autre sorte de laïcisme (1).

1. *Laïcisme pratique*

Qu'est-ce qui fait le ressort secret du laïcisme sinon l'athéisme politique et social ? Or, on l'a vu, l'athéisme est, de fait, à la base de la doctrine de M. Maurras. Il est comme le pôle négatif de sa conception politique. Si l'on a compris l'idée agnostique et naturaliste qu'il se fait de l'Eglise, on comprendra en même temps que son cléricalisme même ne peut corriger son laïcisme fondamental.

Pour saisir la gravité de son erreur, il suffit au croyant de se souvenir de la doctrine constante de l'Eglise en cette matière. Léon XIII l'a résumée dans l'encyclique *Diuturnum*, du 29 juin 1881. Après avoir rappelé que l'esprit d'orgueil et de rébellion a toujours poussé l'homme à se soustraire à l'autorité, mais qu'à aucune époque il n'a réussi à ne dépendre de

(1) A côté des erreurs que nous devons relever au nom de la vérité catholique, nous voudrions relever aussi tant de vues justes semées à travers l'œuvre de M. Maurras. Mais nous ne faisons pas un exposé synthétique de la pensée maurrassienne, nous cherchons les motifs trop réels qui l'ont fait condamner.

personne, le Pape se demande d'où vient cette loi essentielle à notre condition, et sur quoi repose le droit de commander et le devoir d'obéir. Il répond avec l'Ecriture, avec l'unanime tradition chrétienne, et avec la raison, que la source du pouvoir dans l'Etat n'est qu'en Dieu. *Omnis potestas a Deo*, dit saint Paul qui en conclut que « le souverain est le ministre de Dieu » (*Rom.* XIII, 1-4). « Par là, dit Léon XIII, les pouvoirs les plus divers se rapprochent dans une merveilleuse ressemblance : partout où l'on retrouve un commandement, une autorité quelconque, c'est à la même source, en Dieu, seul artisan et seul maître du monde, qu'il en faut chercher le principe. »

« Quelqu'autre origine qu'on imagine à la souveraineté politique, elle ne saurait lui donner la mesure de force, de dignité, de stabilité que réclament et la sûreté de l'Etat et les intérêts des citoyens. Le pouvoir n'aura cet éclat et cette solidité qu'autant que Dieu apparaîtra comme la source auguste et sacrée d'où il émane ». En effet le souverain doit pouvoir exiger l'obéissance. Mais aucun homme n'a « en soi ou de soi » le pouvoir d'enchaîner par un lien de conscience le libre vouloir de ses semblables. Dieu seul, en tant que créateur et législateur universel, possède une telle puissance. Ceux qui l'exercent ont besoin de la recevoir de lui et de l'exercer en son nom.

Telles sont les vérités fondamentales de la po-

litique chrétienne, il faut dire même de la politique naturelle, conforme à la saine raison. Mais M. Maurras les ignore : théoriquement, il les méconnaît; pratiquement il les écarte (1). Sans Dieu et en dehors de Lui, il veut trouver un principe de l'autorité, une règle et une mesure qui la dirigent, une majesté qui l'impose, une stabilité qui la perpétue. Comment l'Eglise ne protesterait-elle pas, elle qui voit dans l'absence de Dieu, dans l'athéisme politique et social, la cause principale de nos malheurs ?

M. Maurras va plus loin : non seulement il écarte pratiquement Dieu de la cité, mais il nous dit que l'idée de Dieu est dangereuse. Voici ce qu'il expose dans *Romantisme et Révolution*, p. 273 (*Trois idées politiques*) :

« En dépit du grand préjugé que l'autorité de Voltaire a fait régner en France, c'est une question de savoir si l'idée de Dieu, du Dieu unique et présent à la conscience, est toujours une idée bienfaisante et politique.

Les positivistes font observer avec raison que cette idée peut aussi tourner à l'anarchie. Trop souvent révolté contre les intérêts généraux de l'espèce et des sous-groupements humains (patrie, caste, cité, famille) l'individu ne s'y soumet, en beaucoup de cas, que par nécessité, horreur de la solitude, crainte du dénuement. Mais si, dans cette conscience natu-

(1) Nous ne disons pas que M. Maurras nie Dieu : il l'ignore. Il organise la cité sans Dieu, ce qui est pratiquement exclure Dieu. Nous l'avons vu, il va même plus loin : l'athéisme pratique lui paraît un bon point de départ pour l'organisation scientifique et positive de la cité. Cf. *Romantisme et Révolution*, Auguste Comte.

rellement anarchique, l'on fait germer le sentiment qu'elle peut nouer des relations directes avec l'Être absolu, infini et tout puissant, l'idée de ce maître invisible et lointain l'aura vite éloignée du respect qu'elle doit à ses maîtres visibles et prochains : *elle aimera mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* A tout propos, non une fois comme le fit Antigone très légitimement, elle invoquera les lois éternelles et inécrites pour se soustraire aux lois qui lui seront le plus directement relatives. Elle frondera sans mesure les principes de la cité et de la raison. Ce commerce mystique inspire le scepticisme en spéculation, comme en pratique la révolte : il persuade que l'internelle force divine dicte tout jugement insuffisamment motivé et inspire les appétits qui contredisent à la règle. Tel est le multiplicateur immense qu'ajoute l'idée de Dieu au caprice individuel : accru à l'infini, multiplié par l'infini, chaque égoïsme se justifie sur le nom de Dieu et chacun nomme aussi divine son idée fixe ou sa sensation favorite, la Justice ou l'Amour, la Miséricorde ou la Liberté. »

Si la foi en un Dieu « unique, présent à la conscience » engendre normalement de telles aberrations, il faut dire encore avec M. Maurras :

« Il ne devrait y avoir qu'un cri parmi les moralistes et les politiques sur les dangers de l'hypocrisie théistique. Si pour un instant, elle donne à chaque individu quelque ardeur et quelque ressort, ce n'est qu'une apparence ; cette passagère excitation de l'orgueil ne vaut pas les maux qu'elle fait, puisqu'elle décompose et dissout tous les éléments de la communauté des hommes, non seulement l'État et ses modes divers, mais aussi la science, mais jusqu'à la pensée. L'individu perd de la sorte, outre les conditions de sa vie élémentaire, ses ornements et plaisirs supérieurs. »

Si l'on croit M. Maurras, cette idée de Dieu peut

gâter toute l'âme, corrompre toute la nature, troubler toutes les harmonies. Elle enlève même aux passions, dit-il,

« leur air de nature, la simple et belle naïveté. Elle les pourrit d'une ridicule métaphysique : entendez Julie, Lélia, Emma, Elvire et tout le chœur des amoureuses romantiques protester, aux bras de l'amant, qu'elles ne l'ont reçu qu'en vertu d'une injonction de l'Etre suprême ! »

Cette dernière phrase nous dit que M. Maurras ne poursuit pas un déisme idéal, abstrait, mais, comme il l'a expliqué, « ce déisme sentimental propagé par les Allemands et les Suisses du salon Necker ». Directement il attaque « l'hypocrisie théistique » chez les Protestants et les Juifs :

« En conclusion, le catholicisme propose la seule idée de Dieu tolérable aujourd'hui dans un Etat bien policé. Les autres risquent de devenir des dangers publics. Chez les anciens Israélites, les prophètes, élus de Dieu en dehors des personnes sacerdotales, furent des sujets de désordre et d'agitation ».

M. Maurras se doute-t-il qu'il énonce une impiété en travestissant les prophètes inspirés en agitateurs ? L'on a vu, plus haut, que de leur liste il ne faut pas exclure Jésus, le plus grand de tous.

On retrouve, dans ces pages douloureuses, la manière ordinaire de M. Maurras : à travers les Protestants, les Allemands et les Suisses du salon Necker attaqués en face, il atteint indirectement,

mais cruellement, « les prophètes élus de Dieu », c'est-à-dire, en définitive, le plus pur et le plus haut esprit religieux, les saints inspirés par qui Dieu nous a parlé. Sans doute, comme il le dit dans sa défense, M. Maurras critique des désordres religieux trop réels; mais ici encore son défaut de lumière chrétienne l'empêche de discerner, dans ce qu'il réprouve, le vrai du faux et de rattacher les effets à leurs causes propres.

Ainsi l'idée de Dieu serait par elle-même politiquement dangereuse, le désordre apparaîtrait ordinairement lié à cette idée quand elle n'est pas organisée par une institution tutélaire.

Il est vrai, M. Maurras loue les institutions romaines d'avoir réduit à « leur minimum » « l'esprit » de fantaisie et de divagation, la folie du sens propre. (Nous savons ce qu'il entend par là : le sentiment religieux, le sentiment juif et chrétien). Mais notons, d'abord, que le Pape échapperait à cette règle tutélaire : « Il n'y a jamais qu'un seul homme, dit-il, le Pape, qui puisse se permettre, au nom de Dieu, des égarements de pensée et de conduite, et tout est combiné autour de lui pour l'en garder » (1). Etrange conception de la souveraineté pontificale !

Et surtout, que dire du fond même de la thèse de M. Maurras ? Il en ressort clairement que si l'idée de Dieu, telle qu'elle est organisée par le

(1) *Romantisme et Révolution*, p. 374.

catholicisme, est « tolérable », elle reste un « danger public » chez les non catholiques qu'elle pousse à l'anarchie. Ainsi, en bonne logique, et au nom de l'expérience, faudrait-il non seulement construire sans Dieu les fondements de la cité, mais éliminer encore l'idée de Dieu de la conscience des non catholiques; ceux-ci, pour la paix publique, devraient être ramenés à l'athéisme: c'est-à-dire privés d'un bien pour un mal. Parce qu'ils n'ont pas *toute* la vérité catholique, ils devraient se perdre dans la pure erreur, renoncer même à la religion naturelle.

Que l'on fasse aussi large qu'on voudra la part des vues justes dans les pages où M. Maurras critique le déisme protestant, il restera toujours un résidu intolérable. Pour M. Maurras, Dieu n'est rien; il ne peut imaginer que ce Dieu vivant et bon, dès qu'on l'invoque, — serait-ce du fond de la misère, — répand sur l'âme sa miséricorde et sa grâce, qu'il nous instruit par sa loi, nous corrige par ses reproches, nous contient par sa crainte, nous excite par son amour et nous porte par sa puissance. M. Maurras ne veut pas savoir que ce bienfait sans prix, s'il n'est donné en plénitude qu'aux « enfants d'adoption », aux disciples aimants de Jésus, est pourtant répandu, selon une mesure connue de Dieu seul, sur tous ceux qui l'invoquent avec un cœur droit, même juifs, protestants, musulmans, et que, par ce secours très doux, pur et bienfaisant, chacun devient

meilleur. Où tomberait le monde le jour où cette lumière de la croyance en Dieu viendrait à s'éteindre ? Si la barbarie n'est pas complète chez les nations ignorantes du message évangélique, ne le devons-nous pas à cette naturelle, pure et déjà sainte croyance en Dieu, indestructible dans la conscience humaine ?

Cette croyance est de soi, en elle-même, manifestement bienfaisante et politique. C'est sous son impulsion que l'homme religieux, pour toute sa conduite intérieure et extérieure se soumet, sans contrainte, aux justes lois de son pays, aux obligations de la justice sociale; de soi, « communiquer personnellement avec Dieu » par la prière, s'est « s'élever à des pensées plus générales, à de plus généreux sentiments », même si la prière monte vers le ciel d'un cœur non catholique. Celui qui croit en un « Dieu unique et présent à sa conscience » ne se gouverne plus selon le caprice de ses passions; loin de méconnaître la volonté du Prince, il a des motifs sacrés de la respecter : pour lui, tout pouvoir vient de Dieu, toute loi qui n'est pas en contradiction avec la loi divine l'oblige en conscience et sous peine de péché; il n'obéit point par crainte, mais par devoir et par amour du bien. Et s'il n'a pas assez de vertu pour agir par amour du bien, la crainte qui le détermine, c'est encore la crainte de Dieu, beaucoup plus efficace, beaucoup plus universelle, beaucoup plus continuelle que la peur du

juge. Tels sont les ressorts ordinaires de la conscience religieuse de tous les croyants, juifs pieux, musulmans, protestants, orthodoxes, catholiques (1). M. Maurras repousse en bloc toute cette vie intérieure chez les non catholiques : c'est méconnaître les droits les plus sacrés de la conscience, condamner la vie morale dans ses fondements primordiaux.

Le Pape a donc raison de nous faire remarquer que les doctrines maurrassiennes sont tout imprégnées d'esprit laïque.

Oui ou non, pour le catholique, Dieu est-il le fondement de la cité, le régulateur des mœurs, la fin suprême et le bien souverain vers lesquels toute l'organisation sociale de la vie doit enfin nous conduire ? Or, dans la cité de M. Maurras, Dieu n'est rien.

Oui ou non, Jésus-Christ est-il « la pierre angulaire » sur laquelle est bâti l'édifice de notre civilisation, le Sauveur qui nous a enseigné les justes rapports des citoyens entre eux et avec l'Etat, le modèle achevé des vertus civiques et privées ? Or, dans la cité de M. Maurras, non seulement Jésus-Christ n'est rien, mais son esprit est suspect.

(1) Ce que l'Eglise condamne dans les sectes non catholiques, ce sont leurs hérésies. Mais on ne saurait condamner en bloc, chez nos frères séparés, ce qu'ils ont de meilleur, leur sens moral, leur respect des Ecritures, leur amour de la loi de Dieu, leur désir de vie intérieure, leurs espérances éternelles. Ce que fait M. Maurras.

2. *L'empirisme organisateur*

Par quoi M. Maurras remplace-t-il l'idée de Dieu, fondement de l'Etat ? A l'autorité de Dieu, à la loi de Dieu, à la sanction divine, nous allons voir qu'il substitue une autre autorité, une autre loi, une autre sanction.

L'Action Française, écrit M. Dimier (1), commença de se fonder en 1899. L'occasion de ce commencement accusait remarquablement son caractère. Au sein d'une réunion que Vaugeois tenait avec M. de Mahy, ce respectable membre du vieux parti républicain, engagé pour la France contre le parti de Dreyfus, dit que dans cette défense il n'admettait rien d'illégal... Vaugeois répliqua qu'au contraire il se moquait de l'illégalité quand il s'agissait de sauver le pays. Quelques écoutants protestèrent ; tout ce qu'il y avait de sérieux ap plaudit. L'Action française était fondée. »

La ligue se fondait donc sur le principe de la vieille politique romaine : *Salus populi suprema lex esto*. Un cas allait tout de suite illustrer ce principe de l'*Action française* :

« L'apologie du colonel Henry fut le point de départ de celle-ci, son fondement, le signe auquel ses adhérents se reconnurent. Maurras l'avait menée avec une décision qui faisait l'étonnement, le scandale de l'adversaire. Pour tous

(1) Louis Dimier, *Vingt ans d'Action Française*, Paris, 1926, p. 7-9.

ceux que les chimères morales ne privaient pas du sens commun, qu'y avait-il cependant de plus clair que l'innocence du papier forgé, supposé qu'on sût Dreyfus coupable? »

Voilà un « sens commun » singulièrement laxiste. Nous saisissons sur le fait l'âme de l'empirisme organisateur : pour but, il se donne le salut et la grandeur de la patrie; pour moyen, toutes les mesures légales et illégales, que cette œuvre commande.

Dans une telle entreprise et pour des hommes qui concevaient les mots mêmes de conscience et de morale, comme chargés de menaces d'anarchie, les considérations morales étaient moins un soutien qu'un embarras. On ne serait donc pas, à l' *Action française*, « des gens moraux » (1). Vaugeois le déclara sans ambages. Maurras aussi :

« La politique n'est pas la morale. La science et l'art de la conduite de l'Etat n'est pas la science et l'art de la conduite de l'Homme. Où l'Homme général peut être satisfait, l'Etat particulier peut être déconfit. » (*Romantisme et Révolution*, p. 20).

Il oubliait de dire qu'il n'y a pas seulement une morale générale, qui traite de la conduite de l' « Homme en général », mais aussi une morale individuelle, qui traite de la conduite des personnes privées, et une morale politique, qui traite

(1) Formule qui, dans leur pensée, visait surtout la morale kantienne mais qui, en elle-même, restait équivoque et pleine de périls.

de la conduite de la cité ; et qu'à telle fausse morale qui risque de déconfire les Etats, il faut opposer la vraie morale, non l'absence de morale.

Comment se forme maintenant cette science politique dont Maurras vient de parler ? Est-elle une science morale ? Une partie de l'Ethique ? Pour raisonner justement de politique, il faut posséder à la fois « les caractères d'historien critique et de logicien » :

« Le logicien a besoin de l'historien critique pour se procurer les vues générales exactes qui servent de majeure à ses raisonnements. Mais quand il les a, s'il les traite et les conduit bien, il peut se prévaloir d'un degré de clarté et de certitude qui manquerait en d'autres sciences. La physique et la chimie étudient leur objet sans les pénétrer. Elles enregistrent des liaisons constantes, mais sont réduites à en conjecturer les raisons... Tout autant que les autres sciences d'observation, la politique tirée de l'histoire critique prend note de semblables retours des phénomènes pour en tirer avec certitude ses lois. » (*Ibid.*, p. 23).

Mais, supérieure en ceci aux autres sciences, elle voit la cause de ces liaisons, elle la dit : la psychologie de l'homme apporte « une explication rationnelle qui échappe à l'éprouvette et à la cornue » (*Ibid.*, p. 23). Ainsi la politique est-elle conçue sur le type des sciences naturelles : elle n'est plus une science morale, au sens métaphysique du mot, mais une science physique : les lois des mœurs s'observent, se découvrent, se

formulent et s'appliquent comme les lois qui régissent les autres phénomènes du monde :

« En examinant la structure, l'ajustage et les connexités historiques et sociales, on observe la nature de l'homme social et non sa volonté, la réalité des choses et non leur justice ; on constate un ensemble de faits dont on ne saurait dire après tout s'ils sont moraux ou immoraux, car ils échappent de leur essence à la catégorie du droit et du devoir puisqu'ils ne se rapportent pas à nos volontés » (*Démocratie religieuse*, p. 24.)

« Le bien commun a des règles qui dépendent de la nature des choses et des gens, de leur place et de leur fonction sur la terre : par conséquent, le sort des collectivités naturelles n'est pas livré à la fantaisie ni à l'arbitraire des individus qui les forment, il dépend de lois fixes indépendantes de nous et nos supérieures, qu'il est possible de connaître avec exactitude et, dès lors, d'utiliser à peu près comme on fait *des autres lois de l'univers* » (*Ibid.*, p. 449).

M. Maurras oublie que ces « lois » du bien commun, qui soustraient, en effet, le sort des collectivités à l'arbitraire, dépendent des inclinations naturelles d'un être moral, intéressent à des degrés divers sa volonté libre elle-même, et ne sont l'objet d'une connaissance complète que si on les rapporte à la vraie fin de l'homme.

Ici encore, l'agnosticisme porte ses fruits : l'âme substance spirituelle, méconnue ; l'acte humain, dans son essence, ignoré ; le bien moral, spirituel et rationnel, pratiquement méprisé ; la fin divine de toute la vie mise hors de champ. Sur

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

ces ruines métaphysiques, on édifie la science nouvelle, « principe d'une nouvelle autorité, destinée elle-même à vaincre l'esprit d'examen et à remplacer notre anarchie transitoire par l'ordre nouveau ». (*Romantisme et Révolution*, p. 101.)

En ce sens-là, il y a, chez Maurras, une erreur *naturaliste*, un physicisme social, qui fait de la politique théorique une science physique, non une science morale, rattachée, comme il se doit, à la suprême science des actes humains ; et de la politique pratique un art, une simple technique, non une vertu spéciale de prudence rattachée, comme il se doit, à tout l'organisme des vertus morales.

L'empirisme organisateur cherchera donc les causes prochaines de la prospérité des nations, mais d'une manière absolument insuffisante, — puisque la considération de la vraie fin à poursuivre lui échappe, — et qui sera viciée, dans l'esprit de Maurras, par la notion de la science politique qu'il a reçue d'Auguste Comte. On sait au surplus quel était l'objet de la politique positiviste : assurer la prépondérance absolue et constante « de la sociabilité sur la personnabilité », dit Comte. Selon la foi catholique, la personne humaine, immédiatement ordonnée à Dieu trouve la loi de son mouvement dans la recherche et dans l'amour de Dieu : de même selon la « religion positive », l'individu trouve sa loi dans la soumission de son individualité à la société qui le porte et dans laquelle il a l'être, le mouvement

et la vie : *in ea vivimus, movemur et sumus*, répète le positiviste, « à peu près comme saint Paul ». (*Romantisme et Révolution*, p. 108).

Avec cela, la conception agnostique que M. Maurras se fait de l'Eglise, et sa conviction que Rome conserve les institutions sociales les plus essentielles à la prospérité nationale et universelle, lui font concevoir et désirer un pacte avec les catholiques. Vous objectez l'opposition des doctrines :

« Les dissidences de l'esprit, répond-il, peuvent porter sur les doctrines d'explication. *Les doctrines de constatation qui recensent les faits et dégagent les lois, refont une véritable unité mentale et morale* entre tous les esprits sensés. Le positivisme est une doctrine de constatation ». (*La Démocratie religieuse*, p. 34).

En d'autres termes, le bien public de la France peut être procuré à la fois par le positivisme et par le catholicisme. Le positivisme groupera les incroyants; le catholicisme, les croyants.

Absolument opposés sur l'explication de la vie et sa fin dernière, catholiques et positivistes seront d'accord sur les institutions fondamentales de la société, sur le régime politique qui favorise l'intérêt national, scientifiquement établi, et tous ensemble, bien que pour des motifs divers, travailleront à soumettre l'individu à l'Etat. Le fondement de l'alliance est cette constatation, pour M. Maurras historiquement certaine, qu'entre la

sociologie scientifiquement définie par la méthode positive et l'enseignement social de l'Eglise, il y a convergence et accord constants. Par la voie de l'expérience, l'empirisme organisateur retrouve les institutions sociales tenues par l'Eglise pour indispensables. (Cf. *Démocratie religieuse*, p. 449-450.)

M. Maurras demande ce qu'on pourrait reprocher à cette alliance : elle amène vers l'Eglise les esprits les plus opposés à sa fin surnaturelle pour travailler à établir avec elle l'ordre naturel ; cette collaboration loyale engendre une amitié profitable à tous, un bénéfice intellectuel, social et national. On ne s'entend pas sur les derniers fondements des choses ? Qu'importe ! L'accord règne sur la base de l'action commune.

« L'un dit : *Voici la loi de la nature*... l'autre : *voici la loi de Celui qui a fait la nature*. Divisés sur l'origine des choses, ils conviennent du texte de la loi qu'elles ont reçue. » (*Démocratie religieuse*, p. 35).

Mais l'Eglise vient de dénoncer les dangers de cette alliance. L'empirisme ne découvre pas *la loi* de la nature, surtout quand il s'agit de la nature d'un être fait pour une fin morale et spirituelle. Et Celui qui a fait la nature a aussi fait un *ordre supérieur à la nature*, ordre dont la loi supérieure ne peut être méconnue sans que soit faussée toute la conduite humaine.

3. *Empirisme et Politique*

L'Eglise ne reproche pas à l'empirisme organisateur d'apporter à la science de l'ordre les confirmations de l'histoire : il trouve, en effet, *certaines lois matérielles* de la prospérité publique et il a le droit d'apporter ainsi sa pierre à l'édifice social. Mais son utilité ne sera sans danger que s'il travaille sous la direction et le contrôle des sciences supérieures qui seules possèdent les premiers principes régulateurs, les critères définitifs du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, du bien et du mal en matière morale — individuelle, économique, politique. Pour l'homme déchu et racheté, c'est la morale générale, appuyée sur la métaphysique et dirigée, éclairée de haut par la théologie, qui préside à la recherche des lois morales naturelles. La théologie à son tour cherche et définit les rapports de l'ordre social naturel avec l'ordre surnaturel et avec l'Eglise, corps mystique du Christ. Ces questions qui relèvent des sciences inférieures pour le côté *matériel* de l'organisation sociale et politique, dépendent de la Révélation pour le côté *formel, moral,* de l'ordre naturel et surnaturel à établir dans la société (individus, familles, Etat).

A l'égard de la *science* elle-même de la bonne conduite de la Cité, l'Eglise doit dénoncer d'abord

un grave danger dans la méthode de l'empirisme. L'expérience pure peut bien enseigner aux hommes *certaines* lois de la vie : elle n'arrive pas à trouver, sans la lumière des principes spéculatifs et pratiques, *toutes* les lois naturelles, ni sans la lumière de la foi les lois surnaturelles, nécessaires au bon gouvernement des hommes. L'empirisme soi-disant organisateur n'arrive point, par ses voies, aux dix préceptes du Décalogue qui constituent pourtant les points capitaux de la loi naturelle. En outre, pour peu qu'on le regarde, et c'est bien ce que fait M. Maurras, comme suffisant à constituer une doctrine politique, il consacre, par l'agnosticisme qu'il implique, l'anarchie intellectuelle qui a jeté dans le chaos l'intelligence moderne. Pour le positivisme comtiste et maurrassien, il n'y a pas de science supérieure à la Politique, et celle-ci se construit à l'aide d'une raison que n'éclairent ni les principes métaphysiques ni la révélation, mais la seule expérience. « Toutes les sciences convergent à la science des sociétés » (1) établie sur l'expérience. Et les lois ainsi trouvées sont tenues pour seules scientifiques (2). Voilà donc la science de l'homme en société réduite à des liaisons empiriques de phénomènes. La politique phénoméniste ainsi conçue est incapable de s'élever aux

(1) *Romantisme et Révolution*, p. 105.

(2) Voir *Romantisme et Révolution*, toute l'étude sur Auguste Comte, principalement pp. 101-116.

plus vraies raisons d'être; la substance intérieure des choses humaines et leurs lois les plus hautes lui échappent; en prétendant ramener à la méthode des sciences naturelles la science de la cité, elle brise en réalité cette science, qui est, essentiellement, d'ordre moral; les lois découvertes en ce domaine à la lumière des principes supérieurs de la métaphysique et de la théologie ne seront plus acceptées que si elles vérifient, et dans la mesure où elles vérifient, les assertions de l'empirisme. De fait, le positivisme reçoit ainsi la primauté, et c'est lui, sous prétexte qu'il serait une *doctrine de constatation,* qui est chargé de faire l'unité des esprits. C'est bien là sanctionner un état profondément anarchique de l'intelligence, rendu plus périlleux encore par un dogmatisme violent et un abus de l'esprit de géométrie appliqué à la matière la plus complexe et la plus mêlée de contingence.

Plus précisément, il faut reconnaître, si l'on veut appeler les choses par leur nom, que le physicisme social dont nous avons parlé appelle inévitablement le grief d'*amoralisme.* A cause de l'agnosticisme radical dont elle souffre, la politique nationale de M. Maurras n'est point soumise, en fait, à la loi morale naturelle; sa politique religieuse n'est point soumise à la morale surnaturelle.

Bien que sur le plan naturel de l'ordre social, M. Maurras juge sa politique en accord avec la

pensée de l'Eglise, on ne peut imaginer en réalité conception plus opposée, si par delà l'écorce des mots, l'esprit arrive jusqu'à l'essence des choses. Pourquoi ? Parce que les termes, *moral, morale, loi morale,* ont un sens tout à fait différent dans la pensée chrétienne et dans la pensée positiviste.

Pour nous la loi morale a une valeur absolue, transcendante, divine ; la moralité, c'est la qualité d'un acte referé par l'intention à sa fin dernière véritable, c'est-à-dire à Dieu, et réglé sur la loi divine, qui organise toute la vie en vue de cette fin.

Le Positivisme, sous les mêmes mots, entend des choses bien différentes : il méconnaît la moralité, qualité métaphysique de l'acte référé à sa fin dernière. Pour lui, les valeurs morales ne se rattachent à aucune *loi éternelle* transcendante, à aucun ordre idéal s'imposant d'en haut à la raison. Le point le plus élevé du sentiment moral sera de subordonner l'individu au tout social, cité ou humanité.

La loi morale, pour nous, ne peut être que la loi de Dieu ; pour le positivisme cher à M. Maurras elle n'est que la loi de l'Humanité. N'a-t-il pas porté ce jugement ?

« Les différentes parties du positivisme de Comte concourent à tirer de l'anarchie l'esprit et le cœur qu'elle fait souffrir ; mais l'œuvre entière ou quelque œuvre conçue sur un

plan aussi général que celle-ci sera seule capable d'organiser complètement, définitivement, tête et cœur, personne et Etat. L'influence de cette œuvre peut être infinie : ce n'est pas vainement que, dans un langage digne de la plus haute algèbre, d'une poésie sans égale, Auguste Comte se flatta de rendre l'homme « *plus régulier que le ciel* ».

Régulier, nullement esclave. Du jour où s'établit cette Religion positive, l'ordre, devenu la condition du progrès, impose le respect spontané de la tradition, bien mieux, « l'amour » de ce « noble joug du passé », et, d'une façon plus générale, le sentiment de la supériorité de l'obéissance et de la soumission à la révolte. Tout le monde subit la loi, le sage la connaît, mais l'homme pieux l'affectionne. Si donc le culte du Grand Etre humain se propageait et s'imposait, les relations de dépendance universelle et d'universelle hiérarchie seraient précisément l'objet de ces exaltations, de ces enthousiasmes et de toutes les agitations sensitives qui s'exercent aujourd'hui en sens opposé : ce grand facteur révolutionnaire, l'humeur individuelle, le sentiment, l'Amour serait l'auxiliaire de la paix générale. » (*Romantisme et Révolution*, p. 114).

Quand donc on vient nous dire que « Maurras a toujours professé la subordination de la sociologie et de la politique à la morale » (1) on profite en réalité d'une équivoque de langage. Comment une authentique subordination de la politique à la morale serait-elle possible, quand la première est conçue comme un corps de lois que l'empirisme suffit à établir, et quand la seconde

(1) *L'Action Française et le Vatican*, p. 115.

n'est que l'inconsistante morale de l'agnosticisme ? A l'erreur s'ajoute d'ailleurs le péril des équivoques, et ce mélange de pensées si contraires sous des mots identiques ne peut qu'engendrer une subtile et bien redoutable confusion des esprits. La politique de Maurras est subordonnée à une morale, — qui n'est pas la morale, — au « code presque complet de la conduite de la vie » dont il a été question plus haut : elle n'est pas subordonnée à *la morale*, telle que la connaissent la saine raison et la vraie religion.

Une loi logique impose à l'homme la nécessité de choisir une fin dernière tenue pratiquement pour le souverain bien. Ce Bien est en Dieu, ou dans l'homme hors de Dieu : qui rejette l'un adopte l'autre. Pour M. Maurras tout le bien de l'homme ne peut être que dans un idéal de Civilisation naturaliste. C'est à cet idéal de cité terrestre, suprême harmonie du créé, dans l'absence totale de Dieu, que sa morale elle-même est suspendue.

Ne sommes-nous pas aux antipodes de la pensée chrétienne ? Nous ne nions pas que M. Maurras admette un élément moral en politique ; nous nions que, dans sa pensée, cet élément ait le sens, la valeur, la place dominante, le rôle régulateur que la pensée catholique lui assigne (1).

(1) M. Maurras a pris violemment à partie son citateur de *la Croix* sur cette accusation d'amoralisme. M. Maurras a en effet son *moralisme* : mais ce moralisme agnostique est un

S'agit-il après cela, non plus seulement de la *science*, mais de la *pratique* de la bonne conduite de la cité ? M. Maurras organise l'action pour l'intérêt public sur le type même de la fin poursuivie : une œuvre à faire réussir. Il conçoit l'opération politique sur le modèle de la création d'art. En art, « le succès prononce ».

« Les intérêts de l'œuvre sont seuls à consulter. Ils donnent au poète le droit d'associer à sa convenance toutes les sources d'enchantement, mais ils ne lui permettent aucune liberté de les corrompre ou de les troubler. Une liberté positive est ainsi accordée, une liberté négative est ainsi refusée sur les mêmes principes. Liberté de créer. Défense de dissocier. Tels sont les derniers mots de la réflexion et de la tradition en matière de Poétique. » (*Romantisme et Révolution*, p. 17).

Concevez l'œuvre politique sur ce modèle, vous aurez la manière maurrassienne de conduire l'Etat :

« Il est impossible de n'être pas frappé de l'analogie de ces formes de la liberté en art avec la liberté qui donne ou refuse notre politique classique. » (*Ibid.*, p. 18).

« Liberté de créer, défense de dissocier ». Pourvu qu'une action organise, elle est bonne; mau-

amoralisme au regard de la pensée chrétienne. Toute la défense, tout le sophisme repose sur cette équivoque. Cf. *L'Action Française et le Vatican*, pp. 272-275, 281-297.

vaise, si elle dissocie. La conduite de l'Etat ne dépend plus d'une vertu, de la prudence politique ordonnée au bien, non seulement matériel, mais avant tout moral de la société (1); elle ne relève plus que d'un art, de l'art d'appliquer les lois, de déclancher leur jeu, de combiner leur action pour obtenir quasi fatalement l'effet recherché. Les lois politiques sont conçues par M. Maurras à la manière des lois physiques qui régissent l'univers : leur effet est nécessaire, inéluctable, pourvu qu'une volonté sage et ferme les applique scientifiquement. Leur succès ne dépend pas essentiellement des vertus morales (2). Pour la conduite du peuple, les bons sentiments peuvent être un accident heureux dont il faut savoir profiter, mais les bonnes dispositions morales, les *vertus*, au sens chrétien du mot, ne sont indispensablement requises ni chez les chefs ni chez les sujets. Aussi M. Maurras méconnait-il étrangement le rapport de la perfection morale avec la perfection des formes politiques.

(1) On sait que le bien commun, objet de la Politique, n'est pas seulement le *bien matériel*, mais aussi et surtout le *bien moral* : promouvoir la vie conforme à la vertu et à la raison, selon la loi naturelle obligatoire pour tous, telle est l'occupation *principale* du souverain

(2) Il faut encore ici prévenir une confusion. M. Maurras exalte les vertus civiques, le patriotisme, la piété envers la France, mais ces vertus n'ont pour lui ni les mêmes motifs suprêmes, ni les mêmes régulations, ni la même valeur morale C'est ce rôle des vertus *morales chrétiennes*, essentiel, et indispensable, que M Maurras méconnait et néglige pratiquement d'une façon complète.

« Il n'existe point, dit-il, de relation directe entre la perfection morale et la perfection des formes politiques, celles-ci étant liées à des objets bien étrangers à la moralité des hommes, par exemple à la condition géographique ou économique de leur terroir. » (*La Démocratie religieuse*, p. 123).

En définitive son naturalisme politique consiste ici à faire de l'activité politique un art, une simple technique. (Et elle comporte bien en effet un art, une technique, mais elle est essentiellement autre chose). Dès lors la morale (conçue comme M. Maurras la conçoit) aura sans doute un domaine *sur le sujet* qui use de cet art pour telle ou telle fin, comme un chimiste use de la chimie pour le bien ou pour le mal. Mais l'activité politique n'est pas subordonnée à la morale *par son objet intrinsèque lui-même*. Voilà en quel sens profond la politique de M. Maurras est amorale : il ne voit pas qu'en réalité l'activité politique relève essentiellement non pas simplement d'un art, mais d'une vertu morale (prudence politique), et que si elle manque à la justice, à la loi morale, elle cesse aussitôt, dans cette même mesure, d'être véritablement *politique*.

Comment les applications ne laisseraient-elles pas voir les déficiences des principes ? Certaines vues, ou certains regrets, de M. Maurras, concernant la limitation de la fécondité humaine d'après les besoins de l'Etat, décèlent une subordination de la politique à une morale assez singulière :

« Les feux sacrés s'éteignent et l'art inutile se meurt. A la vérité, la nature agonise, elle aussi. Oh ! cela n'est point de vieillesse. Mais son beau sein est encombré. Jadis, Criton, nos mariages étaient réglés par tes souhaits qui dessinaient un monde élégant comme ton esprit. Jamais les serviteurs ne poussaient la fécondité au delà des vœux de l'Etat. Chaque pays portait le nombre d'habitants qu'il pouvait nourrir, vêtir et honorer. Cette modération a bien cessé d'être en usage !

« Car devenues maîtresses d'elles, les femmes ont souri à tous, ouvert à tous l'urne féconde que tu réservais aux meilleurs. Encore si le désir eût seul régné sur leurs caprices ! Le Désir les eût faites assurément plus difficiles ; car un éphèbe désirable étonne Jupiter. Mais ceux qui délivraient les âmes (1) les compliquaient aussi. Ils déchaînaient dans l'univers un second désir tout contraire qui, au lieu d'exalter vers les types de la Beauté, incline aux choses laides, mutilées et humiliées. Cette pitié dénaturée a dégradé l'Amour. Il s'est nommé la Charité ; chacun s'est cru digne de lui. Les sots, les faibles, les infirmes ont reçu sa rosée. De nuit en nuit s'est étendue la semence de ce fléau. Elle conquiert la terre. Elle remplit les solitudes. En quelque contrée que ce soit, on ne peut marcher un seul jour sans rencontrer cet être au visage flétri, au geste médiocre, mû du simple désir de prolonger sa vie honteuse ; il parle, ô Criton : c'est un homme. Mais voudrais-tu lui ressembler ? » (*Chemin de Paradis*, 224-225).

M. Maurras a tenté d'expliquer ces pages. Mais peut-on expliquer de pareilles choses ? On en rougit et on les renie. Rappelons-nous d'autre part les regrets dont il se sentait envahi à la pensée de la servitude où les « instinctifs » étaient tenus

(1) Notons qu'il s'agit des premiers messagers de l'Evangile.

dans le monde païen. Il est fâcheux qu'il ne puisse signifier sa philosophie de l'homme qu'en recourant, par mode de mythe, à la figure de l'esclavage, et en s'indignant, — fût-ce par énigme maligne, — qu'un jour les esclaves aient reçu la disposition de leur âme. Depuis que le Christ a prêché cette égalité des âmes, la civilisation s'est voilée, « aucun peuple nouveau n'a réussi un édifice comme le Parthénon », « une Aphrodite Cnidienne », « un autre Œdipe roi », « un corps de lois qui se compare à celui de Solon ».

Notons-le enfin, ce qui rend périlleux le nationalisme de M. Maurras, c'est le naturalisme qui imprègne sa pensée. Le bien de la nation n'est conçu par lui que selon des critères tout empiriques, et si la nation n'est pas déifiée à la manière des panthéistes (ce qui serait tomber à son sujet dans « l'obscène chaos » de l'infini), il reste que la place de Dieu n'est pas positivement assignée au-dessus d'elle, et qu'elle risque fort, en conséquence, d'être traitée comme une déité finie. Le nationalisme tel que M. Maurras le défend, est pratiquement sans limites. Seul un sens inné de la mesure peut le garder des excès : force est de reconnaître que cela n'a pas toujours suffi. L'idée d'une justice internationale paraît étrangement amoindrie chez lui, — pourquoi, sinon parce que l'idée même de la justice est bien mal fondée dans un esprit agnostique ?

4. *La Politique et l'Ordre surnaturel*

Nous savons par la foi, que Dieu n'a pas laissé l'humanité dans l'ordre purement naturel, qu'elle a été élevée à l'ordre surnaturel, et qu'elle a pour fin dernière la béatitude céleste.

L'homme ne peut s'élever à cette vie divine par une vertu simplement humaine : il ne peut y arriver que par la puissance même de Dieu. Il n'appartient pas, dès lors, au gouvernement temporel, mais à l'Eglise du Christ de conduire directement les âmes dans cette voie surnaturelle.

A côté de ce gouvernement spirituel des âmes, le pouvoir temporel garde toujours sa fin : l'organisation de la société selon l'ordre naturel, matériel et moral; mais cet ordre naturel ne doit jamais être envisagé comme absolu, seul et fermé. En raison même de la subordination des fins, il faut que la vie temporelle serve à la vie éternelle.

« Puisque, dit saint Thomas d'Aquin, la fin de la bonne vie que nous devons mener dans le présent est la béatitude du ciel, il est de l'office du roi d'organiser la vie de la multitude d'une manière qui soit convenable à l'obtention de la béatitude du ciel » (*De rege et regno*, l. I, ch. 15).

« Mais quelle est la voie vers la véritable béatitude, et quels en sont les empêchements, poursuit le Docteur angélique, cela s'apprend par la loi

divine. » (*Ibid.*) Ainsi la loi divine domine et règle *en définitive* toute la conduite de la vie : on ne peut la méconnaître sans s'égarer, ou rester en deçà de la vraie fin. De ce fait, la morale naturelle et la politique établie sur elle, sont insuffisantes pour trouver l'ordre entier de la société : élevé, déchu, racheté, l'homme doit être guidé, dans tout son agir, par des lois humaines *accordées* à la loi surnaturelle ; c'est pourquoi l'Eglise, avec le Docteur commun, ne considère comme vraiment bonnes que les législations réglées « selon la justice divine » (1).

En un mot, le pouvoir civil, tout en poursuivant le bien temporel de la société, son but propre et immédiat, doit se soumettre à la loi divine, pour concevoir et poursuivre une félicité terrestre qui convienne à l'obtention de la béatitude céleste : le gouvernement spirituel de l'Eglise, le gouvernement temporel de l'Etat, concourent, l'un directement, l'autre indirectement, tous les deux positivement vers une même fin divine : faire des saints et donner des âmes à Jésus-Christ, pour que Jésus-Christ les donne à Dieu le Père, « *qui nous a rendus capables d'avoir part à l'héritage des saints dans la lumière, en nous délivrant de la puissance des ténèbres, pour nous transporter dans le royaume de son Fils*

(1) *Sum. Theol.*, I, II ae, qu. 92, a. 1. *Cf.* D. Lallement *La Doctrine politique de saint Thomas d'Aquin*, *Revue de Philosophie*, juillet-août 1927, p. 371).

bien-aimé, par le sang duquel nous avons la rédemption, la rémission des péchés », et toute véritable justice (Col., I, 12-14).

La politique religieuse de M. Maurras est en opposition formelle avec ces principes de la politique chrétienne. Non seulement il méconnaît la loi surnaturelle, qui règle directement l'action religieuse de l'Eglise et indirectement l'action politique de l'Etat, mais sa conception agnostique du catholicisme l'amène à confondre pratiquement le point de vue divin du gouvernement spirituel de l'Eglise avec le point de vue tout humain de la civilisation temporelle, telle qu'il l'entend : d'où tant de périlleuses équivoques, tant d'erreurs de conduite !

A son point de vue tout empirique, il ne peut voir dans l'Eglise que la gardienne de l'ordre naturel, incarné dans la civilisation hellénique et latine.

Sans doute reconnaît-il, théoriquement, une certaine primauté de l'Eglise :

« Défense religieuse, défense sociale, défense nationale. Classant ces trois objets selon leur importance, j'ai suivi l'ordre décroissant. Il est certain que la religion (pour les incroyants, la civilisation) est plus noble que le cadre social et qu'ainsi elle le domine. Il n'est pas moins certain que la société, dans ses traits les plus généraux, exprime un ordre d'idées et d'intérêts plus vaste que l'ordre strictement national. Mais du point de vue tout pratique, en quelque sorte tout *militant* qui nous occupe, cet ordre idéal est-il plus heu-

reux et plus favorable? Au point de vue de l'action et de la guerre, au point de vue de la marche à suivre pour classer et coordonner nos propres mouvements, n'est-ce pas l'ordre inverse par lequel il faut commencer : d'abord la nation, ensuite la société, enfin la religion. » (*Démocratie religieuse*, p. 383-4).

«... Au surplus, le nationalisme, s'il est complet, s'il est logique, pourvoit *pratiquement* à la défense de la religion et de la société. *Pratiquement* la défense religieuse et la défense sociale ne pourvoient point à la défense nationale ou n'y pourvoient que d'une manière secondaire, lointaine et insuffisante. Le point de vue le plus étendu, celui d'où se combinent les actions les plus générales est donc ici, *pratiquement*, le point de vue nationaliste. » (*Ibid.*, 384).

« Tel n'est point le sentiment de nos anarchistes chrétiens », continue M. Maurras. Telle n'est point non plus, croyons-nous, la pensée de l'Eglise. Notons bien qu'il s'agit d'une *théorie pratique* de l'action religieuse, d'un point de vue à choisir pour défendre l'Eglise. Or c'est le *point de vue* qui préside à la naissance de l'ordre pratique et lui donne sa vraie forme et son vrai sens : sa tendance. Le point de vue national, par la nécessité d'une loi logique qui nous domine, donnera forcément à la défense religieuse, non un caractère catholique, spirituel, surnaturel, mais un caractère national, politique, naturel, temporel. C'est pratiquement subordonner ce qui est proprement religieux et surnaturel dans la religion à ce qui intéresse en elle l'état politique et la civilisation; inféoder, non comme à une fin supérieure,

mais comme à un moyen nécessaire, et qui doit venir avant tout, le vrai bien de la religion, qui est spirituel et suprapolitique, au succès d'une certaine politique, à la conquête et à l'utilisation du pouvoir.

Tant d'erreurs et si graves concernant la conduite de la société font comprendre les condamnations de l'Eglise. Si nous voulons restaurer la France, travaillons d'abord à y établir le règne du Christ, à abriter l'Etat sous les principes tutélaires enseignés par l'Eglise. Alors, dit Léon XIII, « il n'y a plus de prétexte pour motiver les séditions, plus de passion pour les allumer : tout est en sûreté, l'honneur et la vie des chefs, la paix et la prospérité des cités. La dignité des citoyens trouve là également sa plus sûre garantie, car ils doivent à l'élévation de leurs doctrines de conserver jusque dans l'obéissance cette juste fierté qui convient à la grandeur de la nature humaine. Ils comprennent que, au jugement de Dieu, il n'y a pas à distinguer l'esclave de l'homme libre, que tous ont un Maître « libéral envers ceux qui l'invoquent », et que si les sujets sont tenus d'obéir et de se soumettre aux souverains, c'est que ceux-ci représentent en quelque manière le Dieu dont il est dit que « le servir, c'est régner » (*Encycl. Diuturnum*).

*
* *

Dans sa condamnation, le Souverain Pontife rappelait, avec sa pleine autorité, que les catholiques ne peuvent suivre des « hommes dont les écrits s'opposent à notre doctrine sur la foi et la morale » (1). L'Eglise n'a pas seulement la mission de condamner les erreurs doctrinales, elle doit aussi nous commander de les fuir. Que l'esprit chrétien dévie, c'est un mal dont l'Eglise seule, avec sa sagesse divine, mesure l'incalculable gravité. Or dans le commerce avec l'erreur, on est en danger de subir l'influence de l'erreur; les idées ont leur force, leur valeur, leur vie; elles dégagent un esprit, le répandent et le multiplient. On a beau dire qu'on est fort, vigilant, qu'on connaît le danger et qu'on saura l'éviter : la sagesse de Dieu nous déclare au contraire : « *Qui aime le danger y périra* ». « Je ne suis pas maurrassien », proteste le disciple, dans le moment même où il succombe aux plus subtils sophismes du maître, et proclame par sa révolte le péril qu'il nie par sa bouche.

Mais, protestent certains, la pensée de M. Maurras n'est point ce réseau savamment noué ! Entre les idées philosophiques du *Chemin de Paradis*, d'*Anthinéa* et les idées politiques de l'*Enquête*

(1) S. S. Pie XI, Allocution consistoriale du 20 Déc. 1926.

sur la Monarchie ou de la *Démocratie religieuse*, y a-t-il autre chose qu'un lien contingent ? On repousse donc l'impiété du mécréant et l'on obéit aux directives claires, mais toujours empiriques, du chef royaliste : antimaurrassien en morale et en religion, on n'est maurrassien qu'en politique.

En réalité, si les vérités partielles que M. Maurras a pu retrouver n'ont en effet qu'un lien contingent avec sa philosophie politique, par contre sa philosophie politique a un lien étroit avec sa philosophie du monde et de la vie. Des disciples plus clairvoyants l'ont bien aperçu.

L'un de ceux-là remarquait :

« Si dans cet ouvrage (*Anthinéa*) où il use du mode lyrique aussi souvent que de l'analyse, M. Ch. Maurras n'apparaît plus comme le théoricien de l'*Enquête sur la Monarchie*, ceux de ses aînés qui ont suivi ses campagnes pour toutes les causes nationales et notamment pour les lettres françaises, savent bien que les thèses philosophiques et esthétiques d'*Anthinéa* forment le fondement même de sa politique (1). »

M. Maurras l'avoue lui-même en termes nets :

« ...Mon maître France l'avait vu, les lois de la beauté nous faisaient aussi penser aux lois de la vie, l'ordre de l'esthétique à celui de la politique... Le bien qu'il veut (ce petit livre), c'est celui de l'intelligence, et puis le bien de la

(1) Cf. *A. F.* 1er nov 1901 p. 752. Nous ne voyons pas d'ailleurs quelle « honte » il pourrait y avoir à « exhumer » une notice même ancienne, si elle exprime un jugement vrai. La vérité changerait-elle comme les jours? (Cf. *L'Action Française et le Vatican*, p. 228).

cité. Il aspire à deux choses : la conception juste et correcte de l'idée pure et cet avantage commun que les hommes poursuivent quand ils mettent leur vie en société (1). »

Et il faut ajouter qu'au moment où les disciples catholiques de M. Maurras pensaient se tenir assez en garde contre la philosophie du monde et de la vie que leur maître exposait dans ses livres, ils se laissaient pénétrer au contraire par sa philosophie politique, dont l'esprit anime toute l'école de l'Action Française.

D'autre part, et quelques précautions que l'on prît, l'influence directe elle-même des conceptions philosophiques et religieuses de M. Maurras constituait pour ses disciples politiques un danger permanent d'erreur. Lui-même il voulait être son propre index à l'égard des croyants, prenait soin de leur indiquer que tel livre n'était pas pour eux, les avertissait « de la réprobation spontanée que ces pages leur inspireraient forcément ». Vaine tentative ! Il n'était pas en son pouvoir d'empêcher qu'on lût ce qu'il publiait, (et que son journal louait souvent). Son prestige était le plus fort. S'il a orienté plusieurs âmes vers l'idée universelle de l'Ordre, les invitant ainsi à chercher Dieu, premier principe et dernière fin de tout ordre, en même temps il communiquait son esprit à tout le corps politique dirigé par lui, formait insensiblement ses disciples à son image, et prenait sur eux

(1) *Le Chemin de Paradis*, pp. XXXVII-VIII.

cet empire étonnant, qui leur fait, au jour décisif, préférer leur maître agnostique au Vicaire de Jésus-Christ. Il a souvent demandé qu'on jugeât sur les résultats l'alliance du Positivisme et du Catholicisme. Les résultats parlent : leur langage est bien douloureux. L'erreur fondamentale, M. Maurras en a lui-même donné la formule (cf. plus haut, p. 134). Elle consistait à vouloir réaliser, non pas seulement une rencontre accidentelle, pour certaines fins politiques déterminées, mais « *une véritable unité mentale et morale* » entre athées et catholiques, comme si pour l'unité spirituelle entre les hommes Dieu et son Christ ne comptaient pas.

L'influence d'un tel maître, se répandant dans l'école politique dont il est la tête, devait ainsi produire, à leur insu, chez les fils de l'Eglise adhérents à cette école, des déviations profondes de l'esprit et de la pensée catholiques. Il y avait là un danger d'autant plus grave que ce maître a un ascendant intellectuel plus impérieux. A lui seul ce danger suffisait à motiver les interventions les plus sévères de la suprême autorité spirituelle chargée de veiller au bien des âmes.

M. V. Bernadot, O. P.,
Directeur de la *Revue Thomiste*
et de la *Vie Spirituelle*

E. Lajeunie, O. P.,
Professeur de théologie
au Couvent de Saint-Maximin

CHAPITRE III

LES ERREURS DOCTRINALES ET MORALES du mouvement d'Action française

par

l'Abbé D. LALLEMENT

LES ERREURS DOCTRINALES ET MORALES du mouvement d'Action française.

« Le bien privé et le bien commun ont la même source. *Et il n'y a de salut en aucun autre que dans le Christ.* »

S. S. Pie XI, Enc. *Quas primas.*

I. L'Action française se rend à elle-même ce témoignage : la pensée personnelle non chrétienne de certains de ses dirigeants ne passait pas dans leur enseignement politique ; ces idées-là ne guidaient pas le mouvement, restant particulières à quelques-uns des chefs.

Il est certain que l'Eglise en a jugé différemment.

Nous voudrions ici faire saisir avec évidence qu'en réalité des erreurs opposées à la pensée

chrétienne viciaient la doctrine et se marquaient dans la conduite (1).

I

ERREURS DANS LA DOCTRINE

2. L'Action française a toujours revendiqué l'honneur de n'être pas qu'un parti, mais d'abord une école de saine pensée politique. Dès sa fondation, elle eut, dit Maurras, « le goût de rallier les intelligences » ; elle entendit correspondre à la pensée de Barrès : « *Il n'y a aucune possibilité de restauration de la chose publique sans une doc-*

(1) Que les pages qui vont suivre soient reçues par les adhérents de l'Action française comme une instance d'un prêtre qui ne leur a pas ménagé sa sympathie. Faut-il donner les raisons de cette sympathie? Je mettrais en premier rang le grand amour de la Vérité que j'avais trouvé chez beaucoup d'entre eux, avec le dévouement à la défense des droits de l'Eglise et l'active vigilance pour la sauvegarde de la France.

Si l'estime de ces mérites m'avait empêché de voir, jusqu'à l'intervention du Souverain Pontife, ce que je vais essayer de montrer, j'exprimerais simplement en tête de ces pages mon regret d'avoir été mauvais guide. Mais j'avais dit depuis longtemps à mes amis d'Action française ce que je vais écrire ici; avec plus d'insistance en ces dernières années; au fur et à mesure que m'apparaissait davantage le danger pour eux de perdre — par manque de rectification sur ces points essentiels — précisément les meilleures qualités de leur action. (Pour qu'on ne pense pas que la vérité fut sans force, je note que cela ne fut pas sans résultat)

Depuis la condamnation, j'ai redit ces mêmes choses en

trine » (1). Enseignement, non de métaphysique ou de religion, prend-on soin de préciser, mais de ce que l'expérience et la réflexion rationnelle peuvent apprendre sur les conditions constantes de la prospérité des Etats, plus particulièrement sur les conditions actuelles du salut de la nation française.

Enseignement politique, doctrine politique, nous l'entendons bien. Il s'agit de savoir si une saine

tête à tête, toutes les fois qu'il m'a fallu défendre le Saint-Père ou que je me suis trouvé en présence d'une obéissance méritoire, spontanément accordée, mais sans lumière. Aujourd'hui il m'apparaît que cette action privée, que j'avais cru un moment la plus opportune, ne suffit pas, et que le bien de l'Eglise et de la France demande que soient multipliés les témoignages de complète adhésion à la pensée du Père commun. Il faut y joindre l'expression de la gratitude pour l'accroissement de lumière que reçoit l'esprit lorsqu'il suit les indications données par le souverain Docteur.

Ce chapitre ne prétend pas dresser un catalogue complet des erreurs doctrinales et morales qu'on peut reprocher à l'Action française. Je signale celles qui m'ont paru pouvoir être mises plus facilement en évidence et pouvoir inciter à une plus utile réflexion des âmes que je n'ai pas cessé d'aimer parce qu'elles sont actuellement égarées, — dont beaucoup même, écartées seulement en fait, ne voient pas où les appelle le Christ parlant par Pierre, mais ont encore gardé un grand amour pour la totale Vérité.

Bien des erreurs que nous aurons à signaler sont condamnées par l'enseignement général de l'Eglise. Et l'on ne frappe pas chaque fois de nouvelles censures tous les groupements ou les organes qui s'écartent de cet enseignement. Si l'on veut apprécier justement les choses, il faut toujours avoir à l'esprit qu'il s'agit ici d'un groupement qui saisit entièrement de son influence une partie notable de l'élite catholique et des jeunes gens dont on pourrait attendre qu'ils fussent pleinement chrétiens dans toute leur activité.

(1) Cf. Ch. Maurras, *La Démocratie religieuse*, p. 243.

doctrine du salut public peut s'élaborer sans prendre pour lumières conductrices les grandes vérités de l'authentique morale naturelle et de la religion — sans les tenir pour vérités. L'Eglise ne le pense pas. L'Action française le pense. Elle juge qu'il suffit, à la rigueur, au politique de prendre pour inspiratrice et pour guide une morale de l'« ordre » et du « bien le plus général » ; quant à l'enseignement moral précis que garde le catholicisme, c'est assez, pense-t-elle, *au point de vue de la cité*, que le politique reconnaisse dans l'Eglise, et dans les dispositions d'âme que créent son dogme et sa morale, des réalités éminemment bienfaisantes ; cela suffit, parce que la politique s'établit à son plan, indépendamment de la vérité que ces hautes réalités ont dans leur ordre. Il y a là une divergence initiale

Pour qu'on en voie la portée, rappelons les conditions d'une vraie science politique.

Comme toute science de la pratique, la science politique suppose une juste intelligence du but à atteindre et ensuite des jugements sur les moyens.

La doctrine politique de l'Action française ne pouvait évidemment se soustraire à ces nécessités de construction.

Elle dut d'abord fixer le but.

Rappel des principes chrétiens sur la nature du bien public

3. D'après la philosophie chrétienne, le but immédiat de la société civile est d'*établir dans l'ordre, de conserver et de promouvoir, entre ses membres, les relations qui aident à la bonne vie temporelle de cette multitude unie en un corps social* (1).

Le bien commun temporel n'est pas exclusivement matériel. La cité doit maintenir dans la justice les rapports entre ses membres; elle doit favoriser les progrès des sciences, des lettres, des arts, en les surveillant au point de vue du bon état des mœurs; elle doit cultiver ce qui peut former une véritable amitié entre concitoyens. Ainsi, elle se trouve servir, non seulement à un convenable agencement de la vie matérielle, mais à la perfection de l'esprit comme au développement des vertus. On le comprend. Car, même au niveau des choses temporelles — c'est-à-dire des choses de cette terre, et de l'ordre naturel par opposition

(1) Cette formule traduit l'enseignement de saint Thomas d'Aquin. Il écrit (*De Reg.* I, 14) : « *Ad hoc enim homines congregantur ut simul bene vivant.* » Quelques lignes plus loin, il emploie l'expression : « *communicare in bene vivendo* ». — Et à l'égard de cette bonne vie commune de la multitude, il assigne au gouvernant ce triple rôle : « *ut primo quidem in subjecta multitudine bonam vitam instituat; secundo ut institutam conservet; tertio ut conservatam ad meliora promoveat.* » (*De Reg.* I, 15).

à l'ordre surnaturel — il n'y a de bonne vie humaine que rationnelle et morale (1).

Une bonne organisation de la cité ne peut donc viser *uniquement* à la protection contre les ennemis du dehors, à la sauvegarde du patrimoine contre les déprédateurs du dedans, à l'accroissement de l'acquis par une continuité des efforts, mais à procurer tous ces biens dans le respect de la véritable loi morale. On pourrait être tenté d'assurer la défense par des moyens indignes de l'homme. La continuation dans le sens de ce qui fut transmis, si au point de départ la ligne était en quelque chose déviée, amènerait un progrès dans l'erreur, alors qu'il eût fallu redresser la tradition. La défense de l'ordre et de la paix, le véritable

(1) « *Bona vita est secundum virtutem*, il n'y a de bonne vie que selon la vertu », ajoute Saint Thomas immédiatement après avoir dit que les hommes se groupent en cité pour, ensemble, mener une vie qui soit bonne (*De Reg.* I, 14). Ce qu'en son vocabulaire plein de réalités bien ordonnées, saint Thomas entend par cette « bonne vie selon la vertu », dans l'ordre temporel, c'est d'abord celle qui est réglée par les vertus morales sans lesquelles aucune vie humaine ne peut être qualifiée de bonne. C'est aussi celle où sont cultivées ces « vertus » ou formations de l'intelligence, que sont la sagesse, les sciences, les arts, dans la mesure où cela convient à l'heureux développement de l'homme selon la vertu morale. Enfin c'est une vie où, par un labeur et une collaboration bien ordonnés, est assurée la suffisance des biens matériels pour que les activités intellectuelles et morales puissent s'épanouir. Nous trouvons exactement le même enseignement chez Léon XIII, lorsqu'il déclare que la société civile n'est pas seulement pour « un convenable agencement de la vie matérielle, *necessarium vitae cultum et paratum* » mais pour « la perfection de l'esprit et du cœur, *itemque ingenii atque animi perfectionem.* » (*Immortale Dei*, § 4).

perfectionnement qui utilise avec respect l'acquis, ces activités-là donnent bien aux cités leur valeur humaine, font la civilisation — « *civilis humanitas* », suivant la belle expression qu'emploie toujours Léon XIII — MAIS A LA CONDITION QUE CES EFFORTS COMMUNS SOIENT ORDONNÉS SELON LA VRAIE LOI HUMAINE, LA LOI MORALE.

Cette règle morale ne saurait être exclusivement, d'ailleurs, celle que les philosophes élaborent par la raison en connaissant les conditions naturelles de vie de l' « animal raisonnable ».

Cela, d'abord, parce que l'homme déchu après la faute originelle n'arriverait pas à respecter sa propre nature, pas plus dans la vie sociale que dans la vie individuelle, s'il n'était aidé par les lois révélées de Dieu et soutenu par ses grâces.

Ensuite, parce que nous avons reçu les promesses de la vie éternelle. Nous sommes ici-bas des voyageurs. La cité où se déroule notre vie temporelle doit être organisée de telle sorte que, non seulement elle ne contrarie point, mais aide de tout son pouvoir notre marche vers Dieu. Voici comment saint Thomas d'Aquin formulait cette vérité, en sa belle langue où s'expriment si bien la sagesse chrétienne et la philosophie humaine : « *Puisque la fin de la bonne vie que nous avons à mener dans le présent est la béatitude du ciel, il est de l'office du roi d'organiser la bonne vie de la multitude d'une manière qui soit convenable pour l'obtention de ce bien du ciel* ». Saint Tho-

mas poursuivait : « *Mais quel est le chemin vers la béatitude dernière et quels y peuvent être les obstacles, cela s'apprend par la loi divine* » (1).

Le but vrai de la cité n'est donc pas une vie temporelle telle que peut la régler la simple raison de l'homme, mais une vie temporelle qui soit dans son ordre une aide et un secours pour les enfants du Christ, parce que réglée sur la loi du Christ.

Tout ceci nous explique que Bossuet ait placé cette première proposition en tête de sa Politique : « Les hommes n'ont qu'une même fin, et un même objet, qui est Dieu » (2).

« La cité n'est pas vraiment servie si Dieu n'est pas premier servi » (3). Car une réalité n'est aimée vraiment bien que si on lui veut sa vraie fin, par laquelle elle obtient la perfection de sa nature. La cité n'est ce qu'elle doit être, elle n'a sa juste structure, sa beauté, sa fécondité, que si elle est selon ce plan que Dieu lui-même a établi : organisée dans son ordre temporel de manière à servir à la vie chrétienne.

La claire vue du but immédiat de la société civile, puis de son but dernier, et des régulations que le but dernier impose dans la poursuite du but immédiat donne à la politique chrétienne « la

(1) S. Thomas, *de Reg.*, L. 1, ch. 15.
(2) Bossuet, *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture Sainte*. L. I, art. 1.
(3) J. Maritain, *Primauté du Spirituel*, p. 26.

mesure, un roseau d'or, pour mesurer la cité » (1). La doctrine catholique sait le prix, pour une vie terrestre vraiment « bonne », des formations historiques, des civilisations acquises, des états riches de traditions et de coutumes; mais elle a un critère pour juger de la valeur réelle de tout cela. Ce critère est dans les services que ces trésors humains rendent au bien, même surnaturel, des hommes.

Erreurs de l'A. F. sur la nature du bien public

4. Le positivisme, qui se défend d'affirmer la fin dernière et même le droit naturel, est bien empêché de préciser ainsi le but de la société temporelle. Il pourra, avec Comte, affirmer le primat de l'esprit; plus il sera scrupuleusement fidèle à sa volonté de ne pas spéculer sur le but dernier des choses, moins il sera capable de nous dire quel esprit a le droit de présider à l'organisation de la vie sociale.

L'Action française a voulu définir son but d'une manière qui contentât les positivistes et les non croyants qu'elle réunissait aux catholiques.

(1) « *Et qui loquebatur mecum habebat mensuram harundinem auream, ut metiretur civitatem* » (*Apoc.* XXI, 15.). Dans le texte sacré, nous savons qu'il est question ici de la cité céleste. Mais nous disons précisément que seule la connaissance des « dimensions » et « mesures » de la cité céleste permet de savoir les bonnes et justes mesures de la cité terrestre.

La fin qu'elle s'est assignée, c'est « l'intérêt national » de la « France réelle » (1).

La manière dont s'est posé en beaucoup d'esprits chez nous, vers 1898, le « cas de conscience du siècle » (2) explique comment on en est venu à prendre pour la meilleure rectification morale, dans l'action politique, le culte filial de la « France réelle ». Nourris de l'idéologie kantienne, qui portait en elle tout l'individualisme de la Réforme et de la Révolution, bon nombre d'esprits virent soudain l'attachement à ces principes mettre en grand danger l'existence même de la France. La France, ils n'avaient pas su jusqu'à présent combien ils l'aimaient. Elle se révéla tout à coup pour eux, avec les trésors humains de vie spirituelle, comme avec toutes les ressources de bonne vie terrestre, qu'elle avait accumulés et conservés. La France réelle, ils y virent l'ordre bienfaisant, en face de l'individualisme, auteur de tout désordre. Ils optèrent pour elle contre l'individu révolté. Et, ce faisant, comme le dit Maurras, ils commençaient à rédiger « *la Déclaration des devoirs de l'homme en société*... c'était se mettre en mesure

(1) Cf. Ch. Maurras, *La Démocratie religieuse*, p. 240. Les fondateurs de l'Action Française parlèrent de la « France réelle » par opposition à la « France idéale » à laquelle des individualistes révolutionnaires étaient prêts à sacrifier la substance même de la patrie.

(2) Cf. Ch. Maurras, *La Démocratie religieuse*, p. 241.

de retrouver la morale et la politique des beaux siècles antérieurs » (1).

C'était se mettre en chemin. Pourquoi faut-il que beaucoup, arrêtés par le positivisme et l'incroyance, ne soient pas allés jusqu'au bout ? La morale qui avait fait la France, qui avait guidé dans ses grandes lignes sa politique constructive, c'était la morale chrétienne. On pouvait aller la redemander à l'Eglise qui, elle, ne l'avait pas oubliée. On préféra la découvrir, on prétendit la tirer des faits, à la mode positiviste : « morale et politique tellement oubliées qu'elles en furent toutes neuves » (2). Beaucoup trop neuves ; car elles étaient ainsi tout autres. Si nous cherchons ce qui en restait, nous trouvons : l'affirmation de la nature sociale de l'homme, la prédominance proclamée de l'intérêt national sur les caprices intellectuels ou les calculs privés, la valeur reconnue de ce qui coordonne, conserve, accroît. Ce sont ces principes moraux d'ordre public que le plus grand nombre des fondateurs de l'Action française tirèrent explicitement de notre histoire nationale.

Ces règles de morale sociale, nous le montrerons dans un instant, ne gardaient pas dans leur pensée l'exacte rectification qu'elles avaient eue dans la réalité historique française, chrétienne. Mais

(1) Ch. Maurras, *La Démocratie religieuse*, p. 241.
(2) *Ibid.*

ils retrouvaient certaines des vérités qui avaient fait l'ordre ancien, ils se rencontraient sur des points importants avec la morale traditionnelle. Le rapprochement parut déjà grand. Avec des différences sur les raisons d'aimer, ils revenaient à l'amour, fier de lui-même, de la vivante Réalité que leurs pères avaient servie. A côté de ce qu'ils comprenaient de l'ancien ordre des choses, peu à peu ils s'habituèrent à envelopper dans leur respect ce qu'ils n'en pouvaient comprendre, mais qu'ils voyaient bien avoir été lié de fait avec ce qu'ils admiraient. En ce tout, la France, y compris son catholicisme, ils retrouvaient partout « ce que chérit le meilleur de chacun de nous » (1).

Cette position, certainement noble, put donner à ces hommes eux-mêmes l'illusion de tenir, pour l'organisation de la cité terrestre, les vérités suffisantes. Avec loyauté, ils ont toujours déclaré bien voir les différences qui séparaient, en métaphysique, en morale et en religion, leur pensée de celle des politiques chrétiens du passé et du présent. Mais reconnaissant le bienfait humain et français du catholicisme, décidés à donner à l'Eglise une place privilégiée dans la France restaurée, s'accordant en fait même sur bon nombre de points particuliers avec le programme catholique, par exemple sur l'antériorité des groupements naturels par rapport à l'Etat, sur l'appartenance des

(1) Ch. Maurras, *La Démocratie religieuse*, p. 197.

enfants aux parents, sur l'indissolubilité du mariage (1), ils se persuadèrent qu'ils donnaient à la vérité chrétienne, *dans la cité*, tous ses droits. Et des catholiques jugèrent qu'il y avait là les bases suffisantes d'un accord, non seulement en vue d'un objectif particulier, dans une opération tactique de courte durée, mais pour une collaboration réelle, favorable au rétablissement d'un ordre social chrétien. La monarchie qu'on voulait restaurer, n'était-elle pas, en fait, la monarchie très chrétienne ? La France, qu'on acceptait dans son entier, n'était-elle pas pétrie de catholicisme ?

5. En réalité, la manière, ainsi jugée suffisante au point de vue des conséquences politiques, par laquelle les premiers fondateurs de l'Action française étaient arrivés à l'amour de la France réelle, viciait tout. Le positivisme les avait orientés vers la réalité historique, il les empêchait d'y voir les meilleures raisons — *les seules vraiment rectificatrices* — de l'aimer. Il les empêchait de reconnaître la valeur absolue, dans leur ordre propre, des principes religieux et moraux auxquels avait été rattaché tout l'ordre social de l'ancienne France, auxquels doit être rattaché tout ordre social chrétien.

(1) « Rappelons, écrit M. Ch. Maurras dans une note à une proposition du *Syllabus*, que l'indissolubilité du mariage marque un des accords les plus sérieux de la stricte observance comtiste avec la morale catholique » (*La Politique religieuse*, p. 167).

De n'avoir pu déterminer en droit ce qu'est le vrai bien humain, d'ignorer la fin dernière à laquelle doit s'ordonner la bonne vie menée ici-bas, les privait des vrais critères, des vraies mesures pour régler les efforts de leur patriotisme (1).

Si l'on en reste à l'empirisme, on aboutit à cette

(1) La doctrine que l'Action française propose à tous ses adhérents ne comporte pas une notion explicite du vrai bien humain. Mais son chef, M. Ch. Maurras, a bien une doctrine de la bonne vie qui en réalité commande ses conceptions politiques et qui passe nécessairement dans ses écrits politiques. Saint Thomas d'Aquin disait, après Aristote : « *Celui qui veut rechercher, d'une manière qui le mène à la certitude, quelle est la meilleure organisation de la cité, celui-là doit nécessairement considérer d'abord quelle est la vie la plus digne de l'homme. En effet, si l'on ignore quelle est la meilleure vie pour l'homme, on ignorera quelle est la meilleure forme de cité; la meilleure forme de cité étant précisément celle où les hommes pourront, suivant les circonstances, atteindre le plus aisément à la meilleure vie.* » (*Com. in Pol. l.* VII, I § 1.) M. Maurras ne s'est pas soustrait à cette loi. C'est dans son *Chemin de Paradis* qu'il faut chercher sa conception de la bonne vie. Le chapitre précédent en a donné quelque idée. Ce livre, le plus païen peut-être de tous ceux qu'a écrits M. Ch. Maurras, est loin d'être, comme certains le pensent, sans rapport avec la formation politique donnée à l'Action française. Dans l'avant-propos M. Maurras nous disait qu'il avait cherché là le bien de l'intelligence et puis le bien de la Cité. Dans l'*Action française* quotidienne (25 juillet 1921), un article de M. A. Manouvriez, louant sans aucune mesure toutes les pensées philosophiques cachées là sous des mythes, ajoutait : « Hymne à la raison et à l'intelligence, disais-je. Oui, mais à la raison et à l'intelligence constructrices de la cité, en même temps que souveraines de la pensée de l'homme. Hymne qui selon l'épigraphe liminaire d'Anatole France chante :

...la beauté sainte,
L'harmonie et le chœur des Lois traçant l'enceinte
Des cités...

...Ainsi comprise, la philosophie de l'ordre... pose les pierres les plus solides et les plus inébranlables à la digue contre la

règle que donne M. Maurras, à un endroit où il cherche à préciser quelle pourrait être la norme générale du droit :

« Une patrie élevée au rang de nation est une œuvre qui demeure une action... Il s'agit de pousser et de conduire cette action suivant les directions que l'œuvre suggère, sans rien diminuer du nécessaire acquis, dans le sens du possible et de l'harmonieux (1). »

« Suivant les directions que l'œuvre suggère... dans le sens de l'harmonieux », la Nation devient ainsi à elle-même sa seule loi.

De là, ces formules ambiguës auxquelles on a pu reprocher de diviniser la nation et de tout sacrifier à l'intérêt national, qui sont au moins muettes, il faut le reconnaître, sur les régulations qu'elles devraient explicitement comporter.

« Un vrai nationaliste place la patrie avant tout; il conçoit donc, il traite donc, il résout donc toutes les questions

Barbarie, à ce que Barrès appelait l'autre jour « le barrage sacré ».

Dans la préface de l'édition définitive de *l'Avenir de l'Intelligence* et des *Trois idées politiques* (*Romantisme et Révolution*, 1922), M. Ch. Maurras nous dit que toutes les études contenues dans ce volume — et qui sont parmi les articles fondamentaux de la formation politique de l'Action française — convergent « à la même synthèse explicitement formulée : l'essentiel en est dégagé dans le petit discours-programme final qui est intitulé *l'Invocation à Minerve*. » Or cette invocation est encore un résumé de la philosophie de M. Maurras sur ce que c'est que bien vivre, bien mourir, bien penser.

(1) Ch. Maurras, *De l'autorité légitime*, dans la *Revue universelle*, T. XVII, p. 668.

politiques pendantes dans leur rapport avec l'intérêt national (1). »

« La patrie avant tout », on expliquera, je le sais, que cela signifie la patrie avant les calculs privés et les intérêts personnels, on veut dire : la patrie avant tout ce qui est au-dessous d'elle. Mais on n'indique pas ce qui est au-dessus... Et l'on se trouve entraîné à dire : « la patrie avant *tout* ». — L' « intérêt national », cette expression qui peut si facilement couvrir pour la nation une morale de l'intérêt, va remplacer l'expression de « bien commun ». M. Charles Maurras croit suffisamment préciser le sens véritable de « l'intérêt national » en parlant de « la notion profonde des intérêts des nationaux, non de quelques-uns seulement mais de tous, des nationaux vivants, des nationaux à vivre ». Nous dépassons une morale de l'intérêt immédiat de la nation. Sortons-nous de l'intérêt bien calculé ? Tout à l'heure, quand on disait : « La patrie avant les intérêts personnels », on entendait que nous prenions ce mot d'*intérêt* au sens péjoratif ; et l'on oubliait de délimiter ce qui dans les intérêts personnels, est sacré, les justes intérêts de la personne humaine, les intérêts spirituels et moraux, pour le service desquels la

(1) Ch. Maurras, *La Démocratie religieuse*, p. 244. Cette formule « est devenue le premier article de la doctrine de l'*Action française*. » (*Cours et conférences d'Action française*, avril 1926, p. 476.)

société civile doit être organisée. Vient-on à parler d' « intérêt national » ou d' « intérêts des nationaux vivants et à vivre », on suppose que le même mot, d'*intérêt*, a pris soudain toute sa rectification. Il est trop évident qu'il n'est pas plus précisé dans un cas que dans l'autre. Comment M. Charles Maurras n'a-t-il pas vu toute la distance qui sépare l' « intérêt national » du « *bonum commune* » des théologiens ? Il donne ces deux idées pour équivalentes. Autant l'une est imprécise et dangereuse, autant l'autre est chargée de justes hiérarchies, de ces hiérarchies régulatrices, morales et même surnaturelles, que nous exposions tout à l'heure avec saint Thomas d'Aquin (1).

Ce sont précisément ces régulations, cette hiérarchie des fins, qui sont méconnues par l'*Action française*, lorsqu'elle assigne comme but à l'action politique l'intérêt national de la France réelle. En

(1) Une confusion très semblable à celle de l'*intérêt national* avec le *bonum commune* — et non moins révélatrice — se remarque en ces lignes de M. Ch. Maurras. Il veut qu'on note le critère politique dont use le Pontife romain (Léon XIII) et il écrit : « Il juge des idées et des maximes politiques selon qu'elles tendent ou qu'elles ne tendent pas « à la conservation et « au perfectionnement de l'Etat *ad conservationem perfectionemque civitatis* ». C'est la pure devise de l'*Action française*. C'est notre critère tout pur. » Un des nôtres, Léon de Montesquiou, n'a-t-il pas proposé, l'an dernier, de substituer à la souveraineté de la volonté populaire *la souveraineté du salut public* » (*La Démocratie religieuse*, p. 257). La souveraineté du salut public donnée comme synonyme de l'expression pontificale « *ad conservationem perfectionemque civitatis* », alors qu'on sait tout ce que la doctrine catholique met dans ce mot « *perfectio civitatis* » !

fait il est à craindre que cet intérêt ne devienne alors un absolu indépendant de toute règle supérieure (1).

(1) Pour se rendre compte des confusions d'idées auxquelles conduit la notion empirique d'intérêt national, on se reportera au texte suivant, qui remonte à l'origine de l'*Action française* :

« Aux obligations du citoyen envers la patrie, on ajoute, par un pauvre jeu de langage, des obligations bilatérales de la patrie envers le citoyen. On veut qu'elle mérite à son tour ce qui lui est dû. Elle doit gagner le concours de ses enfants par des actes et des idées d'un certain tour. Avant d'aimer et de défendre cette grande mère commune, on lui impose de fournir une justification de sa conduite et de sa pensée. C'est par principe, après un choix délibéré et un mûr examen, qu'on adopte d'être bon fils.

« Tel est le premier fondement de cette théorie éminemment moderne. Est-il bien neuf? J'y reconnais le plus pur esprit clérical. C'est un simple pastiche des tentatives faites pour incorporer la Patrie et, plus anciennement, la Famille à l'idée morale et religieuse. Ces tentatives consistèrent en France à nous appeler le peuple de Dieu (*Gesta Dei per Francos*), ou le soldat du Christ, ou la fille aînée de l'Eglise, ou le royaume de la Vierge, de manière à unir étroitement les deux domaines civil et spirituel, en subordonnant à celui-ci celui-là. Cette union, qui fut toute simple au temps des petites divinités locales, elles mêmes filles naturelles ou adoptives de chaque patrie, est beaucoup moins facile à réaliser dans le monothéisme. Sans décourager une si pieuse entreprise, l'Eglise catholique ne paraît pas y avoir attaché d'importance particulière.

« Une troupe de bedeaux et de sacristains mal *primés* usa donc au profit de la Révolution d'un système employé jadis par les clercs et les moines. Pour ces fanatiques nouveaux, la France a rencontré sa fin morale, sa destinée surnaturelle, non dans la dévotion particulière à Notre-Dame, mais dans ses actes générateurs, continuateurs et propagateurs de la Révolution...

« Écoutons M. Rane. Quand, par hasard ou négligence ou faiblesse, il s'est emporté jusqu'à laisser couler de sa plume le nom de la patrie, M. Rane a soin de se reprendre et de se corriger. « La France... », écrit-il. « Oui, la France grande et la République forte, *mais* la France de la Révolution et la

6. Une école politique risque d'avoir sur les esprits, en particulier sur la jeunesse, une influen-

République représentant dans le monde le droit et la justice...»

« *La France mais..., La France si..., La France à condition que...*

« Aux termes près, ce n'est point autrement que parlaient les Pontifes les plus jaloux des prérogatives du pouvoir spirituel. Non contents de lier et de délier les âmes, ils voulaient juger les nations. M. Ranc avait l'étoffe d'un grand évêque... » Ch. Maurras, *Les Monod peints par eux-mêmes* (*Action française*, 15 octobre 1899, 1er semestre, 1er vol. pp. 308 et 309)

Ce texte est des débuts de l'Action française. La doctrine, en renonçant au ton de blasphème, s'est-elle clarifiée ? M. Maurras écrivait encore des choses fort semblables dans son recueil *Quand les Français ne s'aimaient pas* (éd. 1926, pp. 293-294) :

Il critique A. France pour cette parole (il le loue pour de moins bonnes) : « Je veux vous féliciter d'avoir pensé que le « patriotisme s'accordait avec l'esprit de justice et de paix, « avec le respect du droit et l'amour de l'humanité. » Excellentes paroles, poursuit M. Maurras, excellent motif oratoire. En effet la question y est escamotée. Que le patriotisme ait pu s'accorder avec l'esprit de justice, avec l'esprit de paix, avec l'esprit juridique et humanitaire, personne ne l'a jamais contesté. Le fait fréquent, le fait normal, c'est bien cela : mais tout autre est le fait intéressant, le fait sur lequel on dispute, sur lequel on hésite, sur lequel on s'est divisé. Ce fait et ce cas privilégiés, c'est le fait de désaccord, le cas de conflit entre l'intérêt national et l'intérêt juridique, entre les exigences de la patrie ou de l'Etat et celles de l'humanité... que faut-il faire en ce cas-là?

« Ceux qui disent, comme nous l'avons dit avant M. de Bornier, *France d'abord* sont les patriotes; ceux qui disent *la France mais...* sont les humanitaires.

« Les humanitaires ne sacrifient pas la France à l'humanité; ils se contentent de l'y soumettre... [il est inexact de dire qu'ils] soient de simples ennemis de la Patrie; ils en sont seulement plus ou moins détachés, détachés dans une certaine mesure et jusqu'à un certain point seulement. Ils préfèrent les principes aux colonies; ils peuvent donc aider à perdre ces dernières, mais ne sont pas des anticoloniaux conscients et délibérés; s'ils subordonnent leur patrie au genre humain, ils ne sont pas de fieffés antipatriotes, mais peuvent conspirer

ce gravement déformante, quand elle ne présente pas d'une manière exacte et complète la *fin* même

à la perte de la patrie. Les patriotes alarmés de ce renversement rétablissent l'ordre naturel en proclamant la subordination de toutes leurs idées politiques à l'existence et au salut de la nation. »

Rétablissons quelques notions que donne la véritable morale. Il est possible que des « humanitaires » n'aiment le pays que sous certaines conditions. Ils ont tort. Il faut aimer la patrie toujours. Ce qu'il faut déterminer, c'est le vrai bien qu'on lui veut. Ce « bien » ne doit pas être entaché d'immoralité, parce qu'on ne peut jamais faire le mal pour qu'il en arrive un bien, et aussi parce que la patrie est elle-même une réalité morale. Nous devons toujours aimer nos parents, nous ne pouvons pas les « aimer » et les « servir » par un péché mortel. Il ne peut donc pas y avoir de conflit véritable entre l'amour de la patrie et la justice. Il y a un ordre imposé par la justice et par la charité. Selon la justice et la charité, la patrie doit être aimée et servie avant l'ensemble des peuples, parce que nous lui devons plus et qu'elle nous est plus proche, nous ayant formé dans son sein et abritant d'ailleurs de multiples et très pressants devoirs de justice et de charité vis-à-vis de tous ceux auquels nous sommes dans la vie privée le plus étroitement liés. Mais en aucun cas l'amour et le service de la patrie ne peuvent excuser une infraction aux *devoirs* de justice et de charité que l'homme a vis-à-vis de lui-même et de son prochain, ni à ceux que les nations ont les unes à l'égard des autres. Ces devoirs varient suivant les circonstances; ils ne sont pas les mêmes par exemple en cas de paix et en cas de guerre; jamais cependant il n'y a absence de régulation morale; la patrie ne devient jamais un absolu pour lequel tout est permis.

Pour mettre ces choses à leur juste point il faut une doctrine morale aussi ferme et aussi complexe que celle de l'Église. Les confusions de M. Ch. Maurras équivalent en fait à un primat absolu de l'intérêt national même à l'égard de la loi morale. On en verra plus loin quelques applications particulières.

Citons encore ici deux textes :

«... Il [« l'incrédule honnête homme »] cesse de considérer les idées pour étudier les lois. Et il étudie ces lois non plus du point de vue de la conscience, qui n'a pu le conduire qu'au

à laquelle l'activité politique est ordonnée. Toute omission d'une détermination essentielle de cette fin est ici une erreur grave.

Or l'école politique de l'Action française propose comme fin une réalité concrète qui doit être chère à notre cœur, mais sans mettre en lumière les caractères essentiels du bien véritable de la cité, qui n'est pas seulement un bien *utile*, mais d'abord et de soi un bien *honnête*, un bien centré sur la justice ; sans mettre en lumière les justes régulations morales qui intègrent la notion de la *vraie fin* politique. En fait elle propage une notion équivoque, une notion diminuée, et donc pratiquement fausse, du bien commun ; elle le présente

nihilisme radical, mais du même point de vue d'où l'on étudie toutes les lois du phénomène, c'est-à-dire du point de vue de toute observation scientifique. Aussi, comme un pur naturaliste, commence-t-il par regarder, non plus en lui, mais autour de lui...

« Or, je crois tout à fait impossible qu'un homme, amené par cette voie aux spéculations politiques, puisse considérer un intérêt quelconque comme plus important que l'intérêt de l'Etat... » (Lucien Moreau, *Un politique réaliste, M. Charles Maurras. A. F.*, 1er mai 1900, pp. 750, 751.)

« Il peut arriver à tout peuple de périr ou de se ruiner : mais, à deux doigts de ces extrémités, certaines nations se reprennent. Elles songent à elles-mêmes... Un réalisme salutaire, un athéisme bienfaisant leur fait chasser le Surnaturel, le Mystique. Les difficultés, les problèmes, les éléments de doute, de querelle et de division se coordonnent et se résolvent uniformément par rapport au commun élément national. Hier justiciable de mille dieux divers et de cent maximes contraires, la nation se les subordonne : tout est mis à ses pieds, son salut seul fonde sa loi et la conduite nationale se règle enfin sur les intérêts nationaux. » (Ch. Maurras. *Les Monod peints par eux-mêmes. A. F.*, 15 novembre 1899, p. 503.)

sous l'unique aspect de l'intérêt de la nation, tel qu'il peut être reconnu par les seuls procédés de l'expérience et sans recours nécessaire aux critères moraux et religieux, cependant indispensables. Par la négligence des *régulations morales* impliquées dans la notion même du bien temporel, fin prochaine de la société civile, l'enseignement de l'Action française souffre d'une erreur *naturaliste* (au sens où ce mot désigne une méconnaissance de l'ordre moral).

D'autre part le bien commun temporel lui-même n'est pas la fin dernière de la cité terrestre, il n'en est que la fin prochaine et spécificatrice. La fin dernière de la cité terrestre, nous le rappelions plus haut, c'est la fin dernière de toute la vie humaine, et cette fin est, de fait, une béatitude essentiellement surnaturelle, la vision de l'essence divine, vers laquelle le Christ Rédempteur nous conduit. Une autre régulation, une mesure supérieure vient donc ici déterminer le bien de la cité terrestre : nous devons vouloir que celle-ci concoure à l'obtention de la vie éternelle. La fin prochaine elle-même de la cité terrestre n'est pas vue telle qu'elle est, le vrai bien de cette cité n'est pas connu, s'il n'est connu selon cette régulation et cette mesure, et comme rapporté à cette fin suprême. Toute fin intermédiaire, dans la mesure même où elle est un moyen à l'égard d'une fin plus haute, n'est connue vraiment que par ordre à cette fin ; une statue destinée à un ensem-

ble architectural, le sculpteur ne la fait pas comme il faut s'il ignore cette destination.

L'enseignement ordinaire de l'Action française ne met pas en lumière les régulations supérieures dont nous parlons, et qui sont pourtant incorporées à la vie même et à l'histoire même de la France réelle. Il les ignore. Dans cet enseignement, du seul fait qu'il propose à des catholiques et à des athées un même bien temporel de la cité française, ce bien temporel de la nation est pris *à part* de son ordination à la fin dernière surnaturelle, et par là même il est faussé. Comme si la fin temporelle de la cité restait intrinsèquement immodifiée, que le bien temporel fût ou non ordonné à la vie éternelle des âmes. Comme si, à ce bien commun auquel une investigation tout empirique fixerait une fois pour toutes des conditions immuables, pouvait ou non venir après coup s'ajouter, d'une manière toute facultative et surérogatoire, l'ordination de la cité à la fin dernière de toute la vie humaine, la reconnaissance de l'ordre surnaturel et des droits souverains du Rédempteur; comme si, en définitive, l'élévation à l'ordre surnaturel, sans détruire notre nature ni la changer dans son essence, ne la surélevait pas réellement et intrinsèquement, ne modifiait pas ses puissances, ses conditions et ses mesures !

Ici encore nous devons dire qu'à l'égard de l'ordination de la cité à la *fin dernière surnaturelle* de la vie humaine, et des régulations supérieures qui

s'ensuivent pour le bien temporel de la cité, bref à l'égard de la *subordination* de la fin terrestre à la fin éternelle, l'enseignement de l'Action française souffre encore d'une erreur *naturaliste*. Le mot marque cette fois une méconnaissance, non plus seulement de l'ordre *moral*, mais de l'ordre *surnaturel*.

Erreurs sur les moyens de procurer le bien public

7. Après avoir examiné la fin proposée par la doctrine d'Action française, passons à la manière dont elle détermine les moyens. Cette doctrine manque des lumières que donne la « philosophie de l'Evangile » (1) sur le véritable bien de l'Etat. Il est trop normal qu'elle ne soit pas d'accord non plus avec la doctrine catholique sur les moyens essentiels à employer et les grandes hiérarchies de moyens.

Qu'il soit bien entendu que nous ne songeons pas à discuter ici, ni pour les approuver, ni pour les improuver, les moyens particuliers, et pour ainsi dire de technique politique, proposés par l'Action française pour porter remède aux maux dont nous souffrons et pour refaire le pays. —

(1) Le mot est de Léon XIII, Enc. *Immortale Dei* (Lettres, éd. Bonne Presse, t. II, p. 33.)

Tels sont : la monarchie traditionnelle ; une sage décentralisation, une heureuse harmonie des libertés professionnelles et locales sous un gouvernement en mesure de voir, de défendre et de poursuivre longuement le bien public ; une politique extérieure et une organisation militaire qui permettent, tout en assurant la sécurité du territoire et l'honneur du nom français, d'en finir avec le système de la « nation armée ». — A bien plus forte raison, n'entrons-nous pas dans l'examen technique de tous les jugements portés au jour le jour sur les événements, ni de toutes les solutions données aux problèmes que pose la vie quotidienne de la nation (1).

Mais il est autre chose, dans la doctrine politique d'Action française, que ces moyens détermi-

(1) Rappelons les documents qui écartent du présent débat ces sujets :

« *C'est donc fort à propos que Votre Eminence laisse de côté les questions purement politiques, celle, par exemple, de la forme du gouvernement. Là-dessus, l'Eglise laisse à chacun la juste liberté.* » (Lettre du 5 septembre 1926.)

« *... que chacun garde la juste liberté de préférer telle ou telle méthode d'administrer la Cité, pourvu qu'elle ne soit pas en contradiction avec l'ordre des choses établi par Dieu* » (Allocution consistoriale du 20 décembre 1926)

« Le Saint Siège sait que la paix entre les peuples ne pourrait être ni solide, ni durable, si elle ne disposait pas de garanties suffisantes : or, tant pour la forme que pour la substance de ces garanties, qui doivent résulter uniquement de l'entente entre les peuples et les Gouvernements, le Saint Siège ne songera jamais à donner ni des directions ni même des conseils. Il lui suffit de savoir que ces garanties s'harmonisent avec les lois supérieures de la justice pour qu'il puisse y applaudir. » (*Note de la Nonciature apostolique en France*, 6 janvier 1927.)

nés de réorganisation nationale, sur lesquels peuvent s'entendre quantité de bons Français. Il y a la manière de concevoir et de présenter un tel programme, en conséquence de la philosophie politique dont on est pénétré. Il y a une coordination, une hiérarchie des moyens. Il y a les procédés de réalisation, les solutions quotidiennes, qui sont à juger sous la lumière de la loi morale.

Tout cela intéresse gravement la vie des âmes et le bien commun. Il est nécessaire de l'examiner; si pressants que soient les problèmes de l'heure, et précisément parce que les maux sont graves.

Plus le salut public est en péril, plus est urgent le devoir de regarder immédiatement quels sont les moyens premiers à prendre, le devoir de donner aux jeunes intelligences la claire vue de ces moyens premièrement requis, le devoir de garder intactes dans les âmes les primordiales valeurs de salut.

8. Une première erreur commise par la doctrine d'Action française dans la détermination des moyens nécessaires du bien public, consiste à appeler toute l'attention sur les lois de physique politique qui régissent les sociétés humaines, au préjudice de la loi morale et de son importance primordiale.

Il est parfaitement vrai que des lois de nature régissent en certaines choses la vie des sociétés. Il faudrait d'ailleurs soigneusement distinguer,

parmi ces lois, celles qui s'exercent sans que puisse intervenir la volonté de l'homme; celles des forces avec lesquelles la volonté du politique peut entrer comme en joute ou en collaboration; celles enfin qui, seulement indiquées dans la nature sociale des êtres humains, montrent les grandes lignes d'un ordre à réaliser par application intelligente et vertueuse.

Ces distinctions ne sont pas faites dans la doctrine politique d'Action française. La société y est donnée comme sortant simplement d'un fait de nature. C'est aussi erroné que de la regarder comme sortant d'un arbitraire contrat de volontés. Elle est en réalité une œuvre de raison et de vertu, donc de liberté, répondant aux grandes inclinations essentielles de la nature humaine (1).

(1) Relisons la page famouse (*La Politique religieuse*, p. 78) où M. Maurras s'explique sur ce point, et dont la substance a passé dans la doctrine commune de l'Action Française. Nous la couperons des remarques et critiques utiles.

« *Il fallait de toute nécessité* [pour construire la doctrine du nationalisme] *récuser constamment l'obsédant fantôme de la morale, de la morale individualiste étudiée sous Kant, en Sorbonne ou bien à l'impasse Ronsin.* »

— Il faut en effet, pour comprendre les conditions de vie de la France, comme de toute société, récuser la morale individualiste kantienne. Mais il faut aussi faire appel à la véritable loi morale. C'est ce que M. Maurras va méconnaître. Toujours la confusion, sur laquelle nous reviendrons encore un peu plus loin, de la morale et de la morale kantienne.

« *En examinant la structure, l'ajustage et les connexités historiques et sociales, on observe la nature de l'homme social et non sa volonté, la réalité des choses et non leur justice: on constate un ensemble de faits dont on ne saurait dire après tout s'ils sont moraux ou immoraux, car ils échappent de leur es-*

Ce n'est pas la sagesse catholique qui niera la nécessité, pour le politique, d'une exacte con-

sence à la catégorie du droit et du devoir, puisqu'ils ne se rapportent pas à nos volontés. »

— Certes la structure sociale est indiquée dans ses grandes lignes par la nature: nécessité pour l'homme d'une éducation, priorité du groupement familial, nécessité d'une autorité pour toute vie sociale, et quelques autres lois aussi simples que celles-là. Ces « lois » ne sont d'ailleurs réalisées que par des efforts vertueux selon le vœu de la nature. Mais là déjà, pour étudier la structure de la vie sociale, on ne peut séparer l'étude de la nature de l'homme et celle de sa volonté.

Il y a dans la nature humaine, dit toujours saint Thomas d'Aquin, la même inclination vers la vie sociale que vers les vertus, « *sicut et ad virtutes* ». On sait jusqu'à quel point celles-ci sont naturelles.

En dehors de ces grandes indications, la nature fournit bien des déterminations particulières, par le climat, le sol, le tempérament, les faits historiques antécédents, — cela explique qu'il y ait dans la science politique des parties de technique, — mais si ces réalités doivent être connues très exactement du politique, presque jamais elles ne déterminent d'une manière absolument nécessaire la conduite à tenir et l'homme peut entrer comme en joute avec elles.

« *Comme il y eut des phénomènes purement chimiques ou physiques dans l'organisation d'un Descartes ou d'un saint Vincent de Paul, toute société se construit suivant des nécessités naturelles dont il s'agit de connaître exactement l'essence, non d'affirmer ou de contester la justice et le bien fondé.* »

— Il y eut des phénomènes purement chimiques ou physiques dans l'organisation d'un Descartes ou d'un saint Vincent de Paul, mais ce n'est pas *suivant les nécessités* de ces phénomènes qu'un Descartes ou un saint Vincent de Paul se sont construits. Il y a dans la société des nécessités naturelles, c'est en respectant ces nécessités, ce n'est pas suivant ces nécessités, c'est suivant la justice que toute société bien ordonnée se construit. Ne pas dire, avant tout, que la science politique, tout en devant connaître ces nécessités naturelles a pour objet essentiel des lois d'un tout autre ordre, est une erreur par omission qui va très loin.

M. Ch. Maurras paraît penser que si les hommes sont habilement mis à leur place dans des cadres bien ajustés, par une

naissance des réalités qui lui sont données, de celles avec lesquelles il doit composer ou qu'il peut utiliser pour le bien commun. Ce n'est certes pas elle non plus qui niera le devoir d'interroger la nature de l'homme, œuvre de Dieu, pour y saisir les grands postulats de la vie sociale. Mais, dira l'Eglise, la première chose qui se lise dans cette nature de l'homme, c'est le besoin qu'il a

volonté qui sait profiter de l'occasion favorable, la société tient ensuite par un heureux équilibre naturel d'égoïsmes qui se trouvent satisfaits et conspirent au bien commun.

Il est utile sans doute pour la formation de l'homme de le mettre en des cadres bien constitués, surtout moralement bons. Il est utile aussi d'intéresser son égoïsme au respect de l'ordre social, au travail pour le bien public. Mais encore une fois tout cela ne serait rien s'il n'y avait, pour tout informer et régler, les vertus morales.

« ... *L'infaillible moyen d'égarer quiconque s'aventure dans l'activité politique, c'est d'évoquer inopinément le concept de la pure morale, au moment où il doit étudier les rapports des faits et leurs combinaisons. Telle est, du reste, la raison pour laquelle l'insidieux esprit révolutionnaire ne manque jamais d'introduire le concept moral à ce point précis, où l'on n'a que faire de la morale;* »

— A ce point précis on n'a que faire de la fausse morale, qui s'applique à méconnaître la nature. Mais le politique qui étudie *les rapports des faits et leurs combinaisons*, s'il ne les étudie pas à la lumière de la vraie morale, est un cynique, non un politique.

« *... il a toujours vécu de ce mélange et de cette confusion, qui nuisent à la vraie morale autant qu'à la vraie politique. La morale se superpose aux volontés : or, la société ne sort pas d'un contrat de volontés, mais d'un fait de nature.* »

— La société humaine ne sort pas d'un arbitraire contrat de volontés, mais elle ne sort pas non plus d'un simple fait de nature, comme la « société » des abeilles ou des termites. Elle sort d'un *consensus* des volontés, conforme aux inclinations fondamentales de la nature humaine. Et par sa nature même elle postule les régulations morales sans lesquelles elle ne saurait être qu'une horde, non une société.

d'une loi morale fondée explicitement sur l'autorité du vrai Dieu. Dans l'état de nature déchue et rachetée, ajoutera-t-elle, la loi morale ne peut être ni vraiment connue ni sûrement pratiquée sans la loi du Christ et les vertus qu'elle fait naître sous la grâce. Sans cette loi et les vertus qui en dérivent, l'Eglise avertit le politique qu'il est vain d'attendre de l'homme qu'il respecte sa nature, sous n'importe quelle organisation ou autorité que ce soit (1).

(1) Maurras compare souvent sa méthode, en science politique, à celle de Le Play, maître de la science sociale universellement apprécié par les sociologues chrétiens. Il y a en effet cette ressemblance que Le Play est parti, non de la connaissance des principes de l'ordre social, mais de l'observation des faits, comme le veut faire Maurras. Il y a cette énorme différence que Le Play est allé jusqu'au terme de son induction; interrogeant les sociétés pacifiques et prospères, il a reconnu les principes essentiels de l'ordre social et il les a proclamés. On sait qu'il a indiqué comme « le premier principe de la Constitution : le Décalogue ». Nous citerons ici la page où il explique le devoir qu'ont les sociétés d'observer les trois premiers préceptes du Décalogue. On remarquera dans les passages que nous avons soulignés l'exacte conformité avec l'enseignement théologique.

« La religion, comme l'autorité paternelle et les autres principes, est implicitement contenue dans le Décalogue. C'est, en effet, sur les trois premiers commandements que s'appuient partout la croyance fondamentale de l'institution et les pratiques qui se résument dans les termes suivants : Dieu n'est pas seulement le créateur de l'univers et de l'humanité; il a concédé à celle-ci, par une exception unique, une partie de sa grandeur et de sa puissance. Il a disposé l'homme d'obéir aveuglément à l'instinct qui lie les animaux soumis, dans l'intérêt de leur conservation, aux forces de la nature. Il a concédé le libre arbitre qui permet à sa créature privilégiée de dominer ces forces dans une certaine mesure, et de s'établir en maîtresse sur presque toute la terre. Les sociétés humaines

Il n'est pas niable que l'Action française, telle qu'elle est dirigée, ait contribué à répandre dans les esprits cette idée que le bien public peut être très efficacement procuré en prenant pour maîtres ès choses politiques des hommes ignorant ces vérités et seulement « tout pénétrés de Politique naturelle ». — Elle a répandu en même temps l'idée corrélative que le respect des exigences de l'ordre social au nom de la vraie morale, fondée sur l'autorité d'un Dieu créateur et ordonnateur, est certes une disposition d'âme extrêmement précieuse, mais non pas absolument nécessaire

peuvent, il est vrai, abuser de cette liberté au point de se détruire elles-mêmes, en supprimant les moyens de conservation assurés aux animaux; mais une seconde concession complète la première sans détruire la liberté. *Dieu a révélé au premier homme, dans son Décalogue, la loi morale qui fournit aux familles et aux sociétés le frein qu'elles ne trouvent pas dans leur propre nature. Celles-ci reconnaissent, contre les premiers abus de leur liberté, en demandant à Dieu la grâce qui leur est nécessaire pour devenir capables d'accomplir cet effort. L'établissement de cette relation directe de l'homme avec Dieu s'impose aux familles et aux sociétés aussi impérieusement que la satisfaction des deux besoins essentiels* (qui sont le pain quotidien et la loi morale)... *Chaque jour en effet la faim rappelle à l'homme qu'il a besoin de nourrir son corps. Chaque jour également la pratique des rites lui rappelle qu'il doit être soumis à Dieu pour observer la loi morale, c'est-à-dire pour procurer à son âme la nourriture qui est la seconde source du bien-être temporel. Partout la religion assure aux croyants le même bienfait : elle établit entre eux cet accord admirable que les chrétiens nomment si justement la « paix de Dieu ».*

« J'ai en vain cherché parmi les contemporains une seule race d'hommes qui prospère sans prendre pour règles les croyances et les pratiques de la religion. » (F. Le Play, *la Constitution essentielle de l'humanité*, ch. III, § 6)

pour la vie civique. L'activité politique tend dès lors à trouver sa mesure parfaite non pas, comme l'enseigne saint Thomas d'Aquin, dans une vertu spéciale (prudence politique) connexe à tout l'organisme des vertus morales, mais seulement dans un art politique, qui de soi n'a d'autre objet qu'un ouvrage à réaliser par les meilleures voies techniques (1).

(1) Sans vouloir contester en quoi que ce soit les éminentes qualités partielles de l'intelligence ou de la vertu civique qui peuvent se rencontrer en des hommes qui ignorent Dieu et son Christ, nous devons dire — sous peine de trahir l'enseignement de l'Église et de tous ses plus grands docteurs, à commencer par saint Thomas d'Aquin — que de tels hommes ne peuvent pas être pris pour maîtres et pour guides dans la construction ou la reconstitution de la cité. Ils ignorent le vrai but et les moyens premiers. L'utilisation de leur valeur sur des points particuliers ne pourrait se faire que toutes précautions prises pour qu'en aucune manière ils n'apparaissent comme des maîtres, aux jeunes hommes surtout, si prompts à se laisser gagner complètement par une pensée brillante où il y a certaines choses justes et généreuses, si prompts à lui demander une règle de vie pour eux et pour la société, dès qu'elle se présente avec une certaine force et une certaine unité. Il n'y a pas de citoyen d'élite, enseigne saint Thomas, pas de « *civis praeclarus* », s'il n'a pas la totale vertu du « *bonus vir* ». Pour cette simple raison qu'il doit savoir ce qu'est la vie vraiment bonne de l'homme et des hommes. La totale vertu du « *bonus vir* » doit évidemment comporter en premier lieu la parfaite rectification sur les devoirs envers Dieu.

C'est en pensant à cette nécessité des premières valeurs morales chez ceux qui doivent guider, que saint Louis, parlant non pas seulement en saint, mais en roi, auquel la sainteté faisait voir la juste condition des choses, écrivait à son fils : « Cher fils, je t'enseigne premièrement que tu aimes Dieu de tout ton cœur et de tout ton pouvoir, car sans ce ne peut nul valoir nulle chose ». (*Pensées choisies des Rois de France*, recueillies et annotées par Gabriel Boissy, page 1).

9. Il est cependant une règle des mœurs que l'école d'Action française s'entend pour affirmer nécessaire au bon état de l'ordre français. C'est, nous l'avons vu, l'anti-individualisme prenant pour fin concrète et pour règle le bien humain qu'est la cité française. « La nécessité de défendre et de sauver ce fruit du labeur de nos morts peut servir à désigner ce qu'il est licite de commander et d'interdire, de garder et de protéger » (1).

Croit-on, d'abord, que cette règle d'anti-individualisme, privée de sa plus haute autorité et de sa plus forte sanction, soit quelque chose de bien efficace pour dominer les intérêts et les passions ? Elle prend sa force impérative, dites-vous, dans l'amour de la patrie et l'estime de la valeur de la France. Mais, prenez garde. Il est beaucoup d'hommes en ce pays qui n'estiment pas la valeur de l'ordre français. Il est des révoltés contre cet ordre, et ils sont en grand nombre. Pour les amener au respect des justes lois sociales et au service du bien commun, soyez assurés que la propagande de vos idées politiques, morales et littéraires sera très loin de suffire. La restauration d'un gouvernement national tel que vous le souhaitez n'y suffirait même pas non plus (2). La propagande de

(1) Ch. Maurras, *Revue universelle*, Tome XVII, 1924. De l'autorité légitime, p. 669.

(2) En disant qu'un gouvernement national tel que le souhaite l'*Action française* ne suffirait pas à assurer le vrai respect de l'ordre social et du bien public, nous entendons un

celles de vos idées qui sont parfaitement saines et nécessaires sera affaiblie si l'on voit qu'au lieu de les faire servir par dessus tout au règne de Dieu et du vrai bien, vous les mettez au service de la restauration d'un ordre humain, d'une esthétique et d'un ensemble d'avantages dont on vous accusera toujours de ne proposer qu'une théorie particulière et contestable (1).

Il est arrivé que l'amour intelligent du passé national cultivé à votre école ait préparé certains esprits à reconnaître la vérité du christianisme.

gouvernement qui resterait guidé par les idées que nous critiquons en ce moment chez les dirigeants de l'Action française. Un gouvernement soucieux du bien de la France, respectueux même des « privilèges de l'Église en terre française », mais ne sachant pas qu'il doit d'abord un culte officiel au vrai Dieu et au Christ, que le respect proclamé pour la sainte loi divine doit être son premier bienfait, serait sans force véritable pour guérir les maux actuels. Il faudrait lui redire ce que Mgr Pie disait à Napoléon III : « Sire, quand de grands politiques comme Votre Majesté m'objectent que le moment n'est pas venu (d'établir le règne du Christ sur la société), je n'ai qu'à m'incliner, parce que je ne suis pas un grand politique. Mais je suis un évêque, et, comme évêque, je leur réponds: Le moment n'est pas venu pour Jésus-Christ de régner : oh bien! alors, le moment n'est pas venu pour les gouvernements de durer. » (Vie, par Mgr Baunard, I, 669.)

(1) « Si cette réaction se fait seulement ou surtout dans l'ordre humain, et pas assez dans l'ordre surnaturel de la foi et de l'amour de Dieu, elle court risque de tomber dans l'extrême opposé à celui qu'elle combat. Non seulement elle ne peut efficacement substituer, comme il le faudrait, aux fausses notions de la charité et de la justice la véritable idée de ces vertus, mais elle peut facilement dégénérer en un naturalisme aristocratique qui rappelle la sagesse grecque et son orgueil intellectuel opposé à l'esprit de l'Evangile. » (R. P. Garrigou-Lagrange, *Vie Spirituelle*, mars 1927, p. 749)

Dans les crises morales et sociales par lesquelles nous passons et nous passerons, soyez sûrs que la plupart du temps ce ne sera pas trop, au contraire, de toute la force du Christ pour ramener les esprits à la déférence et à l'affection à l'égard de ce qu'il y a de nécessaire dans un ordre social, de ce qu'il y avait de meilleur dans l'ancien ordre de chez nous.

Et pour vous-mêmes, croyez-vous que cette règle de morale politique — qui déclare licite et bon tout ce qui protège et sauve le capital national — suffise à tenir votre action dans la juste tradition de la France, si vous écartez précisément de votre doctrine commune le plus haut enseignement de la vieille France : « ne manquez à aucun de vos devoirs, surtout envers Dieu » (1).

« *Je m'associe à l'œuvre de la restauration monarchique. Je m'engage à la servir par tous les moyens* ». On a souvent reproché aux ligueurs d'Action française ces derniers mots de la déclaration qu'ils signent. Ils ont toujours répondu : cela s'entend, sans qu'il soit besoin de le dire, de moyens qui n'aient rien de « criminel » ni de « honteux ». Il y a là un critère tout à fait insuffisant, surtout dans un domaine où la morale est

(1) Mémoire remis par Louis XIV à son petit-fils, le duc d'Anjou, au moment où il partait pour prendre possession du royaume d'Espagne. (*Mémoires de Louis XIV*, éd. Bossard, 1923, p. 228).

aussi profondément et délicatement engagée que dans le domaine de l'action civique. Si l'on nous dit que les catholiques sont toujours libres d'appliquer ici dans la pratique leur propre règle morale, nous répondrons qu'ils font partie d'un corps politique qui lui-même ne reconnaît pas la morale chrétienne comme règle commune, et qui est conduit par un chef agnostique dont les moindres ordres sont rigoureusement suivis. Le moins qu'on puisse dire de la formule *par tous les moyens*, c'est que son caractère équivoque la rend dans ces conditions singulièrement dangereuse, nettement inacceptable lorsqu'elle est proposée à des jeunes gens (1).

(1) Le R. P. Descoqs, dans son ouvrage, *A travers l'Œuvre de M. Ch. Maurras*, p. 232, notait : « L'on n'en revient pas de lire une déclaration de ce genre : « Nous devons être tour à tour des combattants, des apôtres, des proxénètes. » (H. Rebell dans l'*Action française*, 1er septembre 1905, p. 317.) « La rédaction avait supprimé (dans l'article) d'autres passages répréhensibles du point de vue moral et religieux, remarque le R. P. Descoqs, pourquoi avoir accueilli celui ci? N'était-ce pas équivalemment l'approuver? » Il ajoute avec raison que l'Action française aurait dû être plus diligente, l'occasion venant, à répudier tout ce qui n'eût pas été représentatif de ses idées propres, à s'en dégager persévéramment.

On lisait aussi dans l'*Action française* du 1er mars 1908, p. 417 : « Prenons les amis les plus chers du pouvoir actuel, les plus fidèles de l'escorte prétorienne de Clemenceau. Ayons de l'argent et, par l'argent, achetons tous les moyens et tous les mobiles. Achetons les femmes, achetons les consciences... les trahisons. Quelque romanesque que puisse paraître le moyen préconisé, je parle à des gens trop revenus des moyens parlementaires pour n'être pas approuvé sans réserve. » M. Maurras a expliqué ensuite que cette phrase d'un de ses correspondants dont il avait loué l'article sans réserve, ne

10. L'école affecte même, dans la poursuite de l'intérêt national, une négligence de considérations de morale et de justice, qui semble aller jusqu'au mépris.

Fréquemment dans les écrits d'Action française, les termes de *morale*, de *justice* sont employés sans adjectifs, pour désigner cependant la morale kantienne, la justice telle que l'entend l'individualisme ou l'utilitarisme révolutionnaire (1). Et celles-ci sont traitées avec l'absence de respect qu'elles méritent. Ne faut-il pas craindre que les épigrammes n'atteignent la vraie morale et la

recommandait pas la pratique de la corruption, mais qu'elle se bornait à conseiller d'acheter ce qui était à vendre. Il y a une distinction en effet. Mais le 6 mai 1909 dans l'*Action française* quotidienne, Criton (M. Maurras) écrivait : « Il y a un culte de la dignité de l'homme qui peut arrêter net toute tentation, toute sollicitation d'un tel ordre... Mais les héros capables de surmonter l'évidence du bien public par souci et respect de la nature humaine ne font généralement pas de politique. »

N'oublions pas au surplus que pour M. Maurras, l'Ethique est une « science conjecturale » (*Action française*, 1er mai 1900, p. 749).

(1) On sait comment la chose s'explique historiquement. Pour les intellectuels de l'impasse Ronsin dans les années 90, l' « Action morale », c'est le groupe nourri de philosophie protestante de M. Desjardins. L' « Action française » va s'opposer à l' « Action morale ». Opposition de mots qui ne dit pas que l'Action Française veut être immorale. — En chef. — Opposition entre la morale individualiste et la conception du bien public français. Il reste qu'il est grand dommage qu'on n'ait pas distingué, dès le début, dans la véritable France, la vraie morale qui l'avait faite. Cela eût évité qu'au début de l'Action française, Vaugeois proclamât : « Nous ne sommes pas des gens moraux ». De cette attitude d'esprit, il reste des traces très regrettables comme celles que nous signalons en ce moment

vraie justice ? A vrai dire il y a là beaucoup plus qu'un danger accidentel. C'est un très pernicieux procédé d'éducation, ou plutôt de suggestion, que d'accoutumer les esprits à attacher comme une note d'infamie à certains vocables justes et bons par eux-mêmes.

Aussi bien, dans sa lutte contre le libéralisme de la morale individualiste et kantienne, dans sa critique du faux dogme de la liberté de conscience, l'Action française ne s'est-elle inspirée que des considérations positives de l'utilité sociale, de la conservation du corps politique, du primat de la cité sur l'individu. Qu'il s'agît de répondre aux pseudo-moralistes qui tenaient pour aussi légitimes l'acte du soldat anarchiste tuant son chef parce que sa conscience faussée l'y oblige, et l'acte du chrétien qui refuse d'exécuter un ordre contraire à la loi de Dieu, ou qu'il s'agît de discuter l'*objection de conscience* de ceux qui refusent systématiquement de faire la guerre, c'est en vain qu'on pouvait chercher un exposé complet du rôle de la conscience dans la régulation des actes humains. Jamais on ne remontait jusqu'aux sources de l'erreur libérale, ce qui eût contraint de déboucher en pleine métaphysique, et en pleine métaphysique chrétienne. Cette perpétuelle prétérition avait un double effet : d'une part elle équivalait pratiquement à l'erreur chez un grand nombre d'esprits réduits de fait à une doctrine tout extrinséciste de la vie morale ;

d'autre part l'apostolat s'en trouvait considérablement gêné dans beaucoup de milieux attachés au primat des valeurs morales, et scandalisés de cette négligence de beaucoup de catholiques à l'égard des notions de justice et de conscience.

11. Comment enfin la conception tout empirique de l'intérêt national, que l'école politique de l'Action française proposait à la fois aux agnostiques, incapables d'une vue plus haute, et aux catholiques, capables cependant de l'entière vérité, aurait-elle pu fournir un critère suffisant et une règle sûre de la conduite à tenir à l'égard des autres nations ? Il ne s'agit pas ici de politique, il s'agit de morale, il s'agit de rappeler les règles et les exigences de la morale chrétienne, qui étend son domaine sur les peuples comme sur les individus. Les nations n'ont pas seulement des relations mutuelles de force, de concurrence et d'intérêt. Elles ont des devoirs de *justice* et de *charité* les unes à l'égard des autres. On doit bien constater ici que dans l'enseignement ordinaire de l'Action française tel, en particulier, qu'il était distribué par le journal quotidien, ce point de vue de la *moralité* dans les relations internationales était régulièrement passé sous silence, quand il n'était pas directement contredit. N'entendre invoquer en ce domaine que les principes d'un égoïsme bien compris, entendre parfois souhaiter à telle ou telle nation étrangère la famine, le dé-

sordre ou l'anarchie (1), n'est pas une bonne formation morale pour la jeunesse catholique.

Il arrivait de même que les hommes des autres pays, — surtout des pays en opposition historique avec la France, — étaient regardés à l'Action française presque uniquement sous leur aspect formel (trop réel d'ailleurs) d'*étrangers*, donc d'adversaires dans les compétitions des royaumes terrestres, — leur aspect, non moins réel, et plus profond, de *prochains* et de frères dans le royaume de Dieu étant de plus en plus relégué en fait dans le domaine d'une « thèse » toute théorique, que l' « hypothèse » effectivement réalisée dans l'his-

(1) C'était l'enseignement dès la première année de l'Action française :

« Individuellement, il est trop clair que des Français peuvent apprécier, chérir ou estimer à leur gré des individus étrangers, même appartenant à des nations concurrentes comme l'Allemagne ou l'Angleterre. Mais le pouvoir politique de la France, comme aussi bien celui de l'Allemagne ou de l'Angleterre, est contraint sous les plus effroyables pénalités naturelles de *tenir pour étranger à l'humanité tout intérêt étranger à sa nation propre.* (Ch. Maurras, *A. F.*, 15 novembre 1899, p. 515, c'est nous qui soulignons).

« Nous avions cependant, écrivait de son côté M. L. Cortambert, une belle occasion de réduire l'Empire Britannique à une « plus petite Angleterre ». Avec l'aide financière de l'Allemagne, le concours militaire de la Russie, ne pouvions-nous fomenter des troubles dans les Indes qui eussent mis Albion, déjà aux prises avec les Boers, dans le plus inextricable embarras? » (L. Cortambert, *A. F.*, 15 décembre 1899, pp. 689, 690.)

La pensée depuis n'a pas variée :

« *L'égoïsme, quand il s'applique aux nations, devient un devoir et une vertu.* » (J. Bainville, *La Guerre et l'Italie*, c. VIII, p. 284, c'est nous qui soulignons.)

M. Léon Daudet s'est laissé emporter jusqu'à écrire (*A. F.* 10 octobre 1923), à propos de la famine allemande : « Le pro-

toire moderne ne permet guère d'envisager effectivement. C'est l'ordre même de la charité, c'est-à-dire l'ordre même de la vie chrétienne, qui risquait ainsi d'être brisé dans les âmes.

Charles Maurras a écrit de très belles pages sur le rôle supra-national de l'Eglise, mais il semblait que pour lui elle ne fût chargée de maintenir dans le ciel des principes cette grande affirmation d'universalité que pour dispenser les fidèles, en l'état barbare du monde présent, de travailler trop efficacement à la réaliser dans la vie intime des cœurs : comme si cet universalisme spirituel et suprapolitique risquait de nuire au patriotisme, qu'il nourrit au contraire et protège. Maurras a écrit aussi de très belles pages sur la chrétienté, mais ce qui nous frappait en lisant ces pages, c'est qu'elles regardaient toujours vers le passé, jamais vers l'avenir. Il n'est pas question ici de défendre un pacifisme à la Tolstoï, — nous haïssons autant

verbe dit que, s'il n'y a plus de foin au râtelier, les chevaux se battent. Bientôt le foin va manquer pour de bon, et nous aurons, comme dit Bainville, cet agréable spectacle de la bataille des mâcheurs de paille. Plus ils s'entre-tueront, moins il en restera, et moins il en restera, moins il y aura de chances d'une guerre prochaine, d'une prochaine revanche. Vous allez me trouver mauvais cœur : j'avais applaudi à la disparition de Mathias Erzberger (un de moins !) à celle de Rathenau (un autre de moins!) J'applaudirai de même à celle de Ludendorff, de von Seeckt, et j'applaudis à la famine allemande. Vis-à-vis des ravageurs, brûleurs, dévastateurs de mon pays, des violateurs de nos femmes, des massacreurs de nos enfants, je n'éprouve ni n'éprouverai jamais aucune miséricorde. »

que lui ces contrefaçons — mais simplement de reconnaître que le sens moral et le sens chrétien ont leur rôle à jouer dans les rapports internationaux. En discutant avec des catholiques d'Action française, on pouvait constater chez eux une oblitération trop fréquente de l'idée de moralité internationale.

Erreurs sur la place de Dieu et de l'Eglise dans la cité.

12. Que trouvons-nous à l'origine de ces diverses erreurs ? L'omission d'une vérité fondamentale Le premier principe de tout ordre social véritable était négligé, je veux dire la souveraine autorité de Dieu sur la vie sociale, dont il est le Créateur et le seul Régulateur possible.

Les dirigeants de l'Action française ont commis ici une grave erreur COLLECTIVE. On est loin de les accuser d'avoir tous personnellement oublié cette nécessité première de l'autorité du vrai Dieu pour la bonne vie des hommes et des sociétés. Il est même arrivé à certains d'exprimer parfois cette vérité dans un discours ou un article paru dans l'*Action française*. Un faux respect pour les positivistes et les incroyants avec lesquels ils collaboraient les retint de proclamer constamment, comme ç'eût été nécessaire, l'importance fondamentale de cette vérité. C'était cependant la seule

manière, pour une école de politique, de rendre à Dieu l'hommage qu'elle lui devait; exercice en commun de l'intelligence politique, elle devait ce culte, que peut rendre ici l'intelligence, et qui consiste à affirmer les droits nécessaires et bienfaisants de Dieu dans la vie de la cité.

Il était d'autant plus indispensable de répéter fréquemment cette première vérité de salut public qu'on parlait en un temps où elle est plus méconnue (1). D'autant plus nécessaire encore, que l'Action française s'adressait en grande partie à un public catholique, à des jeunes gens catholiques pris parmi l'élite; c'est-à-dire à ceux qui devaient, au milieu de notre société désorientée, tenir claire et ardente cette première vérité de la politique.

(1) L'Eglise affirme de plus en plus nettement, à mesure que les maux s'aggravent, que le salut est *seulement* dans le Christ.

« *Jamais il n'a été plus nécessaire qu'en ces temps-ci de comprendre et de persuader intimement, combien grande est, non seulement l'opportunité, mais la nécessité absolue de la religion catholique pour la tranquillité et le salut publics.* » Leon XIII, Enc. *Quod multum.*

« *Peut-on ignorer la maladie si profonde et si grave qui travaille, en ce moment, bien plus que par le passé, la société humaine, qui s'aggravant de jour en jour et la rongeant jusqu'aux moelles l'entraîne à sa ruine. Cette maladie, c'est, à l'égard de Dieu, l'abandon et l'apostasie, et rien sans nul doute qui mène plus sûrement à la ruine* ». Pie X, Enc. *E supremo Apostolatus.*

« *Au milieu des bouleversements actuels, il importe de redire aux hommes que l'Eglise est, de par son institution*

— Mais quoi, c'était faire de l'école politique d'Action française une école de politique chrétienne ?

— C'est bien là l'école qui convient à des catholiques.

— Mais c'était directement contraire à la convention, dès le début posée, d'un enseignement politique borné aux constatations empiriques, distribué à la fois à des catholiques et à des incroyants, également valable pour les uns et les autres, et que les catholiques étaient libres de compléter à leur gré ?

— Là précisément était la racine de tout le mal, et le malentendu foncier. Que des catholiques et des incroyants s'entendent sur un certain nombre de vérités partielles et de constatations de fait, cela n'est pas impossible. Ce qui est impossible, c'est qu'ils constituent ensemble une *école politique* proprement dite, et qu'ils s'unissent dans une *doctrine politique* commune : car une école est for-

divine, la seule arche de salut pour l'humanité... Aussi est-il plus opportun que jamais d'enseigner que la vérité libératrice pour les individus comme pour les sociétés est la vérité surnaturelle dans toute sa plénitude et dans toute sa pureté, sans atténuation ni diminution, et sans compromission, telle en un mot que Notre Seigneur Jésus-Christ est venu l'apporter au monde, telle qu'il en a confié la garde et l'enseignement à Pierre et à l'Eglise. » BENOIT XV, *Lettre à l'Archevêque de Tours* (16 mars 1917).

On sait que le pontificat de S. S. Pie XI est tout entier dominé par cette pensée que *la paix du Christ* ne peut être obtenue que *par le règne du Christ*.

matrice des esprits; une doctrine n'est pas une simple collection de constatations, c'est une synthèse, une organisation de vérités coordonnées sous des principes. Omettre, dans une doctrine, les vérités suprêmes d'où tout dépend, c'est fausser cette doctrine. Dans une école politique commune à des catholiques et à des athées, ce sont les vérités dont les catholiques ont le dépôt qui, de fait, seront sacrifiées, n'étant pas proposées comme il le faudrait, c'est-à-dire comme pierre angulaire, à des esprits dont elles devraient être l'objet premier. Dans une école politique, formatrice des esprits, l'omission des principes fondamentaux de la doctrine politique chrétienne constitue une erreur proprement dite et une erreur grave, elle est par elle seule une déformation de l'intelligence. C'est de là que dérivait, en fait, le naturalisme politique imputable au mouvement de l'Action française.

13. Dans la hiérarchie des valeurs qui assurent le bien public, la doctrine de l'Action française ne fait pas mieux leur juste place au Christ et à son Eglise qu'à Dieu et à la loi morale.

Maurras sait, en quelque chose au moins, la force chez nous de la foi du Christ. Il sait aussi que l'Eglise catholique a éduqué, ordonné, modelé, défendu les âmes françaises. Son respect de la réalité et l'estime qu'il est capable d'avoir pour ces bienfaits font qu'il n'a jamais songé

dans son enseignement politique, — et même dans sa synthèse personnelle, — à méconnaître le fait. Mais sa philosophie l'a empêché de donner à ce fait sa véritable signification.

De ses blasphèmes contre le « Nazaréen », M. Maurras s'est expliqué en disant qu'ils n'atteignaient que le Christ des protestants, celui des rêveurs révolutionnaires, d'un Tolstoï. Il s'est gardé de préciser ce qu'il pense du rapport de ces fausses figures du Christ avec la figure historique de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais il laisse clairement entendre que, pour lui, le Christianisme est un venin auquel seule l'Eglise catholique a pu ôter sa nocivité. Il la loue, non certes d'avoir gardé dans son intégrité et sa pureté la révélation du Christ, mais d'avoir su discipliner l'incroyable élan mystique donné par cette révélation en gardant avec amour la civilisation antique et les cadres essentiels de l'ancien ordre romain.

M. Ch. Maurras a cru pouvoir réaliser — au moins pour ce qui est de la France — le plan formé par Auguste Comte, à la dernière année de sa vie, d'une alliance entre le positivisme et le catholicisme « contre le déisme, le protestantisme et les autres formes de l'anarchie moderne qui entretiennent la société dans un état permanent de fermentation ».

Lisons, à ce sujet, la Note X aux *Trois idées politiques*, note qui porte le titre : « *Rencontre des athées et des catholiques* ».

Après avoir rapporté l'échec de la fameuse tentative d'Auguste Comte députant à Rome Alfred Sabatier pour conclure une alliance avec l'Institut des Jésuites, M. Ch. Maurras poursuit :

« Les choses ont marché depuis 1857. Du côté des Jésuites, mieux renseignés, est sorti un excellent analyste du positivisme : l'Autrichien Gruber. D'autre part, « ces orages politiques de l'avenir » dont parlait Alfred Sabatier, sont devenus comme présents, et la crise intellectuelle semble plus forte de jour en jour... « Athées » positivistes et catholiques théologiens ont là-dessus, au temporel comme au spirituel, de profonds intérêts communs, les intérêts de la tradition et du monde civilisé, menacés d'une dilapidation soudaine en même temps que d'une dégénérescence insensible. S'ils se distribuaient entre ces deux systèmes, l'un et l'autre énergiquement ordonnés, les défenseurs du genre humain auraient vite raison de leur adversaire, l'esprit de l'anarchie mystique. C'est contre cet esprit, ennemi-né des groupements nationaux aussi bien que des combinaisons rationnelles, que les deux Frances peuvent se réunir encore. Si elles ne parviennent à tomber d'accord de ce qui est vrai, il leur reste à s'entendre sur le bon et l'utile. » (1)

Qu'on remarque ces derniers mots. Ce sont ceux-là mêmes que M. Maurras a repris dans *la Politique religieuse* (p. XXVII) pour déterminer le terrain d'accord entre catholiques et incroyants à l'Action française.

(1) *Trois idées politiques*, Edition définitive (1922) dans *Romantisme et Révolution*, p. 287.

Si l'on veut voir ce que fut dans son esprit cet accord, il importe de méditer le texte suivant (1) :

« ...cet Empirisme organisateur que j'ai rapidement déduit de l'Histoire naturelle des esprits [de Sainte-Beuve] constitue le système religieux et moral, parfaitement laïc, strictement rationnel, pur de toute mysticité, auquel semble aspirer la France moderne.

Mais observons qu'en même temps la vieille France n'y répugne pas autant qu'elle répugne à Michelet et à Rousseau. Elle y est attirée d'abord par l'aspect ordonné et conservateur (au beau et ferme sens du mot) de tout le système. Elle y

(1) Cette page appartient au corps de l'ouvrage : *Trois idées politiques*, à l'endroit que concerne la Note que nous venons de citer. Les *Trois idées politiques*, antérieures de sept mois à la fondation de l'*Action française*, sont au principe de cette fondation. C'est la première manifestation de l'idée de l'Empirisme organisateur. Sous ce signe M. Ch. Maurras entendait réunir « les deux Frances », c'est-à-dire « la France moderne » rationaliste et « la vieille France » traditionaliste et catholique. Il désignait déjà tous les maîtres de la pensée qui pouvait leur être commune : Taine, Renan, Fustel de Coulanges, Auguste Comte, Le Play, Balzac, de Maistre, Bonald, assemblés autour de Sainte-Beuve et de sa « Somme naturaliste ». « La compagnie de Sainte-Beuve, écrivait-il, réunit, comme on voit, tout notre fonds solide et sain... Il ne serait point surprenant que la France choisît un jour cette maison étroite, ce nom modeste et ce génie supérieur pour célébrer la fête de ses qualités distinctives. » Cette étude de *Trois idées politiques*, est, on le sait, un des ouvrages par la lecture desquels l'école de l'Action française recommande de commencer la formation à la politique nationaliste. Ce petit livre a été réédité en 1912, M. Maurras y a effacé « quelques paroles aiguës », mais naturellement pas celles qui montraient l'essentiel de sa pensée politique. Dans les Œuvres définitives, *Trois idées politiques* viennent à la fin du volume *Romantisme et Révolution* (1922). C'est d'après cette dernière édition que nous citons le passage très significatif reproduit ci-dessus. Il s'y trouve aux pages 261, 262.

est retenue par un certain mépris que témoigne cet Empirisme pour le verbiage des courtisans du peuple. Cet Empirisme enseigne et professe en effet que l'ordre des sociétés, de quelque façon qu'on l'obtienne, importe plus que la liberté des personnes, puisque cela est le fondement de ceci; au lieu de célébrer l'égalité, même devant la loi, son attention se porte, instinctivement mais aussi méthodiquement, sur le compte des différences naturelles qui ne peuvent manquer de frapper un œil d'analyste; enfin, quand tant d'instituteurs publics fatiguent les oreilles de cette vieille France avec l'éloge de la plus molle sensiblerie dans les lois et les mœurs, l'Empirisme loue, au contraire, comme normale, une saine mesure d'insensibilité morale et physique.

Qu'est-ce que tout cela au regard de la vieille France, si ce n'est une réaction contre les idées de Jean-Jacques? Elle y reconnaît les principes de morale classique et de politique païenne qu'avait gardés si précieusement le catholicisme; et peut-être nos contemporains sont-ils mieux éclairés sur cet ordre d'idées que ne le furent les jésuites de 1857, lorsqu'un ami d'Auguste Comte vint leur offrir l'alliance positiviste. »

M. Maurras ajoutait :

« De ce qui est traditionnel ou « vieille France », l'Empirisme organisateur n'exclut à peu près rien, sinon peut-être les abus du sentiment chrétien. »

Acceptons que ces derniers mots ne visent que les déviations hérétiques. La page qu'on vient de lire suffit à nous faire comprendre un programme dont l'Eglise a jugé que l'exécution n'était que trop réelle.

Il reste aussi qu'employer habituellement le mot de *chrétien*, comme le fait M. Ch. Maurras, pour

désigner un mysticisme anarchique — qu'à vrai dire il attribue à l'esprit de l'Evangile (1) — c'est blesser cruellement la vérité.

A opposer si souvent, même dans les écrits politiques, catholicisme et christianisme, à parler sans cesse de la lettre hébraïque des Ecritures, on risque bien fort, non pas de déchristianiser l'Eglise, mais de déchristianiser des âmes, de leur faire admirer « un catholicisme » qui n'aurait plus rien d'évangélique, « une Eglise » qui ne serait plus l'Epouse de Jésus-Christ, mais une église de l'ordre, au spirituel j'entends bien, magnifique organisation de la vie intérieure, et des définitions du devoir, et cela seulement.

14. Dans l'allocution consistoriale du 20 décembre 1926, le Souverain Pontife désignait l'Action française comme une de ces écoles et orga-

(1) Dans le livre même où il expose et défend *la Politique religieuse* de l'Action française, M. Ch. Maurras laisse voir clairement sa pensée sur ce point :

« *J'ai toujours estimé que le catholicisme avait sauvé le genre humain.*

« *Si je disais de quoi*, M. de Lantivy (un des premiers adhérents catholiques de l'Action française à qui Maurras s'adresse pour fixer « la délimitation du terrain ») serait probablement choqué. Or je trouve inutile de choquer aucun d'entre nous quand nous nous trouvons réunis, comme en une Assemblée nationale, dans les feuillets de l'*Action française*. » (*La Politique religieuse*, p. 23, c'est nous qui soulignons). Moins M. Maurras « choquait » ses amis catholiques, plus ses idées risquaient, malgré lui sans doute, d'influencer leur pensée.

nisations « *qui mettent les intérêts des partis au-dessus de la religion et font servir celle-ci à ceux-là* ».

L'Action française répondait immédiatement :

« Nous pourrions soutenir que nous n'avons rien à voir avec les partis qui mettent la politique au-dessus de la religion et font servir celle-ci aux intérêts de celle-là (1). »

Si l'on veut réfléchir que la phrase du Saint-Père n'accuse pas l'Action française « de se servir de la religion pour de mesquins intérêts de parti » (2), mais bien de subordonner de diverses manières la religion aux intérêts dont elle est préoccupée dans son action politique, le reproche apparaîtra parfaitement justifié à quiconque regarde les faits sans parti pris — et sait par ailleurs ce qu'est la religion et l'Eglise.

Pour mieux comprendre ce qui concerne cette question, voyons comment s'est établi à l'Action française l'accord entre catholiques et non catholiques dans les questions de politique religieuse, et quel fut le danger d'un tel accord.

« Notre élaboration (dans le groupe des fondateurs de l'Action française) d'une politique religieuse à dû se poursuivre dans l'extrême dissentiment religieux. Ne pouvant nous ac-

(1) Article *Non possumus*, *A. F.*, 21 décembre 1926.
(2) Lettre de M. Pierre Chaboche, président de l'U.C.F. — *Action française*, 12 septembre 1926.

corder sur la religion, nous avons fini par nous entendre sur la politique à suivre en matière de religion. Différant sur le vrai, nous avons tendu à nous rencontrer sur l'utile : les divergences de spéculation subsistent, mais nous sommes tombés pratiquement d'accord sur la bonté du catholicisme tant à l'égard de la nation que de la civilisation et de l'humanité (1). »

Une telle formule d'accord peut-elle être approuvée ? La considération des biens humains qu'assure l'Eglise catholique n'est certes pas chose condamnable chez des croyants, si elle ne peut jamais être leur première raison d'attachement au catholicisme. Chez des non croyants, l'admiration, la gratitude envers l'Eglise pour ses bienfaits d'ordre naturel révèlent des cœurs bien nés ; et cet état d'esprit peut même les préparer à une intelligence plus profonde de la grande Réalité chrétienne. Un accord entre catholiques et incroyants pour la défense de l'Eglise sur la base de la reconnaissance des biens humains qu'elle assure, n'est donc pas de soi, et en toute hypothèse, chose condamnable.

Un accord sur une telle base peut parfois être toléré, même encouragé comme fort utile. A trois conditions : 1° L'accord doit être très clairement formulé, spécifiant que les catholiques y entrent sans aucun abandon des exigences de leur foi, de leur morale, de leur discipline. 2° Il faut que

(1) Ch. Maurras, *La Politique religieuse*, p. XXVII ; *La Démocratie religieuse*, p. 191.

l'union soit en vue d'un objectif bien déterminé, suffisamment prochain pour qu'il n'y ait aucun danger que des catholiques s'habituent à prendre pour règle pratique, dans leur défense de l'Eglise, uniquement les considérations d'ordre humain qui les ont réunis aux incroyants. 3° De la réalisation de ces deux premières conditions, et surtout de l'opportunité d'un tel accord, l'Autorité ecclésiastique — c'est-à-dire chaque Evêque dans son diocèse et le Souverain Pontife — doit rester seul juge, parce que cette autorité est le seul guide établi par Dieu pour l'action et la défense religieuses.

L'union des catholiques et des non catholiques d'Action française, en politique religieuse, paraît bien avoir réalisé la première de ces conditions. Il avait été affirmé que les catholiques gardaient en ces matières de politique religieuse comme dans les autres domaines, toutes les exigences de leur foi, de leur morale et de leur discipline.

La seconde condition manqua tout à fait. Pendant de longues années, c'est toute une politique de défense religieuse qui fut élaborée en commun, toute une action contre les « lois de laïcité », non seulement un projet d'attitude vis-à-vis de l'Eglise pour un gouvernement à restaurer, mais une campagne immédiate. Tout cela du seul point de vue national. Les catholiques restaient d'ailleurs parfaitement libres de donner à leurs efforts des raisons plus élevées, et de mener simultanément

un autre genre d'action — où beaucoup se distinguèrent parmi les meilleurs — dans les organismes spécifiquement catholiques, dans les mouvements purement religieux. Il n'en est pas moins vrai que tout un système de défense de l'Eglise, comportant des jugements quotidiens sur les faits, toute une propagande et toute une action, se trouvait élaboré du seul point de vue de l'intérêt national, et sous la direction d'un maître incroyant. Les dommages qui résultaient de ce point de vue constamment adopté, nous allons les montrer dans un instant.

Signalons tout de suite l'absence de la troisième condition essentiellement requise pour un louable accord avec des non croyants en vue de la défense de l'Eglise. Sans doute — jusqu'aux avertissements pontificaux et à la condamnation qui suivit le refus de les accepter — l'Autorité ecclésiastique toléra que des catholiques combatissent dans les rangs de l'Action française. Il n'en est pas moins vrai que nous étions en présence de cette anomalie, dont souffraient beaucoup d'Evêques : une tactique de défense religieuse enseignée en dehors de leur autorité, souvent en désaccord avec leur plan d'action pour le bien de l'Eglise; et que suivaient, avec beaucoup plus de confiance qu'ils n'en avaient dans les instructions de leurs Pasteurs, un certain nombre d'ardents et très généreux catholiques. Les immenses dommages qui résultaient de ce désordre mériteront d'être montrés

avec quelque détail, après que nous aurons reconnu ceux qui résultaient du point de vue auquel on se plaçait sans cesse.

15. Défendre constamment l'Eglise en compagnie d'incroyants, avec qui l'on est obligé de n'en appeler qu'à la valeur humaine du catholicisme — se nourrir d'un journal estimé le seul fortement pensé, le seul vraiment utile, et où toujours la question religieuse est ramenée à une question nationale, où la valeur transcendante du dogme n'est jamais affirmée qu'en une respectueuse parenthèse — cela, quoi qu'on en dise, constitue un danger très prochain pour des catholiques de s'habituer à mettre au premier plan la nation et les grands intérêts purement humains.

Nos collaborateurs catholiques, écrit l'*Action française*, « n'ont jamais perdu de vue » que l'Eglise était avant tout chargée de diriger les âmes vers leur fin surnaturelle. Nous ne faisons aucune difficulté d'admettre que, dans la foi des dirigeants catholiques de l'Action française, cette vérité ne se soit jamais obscurcie. C'est une autre question de savoir si, entraînés par leur tactique, ils se sont toujours souciés de ne gêner en aucune manière l'exercice de la mission surnaturelle de l'Eglise. Mais pour l'instant nous signalons le danger indéniable que présente, pour la pureté du sens chrétien, et du sens politique chrétien, ce perpétuel retour à des considérations d'ordre pure-

ment naturel quand il s'agit de reconnaître le rôle de l'Eglise dans la cité. Le danger n'est pas lointain, facile à éviter; on le comprendra surtout si l'on sait quelle emprise l'Action française exerce sur ses partisans, pas seulement sur les jeunes; sa pensée devient leur pensée, ses raisons leurs raisons; et toutes les considérations qui ne sont pas les siennes se trouvent facilement négligées, voire frappées de suspicion.

Pour apprécier l'influence vraiment mauvaise que peut exercer l'enseignement d'Action française, au détriment du sens politique chrétien, il suffit de songer à l'approbation sans réserve donnée au livre de M. J. Bainville : « *Histoire de France* ».

M. Bainville est un des maîtres les plus écoutés du groupe, malheureusement aussi un des plus éloignés de la foi catholique. L'Action française a adopté l'ouvrage, comme tout à fait sien, elle en a fait SON « *Histoire de France* ». Et l'on sait ce qu'une telle adoption, en un tel sujet, peut avoir d'influence sur les esprits qui adhèrent à l'Action française. Les catholiques attachés au mouvement ont reçu ce livre sans presque qu'aucun d'eux s'aperçût de l'erreur grave qui le viciait radicalement.

Or, sans contester en aucune façon les mérites de l'ouvrage — documentation sûre, en général, sobre, belle et vivante ordonnance — il faut lui

reprocher non seulement de graves lacunes, mais bien une offense à la plus profonde vérité historique. Sans relever toujours, certes, de l'hagiographie, la politique de l'ancienne France, dans son fond, est chrétienne. Une histoire politique qui ne le montre pas est erronée.

Evidemment, M. J. Bainville laisse de côté toute la « *Politique divine* » sur notre France; c'est-à-dire toute la conduite de la Providence, à plusieurs reprises nettement miraculeuse, sur la vie de notre pays. Ne pas montrer ainsi la France aux mains de Dieu et du Christ équivaut à laisser dans l'ombre sa plus haute histoire politique. Mais n'en demandons pas tant. M. Bainville ne montre pas non plus sous son jour le plus vrai, parce qu'il ne la comprend pas sous ce jour, l'action de l'Eglise sur notre pays. On ne voit dans les rapports de l'Eglise avec nos Rois que savantes recherches d'une heureuse collaboration humaine, qui se trouve empêchée parfois par l'humeur trop dominatrice ou l'indiscrète ingérence des Pontifes romains.

On dira que M. Bainville n'écrivait pas une histoire de la vie morale et profonde de la nation française, mais seulement une histoire politique. Précisément, nous retrouvons ici, clairement illustrée par l'exemple, la fâcheuse séparation, sur laquelle nous avons insisté, de la politique et de la morale, de la politique et de la vie surnaturelle.

Il y aurait déjà beaucoup à dire sur cette con-

ception de la « politique » comme étant uniquement le travail de constitution de l'unité nationale, de sauvegarde et de défense de la nation (1). Qu'elle soit cela, c'est indubitable, mais on oublie son troisième rôle, le *ad meliora promovere* de saint Thomas d'Aquin. Accordons qu'on donne surtout son attention, dans un ouvrage particulier, à la constitution et à la sauvegarde de l'unité française. On n'en serait pas dispensé de montrer en action dans cette grande œuvre — parmi les causes des entreprises des princes — les véritables raisons morales ou surnaturelles qui souvent ont fait agir nos rois ou ont guidé et mesuré leurs actions.

M. Bainville partage l'erreur de M. Maurras. Il pense que la vie chrétienne et les considérations de l'ordre surnaturel ont simplement ce bon effet, en politique, qu'on s'acquitte mieux de son métier de gouvernant, en suivant mieux les règles de technique naturelle qu'il comporte (2). Les vues surnaturelles sont au service d'une sage politique naturelle. Au lieu qu'en bonne ordination des choses elles règlent et mesurent la politique humaine,

(1) M. Dimier avait cette même conception et de la politique et de son histoire. Il enseignait à l'Institut d'Action française : « *Les mœurs des peuples n'entrent que peu dans les causes qui servent à expliquer le succès des Etats.* » (*Préjugés ennemis de l'histoire de France*, I, p. 119, c'est nous qui soulignons.)

(2) « Une pensée politique, écrit M. Maurras, peut être « chrétienne avant tout » sans rien opposer à la nôtre. Elle cherche, il est vrai, dans la métaphysique et dans la religion des justifications que nous n'y cherchons pas. Mais que justifie-t-elle ainsi par le surnaturel? Des lois naturelles. » (*Le Dilemme de Marc Sangnier*, dans *Démocratie religieuse*, p. 33.)

assez différemment parfois de ce que donneraient des vues uniquement naturelles; parce qu'on ordonne sa bonne politique au vrai bien divin, et en particulier aux intérêts surnaturels des peuples que l'on gouverne.

Mentionnons ici les interprétations que donne M. Bainville de quelques-uns des faits les plus importants de notre histoire religieuse et politique. On verra à quel point ces interprétations sont marquées de la pensée « *politique d'abord* » en sa forme la plus condamnable.

« Clovis, de son côté, avait certainement réfléchi et mûri ses desseins. Il était renseigné sur l'état moral de la Gaule. Il avait compris la situation. Ce Barbare avait le goût du grand et son entreprise n'avait de chances de réussir, de durer et de se développer que s'il respectait le catholicisme... Il fallait encore que Clovis se convertît. Sa conversion fut admirablement amenée. Ce Barbare savait tout : il recommença la conversion de l'empereur Constantin sur le champ de bataille (1). »

Ainsi M. Bainville s'est appliqué à avilir jusque dans sa source la première et la plus vénérable des traditions de la France chrétienne. Il sait bien qu'il est là, à Tolbiac, devant la naissance même de la nation. Il l'écrit : « On peut dire que la France commence à ce moment là ». Et c'est ainsi qu'il parle de l'âme du premier roi des Francs qui reçut le baptême et le sacre.

(1) J. Bainville *Histoire de France*, édition définitive, (*Heur et malheur des Français*), p. 304.

La tradition d'utilitarisme sera gardée, pense M. Bainville. Voici comment il présente le service rendu à l'Eglise et à la chrétienté par Pépin :

« Pépin constitue et garantit le pouvoir temporel des papes. Par là il assure la liberté du pouvoir spirituel qui, dans la suite des temps, échappera à la servitude de l'Empire germanique, et la France respirera tandis que se dérouleront les luttes du Sacerdoce et de l'Empire... Si Pépin n'a pu calculer aussi loin, il savait du moins que, par cette alliance avec l'Eglise, il affermissait sa dynastie à l'intérieur. Au dehors, la France devenait la première des puissances catholiques, la « fille aînée de l'Eglise », et c'était une promesse d'influence et d'expansion (*sic*). » (1)

Comment cet historien, aux yeux duquel le respect de la justice pour elle-même est sans doute chose « mystique » à quoi une pensée « politique » préférera toujours un prévoyant « marché », comprend-il l'un des actes les plus nobles de la politique chrétienne de la France : la fameuse rétrocession des provinces, par saint Louis ?

« Louis IX a expliqué lui-même cette restitution par des raisons naturelles. Il voulait, entre lui et son cousin d'Angleterre, mettre fin à l'état de guerre, amener un apaisement véritable. En somme, Louis IX transigeait avec Henri III. S'il lui rendait des provinces, Henri III renonçait à revendiquer celles qu'il avait perdues, notamment la Normandie... En outre Henri III reconnaissait la suzeraineté du roi de France sur la Guyenne et les territoires rétrocédés. C'était donc un

(1) J. Bainville, *Histoire de France*, p. 315.

marché, c'était l'arrangement qui vaut mieux qu'un procès : la pensée de saint Louis était politique et non pas mystique. Il portait seulement plus haut que les autres Capétiens la tendance de sa maison qui était de mettre le bon droit de son côté. » (1)

Est-ce aussi par intérêt bien entendu que le saint roi enseignait premièrement à son fils d'aimer Dieu de tout son cœur, « car sans ce ne peut nul valoir nulle chose » ? M. Bainville poursuit :

« La piété, la sainteté même de Louis IX le rendaient plus indépendant qu'un autre dans ses relations avec l'Eglise parce qu'il était insoupçonnable au point de vue de la foi. Michelet remarque avec raison que, s'il n'y avait eu saint Louis, Philippe le Bel n'eût peut-être pas osé entrer en lutte avec le pape (2). »

On pourrait relever ainsi tout au long du livre, sous les épigrammes d'une plume voltairienne, la

(1) J. Bainville, *Histoire de France*, p. 342.

(2) *Ibid.* p. 344. On aura remarqué sous ces impertinences, l'exposé vraiment clair d'une pensée qui explique bien des choses.

Sur Philippe le Bel, il faudrait naturellement citer des pages entières de M. Jacques Bainville. Cueillons : « Philippe le Bel reçut mal ces remontrances (de Boniface VIII) et la France les reçut aussi mal que lui. Pour frapper les imaginations, comme s'y prendrait aujourd'hui la presse, le roi publia de la bulle *Ausculta fili* un résumé tendancieux qui grossissait les prétentions du pape » (*éd. citée*, p. 349).

Au cercle d'études politiques des Etudiants d'A. F., à la suite d'une conférence sur « Philippe le Bel, dictateur et roi », faite par un étudiant, dans l'esprit de M. Bainville, M. Maurras, qui présidait, voulut ajouter cette simple « remarque » : « Pour apprécier sainement le conflit de Philippe le Bel et de

déformation systématique de bien des actes et des intentions les plus nobles de notre histoire nationale, ramenés à un utilitarisme parfois cynique.

Il est inutile de signaler quel danger résulte d'un tel enseignement pour la formation des intelligences.

16. Si l'on vient à apprécier l'Eglise surtout pour les services qu'elle rend à des intérêts d'ordre naturel si hauts soient-ils, intérêts d'ordre social, intérêts de la personne dans son développement purement humain — en réalité on se sert de l'Eglise, on ne la sert pas. On la laisse en effet en fin de compte dans l'ordre du moyen par rapport à la perfection purement humaine. Tandis que l'Eglise est bien autre chose. Réunion des âmes rachetées par le sang du Christ, et finalement des âmes sauvées, l'Eglise ne peut être vraiment servie que si l'on travaille en quelque manière avec elle à la génération de ses enfants, à leur conservation en son sein et si l'on rapporte ce que l'on fait dans

Boniface VIII, il faut tenir compte du caractère de ce pape, tel qu'il nous apparaît à travers le témoignage des contemporains. Bornons-nous à rappeler ici ce tercet tombé d'une plume ecclésiastique :

Intravit ut vulpes,
Regnavit ut leo,
Obiit ut canis. »

(*Cours et conférences d'Action française*, Janvier 1926, p. 386).

L'attitude actuelle de l'Action française était bien préparée par son enseignement habituel.

l'ordre temporel, comme à sa fin dernière, à l'extension du royaume de Dieu.

Aider l'Eglise à faire du bien, même uniquement dans l'ordre humain, même uniquement dans l'ordre matériel, aux pauvres enfants détachés d'elle, qui ne peuvent actuellement comprendre que sa bienveillance de mère la portant à leur faire tout le bien qu'ils acceptent, cela c'est vraiment aider l'Eglise. Mais si l'on vient à la servir pour qu'elle soit l'abri auguste et tutélaire à l'ombre duquel l'humanité même païenne a la permission de se réfugier, *pour n'y mener que sa vie humaine* plus noble, plus pacifiée, mais tout humaine, ce n'est pas là aider l'Eglise à sauver les âmes. Ce n'est pas la servir comme elle veut être servie.

Cette conception tout humaine et tout extérieure de l'Eglise, sur laquelle, à l'Action française, se rencontraient agnostiques et catholiques, ne comportait pas seulement pour ces derniers un grave danger pratique. Elle n'offrait pas moins d'inconvénients à l'égard d'un grand nombre d'âmes *du dehors*, auxquelles l'Eglise a charge d'annoncer le royaume de Dieu et la foi du Christ. En voyant des catholiques insister avant tout sur les bienfaits culturels, c'est-à-dire terrestres et temporels, de la religion, ces âmes comprendraient-elles la transcendance de la religion du Christ ? Le rayonnement propre de l'Eglise risquait d'être obscurci pour elles. Aux chrétientés séparées, aux

infidèles des civilisations asiatiques, à tous ces hommes nés sous d'autres climats spirituels que celui de l'Europe latine, qui sont pourtant rachetés par le sang du Christ, et dont l'accession à l'unique bercail est pour la vie même du monde une question capitale, à ceux-là aussi qui chez nous ont rompu leurs attaches avec la civilisation qui les a formés, c'est dans la vérité de son essence et de son mystère, c'est dans sa transcendance divine à l'égard de toute forme terrestre que l'Eglise universelle doit être présentée. A cette condition seulement elle peut accomplir auprès d'eux sa mission rédemptrice, et en les amenant d'abord à la foi surnaturelle, les éduquer aussi selon l'ordre de la raison chrétienne. Pour cela, c'est l'apostolat dans toute son élévation et son intégrité qui est requis, ce n'est pas l'apologétique maurrassienne. Au lieu de rappeler à l'Europe qu'elle a pour raison d'être d'évangéliser le monde, cette apologétique risquait de faire croire que l'Evangile — non sans l'aide, sinon sans les corrections, de la raison gréco-latine — avait eu pour effet principal de construire et de garder l'Europe, de former la civilisation occidentale telle que Charles Maurras la conçoit. Renversement très funeste, et qui constituait un grave obstacle à l'apostolat.

17. Aux grands dommages résultant du point de vue sous lequel l'alliance avec les non catholi-

ques faisait considérer toujours les rapports de la religion et de la politique, s'ajoutent, comme nous l'avons indiqué, les dommages résultant de la conduite d'un chef incroyant, dans la défense même de l'Eglise.

La direction de l'Autorité ecclésiastique ne pouvait pas être respectée comme elle le doit. Et ici encore la religion se trouvait, d'une autre manière, inféodée à la politique.

Écoutons, sur ce point, la plainte qualifiée d'un des chefs légitimes de l'action catholique, d'un de nos Evêques :

« L'Action française... se réserve même le droit d'imposer à la lutte religieuse ses conditions. Écoutez bien, c'est M. Maurras qui parle :

« Axiome. La politique religieuse, comme la politique « économique, comme la politique sociale, est d'abord *une « politique*. Elle consiste donc en tout premier lieu à s'em- « parer et à s'assurer du pouvoir... Cette solution positive, la « seule positive, est d'une complexité immense. J'ajoute « qu'elle n'est pas plus commode à manier que simple « à concevoir. Seulement elle est l'unique et elle est la vraie. « C'est quelque chose. L'autre est absurde. » (*La Politique religieuse*, p. 323). Quelle autre? Evidemment la méthode que l'Eglise conseille, recommande, déclare la seule qu'elle puisse accepter, en d'autres termes la méthode de l'apostolat qui peu à peu, par infiltration, gagne du terrain et change les mœurs en transformant les âmes, la méthode enfin qui, après trois siècles de persécutions, a permis à Constantin de publier l'édit de Milan et de donner à l'Eglise la liberté.

« Inutile de faire ici de longues considérations. Le langage que je viens de reproduire est concluant. Ce n'est pas à

l'Église de choisir ses procédés d'action ; il faut sans doute qu'elle fasse de la politique religieuse, puisque l'État a édicté des lois qui violent les droits des catholiques, mais si elle veut réussir, force lui sera de confier ses intérêts au parti que dirige M. Maurras. Qu'elle se soumette donc, il le faut de toute nécessité. Voilà bien la subordination de la religion à la politique. » (1)

A la formule « *Politique d'abord* », je sais que de bons esprits, avec de multiples distinctions, arrivent à reconnaître un sens qui se puisse accepter. J'avoue pour mon compte n'en avoir jamais saisi un qui fût recevable.

Écartons l'ordre de la fin, auquel M. Maurras a expressément déclaré que sa pensée ne se rapportait point (2). Dans l'ordre des moyens, « *Politique d'abord* » ne signifie pas seulement, je pense, politique tout de suite. En ce cas, la formule contiendrait une vérité (à condition qu'on l'entendît non pas nécessairement du changement de régime, mais d'une action immédiate contre la législation dans ce qu'elle a de subversif de l'ordre social et de destructif de la foi de nos enfants). Mais M. Maurras sait parler français. *Politique d'abord* est autre chose que politique immédiatement. « *D'abord* », dans l'ordre des moyens, cela ne peut signifier que deux choses. Ou bien, c'est le moyen supérieur à tout autre. Ou bien

(1) Mgr Sagot du Vauroux, *Pie XI et l'Action française*, p. 101.
(2) Les textes cités page 179 ne laissent cependant pas d'être inquiétants.

c'est un moyen, non seulement à prendre tout de suite, mais de tous le plus pressant. Dans les deux cas c'est celui qui doit concentrer l'attention et les efforts, pour l'heure.

Veut-on saisir le vrai sens pratique du « politique d'abord », qu'on lise ces pénibles ironies :

« Encore une fois, rien n'est plus touchant ni plus plausible que les doléances faites sur ce chapitre [des réformes sociales] au nom des petits et des humbles par des esprits très jeunes et des cœurs innocents. Là comme ailleurs il ne faut pas trop les contrarier. Il faut leur dire : essayez ! après les avoir avertis. Ou l'essai les dégoûtera ou il les gâtera pour toujours, ou le bon naturel l'emportera, ils reviendront un peu battus de l'oiseau, mais éclairés, instruits, enrichis par l'expérience et leur premier mot sera pour nous dire :

Décidément c'est vous qui aviez raison, *politique d'abord*. Il faut changer le cadre politique. Rien d'important n'est possible sans ce nettoyage et ce déblaiement... Un régime normal rendra possible bien des choses charitables, généreuses et justes. Un régime anormal les corrompra et les rendra corruptrices à leur tour (1). »

Il est vrai qu'il est nécessaire au bien des âmes que la législation laïciste de l'école, par exemple, soit abolie, parce qu'elle s'attaque directement au bien spirituel lui-même. Est-il nécessaire pour autant de changer le cadre politique et le régime du pays ? (2) Ce n'est plus ici qu'une question d'opinion, dans laquelle l'Eglise ne veut

(1) *A. F.*, 1er mai 1926.

(2) On sait la distinction établie par Léon XIII entre le *régime* et la *législation*.

pas imposer un avis; elle y laisse à chacun sa liberté d'appréciation, à la condition qu'on ne l'engage pas elle-même (nous verrons dans un instant pour quelles maternelles raisons). Mais en tout cas, elle nie absolument que *rien d'important ne soit possible* sans renverser le régime, elle nie que bien des choses *charitables, généreuses et justes,* — l'action apostolique, par exemple, — soient rendues vaines et même *corruptrices,* par un régime politique, fût-il anormal, et que par suite le seul objectif prochain sur lequel les catholiques doivent D'ABORD concentrer leur effort, soit un changement de régime politique.

Voilà ce que l'Eglise ne peut admettre qu'on enseigne à ses fils. C'est les pousser à un naturalisme pratique extrêmement dommageable pour leur juste appréciation des moyens surnaturels et pour le succès de l'apostolat.

18. Peut-on laisser dire que l'Eglise a besoin de l'Etat? Il semble que la réponse soit donnée avec toutes ses justes nuances dans ce texte de Bossuet :

« L'Eglise n'est pas moins féconde que la Synagogue : elle doit comme elle avoir ses Davids, ses Salomons, ses Ezéchias, ses Josias, dont la main royale lui serve d'appui. Comme elle, il faut qu'elle voie la concorde de l'empire et du sacerdoce... Mais... l'Eglise commence par la croix et par les martyres; fille du ciel, il faut qu'il paraisse qu'elle est née libre et indépendante dans son état essentiel et ne doit son

origine qu'au Père céleste. Quand après trois cents ans de persécution, parfaitement établie et parfaitement gouvernée durant tant de siècles sans aucun secours humain, il paraîtra clairement qu'elle ne tient rien de l'homme : Venez maintenant, ô Césars, il est temps, *et nunc intelligite*...

« Depuis ce temps-là, chrétiens, l'Eglise a appris d'en haut à se servir des rois et des empereurs pour faire mieux servir Dieu, « pour élargir, disait saint Grégoire, les voies du ciel »...

« Que l'Eglise demeure seule : ne craignez rien; Dieu est avec elle et la soutient au dedans : mais les princes religieux lui élèvent par leur protection ces invincibles dehors qui la font jouir, disait un grand pape (Innocent II) d'une douce tranquillité à l'abri de leur autorité sacrée. » (1)

L'établissement d'un bon ordre politique, un bon gouvernement, ce sont là, certes, conditions très importantes, fort désirables pour l'extension du règne de Dieu dans les âmes. Ce n'en est pas, en aucun sens, le premier moyen nécessairement requis.

Est-il possible surtout de laisser dire que l'Eglise, en tel pays, à tel moment, a besoin de telle forme de l'Etat ?

Ce serait inféoder, en fait, le catholicisme à un parti politique. Léon XIII signalait déjà le danger :

« *Les hommes qui subordonneraient tout au triomphe préalable de leur parti respectif, fût-ce sous le prétexte qu'il leur paraît le plus apte à la défense religieuse, seraient dès lors*

(1) Bossuet, *Sermon sur l'Unité de l'Eglise.*

convaincus de faire passer, en fait, par un funeste renversement, la politique qui divise avant la religion qui unit. » (1)

Précisons quelques points :

1° Il ne faut jamais lier l'Eglise, d'une liaison essentielle, à une forme de régime politique. Ni en déclarant ce régime le seul vraiment légitime, le seul vraiment chrétien (comme le fit le Sillon pour le régime démocratique). Ni en prétendant voir une sorte d'harmonie nécessaire entre l'organisation intérieure de l'Eglise et telle forme politique. L'Eglise a son organisation à elle, qui est divine. On peut dire avec Bellarmin qu'elle est « une monarchie tempérée d'aristocratie », du reste avec toutes les particularités que donne à cette monarchie l'infaillibilité de son chef et la constante assistance du Christ, qui est avec elle jusqu'à la consommation des siècles. L'Eglise n'a pas besoin de trouver en dehors d'elle une organisation humaine plus ou moins consonnante à la sienne. Elle est elle-même l'école de tout respect et de tout ordre juste. C'est elle qui apprend aux rois le respect de Dieu, de leur charge, de leurs sujets et d'eux-mêmes. Elle est capable d'apprendre aux peuples le respect de Dieu, de la justice et d'eux-mêmes.

2° Il faut comprendre que l'Eglise estime gran-

(1) *Lettre aux Cardinaux français*. Ed. B. P., tome III, p. 126.

dement le bien public de l'Etat et, par conséquent, dans cet Etat, le régime qui, en fait, assure d'une manière notablement plus satisfaisante le bien public. Elle l'estime pour le pays, dont elle aime maternellement la prospérité temporelle. Elle l'estime même pour elle-même, car son ministère est plus aisé au sein de l'ordre que du désordre.

3° Mais des fils de l'Eglise, et même seulement des hommes qui devineraient un peu ce qu'elle représente, se garderont toujours de la compromettre si peu que ce soit dans une campagne qui soulève les passions politiques. L'affaire du choix d'un régime est bien par excellence celle que l'Eglise laisse au conseil des hommes. Si grand que soit son propre intérêt à ce qu'une excellente forme politique, la meilleure pour tel Etat, étant donné son histoire et les contingences, y soit instaurée, l'Eglise qui est une mère, sait combien les hommes sont jaloux de leur liberté en politique. (Elle l'apprend chaque jour davantage plus douloureusement. On peut être certain qu'elle ne touche, même de loin, aux choses de la politique que lorsqu'elle y est absolument obligée pour sauvegarder les biens supérieurs de la foi et de la morale chrétienne). L'Eglise n'acceptera jamais qu'on semble donner aux hommes comme en son nom le conseil de changer le régime auquel ils sont attachés. Elle VEUT qu'on ne l'empêche pas d'approcher d'eux.

Il lui arrivera même — chose que l'on a assez rarement comprise et qui est cependant dans la parfaite logique de la psychologie maternelle de l'Eglise — de demander à ses fils, en un pays particulièrement troublé, de faire cesser pour un temps les manifestations de leurs préférences politiques, pour se consacrer entièrement à l'action religieuse et à la revendication des libertés essentielles des âmes chrétiennes.

L'Eglise n'a pas demandé aux adhérents de l'Action française d'abandonner leurs préférences politiques. Elle accepte que des catholiques exposent les solutions politiques qu'ils estiment les meilleures pour le pays et qu'ils s'emploient à les faire triompher par des moyens moraux et légitimes. Mais elle *veut* qu'ils se gardent *avec la plus scrupuleuse délicatesse* d'inféoder à leur action, même seulement par une conséquence éloignée, l'Eglise qui doit accéder librement jusqu'à tous ses enfants, sans qu'on ait le droit de tendre le moindre voile entre elle et leurs âmes (1).

L'Eglise demande surtout, en ce moment chez

(1) En affirmant sans cesse que la conquête du pouvoir par l'Action française, le renversement de la République et le rétablissement de la Monarchie étaient dans notre pays le premier moyen nécessairement requis pour le bien de la religion, les catholiques d'Action française inféodaient sans le vouloir le catholicisme à leur école politique. « L'ordre français a existé catholique et monarchique, écrivait M. Bernard de Vesins. Rien ne permet de dire qu'il puisse être rétabli catholique sans redevenir monarchique. » (*Action française*, 15 août 1905, p. 274.)

nous, à tous ceux qui sont ses meilleurs enfants, quelles que soient leurs convictions politiques, de ne pas les servir de telle manière qu'ils arrivent à mépriser leurs frères, à jeter la désunion dans l'armée qui milite sous la direction des Pasteurs légitimes pour la défense des droits sacrés et l'expansion du Royaume de Dieu :

« Il ne convient pas que nos très chers fils de France restent plus longtemps divisés et sans concorde entre eux à cause de la politique, dans leur propre intérêt, dans l'intérêt de la Cité, dans l'intérêt de l'Eglise. Mais au contraire il sera extrêmement profitable à tous et à tout, qu'ils soient unis dans les choses qui regardent la religion, c'est-à-dire dans la défense des droits divins de l'Eglise, du mariage chrétien, de la famille, des écoles pour l'enfance et pour la jeunesse... par la diffusion de la saine doctrine en religion et en morale, par l'apostolat de la charité... (1) »

II

ERREURS DANS LA CONDUITE MORALE

19. La doctrine que nous venons de critiquer étant par nature une doctrine de l'action humaine, dans une de ses plus hautes formes, l'activité politique, toutes les erreurs intellectuelles qu'elle contient ont nécessairement marqué dans la conduite. Nous avons rencontré au cours de notre exposé les grandes conséquences pratiques qui résultent de la doctrine enseignée.

(1) S. S. Pie XI, Allocution consistoriale du 20 Décembre 1926.

Nous n'insisterons donc pas sur cet ensemble de conséquences, tant il est clair que l'erreur doctrinale mène ici à errer moralement.

Nous manifesterons cependant en plus complète lumière trois de ces résultats moraux, parmi ceux qui regardent non plus seulement l'action civique, mais aussi la conduite individuelle.

20. Le Souverain Pontife a signalé en ces termes le premier de ces dommages moraux :

« *Il* (l'enseignement de l'Action française) *pourrait insensiblement faire dévier le véritable esprit catholique, la ferveur et la piété de la jeunesse et, dans les écrits comme dans les paroles, offenser la délicatesse de sa pureté, en un mot abaisser la perfection de la pratique chrétienne et plus encore de l'apostolat, de la véritable action catholique* » (1).

Les maîtres de l'Action française se réjouissaient sincèrement, non sans une émotion dont il m'a été donné à certains jours de recueillir l'écho, lorsque des jeunes gens les quittaient pour se consacrer à Dieu, et leur disaient que l'habitude, contractée à l'Action française de servir une cause plus grande qu'eux-mêmes, n'avait pas été sans favoriser leur attention à l'appel de la grâce divine.

Il est certain aussi qu'il se rencontrait jusqu'au centre des organisations d'Action française de

(1) *Lettre au Cardinal Andrieu*, 5 septembre 1926.

magnifiques exemples de vie chrétienne rayonnante.

Mais après cet hommage, — rendu par une conscience sacerdotale, — qu'on me permette de continuer à être prêtre, et après beaucoup d'autres, de manifester non seulement mes inquiétudes, mais ma peine devant le résultat très certain du « *politique d'abord* » dans la vie intérieure du grand nombre des jeunes gens d'Action française.

Il est indubitable que le mouvement ne poussait aucunement à une intensification de la vie chrétienne et de l'action apostolique, et qu'on doit même dire qu'il en détournait *en fait*. Voici comment :

Aux jeunes gens qui lui venaient préoccupés du salut du pays, de la défense des valeurs intellectuelles, spirituelles, morales et matérielles, mises en danger par l'anarchie régnante, l'Action française répondait : « Politique d'abord ». Ce qui veut dire ici : le premier moyen à prendre est de changer la forme du régime.

Et voilà toute l'ardente générosité de ces jeunes troupes canalisée dans cette action politique. Elle est intéressante, elle exalte de nobles passions. Elle a l'avantage aussi, telle qu'elle est présentée, de ne requérir vraiment qu'un minimum de réforme de soi-même. Et on leur en promet le salut de tout ce qui leur est cher.

Je ne dis pas qu'il appartient à tout le monde

de répondre comme Jeanne d'Arc : Le premier moyen à prendre est de se confesser et de communier (1). Mais cependant, s'ils étaient convaincus de cette primordiale nécessité que nous rappelions tout à l'heure de tout restaurer, dans l'ordre social, sur Dieu et sur le Christ, des chefs d'action politique et sociale orienteraient explicitement leurs disciples vers la vie chrétienne.

Ils les orienteraient explicitement vers la réforme d'eux-mêmes, vers l'usage chrétien de leur influence sociale dans nos provinces, vers l'apostolat au milieu du peuple cosmopolite et paganisé de nos villes et de nos centres industriels.

Des chefs politiques, qui ne sont pas des prêtres, n'auraient pas, certes, à indiquer le détail des moyens de faire régner Dieu dans les âmes. Mais s'ils avaient compris profondément le *Nisi Dominus aedificaverit domum*, ils diraient aux jeunes gens qui viennent à eux : Ce qui s'impose d'abord. c'est de connaître la loi de Dieu et du

(1) « Elle exhortait les hommes à bien vivre et à se confesser souvent » (Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, liv. II, p. 162).

« Ce même jour le soir de l'Ascension elle fit publier que nul ne fût le lendemain assez hardi pour sortir de la ville et aller au combat et à l'assaut sans s'être précédemment présenté à confesse ; que l'on veillât à ce qu'il n'y eût pas dans l'armée de femmes de mauvais renom; parce que, à cause des péchés, Dieu permettrait la mauvaise issue de la guerre. Il fut fait comme Jeanne l'avait ordonné. » (*Ibid.* t. IV, liv. II, p. 226).

« J'ai vu Jeanne faire des incrépations aux hommes d'armes qui reniaient ou blasphémaient Dieu. » (*Ibid.* t. IV, liv.II, p. 171).

Christ, et de tâcher, après avoir prié, à la mettre en pratique en vous, puis dans vos relations sociales.

Il est certain que des chefs en qui la jeunesse a confiance, tenant ce langage, auraient, sans se transformer en prédicateurs, la plus profonde influence lorsqu'ils affirmeraient ainsi la condition première, vraiment première, du salut du pays.

Inconsciemment les dirigeants de l'Action française, les uns parce qu'incroyants, les autres parce que trop condescendants aux premiers, et trop peu conscients des indispensables régulations de la politique par la vie surnaturelle, détournaient la jeunesse de cet ordre de pensée lorsqu'ils répondaient seulement : Politique d'abord.

21. Le fait d'ignorer la nécessité pour le bien public de la vertu morale complète, surtout dans les élites, entraîne encore à l'Action française une autre déviation pratique.

Il s'agit cette fois non plus des grandes consignes d'action, mais de la formation intellectuelle, littéraire, que l'on entend donner aux jeunes gens : on est loin d'y être assez sévère au point de vue des valeurs spirituelles et de la conduite de l'âme.

Stendhal n'est-il pas un des maîtres de l'école ? Maurras loue sans cesse Anatole France. Et s'il a fait des réserves sur son anarchisme, c'est sans y voir l'effet de son mépris des vraies valeurs, mais au contraire en lui reprochant une inconséquence,

et en continuant de présenter comme formatrice de l'âme française cette pensée qui se borne à imposer une cadence à la volupté (1).

L'Action française recommande naturellement les romans de M. Léon Daudet. Ils ne sont pas écrits pour enseigner le mal. Mais le mal y est décrit avec un réalisme truculent, avec une inadmissible liberté. Daudet applique à l'extrême une maxime fausse qui règne dans un grand nombre d'esprits actuellement, sur cette question de la moralité en littérature, maxime qui peut se formuler ainsi : Pourvu que le bien et le mal soient appelés par leur nom, et qu'on ne renverse pas

(1) « Il suffit d'observer cette vertu des choses belles pour rire des nigauds qui distingueraient dans l'œuvre de M. Anatole France la douce mesure de l'onde d'avec le sens de son cours et sa direction. Une chose est certaine, la substance de la pensée et la manière de penser ne font qu'un.

« J'entends que l'on m'objecte la Révolution, l'Anarchie, la Philosophie humanitaire, toutes nos querelles flagrantes : — *De votre aveu, France a raison! Vous vous donnez tort à vous-même!...* Petites objections qui seront vues et dissipées un peu plus loin. Qu'il suffise d'abord de nous en tenir à la vérité générale : ne dissocions pas la forme du fond. Une beauté formelle indépendante de l'esprit qu'elle rayonne et de l'intention qui l'anime, c'est une rêverie de professeur d'écriture. Personne ne peut concevoir l'œuvre de France en l'isolant des incalculables trésors qu'une « mémoire agile » et un jugement vigoureux ne cessent d'assembler et de distribuer pour les incorporer aux paroles divines : les sciences, les arts, l'histoire, la Nature, le cœur éternel et mortel de l'homme de chair ne sont pas des prétextes pour sa haute éloquence, elle en est nourrie et formée, composée et pétrie. » Ch. Maurras. — *Anatole France politique et poète*. Plon, 1924, pp. 6 et 7. Brochure recommandée à plusieurs reprises dans *l'Action française*.

l'ordre des valeurs, le mal peut être décrit aussi librement que le bien. M. Léon Daudet était d'autant plus tenu d'éviter cette lourde erreur qu'il se savait un chef admiré et aimé.

Mais quoi ! Lui-même il proposait purement et simplement à l'admiration de tous, et sans nul souci des dégâts moraux qu'elle pouvait causer, l'œuvre de Marcel Proust, dont nous n'avons pas à apprécier les mérites littéraires, mais dont nous savons, comme prêtre, la puissance dévastatrice sur un grand nombre d'âmes. Pratiquement l'idée que la religion eût à exercer sur les œuvres de la littérature non seulement un contrôle plus ou moins gênant, mais une régulation intime et un droit profondément bienfaisant, postulé par la sauvegarde de la vie spirituelle, était bien oblitérée dans les milieux intellectuels d'Action française, — comme dans beaucoup d'autres milieux sans doute ; mais cette forme de laïcisme constituait un manquement particulièrement grave chez des catholiques qui voulaient être parmi les meilleurs et restaurer le pays.

22. Un grief sur lequel le Souverain Pontife n'a pas spécialement insisté, parce qu'il était suffisamment indiqué dans le reproche général de ne pas respecter en politique les règles de la loi morale chrétienne, c'est l'exemple trop souvent donné, surtout dans les procédés systématiques de

controverse quotidienne, d'un vrai mépris pratique de la loi de charité.

Traitons la chose à fond.

Celui qui nous a enseigné la béatitude des pacifiques a parfois lui-même usé de qualificatifs sévères. C'est vrai qu'Il était le Juge — et que nous ne le sommes pas. Mais enfin Il ne tiendrait sans doute pas rigueur à l'un des siens si un terme un peu dur, destiné à qualifier le mal, s'égarait une fois ou l'autre sur un visage qui en aurait trop bien pris les traits.

Mais toujours, même dans les cas où l'écrivain politique tenant un peu la place de son pays a le plus de raisons de parler en justicier, il faut que l'on sente, réel chez lui, l'amour des personnes.

Sans quoi, du reste, il aurait perdu tout droit à prétendre traduire la juste sévérité d'une nation chrétienne.

L'amour des personnes. Cela veut dire l'amour de la multitude victime des agissements mauvais que l'on stigmatise? Oui, certes. Mais allons beaucoup plus loin; au risque d'en étonner plusieurs, des meilleurs même de ce pays, qui ont laissé précisément là diminuer leur sens chrétien : l'amour des personnes, cela veut dire, sous la juste rigueur, l'amour réel, vrai, de ceux-là mêmes qui se font les vivants instruments du mal. Il faut qu'on voie qu'on ne les frappe que parce qu'ils sont les agents du mal, que c'est le mal

qu'on frappe en eux, et que leur bien est désiré d'un vrai désir.

Un chrétien n'admettra jamais qu'on traite un homme, si bas qu'il soit tombé, si nuisible qu'il soit au bien public, comme un déchet qu'on jette à la voierie.

Même si tout dans un être humain est mort et corrompu, un chrétien voit toujours là, avec une souveraine douleur, avec une vraie *com-passion,* un membre mutilé du Corps du Christ — et qui est en puissance de résurrection.

J'entends certains crier encore à la confusion : c'est, dira-t-on, votre rôle privé de chrétiens de prier pour la conversion de ces hommes ; le juge chrétien, au moment où il condamne, prie aussi au fond de son âme, l'athée lui-même peut au fond de soi sentir au moins de la pitié. Mais tout cela est autre chose que votre devoir de citoyen, qui consiste à défendre par de durs coups la chair et l'esprit de votre patrie. Allons-nous revenir au culte de l'Individu ? Ce culte serait-il le fond du christianisme ? Sacrifierons-nous les plus grands intérêts des hommes et de l'homme pour une fade compassion à l'égard de ce qu'il y a de plus vil ?

Qui a parlé de sacrifier le bien public ? On demande qu'on le défende en toute fermeté, mais en sauvegardant aussi les valeurs chrétiennes, qui sont du reste le plus haut couronnement du bien commun lui-même. Je crains bien qu'en protestant contre la confusion entre les sentiments privés du

chrétien et ses devoirs civiques, on ne sépare en réalité ces derniers devoirs de tout le régime des vertus surnaturelles, oubliant qu'elles doivent régner sur toute notre activité, et d'autant plus nécessairement que celle-ci a un objet plus élevé.

Aussi bien n'est-ce pas seulement à la vertu de charité, mais à d'autres vertus encore, que les habitudes de violence et de jugement téméraire contractées auprès des maîtres de l'Action française nuisaient chez un trop grand nombre. Le premier enseignement pratique, le premier exemple que de jeunes catholiques soient, dans cet ordre-là, en droit d'attendre de leurs maîtres, c'est le respect de la justice et de la vérité dans la polémique, et le respect de ce qui est dû à la réputation du prochain (1). Aujourd'hui que contre le Saint-Siège lui-même et contre les autorités les plus dignes de respect on voit des catholiques formés à l'école de l'Action française ajouter foi aux inventions les plus calomnieuses, on peut mesurer la valeur de l'éducation morale donnée par cette école politique, et comprendre que le naturalisme signalé, au début de cette étude, dans la conception

(1) « Dieu hait les détracteurs », dit saint Paul (*Rom.*, 1.) Et saint Thomas enseigne que la détraction est dans son genre un péché plus grand que le vol. (*Sum. theol.*, II-II, 73, 3.) « Enlever à quelqu'un sa réputation est chose extrêmement grave, car de toutes les choses temporelles la plus précieuse c'est la réputation, et quand un homme vient à la perdre, il est une foule de biens qu'il ne peut plus espérer d'accomplir. » (*Ibid.*, 73, 2.)

même de l'objet de la politique, devait fatalement se retrouver dans les mœurs politiques elles-mêmes.

*
* *

23. Le Souverain Pontife a condamné, dans l'Action française, non pas le monarchisme, non pas tel ou tel plan de défense nationale. Questions libres, pourvu qu'on y garde les règles de la morale naturelle et chrétienne.

L'Autorité souveraine chargée de maintenir, pour le bien des âmes et des sociétés, les vérités de la foi et de la morale, a dénoncé à ses fils, puis condamné, des erreurs qui regardent le dogme et la morale.

Ce que nous avons dit permet, nous l'espérons, de mieux saisir la profonde vérité du jugement porté dès le début par le Saint-Père (Lettre du 5 septembre 1926). Il dénonçait dans la doctrine de l'Action française :

« *Des manifestations d'un nouveau système religieux, moral et social, par exemple au sujet de Dieu, de l'Incarnation, de l'Eglise et généralement du dogme et de la morale catholiques* PRINCIPALEMENT DANS LEURS RAPPORTS NÉCESSAIRES AVEC LA POLITIQUE, *laquelle est logiquement subordonnée à la morale.* »

L'autorité de Dieu, principe de tout ordre, de Dieu auteur et conservateur de la société comme de l'individu, et leur fin dernière à tous deux, n'est pas reconnue comme clef de voûte nécessaire de toute ordonnance politique.

Le Christ, qui nous a apporté. en nous rachetant, la dignité de fils adoptifs de Dieu et le sens d'une juste liberté, qui seul en enseignant et répandant la charité surnaturelle peut faire régner dans la société une véritable concorde et une véritable paix, le Christ dont la royauté imprègne d'une certaine vertu religieuse l'autorité des princes et des gouvernants comme elle ennoblit les obligations et l'obéissance des citoyens, n'est pas appelé à former, à régler par son enseignement et les vertus de l'Evangile l'organisation de la cité et toute la texture des rapports sociaux.

L'Eglise n'est pas considérée, lorsqu'il s'agit des choses de la cité, dans sa réalité surnaturelle de Corps mystique du Christ que l'Etat doit aider à poursuivre ses fins surnaturelles, non seulement en reconnaissant son autonomie et en lui accordant toutes les marques du respect, mais par une législation chrétienne sanctionnant le droit chrétien. Elle est considérée avant tout, dès qu'on s'occupe de politique, dans la discipline qu'elle donne à la conscience et aux élans intérieurs, et comme suprême garant de l'ordre rationnel.

Ces erreurs par méconnaissance des « *rapports nécessaires du dogme et de la morale catholiques avec la politique* » ont leur origine dans la pensée personnelle du maître de l'Action française. Là, le culte du fini, et du rythme de ses justes combinaisons qui impose une mesure aux voluptés, à l'action, à la pensée, pour les ordonner en d'heureuses harmonies, constitue une véritable synthèse religieuse qui reconnaît dans « la Raison, la Beauté et la Mort » la « triple et unique fin du monde ». L'ordination de l'âme à Dieu étant négligée, l'univers et la cité n'apparaissent plus que sur le type d'une « immense réciprocité de services » entre créatures ordonnées les unes aux autres. Le profit qu'elles y trouvent toutes tient sa plus haute valeur de l'avantage qu'en tire une élite s'adonnant à la poésie d'une intelligente volupté dans une patrie bien policée. Les moyens moraux et chrétiens, qui peuvent seuls remédier aux maux du monde et faire atteindre la perfection voulue par le Christ, étant ignorés, les « justes équilibres » sont attendus d'un art qui combine heureusement des lois naturelles, met d'abord son espoir dans la force, et prétend au terme ordonner les passions, endormir la souffrance et calmer les scrupules en rendant aux hommes, pour se voir eux-mêmes et la nature, un regard ingénument païen

Les catholiques d'Action française ont commis cette erreur de ne pas maintenir qu'une école, où l'on prétendait donner à de nombreux jeunes gens catholiques la formation à la vie politique, ne pouvait se dispenser de mettre en tête de son enseignement, et de donner comme nécessaires, les grandes vérités et les principes moraux qui peuvent seuls régler une juste doctrine politique. Ils ont cru voir une véritable réaction contre le libéralisme là où il n'y avait en réalité que quelques vérités partielles sur la formation naturelle de l'homme, se trouvant elles-mêmes faussées par un libéralisme profond. Les erreurs de Kant et de Rousseau n'étaient combattues qu'au nom d'un empirisme ignorant de la règle morale, parce que n'était pas affirmée la nécessité de l'appel aux vérités supérieures, seules totalement régulatrices. On laissait ainsi, en fait, se diffuser une « *particulière espèce de modernisme politique, doctrinaire et pratique* » (S. S. PIE XI, Lettre du 5 janvier 1927). Certaines apparences gardées d'un ordre chrétien risquaient de recouvrir une conception tout humaine. Certaines âmes étaient trompées et d'autres scandalisées en entendant affirmer la concordance avec la politique chrétienne de pensées politiques et de méthodes d'action qui étaient bien loin d'y être conformes.

Ceux qui étaient gagnés par les erreurs natura-

listes perdaient pour autant le sens surnaturel chrétien en politique et dans l'action sociale.

« Ils laissent dans l'ombre — écrivirent nos Evêques — tout un côté de la morale catholique qui en est l'aspect le plus bienfaisant : douceur, charité, modération, bienveillance, apostolat des humbles : autant de vertus dont ils ne parlent guère. Les jeunes gens... rêvent d'une autre méthode d'action; et la maxime « Politique d'abord », qui demeure, en dépit de toutes les explications données, inacceptable pour les catholiques, tourne vers d'autres buts leur activité ...

« Que dire aussi des polémiques violentes dont l'Action française s'est fait une spécialité? Souvent contraires à l'esprit évangélique, elles ne font pas la lumière dans les esprits, mais excitent trop facilement les pires passions — la haine et le mépris. » (1)

A ceux que révoltait cette mutilation de l'esprit chrétien, l'Action française pensait très peu.

Parmi eux il y avait les non-chrétiens eux-mêmes; et jusqu'aux négateurs des vertus de l'ordre social et humain, qui auraient attendu de ceux qui se donnaient pour les défenseurs les plus décidés des disciplines civilisatrices une présentation éclairante et bienfaisante, vivifiée par la charité, de beaucoup de vérités qu'ils ignoraient. Auprès d'eux tous, les idées d'autorité, de tradition, de raison même, dans la perfection où des catholiques devaient les garder, étaient compromises par la diminution naturaliste qu'elles souffraient ici.

(1) Déclaration de l'Episcopat français du 9 mars 1927.

Beaucoup de catholiques d'Action française, habitués à la prévalence des moyens purement rationnels dans une action tout humaine, n'arrivaient-ils pas à méconnaître chez des catholiques adversaires de leurs idées politiques la profonde communauté spirituelle incomparablement plus réelle que toutes divisions sur les formes de l'ordre humain. C'est en cela que l'Action française nuisait de la façon la plus grave à l'unité de l'action catholique.

C'est à donner le meilleur d'eux-mêmes à cette action catholique — sans négliger le juste service des grands intérêts temporels — que le Pape invite tous ses enfants, leur demandant de se dévouer avant tout aux intérêts spirituels des âmes « *par la diffusion de la saine doctrine sur la religion et la morale, par l'apostolat de la charité* » dans l'union surnaturelle à l'Eglise.

Dans les graves maux actuels, le Christ attend la réponse que les fidèles de France feront aux appels de son Vicaire. Ceux qui, de tout leur cœur, veulent contribuer à son règne comprendront que le Pape a parlé uniquement pour « *sauvegarder l'honneur du Roi divin, le salut des âmes, le bien de la religion et la prospérité de la France catholique elle-même* ».

D. LALLEMENT,
Professeur de Sociologie
à l'Institut catholique de Paris.

CHAPITRE IV

L'ACTION FRANÇAISE DEVANT LE SOUVERAIN PONTIFE

par

l'Abbé F.-X. MAQUART

L'ACTION FRANÇAISE DEVANT LE SOUVERAIN PONTIFE

« Quand on aime le Pape, on ne s'arrête pas à discuter sur ce qu'il conseille ou exige, à chercher jusqu'où va le devoir rigoureux de l'obéissance et marquer la limite de cette obligation. Quand on aime le Pape, on n'objecte pas qu'il n'a pas parlé assez clairement, comme s'il était obligé de redire directement à l'oreille de chacun sa volonté clairement exprimée tant de fois, non seulement de vive voix, mais par des lettres et d'autres documents publics; on ne met pas en doute ses ordres, sous le facile prétexte de qui ne veut pas obéir, qu'ils n'émanent pas directement de lui, mais de son entourage; on ne limite pas le champ où il peut et doit exercer sa volonté, on n'oppose pas à l'autorité du Pape celle d'autres personnes, si doctes soient-elles, qui diffèrent d'avis avec le Pape. »

PIE X

(Discours aux Prêtres de l'Union Apostolique) [1].

1. Ces paroles de Pie X prennent un accent quasi-prophétique en face de la douloureuse page d'histoire religieuse qui s'écrit actuellement dans

(1) Cité par Henri Brun, *Cité chrétienne*, p. 312.

notre pays à propos de l'Action Française. Il semble qu'elles auraient dû être la charte de tous les catholiques le jour où ils furent placés dans l'inéluctable nécessité, ou d'abandonner cette école politique, ou de désobéir au successeur de Pierre. Si pénible que soit le spectacle de fils sourds à la voix de leur Père, il est utile de le contempler, dans le silence du cœur. La cruelle leçon qui s'en dégage sera peut-être, pour plusieurs, l'occasion d'un ressaisissement salutaire.

Lorsque par la lettre (1) où il publiait le décret de l'Index condamnant plusieurs œuvres de Ch. Maurras et le journal l'*Action Française*, S. S. Pie XI montrait son accord foncier avec ses prédécesseurs (2) dont il ne faisait que promulguer les condamnations (3), certains, oubliant qu'ils empiétaient ainsi sur un terrain où seul le Pape est juge, purent être tentés de contester l'opportunité d'une mesure que deux Papes avaient estimé devoir ajourner. A elle seule l'attitude adoptée par l'Action Française, et ses dirigeants catholiques, permet de constater d'une façon tangible et pour ainsi dire expérimentale, que les dangers auxquels elle exposait l'esprit catholique avaient pris une gravité telle que l'intervention pontificale ne pouvait plus être ajournée. Désireux de nous en

(1) 5 janvier 1927.
(2) Voyez plus loin, p. 294-296.
(3) Excepté en ce qui concerne le journal, dont la mise à l'index est son œuvre propre.

tenir à ce qui, dans l'histoire de cette crise si douloureuse, est à l'égard de l'esprit catholique véritablement essentiel, c'est avant tout par rapport à l'Autorité souveraine se prononçant à son sujet, par rapport au Pape, que nous devrons considérer l'attitude de l'Action Française.

I

LES PREMIERS AVERTISSEMENTS

2. *L'intervention pontificale.* — Un examen superficiel des faits semble révéler, à un moment donné, une volte-face dans l'attitude des catholiques d'Action Française. A une période de silence respectueux et de soumission aurait succédé la résistance ouverte. A vrai dire, celle-ci n'est que l'aboutissement normal d'une crise de l'obéissance qui se fait jour dès les débuts.

Les premiers avertissements du Souverain Pontife, succédant à la lettre de S. E. le Cardinal Andrieu (1), datent du 5 septembre 1926. On en sait la teneur. La lettre qui les contient est expressément un document religieux. Il ne s'agit pas, dans les intentions du Pape, d'une question politique; ses paroles ne concernent que la foi et la morale. Sur les questions purement politiques,

(1) Lettre de S. E. le Cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, à un groupe de jeunes catholiques, 25 août 1926.

affirme-t-il, par exemple sur la forme du gouvernement, « l'Eglise laisse à chacun la juste liberté, mais, ajoute-t-il aussitôt, on n'est pas, au contraire, également libre... de suivre aveuglément les dirigeants de l'Action Française dans les choses qui regarderaient la foi ou la morale ». Et, faisant allusion à certains livres de Maurras, on trouve, dit le Pape, dans des publications, même récentes, des dirigeants de ce mouvement, « des manifestations d'un nouveau système religieux, moral et social, par exemple au sujet de Dieu, de l'Incarnation, de l'Eglise et généralement du dogme et de la morale catholiques, principalement dans leurs rapports nécessaires avec la politique, laquelle est logiquement subordonnée à la morale. En substance, il y a, dans ces manifestations, des traces d'une renaissance du paganisme à laquelle se rattache le naturalisme que ces auteurs ont puisé (inconsciemment, croyons-nous) comme tant de leurs contemporains, dans l'enseignement public de cette école moderne et laïque, empoisonneuse de la jeunesse, qu'eux-mêmes combattent si ardemment ».

3. *L'adresse du Président de la Ligue d'A. F.* — Ces derniers mots, volontairement bienveillants, que le Pape avait eu « l'extrême bonté de choisir » (1) pour caractériser leurs efforts et leurs

(1) Adresse du Président de la ligue d'A. F. à Sa Sainteté Pie XI (16 septembre 1926).

intentions, ne devaient pas manquer d'aller au cœur des dirigeants catholiques de l'Action Française (1), qui se croyant visés eux-mêmes par la lettre du Cardinal français à laquelle répondait la lettre pontificale, et où la distinction entre dirigeants croyants et dirigeants incroyants n'était pas formulée, en ressentaient une vive souffrance. De cette bienveillante attention du Pape, le président de la Ligue exprime sa reconnaissance dans son adresse du 16 septembre, où il « dépose humblement » aux pieds du Saint-Père, au nom de ses amis, des ligueurs catholiques dont il est le chef politique, une solennelle protestation de leur « foi entière aux dogmes de l'Eglise catholique » et de leur « soumission à son chef ». Le contenu d'une autre adresse (à l'archevêque de Bordeaux) (2) jointe à celle-ci lors de son envoi au Souverain Pontife, semblait néanmoins, il faut bien le dire, atténuer considérablement la portée d'une soumission formulée en termes si pertinents. *L'unique* cause des avertissements du Pape (comme de la lettre du Cardinal Andrieu) est à leurs yeux, non que l'Action Française ait pu dévier des voies droites, mais la haine de ses ennemis. D'une part les « catholiques démocrates » sont « jaloux » des progrès des idées de l'Action Française; d'autre part ceux qui tenaient, de près

(1) *Ibid.*
(2) 8 septembre 1926.

ou de loin, au « clan moderniste et semi-moderniste » ont « gardé une rancune tenace » à l'Action Française, qui avait pris position contre ce clan, et n'ont pas cessé de « poursuivre leur revanche » contre les catholiques d'Action Française. S'ils concèdent que « dans un champ de labeur si vaste, quelqu'un des [leurs] a pu commettre quelque erreur, se servir de quelque expression inexacte, être fautif en quelque détail », la soumission des catholiques d'Action française reste accompagnée du sentiment très net, absolu, du devoir toujours accompli.

Pourtant le Pape a parlé. Comment expliquer que ces marques de profond respect avec lesquelles les dirigeants catholiques d'Action Française s'inclinent devant ses avertissements, puissent s'allier avec l'absence complète de doutes sur eux-mêmes ? Alors que l'intervention pontificale aurait dû les porter, dès l'abord, à s'examiner, il apparaît qu'ils se jugent indemnes de tout reproche sérieux. Il y a là un symptôme significatif : si le Pape a parlé, sans qu'il y ait rien à reprendre à l'école de l'Action Française, il faut l'avouer, c'est que le Pape est, comme eux, victime d'un piège de leurs ennemis. Sans doute, une telle pensée qui démentirait la sincérité de leur soumission, n'affleure pas à leur esprit, au moment où ils communiquent au Souverain Pontife leur adresse au Cardinal Andrieu ? C'est inconsciemment, par leur manque d'empressement à s'exa-

miner, qu'ils posent cette terrible conclusion. Mais c'est déjà, semble-t-il, la crise de l'obéissance qui s'annonce dans cette attitude.

4. *L'adresse des Etudiants d'A. F.* — Pareillement, sans qu'ils s'en aperçoivent, les étudiants catholiques d'Action Française mêleront à leur adresse de soumission (1) une leçon au Souverain Pontife, qui les avertit du danger pour n'avoir pas, plus tard, à sévir. « Si, comme il arrive dans beaucoup d'autres formations politiques, lui diront-ils, ils rencontrent des incroyants sur le terrain où l'Eglise laisse à ses fidèles une juste liberté, *ils ont conscience des dangers que cela peut présenter* ». Ici encore pas l'ombre d'un examen; bien plus, à quoi bon l'avertissement du Souverain Pontife, puisqu'ils connaissent déjà les dangers qui leur sont signalés (2). Pour n'être ni voulue, ni consciente, une telle attitude, comme la précédente, n'en était pas moins un symptôme inquiétant.

5. *L'allocution du Pape aux Tertiaires franciscains.* — S'étonnera-t-on, après cela, que le Pape ait voulu remédier à cet état d'esprit en donnant sur ses intentions les précisions qui devaient

(1) 16 septembre 1926.

(2) Rien, en effet, dans la façon dont est conçue l'adresse ne permet de supposer que c'est par suite de l'avertissement du Souverain Pontife qu'ils ont conscience de ces dangers.

suffire à ouvrir les yeux de ces fils, aveuglés, pensait-il, par un premier moment de douloureuse surprise.

« Le Saint Père tient à déclarer avant tout qu'il a écrit (sa) lettre, poussé uniquement par la conscience de la responsabilité formidable, écrasante et consolante en même temps, qu'il porte de toutes les âmes.

« Il y en a qui ne semblent pas comprendre ce que le Pape a voulu dire. Eh bien ! il suffit qu'ils relisent ce que le Pape a écrit, qu'ils le relisent tranquillement, sans préventions et avec cette dévotion filiale dont le Pape ne veut absolument pas douter, et tout sera compris !

« D'autres semblent supposer on ne sait quelles mystérieuses arrière-pensées diplomatiques ou politiques. Il n'en est pas du tout ainsi. Le Pape a fait cela comme il fait tout ce qui est du ressort de son ministère apostolique, dans le but exclusif d'accomplir son devoir, qui est de procurer la gloire de Dieu, le salut des âmes, d'empêcher le mal et de procurer le bien, en dehors et au-dessus de tout parti politique, la règle qu'il ne cesse de rappeler toujours à tous et qu'il suit tout le premier.

« D'autres encore ont l'air de répéter aussi, dans cette circonstance, la vieille formule : qu'il faut en appeler du Pape mal informé au Pape bien informé... Il faut dire, au contraire, hautement, en toute assurance, que la première chose que le Pape a faite, avec toute la conscience de sa responsabilité et même avec le risque d'arriver en retard, a été de bien s'informer, de bien s'éclairer et de ne prendre aucune résolution avant d'être sûr que dans son geste il n'y eût rien qui ne fût conforme à la vérité, à l'à-propos et à l'opportunité » (1).

(1) Allocution aux Tertiaires de France, 25 septembre 1926

De fait, avant son intervention, Pie XI avait pris le temps d'examiner *lui-même*, pendant plusieurs mois, les ouvrages de Charles Maurras, les romans de Léon Daudet, et le journal « *l'Action Française* ». On sait à la suite de quelles circonstances, son attention avait été attirée sur les doctrines de l'Action Française. *Les Cahiers de l'Association de la jeunesse Catholique belge* ayant organisé, en 1925, un referendum sur le sujet suivant : « Parmi les écrivains des dernières vingt-cinq années, quels sont ceux que vous considérez comme vos maîtres », — le plus grand nombre de suffrages était allé à Charles Maurras, tandis que le Cardinal Mercier n'avait obtenu que le dernier rang avec six voix seulement. Les commentaires enthousiastes provoqués par ce scrutin devaient amener une réaction parmi les catholiques de Belgique. Sous le titre de « *Charles Maurras, maître de la jeunesse catholique ?* » (1) un certain nombre de personnalités très en vue du monde catholique belge (2) publièrent en janvier 1926 un volume de deux cents pages où ils dénonçaient comme dangereuse pour l'avenir du catholicisme dans leur pays, l'influence sur les jeunes, du maître athée que ceux-ci s'étaient

(1) Editions des *Etudes Religieuses*, Quai Mativa, Liège.

(2) Entre autres, le premier ministre d'alors, M. Poullet, des professeurs des Universités et des écoles supérieures, des professeurs d'enseignement moyen, et des directeurs d'œuvres

donnés. Ils sollicitaient, en conséquence, l'intervention de l'autorité religieuse.

C'est donc de Belgique que l'éveil fut donné au Souverain Pontife (ainsi qu'il l'a Lui-même déclaré à plusieurs évêques), et c'est ainsi qu'il fut amené à examiner personnellement la doctrine des chefs de l'Action Française. Sa lettre du 5 septembre, dont celle de S. E. le Cardinal Andrieu fut l'occasion (1), était la conclusion de cette longue étude.

6. *Réponse à l'adresse des Etudiants.* — Le 2 octobre, le Saint-Père faisait répondre, par son secrétaire d'Etat, aux étudiants que « Sa Sainteté a été particulièrement consolée des expressions d'attachement et soumission et plus encore des promesses que ces bons jeunes gens Lui ont faites. Sa confiance dans leur bonne volonté d'y conformer leur action et leur vie est aussi grande que la prédilection toute particulière que son cœur paternel réserve à la jeunesse catholique, d'autant plus que, comme ils l'écrivent, ils « ont conscience des dangers ». A cette jeunesse ardente qui semble n'avoir que faire des avertissements du Pape

(1) La *cause* de l'intervention du Pape, ce furent les erreurs de Maurras, que l'étude des ouvrages de celui-ci lui avait fait connaître. Depuis le début de l'affaire, l'A. F. fait de la lettre du Cardinal Andrieu la *cause* de l'intervention du Souverain Pontife, comme si celui-ci n'avait fait que se référer à son contenu, sans examiner lui-même la question. Rien n'est moins exact.

pour savoir les périls qui la menacent, celui-ci, désireux d'amener les esprits à s'examiner, « ne peut ne pas rappeler que, quand il s'agit des dangers, et surtout des dangers en matière de foi et morale, la première règle à suivre est de s'éloigner le plus possible ».

Et comme s'il devinait que ce simple rappel d'une règle très élémentaire de la théologie morale ne suffira pas à déterminer la ligne de conduite qui s'impose, — faisant allusion, d'autre part à la protestation de ces jeunes gens que « c'est de l'Eglise seule qu'ils reçoivent et acceptent les leçons pour tout ce qui concerne la foi et la morale », qu' « ils s'efforcent d'y subordonner leur tâche comme leur vie, et qu'ils tendent, en combattant le laïcisme et le modernisme, *vers un ordre social chrétien* », le Pape leur rappelle encore : « affirmer que l'on reçoit et que l'on accepte de l'Eglise seule les leçons pour tout ce qui concerne la foi et la morale, ne saurait paraître cohérent ni suffisant à sauvegarder l'une et l'autre, quand on reste sous l'influence et sous les directions de dirigeants qui, par leurs écrits, ne se sont pas montrés des maîtres de la doctrine et de la morale chrétienne : considération qui semble ne pas devoir être oubliée par tous ceux qui aspirent « vers un ordre social chrétien » (1).

(1) Lettre de S. E. le Cardinal Gasparri au Cardinal Archevêque de Paris en réponse à l'adresse des Etudiants d'A.F., 2 octobre 1926.

Ce dernier document n'est-il qu'une simple réaffirmation des avis apportés par la lettre du 5 septembre ? Il paraît faire un pas de plus. Tandis que, dans le premier avertissement, le Souverain Pontife recommandait seulement de ne pas « suivre aveuglément » les dirigeants incroyants de l'Action Française, en ce qui touche à la foi et à la morale, maintenant il déclare insuffisantes les protestations de fidélité, si l'on demeure sous l'influence et la direction de ces maîtres. A vrai dire, c'était là une conséquence naturelle des prémisses posées; car les dirigeants dont il s'agit sont les dirigeants d'une école politique, et toute doctrine politique, par là même qu'elle suppose une certaine conception de l'homme en société et du bien commun de la cité, touche à la foi et à la morale. Mais par condescendance pour ceux de ses fils à qui ces avertissements s'adressaient, Pie XI n'avait pas voulu, une première fois, tirer lui-même une conclusion qu'il comptait les voir spontanément déduire. Maintenant, si sincères qu'elles fussent, les adresses de soumission n'indiquant pas que ces fils, pour la foi desquels il craint, aient compris qu'ils doivent aller jusqu'au bout des principes posés par lui, le Pape se décidait à formuler lui-même cette conclusion.

7. *L'Action Française détermine elle-même les conditions de sa soumission.* — Aucune hésitation n'était plus désormais possible. Les protestations

de fidélité ne suffisaient pas ; c'est l'obéissance en action qui était réclamée. On conçoit que l'heure dut être très douloureuse, pour beaucoup de cœurs catholiques que de fortes et longues attaches liaient à l'Action Française.

Attachés à l'Eglise, leurs cœurs penchaient vers l'obéissance. Elle demandait, pour être pratiquée généreusement, des habitudes de vie réglées par le sens surnaturel. N'ayant pas su, à la première heure, s'examiner, sauraient-ils à présent se tourner vers le Pape et lui crier : *Domine quid me vis facere ?* Au lieu de s'en remettre à son suprême jugement avec cette confiance et cette liberté qui viennent du sentiment filial, ils crurent donner à l'obéissance tout son dû en décidant d'eux-mêmes les limites des propositions qu'il convenait de faire et de leur soumission, comme s'ils eussent craint qu'un geste plus confiant les livrât pieds et poings liés à je ne sais quel arbitraire. C'est ainsi que, lors du XIII[e] Congrès d'Action Française (1), le président de la Ligue put annoncer que :

« Les dirigeants de l'A. F. dans leur unanimité ont décidé de corroborer par des actes les affirmations de ceux d'entre eux qui sont catholiques pratiquants...

« En conséquence, continue-t-il, ils ont décidé, unanimement encore, de rétablir à l'Institut d'Action Française la chaire du *Syllabus*, qui n'avait été interrompue que pour des causes accidentelles. Des démarches ont été faites officiellement auprès de Son Eminence le cardinal archevêque de

(1) 24, 25, 26 novembre 1926.

Paris, des supérieurs ou provinciaux de différents ordres religieux à Paris, afin d'obtenir d'eux que des théologiens séculiers ou réguliers soient autorisés à venir exposer à l'Institut d'Action Française la doctrine catholique sur les points qui paraîtront à ces théologiens particulièrement utiles à développer pour éclairer nos adhérents, surtout les jeunes, et les prémunir ainsi contre les dangers que le Souverain Pontife a signalés ».

Si cette déclaration manifestait le désir d'une entente, elle confondait les lois de l'obéissance chrétienne avec celles d'une simple déférence naturelle. En déterminant d'eux-mêmes, et d'une façon d'ailleurs si étroite, les mesures destinées à soustraire leurs membres aux périls dont ils devaient se préserver, les dirigeants d'Action Française traitaient avec le Pape de puissance à puissance. Ils mesuraient, dès lors, l'obéissance selon un autre esprit que l'esprit chrétien. Il suffira, après cela, que leurs propositions soient jugées inacceptables pour qu'éclatent les passions déjà irritées, et que la crise, jusque-là latente, tourne à la désobéissance ouverte. Seuls un redressement des volontés, un ressaisissement des cœurs pouvaient faire éviter la catastrophe. Mais n'était-il pas déjà bien tard pour que ce fût encore chose aisée ? Le mal que redoutait le Souverain Pontife n'était-il pas trop profond ? Autrement il reste inexplicable que des catholiques, souvent très ardents et très généreux, aient pu se réveiller, un jour, des insoumis.

8. *Pourquoi ces déficiences dans l'esprit d'obéissance.* — On l'a rappelé fort à propos (1), « une communauté, comme telle, ne peut jamais davantage que ne peut son chef ». A Maurras, étranger à l'Eglise et chef de catholiques, devait nécessairement échapper le sens surnaturel des avertissements du Souverain Pontife. « Respectueux » sans doute de l'autorité du Pape, ainsi que l'affirme sa lettre du 12 octobre 1926, mais occupé uniquement à se justifier et incapable de courber le front, comment son respect d'incroyant aurait-il pu provoquer, chez lui ou chez les siens, un acte d'obéissance surnaturelle ? Il ne savait qu'exalter la noblesse du mouvement dirigé par lui. « Les hommes d'Action Française, écrivait-il au Souverain Pontife, incroyants compris, se sont de tout temps appliqués à accomplir la magnifique parole que le Saint-Père adressait l'autre jour aux tertiaires franciscains, empêcher le mal, procurer le bien » (2). Pas un geste pour demander au Vicaire du Christ le bienfait d'une lumière supérieure.

Dans une crise de ce genre qui ne se dénoue que si l'on s'élève au plan du surnaturel, ou bien les catholiques d'Action Française devaient rester subordonnés à l'influence d'un chef que la prudence terrestre pouvait seule émouvoir, ou bien, indépendamment de lui, ils devaient chercher *in-*

(1) J. Maritain, *Primauté du Spirituel*, p. 87.

(2) Lettre de Charles Maurras au Souverain Pontife, en date du 12 octobre 1926 (livrée à la publicité le 6 février 1927).

dividuellement les hautes sphères où leur catholicisme leur permettait d'atteindre. Comme on devait le redouter, tout le ressort de la *communauté* se trouva du côté des règles et motifs d'action qu'elle tenait de son chef. Celui-ci, d'ailleurs, s'abstint de donner directement aux catholiques d'A. F. une consigne de résistance. D'eux-mêmes, hélas, un certain nombre de catholiques d'Action Française, voire de membres du clergé, réagirent dans le sens de la résistance au Pape la plus nette, montrant ainsi de quel esprit ils avaient été imprégnés à leur insu. Ces réactions spontanées de la communauté d'Action Française, qui ne furent pas sans effet, semble-t-il, sur les chefs eux-mêmes, précédaient ainsi, et préparaient l'acte d'insoumission décidée qui devait éclater plus tard.

« Quelque scrupule que mit Charles Maurras à ne pas communiquer à ses amis et disciples ses propres conceptions dans l'ordre philosophique et religieux,... un danger plus subtil demeurait. Non seulement une diffusion de l'erreur risquait de se produire malgré tout, par mode d'influences impondérables, dans cet ordre réservé des conceptions philosophiques ou religieuses; mais, surtout, dans l'ordre même de la science et de la pratique de la bonne conduite de la cité,... il était à craindre que dans une communauté politique, conduite par un chef incroyant, les déficiences dont souffrait celui-ci ne se communiquassent au corps

de la communauté, de manière à y altérer le sens chrétien, et qu'ainsi une manière non catholique, ou catholique diminuée, de juger les choses de la cité ne se développât dans ce corps politique insensiblement et à son insu. Il s'agit là de quelque chose de beaucoup plus subtil que d'une erreur doctrinale ordinaire, il s'agit d'un esprit » (1).

II

LA CONDAMNATION

9. *Propositions inacceptables.* — Si, au lieu de déterminer, sans entente préalable avec Rome, les mesures qu'ils jugeaient nécessaires et suffisantes à leur obéissance, les dirigeants catholiques de l'Action Française avaient soumis à l'approbation pontificale *un plan complet d'organisation doctrinale*, eussent-ils eu des chances de voir leurs avances agréées ? Sans vouloir préjuger des décisions qu'aurait pu, dans ce cas, prendre le Souverain Pontife, il importe d'insister sur la nécessité qu'il y aurait eu de proposer à la ratification du Pape, autre chose que les mesures restreintes qui furent en fait envisagées. Il aurait été nécessaire d'en proposer *d'autres* et de plus *complètes*, ou mieux encore de demander au Saint-

(1) J. Maritain, *Primauté du Spirituel*, p. 89.

Siège de les indiquer. Quoi qu'il en soit, telles qu'elles furent faites, les demandes du chef de la Ligue d'Action Française à l'archevêque de Paris devaient être jugées insuffisantes et inopportunes et ne pouvaient être prises en considération.

Aussi nul, hormis les intéressés, ne fut-il surpris de la réponse de S. E. le Cardinal Dubois qui leur signifiait (1) l'impossibilité « d'envisager comme pratique la solution » par eux indiquée. Il ajoutait au surplus : « D'ailleurs l'affaire est d'ordre trop général pour qu'elle puisse être tranchée définitivement par l'autorité diocésaine de Paris. » S'il avait jugé bon néanmoins d'opposer un refus, il l'appuyait sur divers documents publiés par *l'Osservatore Romano*. Celui-ci relevait dans des articles autorisés (2) divers actes d'indiscipline de l'Action Française, dont la gravité infirmait les solennelles protestations d'obéissance (3).

(1) Le 30 novembre 1926.

(2) 10 novembre, 14 novembre, et 19 novembre.

(3) L'*Osservatore* (10 novembre) écrivait notamment : que malgré les éloges faits par l'Action Française à l'admirable discipline « des catholiques d'A. F. qui se sont abstenus de faire aucune réponse qui eût l'allure de discussion, d'objection, de chicane » (A. F. du 14 octobre), « les listes de souscriptions en viennent à prendre l'allure de listes de protestation, avec élogos et applaudissements pour les dirigeants de l'Action Française... les expressions irrévérencieuses atteignent leur comble, — nous devons le relever, — dans une période échappée à la plume de M. Maurras, quand, il y a quelques jours, il en appelait à l'opinion publique française : « Heureu-

Quelques jours plus tard (1), une circulaire de la nonciature aux archevêques de France annonçait que le Saint-Père trouvait inopportune la solution proposée par quelques évêques, d'accorder des aumôniers aux différents groupements d'Action Française constitués dans les diocèses de France. Fidèle une fois de plus à sa volonté de tenir la religion en dehors des choses de la politique, le Souverain Pontife donnait comme motif principal de son refus, le danger de créer une regrettable confusion entre la religion et la politique. Dans son numéro des 9-10 décembre 1926, *l'Osservatore Romano* confirmait cette circulaire.

10. *La question mal posée.* — Il semble que ce refus aurait dû ouvrir les yeux. Le Siège apostolique qui exigeait, à la suite des avertissements donnés, des actes pour corroborer les adresses de soumission, repoussait les propositions, jugées

sement le public français est là, tout entier, penché sur ce débat qui se présente avec un degré de clarté et de précision qui ne se montre pas fréquemment dans les choses humaines. Ce public lit, ce public suit, et comprend. Je ne dis pas qu'il jugera, bien que son jugement ne me fasse pas peur. Les matières traitées passent absolument la compétence d'un public, quel qu'il soit. Cependant, ses mouvements, ses émotions, ne sont pas négligeables, et j'avoue redouter, non le sens de cette opinion, mais le degré de sévérité auquel elle pourrait être emportée envers les auteurs responsables (je dis eux et nul autre) d'un abominable incident. » (*A. F., ibid.*) L'*Osservatore* fait remarquer que cette dernière phrase est « hautement outrageante », pour l'autorité religieuse, à laquelle seule appartient la pleine responsabilité de la condamnation.

(1) Début de décembre

inefficaces, des dirigeants du mouvement. Ceux-ci allaient-ils comprendre que le moment approchait d'un choix décisif, où il faudrait opter pour ou contre un ordre exprès du Pape, demeurer dans la discipline de l'Eglise ou entrer en révolte ouverte ? Tout ce qu'ils retinrent, c'était que l'archevêque de Paris avait motivé son refus en se référant à des articles de l'*Osservatore Romano,* et que la circulaire du nonce et l'information du journal officieux du Saint-Siège expliquaient le refus du Pape par la crainte d'une confusion entre la religion et la politique. A cet instant, appliquant à contre-sens (et comme si dans une école politique elle-même rien ne dût intéresser la morale et la religion), la distinction que le Souverain Pontife établissait entre ces deux ordres, ils demandèrent leur règle de conduite aux paroles que le président d'honneur de la Ligue avait prononcées lors du Congrès (1).

« Dans le domaine religieux, avait dit l'amiral Schwerer, nous resterons entièrement soumis à l'autorité religieuse du Pape; dans le domaine politique, nous continuerons à suivre les directives politiques des grands Français, des hommes d'intelligence et de conscience droite qui sont nos chefs.» Et faisant allusion à la possibilité d'une condamnation future, il ajoutait : « Si une nouvelle épreuve plus cruelle encore nous était réservée; si les hommes qui nous poursuivent de leur haine et ne cessent de propager contre nous près du

(1) Le 13e congrès d'A. F. eut lieu les 24, 25 et 26 novembre 1926. M. l'amiral Schwerer parla le dernier jour.

Très Saint Père leurs abominables calomnies, réussissaient dans leur criminelle entreprise... alors... je ne me permets pas de donner un conseil aux catholiques qui m'écoutent; mais j'ai le devoir de leur dire ce que personnellement je ferais... Catholique je suis, et ai-je besoin de le dire? catholique je resterai, plus attaché peut-être encore à ma religion et à l'Eglise, parce que toutes deux seraient atteintes aussi par le coup qui nous frapperait.

« Mais, Français, je ne me bornerais pas à rester fidèle à l'Action Française. Je lui serais plus dévoué, plus attaché encore, si possible, parce que les épreuves imméritées qui atteignent une famille doivent, si les membres de cette famille ont l'âme haute, resserrer encore les liens qui les unissent et parce que, fils de France, je n'ai pas le droit d'abandonner l'Action Française qui, seule, peut sauver ma mère. »

C'est de ces paroles, qui portaient en elles un violent ferment de désobéissance, que les dirigeants catholiques se souvinrent au moment du refus opposé à leur démarche, sans voir qu'elles démentaient les affirmations précédentes (1) du Président de la Ligue :

« Dans les questions où la politique touche à la religion catholique, avait déclaré M. Bernard de Vesins, notre règle constante a été la suivante : Quand se présente une question où l'Eglise catholique est intéressée, le premier devoir est de s'enquérir de ce que l'Eglise pense elle-même et de tenir cette pensée pour une règle que l'Etat doit respecter. »

Ils durent oublier notamment que vouloir sous-

(1) A la première séance (24 novembre 1926) de ce même congrès.

traire entièrement la doctrine politique au magistère pontifical, pour limiter son pouvoir à ce qui est exclusivement religieux, est une grave erreur dogmatique, déjà condamnée par Pie IX (1) et par l'Encyclique *Pascendi* de Pie X (2). Du moins prirent-ils sur eux de décider eux-mêmes, comme si ce jugement n'appartenait pas au Pape, dans quelle mesure l'enseignement politique, théorique et pratique de l'Action Française, tombait ou ne tombait pas sous le domaine du magistère religieux. Tout cela, relevé par l'*Osservatore Romano*, faisait monter peu à peu l'irritation contenue à grand'peine dans ces cœurs qui persistaient à se croire indemnes de tout reproche et victimes de la haine de leurs ennemis.

11. « *Rome et la France* ». — On souffre bien un temps ce qu'on croit être des calomnies, et c'est le son inévitable que prend tout reproche quand on le juge immérité. Mais il vient un jour où, avec de telles pensées dans le cœur, la patience se

Proposition XXIV du *Syllabus*.

Cette erreur est ainsi décrite dans l'Encyclique : « Tout catholique, car il est en même temps citoyen, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Église, sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils, de ses commandements, au mépris même de ses réprimandes, de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure. » Du reste, dans le cas actuel, le Saint-Père ne traçait pas aux catholiques d'Action Française une ligne de conduite politique, il condamnait des erreurs doctrinales et morales qui viciaient l'enseignement reçu par eux.

lasse. Ce devait être le cas de l'Action Française. S'estimant à l'abri de tout soupçon d'erreur, le silence « respectueux » où elle prétendait se tenir depuis trois mois, devait, si elle ne finissait pas par comprendre le bien fondé des craintes du Souverain Pontife, se terminer en catastrophe. On conçoit à cet égard qu'elle ait supporté avec une particulière difficulté les commentaires des journaux. Les sentiments qu'elle s'interdisait au sujet du Pape lui-même, comment s'empêcher de leur donner libre cours à l'égard de journaux qu'elle pouvait, oubliant le caractère officieux de certaines de leurs informations, traiter en égaux ? L'occasion prochaine lui en fut fournie par les articles de l'*Osservatore Romano*. Quand on relit aujourd'hui ces articles, et qu'on se souvient que, dès le 6 décembre 1926 il avait expressément déclaré leur caractère « autorisé et inspiré », la violence inouïe des ripostes de l'Action Française apparaît comme une de ces fautes que seule peut expliquer la brusque décharge d'une passion difficilement contenue.

Sous le titre « *Rome et la France* », l'Action Française du 15 décembre 1926 publiait un article violent qui devait précipiter les événements. Dès ce jour, la condamnation devenait inévitable.

« Tout ce qui nous prête attention dans le monde — ainsi commençait l'article — aura pu voir si l'Action française faisait preuve de patience et de modération ! Les seuls blâmes sérieux qu'elle ait encourus auront porté sur notre

usage un peu trop discret de nos droits. Telle règle, tel principe auraient pu être invoqués, telle grave rectification aurait pu être imposée. L'Action française, voulant donner l'exemple de la déférence envers les autorités qu'elle suit ou vénère, s'est limitée à rétablir, de temps en temps, la vérité contre l'extrême licence des fureurs agressives d'une multitude de feuilles qu'un soupir de colère, un murmure d'indignation scandalise, mais pour lesquelles la distinction du vrai et du faux paraît s'être complètement évanouie !

« Notre réserve était si forte que nos ennemis ont été réduits à prendre le parti d'élever des doutes sur notre sincérité. Cette insulte... nous venons de la lire une fois de plus, hier, dans l'*Osservatore Romano*. Cette dernière récidive est intolérable. »

L'article se poursuit sur le même ton agressif, sur plusieurs colonnes du journal. Divers organes y sont pris à parti (1), mais l'*Osservatore* y tient la place principale. On y fait grief à ses rédacteurs d'être « étrangers à ce simple souci de dignité qui suffit à quiconque tient une plume, pour prendre et pour garder toutes les responsabilités qui lui appartiennent », parce qu'ils osent « d'un cœur si léger, essayer de faire entendre que leur responsabilité à *eux* n'engage rien de moins avec eux que l'autorité supérieure de l'Eglise ».

...« Le journal se prétend autorisé et inspiré dans ses articles de vénéneuse polémique à notre égard. Nous refusons d'admettre que la Cour de Rome ait donné aux anonymes de la rue Germanicus le mandat d'injurier un père couvert de sang

(1) En particulier la *Croix* et la *Vie catholique*.

de son fils assassiné, parce qu'il est l'auteur de l'*Avant-Guerre* (1), et que l'Allemagne a souffert de ses bienfaisantes révélations. Nous ne croirons jamais que l'*Osservatore* ait obtenu la liberté honteuse d'offenser, dans leur conscience de croyants ou dans leur honneur d'hommes, des Français qui jouissent dans leur pays et au dehors, d'une estime dont ils n'ont pas démérité. »

Les prétendues insultes auxquelles ces lignes veulent répondre, ne sont, en réalité, que l'exposé déclaré *officiellement autorisé,* toujours calme et ne contenant en réalité aucune « vénéneuse polémique », des griefs doctrinaux ou disciplinaires auxquels l'Action Française a donné lieu. D'ailleurs, — et on retrouve là la position adoptée dès les premiers jours de l'affaire — on nous dit en des lignes très significatives que l'Action Française est « fondée exclusivement sur un programme de politique française qui (dès lors que sont respectées les lois morales et religieuses de l'Eglise) ne relève en rien des censures du Saint-Siège ». Evidemment, on laisse entendre que les lois morales et religieuses de l'Eglise ont toujours été parfaitement respectées. De nouveau, on nous redit aussi que l'Action Française est victime des ennemis de la France :

« Nous aurons... fait jusqu'au bout ce qui a dépendu de nous pour empêcher le malheur devant lequel n'ont jamais

(1) On s'attendait d'autant moins à entendre parler ici de l'*Avant-guerre* que *l'Osservatore Romano* n'avait visé que les romans. Cela montre avec quelle facilité on peut déplacer les questions.

hésité les passions rageuses de ceux qui nous haïssent en haine de la France et aussi en haine de cette autorité que l'on confesse et que l'on publie chez nous. »

De nouveau, on nous représente le Pape se lançant, trompé par ces ennemis, dans une erreur politique épouvantable.

« Nous aurons multiplié tout ce qui était humainement possible pour éviter d'exposer le Siège de Pierre infaillible quant à la foi et aux mœurs à une erreur politique qui irait droit aux catastrophes, et qui, en attendant, lui ferait subir le contre-coup du discrédit qui s'attache, dès aujourd'hui, dans tous les milieux informés, à la petite bande d'intrigants simoniaques parmi lesquels se recrutent nos principaux calomniateurs. »

L'Action Française fait ensuite, pour sa défense, l'apologie de son obéissance.

Cette apologie, comme beaucoup d'autres qui ont suivi (1), est du ton le plus altier, mais elle a le tort d'oublier que ni les protestations de soumission les plus sincères, ni l'offre, — comme de puissance à puissance, — de certaines garanties que le Pape était en droit de juger inacceptables, et a jugées inacceptables, ne suffisent à constituer une obéissance *effective*.

C'est bien à tort, nous dit encore l'Action Française, qu'on lui a reproché la formule *Politique d'abord*. Et de fait, il est vrai que certains écri-

(1) Par exemple A. F. du 20 février 1927.

vains un peu trop précipités, ont présenté la formule comme enseignée par l'A. F. au sens d'une divinisation de l'Etat que cette école ne professait pas. On a pu admettre que *théoriquement,* cette formule est peut-être susceptible, moyennant *quelques précisions et distinctions,* de recevoir un sens acceptable, mais il n'en reste pas moins vrai qu'elle appelle, au point de vue *pratique,* les plus graves réserves, à cause des malentendus auxquels elle peut prêter. « Sous prétexte que le bon ordre de la cité, assuré par qui a soin du bien commun, est la première condition d'un redressement durable des choses humaines, et qu'ainsi il est juste et légitime de lutter pour l'instauration de cet ordre, ce serait une grave erreur de croire que l'activité politique et extérieure est *pour chaque personne privée* la principale et la plus urgente, et une erreur plus grave encore de croire qu'elle suffit, — d'oublier à cause d'elle le primat absolu des vertus surnaturelles et de l'activité intérieure de la connaissance et de l'amour » (1). A vrai dire, l'Action Française,

(1) Jacques Maritain, *Une opinion sur Charles Maurras et le devoir des catholiques,* p. 53-54. — « A force de concentrer son activité sur les luttes de partis, à force de travailler à rendre ces batailles plus fréquentes, plus intenses, plus étendues, on finit, sinon par oublier le reste, du moins par le reléguer au second plan. Et puis, les chefs répétant sur tous les tons que leurs opinions philosophiques n'ont rien à faire avec le système politique dont le triomphe empêchera la France de mourir, malgré soi, et je le répète, en professant exactement le contraire, à force de redire avec eux « Politique d'abord ».

faisant passer son propre intérêt d'école politique et de parti politique, identifié avec l'intérêt même et le salut de la nation, avant le bien commun de la religion et la soumission due aux pouvoirs spirituels, donne elle-même aujourd'hui à sa formule la pire application pratique, sans s'apercevoir que par là elle se condamne.

Dans cet article « Rome et la France » du 15 décembre 1926, elle supposait, pour combattre efficacement l'*Osservatore*, que celui-ci donnait de la formule la fausse interprétation *théorique* que Charles Maurras a repoussée. En réalité le journal officieux du Saint-Siège s'était borné à déclarer (1) que « Sa Sainteté réprouve principalement : 1° que l'on *fasse servir* la religion au parti (*Politique d'abord*) ». Or il paraissait nettement viser là une erreur *pratique*, puisque aussitôt le communiqué ajoutait, et cette fois ce sont des doctrines qui sont atteintes : « 2° que la politique du parti s'inspire de *principes contraires à la doctrine* et à la morale catholiques ».

Ce n'est pas tout. « Il y a, continue l'Action Française, (des matières) naturellement libres ».

Après avoir essayé de se disculper sur les « matières religieuses où l'obéissance s'impose de droit » et sur celles « où elle s'impose par le haut

on donne bientôt à cette maxime une valeur absolue, inconditionnelle. » Mgr Sagot du Vauroux, *Pie XI et l'Action Française*, 78-79. Cf. J. Maritain, *Prim. du Spir.*, p. 202.

(1) *Osservatore Romano* du 14 novembre 1926.

sentiment des égards dûs au pouvoir spirituel », elle cherche à persuader ses lecteurs de son bon droit sur ce dernier terrain. A l'en croire, en affirmant au Congrès qu'il restera malgré tout, quoi qu'il arrive, plus fidèle que jamais à l'Action Française, l'amiral Schwerer n'aurait fait qu'user de la « juste liberté » reconnue à tous par le Pape lui-même dans sa lettre du 5 septembre.

« Ce terrain, les germanophiles de l'*Osservatore Romano* prétendent le retirer aux Français... A les entendre, nous admettrions que l'Eglise n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect. Où ont-ils vu cela chez nous? Où ont-ils pu soutenir que, au nom du bien public, le citoyen peut négliger les avis, les conseils, les préceptes, les lois de l'Eglise? Le bien public est invoqué par nous sur un terrain où l'Eglise même commence par nous reconnaître, en termes éclatants, nos droits légitimes. »

Il y a dans tout cela une énorme confusion. Le terrain libre est celui qui a trait à la forme du gouvernement et aux questions purement politiques. Pie XI ne demande pas aux membres de l'Action Française d'abandonner leurs préférences monarchistes. Faut-il encore le répéter comme si ce n'était pas assez clair ? Il s'agit de tout autre chose. Le Pape demande aux catholiques de se séparer de l'Action Française en tant qu'*école* politique, — parce que toute école politique digne de ce nom poursuit nécessairement le bien public sur le terrain, non seulement de la *politique pure,* mais aussi de la *politique dans ses rela-*

tions avec la morale et la religion, et que, sur ce terrain, l'école politique de l'Action Française, recevant l'enseignement naturaliste d'un maître agnostique, est jugée par le Pape périlleuse pour la foi et pour la conduite morale des chrétiens.

« Il ne servirait de rien, avait écrit Charles Maurras lui-même, de prétendre qu'une collaboration s'exerce sur le ...terrain purement politique. Nous n'avons pas à faire les modestes sur l'importance de notre dessein directeur : pour être politique, il n'est pas médiocre, il vise très haut, puisqu'il veut opérer la Contre-Révolution française, en ralliant et en réorganisant toutes les forces positives de la nation.

« Nous ne pouvons, dès lors, manquer de mettre en jeu des pensées et des sentiments qui, dans l'ensemble et le détail, ressortissent soit au *dominium* soit au *condominium* religieux : au domaine que la religion partage avec d'autres puissances et au domaine qu'elle s'est particulièrement réservé. (1) »

Ce n'est pas sur le plan de la politique pure que l'Eglise frappait l'Action Française. Ce n'est pas au nom de la liberté qui appartient aux fidèles sur le plan de la politique pure que l'Action Française pouvait protester contre le coup qui l'atteignait. C'est la question de la doctrine politique intégrale, la question de l'école politique et du chef d'école qui était posée par le Pape, question beaucoup plus grave que celle de la simple collaboration avec des incroyants ou des non ca-

(1) *La Démocratie religieuse* p. 443.

tholiques, contrairement à ce que ne cessent de redire les membres de l'A. F. (1). Nous sommes donc en dehors des matières libres. L'Eglise en intervenant, et elle en avait le droit, a fait usage de son pouvoir spirituel contre des déviations d'ordre doctrinal et moral, et n'a atteint le domaine temporel — le groupement politique — que par voie de conséquence. Au nom de la primauté du spirituel, l'obéissance était la seule attitude qui convînt, quelque pénible qu'elle fût pour bien des cœurs. C'est pourquoi le refus opposé d'avance au Pape, au nom de la liberté de l'ac-

(1) Déjà les Etudiants, dans leur adresse au Pape avaient fait cette confusion. On lit également dans l'article du 15 décembre : *Rome et la France :*

« On rencontre en France des catholiques dans la plupart des partis politiques. Les chefs de ces partis sont souvent des « laïcistes » avérés, tel par exemple, et pour ne pas prendre d'emblée l'exemple le plus fort, M. Raymond Poincaré. Mais les catholiques s'avancent plus loin dans les régions de gauche. — On les trouve à côté, sous la direction d'anticléricaux militants et agressifs, dans des groupes qui ont eux aussi une doctrine, et non pas purement politique comme l'Action Française, mais plutôt politico-religieuse, empruntée la plupart du temps aux formulaires maçonniques. On a vu certains de ces catholiques voter par exemple pour l'intangibilité des lois laïques... On a vu récemment des catholiques se grouper autour d'un homme qui, certes, ne s'est pas montré « maître de la doctrine et de la morale chrétiennes », ayant encouru sous Pie X un condamnation formelle; on a vu ces catholiques fraterniser avec des francs-maçons, avec des persécuteurs fameux et impénitents, dont le nom seul rappelle la destruction de nos libertés religieuses les plus chères, traiter avec eux des questions philosophiques et morales, se mettre d'accord avec eux sur certaines conclusions communes et sur certains vœux. » -

Les faits ici rappelés (Bierville, — catholiques dans les partis

tion politique dirigée par eux, de se séparer, quoi qu'il advienne, dés maîtres contre lesquels il mettait en garde, et de l'école où il signalait un grave péril pour les âmes, revenait à nier *pratiquement* ce qu'on acceptait *dans la théorie*, à savoir le droit souverain du Pape dans les questions spirituelles, même quand elles ont une répercussion temporelle. Cette prétendue « calomnie » si acerbement reprochée à l'*Osservatore* apparaît ainsi comme un grief fondé.

Tout ce qu'écrira ensuite l'Action Française sur ce thème se ressentira de ce vice fondamental qui consiste à *déplacer la question*. Après avoir tenté en vain par ce procédé de faire échapper les déclarations de leur président d'honneur aux cri-

politiques de gauche) se rapportent à une simple collaboration avec des non-croyants qu'il convient assurément de critiquer quand elle tourne à certains excès, mais qui reste essentiellement différente de la constitution d'une école et d'une doctrine politique. — En ce qui concerne les catholiques groupés autour de M. Sangnier (l'allusion est transparente) il faut noter qu'il ne leur est permis de le suivre que dans la mesure où celui-ci, *qui s'est soumis à la condamnation de Rome*, a véritablement renoncé à ses erreurs. Il est trop clair qu'ils seraient tenus de quitter sa direction, sans que le Pape ait de nouveau à intervenir, si leur chef retombait dans les erreurs condamnées.

Dans le même article, l'A. F. parle des dangers, très graves en effet, que courent la foi et la morale dans les écoles publiques et les lycées de l'Etat. Mais elle paraît ignorer totalement qu'une obligation grave de conscience incombe aux parents de mettre à l'abri de ce danger leurs enfants. Il n'est pas d'année où nombre de nos évêques ne rappellent cette obligation, et il est bien évident que les parents qui *sans raisons très sérieuses* laisseraient leurs enfants fréquenter ces écoles commettraient une faute grave.

tiques du journal officieux du Saint-Siège, les catholiques d'Action Française adopteront pour eux-mêmes la position de celui dont ils avaient accueilli les paroles au Congrès par d'unanimes applaudissements. Les lignes qu'ils consacrent à justifier leur attitude ne mériteraient pas de mention spéciale, n'apportant rien de nouveau au débat, si elles n'étaient révélatrices de l'ampleur déjà prise par la résistance, et de la façon dont l'A. F. s'engageait à fond sur une question mal posée.

« Nous ne sommes pas disposés, disent-ils, à rien céder de nos libertés. Nous n'avons pas envie de devenir des ilotes, ni de laisser réduire les Français catholiques à l'état des catholiques mexicains. Nous réclamons le droit de trouver bons les arguments politiques de Maurras, comme les démonstrations astronomiques de Galilée. Ces vérités d'ordre naturel, expérimental, s'imposent à nous, et personne ne peut rien contre elles. L'Eglise du reste n'a pas d'intérêt, pensons-nous, à ce que ses fidèles fassent figure de citoyens diminués, ligotés dans leur activité nationale, réduits à recevoir du dehors leurs consignes politiques. Le Souverain Pontife a la garde des intérêts universels de la chrétienté : les intérêts politiques particuliers de la France échappent, par leur nature même, à sa sollicitude, et c'est nous Français, qui en avons seuls le grave souci. Dans la politique française nous sommes chez nous, et volontiers nous redirions, à ce propos, la parole du grand agitateur catholique qui n'était pas « gallican », l'Irlandais O' Connel : *Our faith from Rome. Our policy from home* : « Notre foi de Rome. Notre politique de chez nous ». Nous ne sommes pas ici pour faire de la politique pontificale, mais de la politique française. Nous entendons rester dans ce domaine, indépendants des ingérences ecclésiastiques,

aussi bien que des ingérences gouvernementales et financières : c'est notre force et notre raison d'être ; tous les bons Français nous suivront dans cette voie, et l'Eglise ne gagnerait rien à essayer de nous la barrer...

« Nous n'admettons point, par exemple, qu'un nonce du Pape se mêle de nos affaires intérieures et intervienne dans les questions électorales. S'il se construit dans les sphères ecclésiastiques, un vaste plan de paix européenne et mondiale où la France soit sacrifiée, nous sommes là pour nous y opposer... Que si certains hommes d'Eglise mettaient leur autorité au service des dangereuses illusions qui préparent pour l'Europe et en particulier pour la France, des cataclysmes sanglants, c'est en vain qu'ils nous inviteraient à les suivre. Simples laïques, nullement théologiens, nous savons tout de même que, si l'Eglise a la promesse de la vie éternelle, les hommes d'Eglise — l'histoire entière le prouve — peuvent être mal renseignés, se laisser circonvenir par des influences malhonnêtes, s'engager dans des entreprises nuisibles — et que tout cela s'est produit au cours des âges. Ces affirmations, dont quelques-uns affecteront de se scandaliser, ne sont pas scandaleuses ; elles sont banales ; tout le monde dans l'Eglise sait bien qu'il en est ainsi. Mais pratiquement on agit et on écrit comme si le contraire était vrai. Est-ce loyal ? (1) »

Ce qui fait la terrible gravité de ces lignes, ce n'est pas tant leur amère violence, c'est avant tout qu'elles faussent totalement la situation en transportant dans le domaine politique une question d'ordre religieux, et qu'elles sont propres, par les odieuses imputations qu'elles contiennent, à empoisonner beaucoup de consciences. Le Souverain

(1) « *Rome et la France* », *A. F.* du 15 décembre 1926.

Pontife pardonnerait encore un si détestable langage si l'offense n'atteignait que sa propre personne. Mais il voit les âmes qu'une telle attitude met en grave péril. Alors, ne pouvant davantage se taire, il parlera de nouveau, pour faire entendre le « *non licet* » qui montrera à toutes les âmes de bonne volonté le chemin du devoir.

12. *L'allocution consistoriale.* — Cinq jours plus tard (1), à l'occasion du consistoire secret, le Pape faisait connaître sa réponse à ses audacieux contradicteurs. Mais quelle différence de ton ! S'il mentionne, dès les premiers mots au sujet de l'Action Française, qu'il n'a été, en cette occasion, exempt « ni de chagrins ni de soucis », c'est seulement pour s'approprier le verset du Psalmiste : « C'est en proportion de la multitude des douleurs qui remplissaient mon cœur que vos consolations ont réjoui mon âme » (2). Puis, pour répondre à ceux qui sollicitent des « déclarations plus claires et plus précises », quoique dans ce qu'il a « dit ou écrit jusqu'ici... on trouve exprimés avec une netteté suffisante ou facile à établir les règles et les motifs qui doivent mener à bien juger et à bien agir dans la question soulevée », il ajoute « *qu'en aucun cas il n'est permis aux catholiques d'adhérer aux entreprises et en quelque*

(1) 20 décembre 1926.
(2) *Psaume XIII*, 19.

sorte à l'école de ceux qui placent les intérêts des partis avant la religion, et font servir celle-ci à ceux-là; il n'est pas permis non plus de s'exposer ou d'exposer les autres, surtout les jeunes gens, à des influences ou des doctrines constituant un péril tant pour l'intégrité de la foi et des mœurs que pour la formation catholique de la jeunesse. Dans le même ordre d'idées... il n'est pas permis non plus aux catholiques de soutenir, de favoriser, de lire des journaux dirigés par des hommes dont les écrits, en s'écartant de nos dogmes et de notre doctrine morale, ne peuvent pas échapper à la réprobation et dont il n'est pas rare que les articles, les comptes rendus et les annonces offrent à leurs lecteurs, surtout adolescents ou jeunes gens, mainte occasion de ruine spirituelle ».

Ces paroles si graves, où il vient de préciser l'étendue du « *non licet* » qu'il fait entendre à ses fils de France, le Souverain Pontife n'a pu les prononcer sans cruellement souffrir. Il en fait la douloureuse confidence, pour décharger son cœur, mais aussi, sans doute, dans l'espoir de toucher ceux qui n'ont pas encore compris où est leur devoir : « Tout cela, continue-t-il, en vérité, Nous venons de le rappeler avec douleur. Mais nous ne pouvions pas nous dérober à tant de fils qui avaient recouru au Père et Pasteur universel ; Nous ne voulions pas avoir l'air d'oublier que Dieu nous a placé Lui-même à un poste de vigilance « com-

me devant rendre compte des âmes » (1)... « Chacun voit du reste que l'Apôtre Paul nous approuve, lorsqu'il apporte une raison grave de ce genre pour avertir les chrétiens d'obéir et de se soumettre à leurs supérieurs : que ceux-ci puissent rendre compte à Dieu « avec joie et non en gémissant », car de ces gémissements les fidèles eux-mêmes ne tireraient aucun profit ».

13. « *Non possumus* ». — Des gémissements, certes, nul n'en trouvera à l'Action Française. « Il s'agit pour nous, de continuer à servir, non de récriminer », écriront en effet ses dirigeants au lendemain même du jour où sera parvenu en France le texte de l'allocution consistoriale du 20 décembre 1926. Hélas ! cette résolution s'inscrit sous un titre jeté comme un démenti à ceux qui, il y a dix-neuf siècles, le prononcèrent pour la première fois. « *Non possumus* », répètent en effet, après les Apôtres Pierre et Jean, les chefs de l'Action Française, mais contre le successeur de Pierre, et contre la sentence religieuse portée par lui.

Après l'article du 15 décembre : *Rome et la France*, la désobéissance était déjà consommée. Le *non possumus* opposé ensuite (2) au *non licet* pontifical est une nouvelle épine enfoncée dans le cœur de Pie XI, tellement est outrageant le ton

(1) *Hébreux, XIII*, 17.
(2) 24 décembre 1926.

de la réplique, qui usurpe un texte sacré pour en faire la devise de la résistance à l'Eglise.

Les motifs de ce refus d'obéir, on les connaît. Le Pape a condamné « l'école de ceux qui placent les intérêts des partis avant la religion, et font servir celle-ci à ceux-là ». — « Jamais, répond-on, l'Action Française n'a placé la politique avant la religion, sinon pour dire qu'un moyen est employé avant le but et pour toucher le but ». — Nous avons déjà vu que cette réponse est inopérante. Ce n'est pas l'interprétation théorique, ce sont les dangers pratiques de la formule « Politique d'abord » que le Pape visait avant tout (cf. plus haut p. 276); aussi bien ne suffit-il pas de dire que la politique est un *moyen* par rapport à la religion. Même dans l'ordre d'exécution, il faut ajouter que la politique (ou la conquête du pouvoir, c'est la même chose pour Maurras) (1) n'est pas, à l'égard de la religion et des intérêts spirituels des âmes, le moyen premier, qui vient nécessairement avant tous les autres (2). Sinon il est inévitable que — sans le vouloir — on inféode en fait la religion à un parti politique, et tombe pratiquement sous le reproche déjà formulé par

(1) *Politique religieuse*, p. 323.

(2) « *Dans la ligne du bien divin, du bien commun de l'Eglise, ou de l'extension du royaume de Dieu* (et non plus du bien commun temporel), il est clair que les moyens, étant ordonnés à une fin surnaturelle, doivent être eux-mêmes proportionnés à cette fin. Ce n'est pas l'activité politique, c'est la folie de la croix qui vient ici en premier dans l'ordre même d'exécution. » J. Maritain, *Primauté du Spirituel*, p. 205.

Léon XIII : « Les hommes qui subordonneraient tout au triomphe préalable de leur parti respectif, fût-ce sous le prétexte qu'il leur paraîtrait le plus apte à la défense religieuse, seraient dès lors convaincus de faire passer en fait, par un funeste renversement, la politique qui divise avant la religion qui unit » (1).

Le Pape a prononcé, sans nommer personne, une exclusive contre certains chefs faciles à identifier, dont la doctrine est suspecte. — On répond qu'ils ont rendu à l'Eglise et à la France les services les plus éclatants et qu'ils ont contre eux une bande d'ennemis haineux, comme si cela suffisait à rendre leurs erreurs anodines.

En vain le Pape a-t-il insisté qu'il voulait nous préserver de ces erreurs, on se refuse à le reconnaître.

Pie XI a demandé l'union sur le terrain *religieux :* « Il n'y a, a-t-il dit, aucun avantage à ce que Nos très chers fils de France soient plus longtemps divisés et sans concorde entre eux pour des motifs politiques : ni eux, ni l'Etat, ni l'Eglise n'ont rien à y gagner. Bien au contraire, tous bénéficieront énormément et de toutes façons de se trouver fermement unis sur le terrain *religieux* ». — « Ce qu'on veut, réplique-t-on,... nous le savons maintenant : décapiter l'Action Française et en même temps, engager les catholiques à

(1) Léon XIII, Lettre au Cardinaux français, 3 mai 1892.

s'unir sur le terrain *républicain*; c'est très clair. Il ne s'agit plus de morale ni de foi, il s'agit de politique... A tous (l'Action Française) ne peut donc que redire aujourd'hui : Courage !... Personne n'a le droit de lui demander de changer ni son but national, ni sa méthode légitime, ni ses chefs. Personne ne l'obtiendra » (1). Toujours le système de la question *déplacée*. Cela juge à la fois la défense de l'Action Française et la valeur de l'adhésion dont se targuent ses dirigeants catholiques « aux distinctions nécessaires contenues dans tous les documents pontificaux, en particulier dans la lettre de septembre dernier, où il était dit explicitement que le terrain moral était celui où les fidèles sont soumis aux directions de l'Eglise, le terrain politique celui où ils jouissent d'une *juste liberté*. »

Le Pape a demandé l'obéissance. — Mais qui songe à lui désobéir ? « Croyant très sincèrement que l'autorité supérieure n'avait qu'un but : nous préserver, nous et nos enfants, de dangers intellectuels et moraux, nous avions fait le nécessaire pour les prévenir... Nos offres ont été rebutées, on dit même refusées. » Ainsi on a fait *le nécessaire* (on en juge pertinemment) sur le domaine religieux, on a obéi. Si aujourd'hui, on refuse d'entendre la voix du Pape, ce n'est pas que l'on ait changé. Il ne s'agit pas de révolte, on est sur un

(1) « *Non possumus* » *A. F.* du 24 décembre 1926. — C'est nous qui soulignons.

terrain où l'on jouit d'une entière liberté. Exiger qu'on se sépare *effectivement* de maîtres qu'il juge dangereux *pour les âmes*, c'est de la part du Pape « changer la question du tout au tout », atteindre *un but politique* en faisant appel *au moyen religieux;* on sait, on assure, on proclame que Rome se rend ainsi coupable du plus détestable « politique d'abord », et qu'il ne s'agit plus maintenant pour elle que de supprimer un mouvement politique.

« Puisqu'il ne s'agit plus de corriger ni d'assainir au point de vue religieux un mouvement politique, de faire disparaître ce qu'il pouvait avoir de contraire aux dogmes et à la morale chrétienne, mais de le supprimer dans la mesure où on le peut, la question a changé.

« Elle a changé du tout au tout.

« Pour des motifs religieux, avec des intentions qu'il ne nous appartient pas de juger, le Saint Siège atteint un but politique, en faisant appel au moyen religieux.

« ...Sur le terrain politique, nous avons le dessein de conserver l'usage de notre liberté.

« Le devoir de l'obéissance cesse où commence le mal, qui s'appelle, pour nous catholiques, le péché...

« Nous prêter à la suppression de l'Action française causerait un tort grave au pays, risquerait de le livrer sans défense... De cela nous avons l'évidence.

« Si cela n'est pas certain, rien n'est certain.

« ...Le salut de la France serait « vraiment en danger » si l'Action française disparaissait...

« Dans la situation où se trouve la France, l'acte de tuer l'Action française est un acte non purement ni même principalement religieux : c'est un acte politique au premier

chef, acte qui porterait un grave préjudice à la France; il lui serait nuisible mortellement.

« Favoriser cet acte serait trahir. Nous ne trahirons pas.

« Il est atrocement douloureux pour des catholiques sincères de se trouver dans la situation où nous sommes, il est pénible pour des fils d'être obligés de résister aux injonctions d'un Père. Mais, pour lui obéir, nous ne pouvons pas commettre un péché comparable en gravité à un crime tel que le parricide. Le père qui demande à son fils de tuer, ou, ce qui revient au même, de laisser tuer sa mère peut être écouté avec respect (1) : il ne peut pas être obéi. En refusant, nous ne pouvons cesser d'être bons catholiques; en obéissant, nous cesserions d'être bons Français, en un temps où la France, acculée aux pires dangers, parce qu'elle est trahie par son gouvernement, a besoin du courage, de l'intelligence et de l'énergie de tous ses enfants...

« Si dur que soit le devoir qui en résulte pour nous, c'est le devoir. Nous le remplissons, le cœur meurtri, mais sans faiblesse, nous l'accomplirons jusqu'au bout. Nous ne trahirons pas notre patrie. *Non possumus.* »

Les auteurs de ce document prétendent encore être respectueux pour le Pape. Il est d'autant plus effrayant de constater que des catholiques peuvent ainsi, en croyant rester les fils de l'Eglise, outrager le Père commun de la façon la plus sanglante. Car on ne conçoit rien de pire que cette accusation dressée contre le Souverain Pontife, d'exiger des

(1) Voilà qui permet de comprendre la nature du *respect* de l'*A. F.* à l'égard du Pape. Sans doute est-ce le même « *respect* » qui, selon l'expression de Maurras dans son article du 17 avril 1927, remplace « les vivacités satiriques » du temps de Dante, — « passées de mode »; mais ici de quelles « vivacités » beaucoup plus que satiriques ne s'accompagne-t-il pas?

catholiques un crime comparable au parricide, de les acculer à la trahison. Pour se faire une idée des ravages causés par certaines habitudes intellectuelles, il ne suffirait pas de parler ici de respect affecté ou mensonger. Pour ces catholiques, estimer, au nom de ce qu'ils croient les évidences de leur raison, que le Pape, dès là qu'il les met en demeure de quitter l'école de Maurras, leur ordonne un crime contre la patrie, c'est vraiment et réellement juger du Pape avec respect. Il ne leur vient pas à l'esprit que les prétendues évidences de leur raison (ou plutôt de leur journal) sont peut-être de fausses évidences et doivent être soumises à révision, parce qu'elles contredisent certaines vérités plus hautes. Ils respectent le Pape comme le positivisme ou le rationalisme le plus audacieux — sincère d'ailleurs — peut le respecter. Il n'est pas de signe plus frappant de l'*esprit* auquel ils sont soumis.

Si l'on cherche comment on a pu aboutir à une telle démission du sens catholique, il apparaît que ce fléchissement est dû aux infiltrations naturalistes réprouvées dès le début par S. S. Pie XI. Il est impossible en effet, sans oublier le caractère divin de l'Eglise, d'accuser le Souverain Pontife de convier, dans l'exercice de son magistère doctrinal ordinaire, les catholiques à la trahison et au parricide. Même dans le domaine où il n'est pas infaillible, le Pape, agissant comme chef de l'Eglise, ne pourrait commander le *péché*

sans porter atteinte à l'infaillibilité de l'Eglise. Autre chose est la possibilité d'errer accidentellement en matière de doctrine ou de prescriptions disciplinaires — à la condition de laisser intact, sans atteinte d'aucune sorte, le dépôt de la foi et des mœurs, — et autre chose prescrire le *mal*, même *sub specie boni*, car un tel commandement ne peut se faire sans atteindre directement la morale. C'est pourquoi, pour des catholiques, porter contre le Pape l'accusation de les induire à un *crime*, fût-ce « pour des motifs religieux », et surtout s'il s'agit d'un acte pontifical ayant une valeur universelle, c'est méconnaître, plus ou moins consciemment, le caractère divin du magistère de l'Eglise, infaillible quant à la foi et aux mœurs. C'est oublier l'assistance *ordinaire* du Saint-Esprit dans la conduite de l'Eglise (1). C'est très exactement ramener le Pape, dans l'exercice de sa charge ordinaire de Pasteur, à notre commune mesure humaine : c'est tomber dans une erreur naturaliste.

14. *Le Décret du Saint-Office.* — S'il est vrai que la Providence ne permet le mal que pour en

(1) Cette assistance ordinaire du Saint-Esprit est l'objet de l'enseignement commun des théologiens. Citons seulement, à titre d'exemple, Schultes O. P., *Tractatus de Ecclesia*, Paris, Lethielleux, p. 619 : « *Assistentia Spiritus sancti Ecclesiae non tantum in quaestionibus definiendis promissa est, sed generaliter ad fidei depositum custodiendum, explicandum et applicandum.* »

tirer un bien, cette atroce accusation devait au moins servir — ainsi que le dira quelques jours plus tard (1) Pie XI, lorsqu'il publiera la condamnation de plusieurs ouvrages de Maurras et du journal, — à révéler les dispositions secrètes de bien des cœurs : *ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.*

« En effet, cette révélation des cœurs, déclare-t-il alors, s'est produite dans une bien large mesure... surtout dans les jours qui ont immédiatement précédé et suivi le Consistoire du 20 décembre passé. Il s'est révélé une absolue absence de toute juste idée de l'autorité du Pape et du Saint-Siège et sur sa compétence à juger de son extension et des matières qui lui appartiennent; une absence non moins absolue de tout esprit de soumission ou tout au moins de considération et de respect; une attitude prononcée d'opposition et de révolte; un oubli ou plutôt un vrai mépris de la vérité, allant jusqu'à l'insinuation et à la divulgation d'inventions aussi calomnieuses que fausses et absurdes » (2)

(1) 5 janvier 1927.

(2) Plus tard le Souverain Pontife avait de nouveau à élever sur ce sujet les plaintes les plus graves : « Et c'est ainsi que tous ces pauvres fils se sont laissé entraîner à la suite de vraies fables, fables de documents faussés, brûlés, fables de complots antipatriotiques, antifrançais, fables d'un certain rêve de reconstitution du Saint-Empire Romain. Face à telles qu'en face de leur absurdité il faut vraiment répéter ce que le bon saint Philippe de Néri disait quand il priait Dieu de lui tenir sa sainte main sur la tête. » (S. S. Pie XI, *Discours aux direc-*

Ces paroles accompagnaient le texte du décret du S. Office mettant à l'Index plusieurs œuvres de Charles Maurras et le journal l'*Action Française*.

Le même document apportait également certaines précisions sur l'attitude du vénéré Pape Pie X. On sait qu'en janvier 1914 l'action personnelle de Pie X avait suspendu la condamnation qui allait atteindre Maurras; ce fait que Maurras tenait avec raison pour le plus grand honneur de sa vie, était regardé par les catholiques d'Action Française, comme une sorte de garantie, — sinon d'orthodoxie, du moins d'innocuité, — donnée par Pie X à la doctrine de Maurras. Or le décret du Saint-Office qui promulguait, d'ordre de Pie XI, la condamnation de plusieurs œuvres de Maurras, portait, selon la volonté du Pape d'alors, la date du 29 janvier 1914. Si Pie X, pour des raisons d'opportunité, avait refusé de promulguer cette condamnation (1), il avait voulu néanmoins

teurs et élèves du Séminaire français, 25 mars 1927.) «...Ils disent encore que par esprit de parti Nous travaillons à la restauration d'un Empire, ou bien qu'entraîné par Notre affection pour telle ou telle nation Nous dépassons les limites de Notre autorité, et que Nous commandons des choses contraires au patriotisme. De pareilles allégations souverainement injurieuses pour Nous ne sont pas seulement contraires à Nos déclarations répétées et formelles et à la plus évidente vérité; elles touchent à la démence...» (S. S. Pie XI, *Alloc. consistoriale* du 20 juin 1927.)

(1) Celle-ci portait en janvier 1914 sur les ouvrages de Maurras qui sont maintenant à l'Index et sur la revue bi-mensuelle l'*Action Française* qui n'existe plus. La mise à l'index du journal quotidien l'*Action Française* est l'œuvre de Pie XI

que, si un jour elle était publiée, elle fût publiée en son nom. Ainsi il avait donné à l'Action Française le temps de reconnaître, si elle voulait, la vérité intégrale; mais il avait accompli son devoir de vigilance apostolique, laissant à ses successeurs le soin de faire usage de la condamnation, si cela devenait et quand cela deviendrait nécessaire.

« Le décret, déclare S. S. Pie XI, a une importance assez grande, ne serait-ce que parce qu'il détruit d'un seul coup la légende qu'on a tissée, en bonne foi, comme Nous aimons à le croire, autour de notre vénéré prédécesseur Pie X de sainte mémoire... Sans doute il nous était très pénible de voir opposer (comme on l'a si souvent fait plus ou moins ouvertement) le nom et la prétendue conduite de notre vénéré prédécesseur, à Notre nom et à Notre conduite, vis-à-vis de l'Action française; Nous avions le profond sentiment — dites le pressentiment — qu'une telle opposition ne répondait pas au vrai; pour ne pas dire autre chose, Pie X était trop anti-moderniste pour ne pas condamner cette particulière espèce de modernisme politique, doctrinaire et pratique, auquel Nous avons affaire; mais les documents positifs nous manquaient, ils nous ont manqué jusqu'à la toute dernière heure, et ce n'est qu'après des recherches réitérées... qu'on les a finalement retrouvés. » Et après avoir dit dans quelles circonstances ces documents avaient été égarés, le Souverain Pontife concluait : « Nous nous demandons pourquoi la divine Providence a permis tout ce retard dans la recherche et la découverte de documents si importants et si décisifs; et Nous aimons à y voir non seulement une permission mais une disposition providentielle dans le... but... de Nous engager à étudier toute la grave question personnellement et pour notre compte...»

Vainement Maurras, malgré un apparent acquiescement au jugement du Pape condamnant certaines de ses œuvres, essaiera, dès la nouvelle de la condamnation, de contester l'authenticité du décret de l'Index de 1914 (1). Vainement, malgré

(1) En acceptant, jusque dans les détails, l'authenticité des documents privés rapportant les conversations de Pie X, concernant les travaux de la congrégation de l'Index au sujet des œuvres de Maurras, on ne trouve aucune contradiction sérieuse entre ces conversations et la condamnation du 29 janvier 1914. La conversation où Pie X dit à un religieux que rien ne serait fait contre Maurras, a eu lieu le 15 janvier pendant que la Congrégation était réunie, donc avant que le Pape ait été mis au courant de ces délibérations. Le soir de ce même jour, *après* que rapport lui eût été fait de la délibération des cardinaux, le Pape a pu juger les erreurs de Maurras plus graves et plus périlleuses qu'il n'avait pensé tout d'abord. Mais il est même inutile de recourir, pour expliquer cette double série de documents, à un changement dans les idées du Pape. Qu'il ait voulu que les ouvrages de Maurras soient condamnés sans vouloir toutefois promulguer la condamnation, s'explique très naturellement. Les jugeant, sur le rapport de la congrégation, *condamnables*, il ratifiait le verdict de celle-ci. Jugeant *inopportun* de publier alors la condamnation, on s'explique ces paroles qui lui ont été attribuées : « Moi vivant, jamais l'Action Française ne sera condamnée ».

Que telle ait été la pensée du Souverain Pontife, Maurras lui-même le reconnaît implicitement lorsqu'il écrit (*A. F.* du 1er février 1927) : « *Damnabilis, non damnandus*, dit plus tard au Cardinal de Cabrières le Pape Pie X en parlant de l'auteur d'*Anthinéa* : il est condamnable, il ne doit pas être condamné.» Il est de toute évidence que ces derniers mots signifient seulement que le Pape n'a pas jugé *opportun* de frapper alors l'Action Française, autrement ils resteraient inexplicables.

Quant à la fameuse parole de Pie X, si souvent reproduite : « *E un bel defensor della fede* », (qui appliquée à un incroyant ne peut signifier que « défenseur de l'Eglise ») il n'est besoin ni d'en contester l'authenticité, ni de lui donner un sens ironique. Le Pape a pu dire, en toute vérité, reconnaissant les services rendus à l'Eglise par Maurras, comme défenseur des

l'affirmation répétée, une fois de plus, par le Pape, qu'il n'a parlé qu'après s'être éclairé directement aux sources, conclura-t-il que « la preuve est faite », que « c'est d'un agent pangermaniste belge (1) que tout a découlé », que « sa brochure... a trompé le métropolitain de Bordeaux », que « l'erreur de Bordeaux a trompé la métropole ro-

principes d'autorité et d'ordre (puisque aussi bien, d'après un autre témoin dont l'*A. F.* cite le témoignage, ce serait pour ces dernières raisons que Pie X aurait dit que jamais, de son vivant, l'*A. F.* ne serait condamnée) : c'est un beau défenseur (du dehors) de l'Eglise. Cela ne comportait aucun jugement sur le fond de la question. Maurras, au contraire dénie l'authenticité du décret *officiel* de l'Index de 1914, sous prétexte que « Mgr Esser, rentré à la Congrégation » après l'audience papale, « y a raconté ce qu'il a voulu. Il a dit ce que lui dictait sa passion allemande, sa passion de nationaliste anti-français ». (*A. F.* du 9 janvier 1927 — *Livre jaune* p. 212). Cette affirmation, toute gratuite, est démentie par ce fait avéré que « le secrétaire (de la Congrégation de l'Index) est obligé de relater l'audience du Pape au Cardinal Préfet qui a, à son tour, l'audience du Saint-Père : c'est pourquoi il ne peut arriver que la pensée du Saint Père soit falsifiée, et en tout cas, que la falsification reste ignorée... Il faut remarquer aussi une circonstance : c'est-à-dire que le Cardinal relateur de la Cause était le Cardinal Van Rossum, qui vit encore ». (Mgr Sagot du Vauroux, *Pie XI et l'Action Française*, p. 127.)

(1) Allusion à M. Passelecq, et à l'utilisation que S. E. le Cardinal Andrieu a faite, dans sa lettre du 25 août 1926, de la brochure de celui-ci. On notera qu'au rapport d'un témoin non suspect (M. l'abbé Jacques Leclercq, *La Cité chrétienne*, 20 janvier 1927) « pour qui connaît les hommes et les choses de Belgique, cette affirmation [que M. Passelecq est un émissaire de l'Allemagne] mérite plus d'un point d'exclamation; mettons-en trois ou quatre!!! On sait suffisamment chez nous que M. Passelecq est un parfait honnête homme, d'un désintéressement au-dessus de tout soupçon, et d'une indépendance ombrageuse ». Cf. *Documentation catholique* du 5 mars 1927, col. 623-624; *ibid.*, 15 janvier 1927, col. 153-154.

maine, et » que « la cabale boche proboche, et philoboche a tout aggravé et envenimé » (1). Non seulement il est souverainement injurieux pour le Pape, mais il est souverainement contraire aux méthodes de la saine raison d'assurer (et sur quel ton d'évidence !) qu'un document est un faux, une pièce mensongère, au nom de conversations privées (2) qui peuvent d'ailleurs rester vraies sans qu'il soit faux, et alors que celui qui l'a eu entre les mains, qui l'a examiné, qui en affirme l'authenticité, est précisément un Pape que « les habitudes d'une vie passée en grande partie au milieu des livres et des documents » (3) ont rendu spécialement compétent en pareille matière, et qui pousse jusqu'au scrupule le souci de l'exactitude et des plus minutieuses vérifications.

(1) *A. F.*, du 9 janvier 1927 (*L'Action Française et le Vatican*, p. 147).

(2) On trouvait récemment dans l'*Action Française* un autre exemple des mêmes étonnants procédés logiques. Le Pape, dans des documents authentiques, publics, officiels, a déclaré que l'*A. F.* n'était pas condamnée parce que monarchiste. Qu'importe! « Le Pape, répond l'*Action Française*, a déclaré à un évêque français qui l'a répété qu'il ne voulait plus voir de royalistes en France » (*Sous la terreur*, 8 novembre 1927). Voilà donc que ce qui fait foi, — contre les affirmations publiques du chef de l'Eglise, ainsi « respectueusement » mis en contradiction avec lui-même, — ce sont des propos privés qui ont pu être mal entendus, mal compris, mal rapportés.

(3) Lettre à S. E. le Cardinal Andrieu, 5 janvier 1927.

III

LA RESISTANCE

16. *Les premiers épisodes de la résistance.* — Il nous est pénible d'avoir à évoquer ici bien des choses qu'on ne peut pas ne pas réprouver. Nous le faisons avec douleur, non certes pour essayer d'accabler des adversaires, mais pour nous efforcer d'éclairer des frères auxquels nous n'avons pas retiré notre affection. Si certaines critiques doivent être sévères, elles tombent moins sur eux que sur les conseillers qui les guident et un journal qui semble prendre à tâche de mieux justifier chaque jour l'interdiction dont il est l'objet. Pendant les mois qui suivirent immédiatement la condamnation, il devint une sorte d'arsenal contre le Saint-Siège, prenant occasion de tout événement pour enflammer l'esprit de ses lecteurs contre la mesure qui l'avait frappé.

Dès le 3 janvier 1927 l'Action Française et plusieurs autres journaux manifestaient à l'occasion du discours du Nonce, Doyen du corps diplomatique, au Président de la République, l'émotion la plus vive et la plus disproportionnée.

Acte politique, disait-on, ce discours est l'approbation d'une politique anti-française (politique de Thoiry et de Locarno) qui « conduit à la guerre tout droit ». Nul ne dut être plus étonné que

Mgr Maglione du sens donné à ses paroles. Le Nonce de « Celui qui n'a jamais cessé d'appeler, avec la tendresse d'un père et au nom du prince de la paix, le désarmement des esprits », pour avoir exprimé la sympathie et la satisfaction avec laquelle le corps diplomatique suit « les efforts accomplis par la France pour la pacification des peuples », se voit accusé de favoriser une politique pro-allemande, désastreuse pour notre pays. Comment des hommes, qui font si grand grief au Pape de vouloir, à ce qu'ils prétendent, nous commander sur le terrain purement politique, ne discernent-ils pas qu'un Nonce du Pape, s'il doit se réjouir de tout ce qui tend à désarmer les esprits, n'a pas, sous peine de tomber dans la confusion du domaine politique avec le domaine religieux, à juger *à notre point de vue national* des actes de notre gouvernement. Louanges ou blâmes ne lui sont permis *que du seul point de vue catholique* qu'il représente. A Thoiry et à Locarno le ministre de la France a affirmé travailler pour la paix : le représentant du Pape n'a qu'à s'en réjouir. Il nous laisse — et il le doit — à nous, Français, le soin d'apprécier si les moyens employés par nos représentants méritent, *du point de vue politique français*, l'approbation ou l'improbation.

Ce qui est remarquable en ces sortes de conjonctures, c'est l'espèce de certitude passionnée que le moindre indice impose alors, même à de bons

esprits, comme une donnée indiscutable. Le discours de l'Elysée servira ainsi à établir la germanophilie de la politique vaticane. On découvrira un lien entre ce discours et le mouvement autonomiste alsacien. On imaginera que « les germanophiles romains » veulent ravir son siège à l'évêque de Strasbourg pour le donner à un personnage « dont le nom est sur toutes les lèvres » et dont la « docilité exemplaire » favoriserait les autonomistes (1).

A ces inventions étonnantes Mgr Ruch opposera le plus formel démenti ; il prouvera jusqu'à l'évidence (2) que le Saint-Siège ne désire pas son départ, et que tout ce qu'on l'a accusé d'avoir tenté contre lui est fantaisie pure (3).

(1) Léon Daudet (*A. F.* du 6 janvier 1927) : « *Saint Aristide, l'Allemagne et le nonce* ».

(2) Mgr Ruch n'aura qu'à rappeler qu'à diverses reprises et encore récemment, il a sollicité du Saint-Père l'autorisation de résilier sa charge épiscopale pour se retirer, comme religieux, dans un monastère. Jamais le Souverain Pontife ne crut bon de faire droit à sa requête.

(3) Voir à ce sujet dans la *Doc. Cath.* (5 mars 1927) col. 593, la lettre de Mgr Ruch au gérant de l'*A. F.* en date du 7 mars 1927, et publiée *partiellement* dans ce journal le 11 janvier 1927. La *Croix* portant la même date la publiait intégralement.

(Notons ici que l'*Action Française* propage avec insistance une autre légende scandaleuse, à propos de la *Correspondance Catholique franco-allemande* de M. l'abbé Demulier. Elle profite de l'attitude politique tout ce qu'il y a de plus regrettable de cet ecclésiastique pour accuser les autorités religieuses de donner leur protection à des complots anti-français. Fable immense construite sur un fait accidentel. Si, par surprise, M. l'abbé Demulier a pu obtenir un encouragement de la part des autorités religieuses, il a été désavoué par elles, et les arti

Que dire encore de l'interprétation suggérée à propos de la date à laquelle parvint en France la lettre du Souverain Pontife portant promulgation du décret du Saint-Office (9 janvier). « On imaginait difficilement qu'elle pût éclater en pleine discussion du discours du Nonce et de la politique de Locarno. Mais ne savait-on pas que sur de tels sujets, nul ne nous fermerait la bouche ? » (1) Des insinuations de ce genre sont franchement odieuses. Car un mot suffit pour établir l'inanité de tels dires : le décret du Saint-Office est du 29 décembre, antérieur par conséquent à l'allocution du Nonce. Le fait que le Pape ait voulu l'adresser lui-même à l'Archevêque de Bordeaux, avant de le rendre public, explique le retard de quelques jours apporté à son apparition.

Le 9 mars 1927, l'épiscopat français envoyait au Souverain Pontife une adresse de « pleine adhésion aux enseignements et aux décisions contenus dans son allocution consistoriale du 20 décembre dernier, et dans le décret du Saint-Office concernant l'Action Française », et la faisait suivre d'une « déclaration collective et solennelle » destinée à « faire écho à la voix du Souverain Pontife, défendre sa pensée contre des interprétations calomnieuses, rétablir la vérité outragée et témoigner enfin, par une solennelle attestation,

cles qu'on peut à bon droit reprocher à sa publication relèvent plus de la bizarrerie d'esprit que du complot).

(1) L'*Action Française et le Vatican*, p. 141.

que l'épiscopat français reste fidèle à sa mission patriotique, même et surtout quand il lutte avec le Pape pour la sauvegarde des principes qui sont à la base de la civilisation chrétienne. »

17. *Réponse de la Sacrée Pénitencerie.* — Non seulement tous les événements seront exploités pour entretenir les passions, mais un journal qui se donne pour purement politique n'hésitera pas à proposer à ses lecteurs des consultations théologiques (1). On avait déclaré que le Pape commandait un péché. On traite maintenant l'obéissance demandée par lui d' « hypocrisie servile ». « Du côté où (les âmes) implorent habituellement la lumière, leur viennent les ténèbres d'une injustice incompréhensible. Nulle soumission intérieure n'est réalisable. Il ne reste d'ouvert que le parti de l'hypocrisie servile. C'est celui où les hommes de l'Action Française ne peuvent pas entrer » (2).

Ces lignes sont écrites à l'occasion de la réponse de la *Sacrée Pénitencerie apostolique* à des questions concernant la conduite à tenir au for interne et au for externe vis-à-vis des insoumis, prêtres, séminaristes ou laïcs. S'appropriant une parole très vraie du Cardinal Mercier, « la religion du Christ fait du patriotisme une loi; nul ne saurait être bon chrétien, s'il n'est parfait patriote »,

(1) Voir l'*Action Française* du 11 janvier 1927. Depuis le mois de septembre les articles intitulés « Sous la terreur » ont recommencé à empiéter largement sur ce terrain.

(2) *A. F.* 29 mars 1927.

l'*Action Française* ajoute très faussement : « Le document signé du Cardinal Fruhwirth interdit à des Français l'exercice de ce devoir ! En d'autres termes, une loi positive nous prescrit de désobéir à la loi naturelle. » La consonance germanique du nom du Cardinal grand pénitencier ne servira-t-elle pas d'argument démonstratif ? En attendant on réédite les raisons, cent fois et effrontément répétées, qui empêchent d'obéir : « Le pouvoir spirituel n'a... pas dissimulé, depuis six mois, sur quels motifs son jugement se fonde. Motifs connus de tous et dont personne ne peut discuter la fausseté et l'injustice. Car il est clair que le blanc est blanc, que le noir est noir, il est clair que la vérité et l'honneur n'ont cessé de souffrir de tous les épisodes de cette affaire... »

18. *Les vrais motifs de l'obéissance.* — Ce qui est clair ici, comme il est clair que le blanc est blanc et que le noir est noir, c'est qu'on déplace entièrement la question et qu'on refuse de voir les vrais motifs de la condamnation.

Pour que l'obéissance fût la négation que le blanc est blanc, il faudrait :

1° Que les motifs de la sentence fussent, comme on l'affirme, évidemment inexistants ;

2° Que la raison d'obéir fût, de soi, l'adhésion spéculative à la vérité des motifs proposés.

Or ni l'une ni l'autre de ces conditions ne se vérifie présentement.

Qu'il ait pu y avoir des inexactitudes dans tel ou tel écrit publié *autour* de la condamnation de l'Action Française (1), personne ne le conteste. Il se peut également que des commentateurs trop pressés aient attribué à quelques formules — équivoques par elles-mêmes — un sens évidemment, parfois grossièrement condamnable, qui n'était pas celui de Maurras. Contre ces erreurs d'interprétation les réclamations de Maurras étaient justes : elles n'avaient rien à faire à la condamnation elle-même, ni aux périls moins grossiers mais très réels, et trop graves, que le Pape avait en vue. Où a-t-on vu que la plus juste décision prise parmi les hommes, dès là qu'elle intéresse les passions, et simplement la naturelle imprécision de jugement d'un grand nombre, ne soit pas enveloppée d'une brume plus ou moins épaisse d'inexactitudes accidentelles ? Tout cela est extérieur au jugement du Souverain Pontife. Aussi bien n'a-t-il jamais été demandé aux dirigeants catholiques de l'Action Française — comme ils l'avaient cru au moment du cri d'alarme du Cardinal Andrieu — de se reconnaître tous coupables, en corps, des erreurs de Maurras en matière religieuse; de dire qu'ils étaient « athées ou agnosti-

(1) Nous disons à dessein *autour de* la condamnation, car autre chose est de trouver des inexactitudes dans les documents pontificaux, et autre chose d'en découvrir dans des écrits publiés à propos du même sujet.

ques », qu'ils repoussaient « tous les dogmes que l'Eglise enseigne » ; ou qu'ils prétendaient que « la société est affranchie, comme les individus, de toutes les prescriptions de la loi morale » (1) : il leur était demandé de reconnaître dans l'influence des idées de Maurras certains dangers prochains de déviation doctrinale et pratique. Quoi qu'il en

(1) En raison même de leur caractère absolu, de telles expressions ne pouvaient se rapporter qu'aux motifs d'angoisse du Cardinal Andrieu en face de l'agnosticisme paganisant de Maurras, et nullement, c'est trop clair, aux convictions des dirigeants catholiques d'Action Française. S. E. le Cardinal Andrieu a reconnu que la phrase « Défense à Dieu d'entrer dans nos observatoires » n'est pas de Maurras. Ce dernier n'a jamais eu non plus l'intention de rétablir l'esclavage. Il reste qu'à certains jours il n'a pas su mieux figurer sa pensée qu'en exprimant un regret de la suppression de l'esclavage antique; il reste surtout qu'une erreur matérielle, si regrettable qu'elle puisse être, — comme la fausse attribution de la phrase : « Défense à Dieu » — ne vicie pas nécessairement le sens attribué à une doctrine. Les reproches que l'Action Française adresse à la lettre de l'archevêque de Bordeaux ne doivent pas faire oublier la réalité du mal qu'elle dénonçait, ni le bien-fondé des appréhensions dont elle témoignait. Quant à la plainte adressée le 16 avril 1927 par les dirigeants catholiques d'Action Française à Sa Sainteté contre S. E. le Cardinal Andrieu, elle était irrecevable du seul fait qu'elle se produisait en plein état d'insoumission aux décrets du Saint-Siège. D'une façon générale on remarquera que dans cette affaire il ne s'agit nullement d'un procès, d'un acte judiciaire, où le Pape serait appelé à se prononcer entre deux parties en contestation. C'est pourquoi l'Action Française n'a pas lieu de se plaindre qu'on l'ait frappée sans l'avoir entendue. Elle a été frappée par le juge suprême de la foi et de la morale, atteinte par des décrets disciplinaires destinés à protéger l'intégrité de la doctrine et le bien spirituel des fidèles. Le Pape n'avait pas à l'entendre contradictoirement avec ses « accusateurs ». Il avait à s'informer, à examiner la question, ce qu'il a fait lui-même, amplement et minutieusement.

soit, *on n'a relevé dans les documents pontificaux eux-mêmes aucune erreur ni inexactitude* (1).

D'autre part s'imaginer, parce que tel jugement du Pape est en matière faillible, qu'on a le droit de s'en ériger juge, revient à oublier pratiquement la souveraine primauté de l'autorité pontificale : *non ab homine poterit judicari,* dit Boniface VIII (2). On ne la méconnaîtrait pas moins, en prétendant qu'avant de lui obéir, il faut avoir reconnu spéculativement le bien-fondé des motifs de l'ordre reçu, sous prétexte qu'il ne convient pas d'obéir sans raison. La raison, le motif formel de l'obéissance au Pape, c'est la mission divine elle-même du chef de l'Eglise : c'est pourquoi cette obéissance n'est pas une adhésion ordinaire, fondée sur des raisons humaines, mais une adhésion *religieuse* (*assensus religiosus*). Une obéissance au Pape qui ne s'élèverait pas à cette hauteur serait déficiente.

Enfin l'obéissance à un décret disciplinaire ne suppose pas nécessairement l'adhésion du jugement spéculatif aux motifs de ce décret. Il suffit, pour qu'elle soit fondée en raison, de la vérité *pratique,* qui se conforme non aux choses, mais

(1) S'en fût-il trouvé, d'ailleurs, dans les considérants de ces documents, la sentence n'en eût pas été, pour autant, nécessairement viciée. De même que l'infaillibilité d'une définition dogmatique n'est pas atteinte, du fait que dans les considérants quelque erreur peut se glisser, de même, dans l'exercice du magistère ordinaire du Pape, une inexactitude accidentelle ne fausserait pas nécessairement le jugement porté.

(2) Denzinger, n° 469.

à *la rectitude de la volonté*. Aussi quand même on croirait savoir que le Pape a été mal informé, il faudrait obéir. On pourrait essayer de l'amener à modifier ses décisions; mais s'il les maintenait après nouvel examen, l'obligation d'obéir ne cesserait pas. Le seul et dernier recours permis serait dans ce cas la prière (1).

Que des incroyants soient incapables de comprendre cette notion de l'obéissance chrétienne ou surnaturelle, on ne saurait s'en étonner, mais que des croyants mesurent en cette matière leur pensée

(1) « Ceux qui croiraient avoir des raisons péremptoires pour *juger spéculativement* qu'un mouvement politique, dont l'organe, tel qu'il est dirigé et rédigé actuellement, est condamné, est bon en soi, ne sont pas pour cela dispensés d'obéir. Ils doivent conformer leur jugement pratique et leur volonté à l'ordre donné tel qu'il est formulé. Il ne leur est pas interdit de présenter à l'autorité compétente les faits et les raisons, qu'ils estiment avoir échappé à sa connaissance; mais ils doivent le faire avec respect, en s'abstenant de toute manifestation publique de nature à amoindrir le prestige de l'autorité et à produire un scandale. Ils doivent prier Dieu, en acceptant surnaturellement leurs souffrances; cette acceptation purifiera ce qu'il y avait de bon dans leur intention et leurs travaux, tandis que leur désobéissance pourrait le compromettre pour toujours.

« Si les faits et les raisons invoqués ne paraissent pas suffisants à l'autorité suprême pour leur accorder ce qu'ils désirent, alors ils doivent se dire que Dieu veille sur son Eglise et qu'il convient, par suite, en esprit de foi, de conformer leur jugement non seulement pratique mais spéculatif à tout ce que le Saint-Esprit a en vue dans l'ordre pontifical donné. Qu'ils pensent que vingt motifs d'intérêt général peuvent leur échapper, du point de vue restreint où ils se placent d'habitude, et qu'une sagesse infiniment supérieure à la leur dirige, avec force et suavité, tous les événements heureux ou pénibles, en les faisant concourir à la gloire de Dieu et à celle de ses élus.» R. P. Garrigou-Lagrange O. P. dans la *Vie Spirituelle, Mars* 1927.

et leur conduite à la même règle que les premiers, c'est une ample justification des appréhensions du Père commun.

19. *La « Fidélité Française »*. — Selon la parole du Christ, c'est à l'amour qu'on reconnaîtra ses disciples. Tandis que certains catholiques d'Action Française, désabusés, se séparaient de leurs anciens amis (1), — plusieurs publiquement en raison de leurs attaches ou de leur situation, pour que leur soumission servît d'exemple, d'autres sans que la presse ait eu à en connaître, — on avait la douleur de voir s'ouvrir dans le journal une nouvelle rubrique (2). Les listes de « *la fidélité française* » allaient maintenir en haleine, dans la résistance, les lecteurs de l'*Action Française*. Plusieurs mois durant, on vit défiler des adresses émanées des diverses sections et groupements d'Action Française. Elles assuraient, à l'envi, de leur soumission au Pape en ce qui touche à la foi et à la morale, mais revendiquaient hautement, en matière politique, la liberté et le droit d'être fidèles aux dirigeants de ce mouvement. On répétait ainsi docilement l'enseignement des chefs : le Saint-Siège s'étant prononcé sur une matière qui n'était pas de son domaine, on devait, pour le salut de la France, se soustraire à ses ordres.

(1) « Ils sont, nous disent les évêques de France, bien placés pour en juger, — plus nombreux qu'on ne le laisse soupçonner. » (Lettre collective du 9 mars 1927).

(2) 14 janvier 1927.

La lecture de ces adresses, au tour si divers, les unes brutales (1), les autres non moins offensantes sous le voile du respect dont elles aiment à se parer (2), quelques-unes empreintes d'ironie (3), ne pouvait qu'être pernicieuse pour les âmes hésitantes. Quoi de plus navrant que de songer à ces « milliers d'âmes (qui) souffrent, âmes d'enfants de quinze ans et de collégiens, à qui on apprend l'art de se révolter légitime et sacré; âmes de jeunes filles, qui s'exercent à insulter le Pape en lui faisant une révérence; âmes de candides lecteurs qui se croient mis en demeure de choisir entre trahir leur drapeau ou renoncer à leur foi; âmes de chrétiens hier encore exemplaires, et qui, aujourd'hui, s'habituent à commettre leur faute grave quotidienne; âmes pieuses de la veille qui, pour rester fidèles à la feuille condamnée se privent des secours de l'absolution et des joies du banquet eucharistique » (4).

20. *Un nouvel anticléricalisme.* — Ces incessantes excitations ont mérité à l'*Action Française* d'être désignée par l'évêque de Strasbourg comme la « feuille la plus anticléricale de France » (5). Depuis des mois, en effet, « l'Eglise voit

(1) Cf. p. ex. *A. F.*, 15 janvier 1927. Lettre des étudiants d'A. F. de Bordeaux.

(2) Cf. p. ex. *A. F.* 14; 16, 18 janvier 1927, etc.

(3) Cf. p. ex. *A. F.*, 24 janvier 1927; *A. F.*, 15 janvier, lettre de la section de la Rochelle.

(4) Mgr Ruch, *Discours de Colmar*, 20 février 1927.

(5) Mgr Ruch, *ibid.*

chaque matin expirer à ses pieds des flots de récriminations, de calomnies et de menaces... A tout instant, les chefs religieux se demandent si le spectre hideux du gallicanisme (1) ne sort pas de la tombe, et si le danger du schisme ne commence pas à poindre... Tous les jours l'Église aperçoit les adversaires les plus acharnés de ses droits et de ses libertés qui ricanent comme des fous, sûrs que demain, contre les fidèles divisés, ils pourront se permettre les pires attentats » (2).

Hélas, l'effet le plus certain et le plus clair de cette désobéissance sera précisément le contraire de ce qu'auront voulu ses auteurs. Pour avoir recherché, en dehors des voies victorieuses de la soumission, le salut de son pays, l'Action Française aura elle-même travaillé contre la France. « En opposant l'une à l'autre (l'Église et la France) on les affilige, on les déchire et on les expose aux plus graves dangers. Dresser la patrie contre la religion, les catholiques contre leurs chefs spirituels, de bons citoyens contre de bons citoyens, tous les membres de l'Action Française

(1) Ch. Maurras ne veut pas admettre qu'on puisse prononcer ce mot. «Il n'y a rien de plus impropre, dira-t-il. Le gallicanisme représente une intrusion du temporel dans le spirituel. Il n'a rien de commun avec la juste défense du temporel». (*A. F.* du 12 janvier 1927.) L'appellation, de l'aveu même de l'auteur de ces lignes, reste juste dans la mesure où la « défense du temporel » couvre un refus des droits du spirituel. Aussi bien est-ce précisément cette soi-disant « Défense du temporel » que, dans la pratique, le gallicanisme invoquait.

(2) Mgr Ruch, *Discours de Colmar.*

ne le verront-ils pas bientôt, c'est affaiblir ce qu'ils déclarent leur être plus cher que tout au monde » (1).

On pouvait lire, dans l'*Action Française* du 4 octobre 1927, ces lignes tirées d'un journal ami, et complaisamment reproduites : « Alors que les adversaires du catholicisme et les ennemis de la patrie ne feront qu'un bloc électoral, faudra-t-il que les catholiques de France se présentent au combat en ordre dispersé ?... Soldats du Dieu vivant, soldats du Christ et de son Eglise, vraiment voulez-vous la victoire ? Si oui prenez donc les dispositions nécessaires et faites l'union et des cœurs et des esprits. Sachez que toute semence de division est un crime contre la patrie; qu'il faut être ennemi de la France quand on la divise.

« *Sint unum*, a dit le Maître : suivons-le et nous vaincrons, mais sans union, encore une fois, c'est la défaite définitive ».

Quel est donc l'obstacle à l'union ? — Rome. Le souverain Juge de la foi et des mœurs qui commande et à qui l'on n'obéit pas, voilà le responsable de la division (2). La parole sacrée de Jésus

(1) Mgr Ruch, *Discours de Colmar*.

(2) La page continue en effet pour rejeter sur Rome la responsabilité de la division : « Et pourquoi nous désunir? Pourquoi faire la joie de l'adversaire? Pourquoi préparer la ruine de la France? Sommes-nous au temps des Albigeois? Les dogmes et la morale évangélique sont-ils attaqués et en

est invoquée à présent comme un appel à l'union en faveur de la désobéissance. Qu'on nous permette de le dire, la mort dans l'âme, à des frères dans le Christ qui nous sont chers, n'est-ce pas là chose sacrilège ?

21. « *Sous la terreur* ». — Les lignes que nous venons de citer sont extraites d'une rubrique quotidienne qui, depuis quelques mois, est le digne pendant de « *la Fidélité Française* ». Son titre « *Sous la terreur...* » est significatif. Echos de partout, articles de journaux, nouvelles tendancieuses, dissertations théologico-politiques, tout s'y mêle, avec le dessein d'établir le caractère politique et pro-allemand de la condamnation de l'Action Française. Le ton en devient chaque jour plus âpre et plus agressif. Une étude spéciale devrait être consacrée aux procédés de polémique de l'Action Française, à l'art avec lequel elle exploite toutes choses, le vrai et le faux, pour un objet non de vérité mais de combat, au *ton* qu'elle emploie systématiquement pour en imposer à ses lecteurs, et à l'espèce d'envoûtement qu'elle exerce sur eux. La rubrique « Sous la terreur » est une véritable école de rébellion contre le Saint-Siège. Contentons-nous d'une citation :

danger? Les ligueurs d'A. F., puisqu'il faut les appeler par leur nom, ont-ils prêché l'hérésie de Luther ou de Calvin? Ont-ils nié une seule vérité de la foi catholique? Erré sur quelque point doctrinal? »

« Après le Cardinal Billot, après le Père Le Floch, à qui le tour? Ce sera le tour de l'épiscopat français. Ce sera, à n'en pas douter, le tour de ceux des évêques de France qui ne se soucient pas de livrer leurs diocèses aux « factums de propagande allemande » honorés de l'encouragement du Saint-Siège, comme *la Correspondance catholique Franco-allemande* de M. l'abbé Demulier. Les prélats qui ne sont pas les amis de MM. Caillaux et Briand, et qui refusent de collaborer à cette politique de conquête allemande, seront priés de venir à Rome et là sollicités ou peut-être sommés de donner leur démission. Le feront-ils?

« A condition qu'ils se démettent, mais à cette condition seulement, les éléments les moins estimés de l'Eglise de France et de l'Eglise universelle auront le champ libre : une politique intérieure et extérieure dont la France fera les frais pourra être imposée aux Français par les armes spirituelles.

« Mais *cette poursuite de fins purement temporelles par les moyens spirituels n'a-t-elle pas été qualifiée de simonie à tous les âges de la chrétienté?* Cette grave question s'impose. » (1)

Que l'Action Française consulte sur cette grave question. Ses théologiens pourraient lui dire que la simonie est tout l'opposé de ce qu'elle s'imagine. Elle est la recherche de fins spirituelles par des moyens temporels, et non, comme elle le croit, la prévarication, non moins abominable, dont elle accuse la Cour romaine. Il est dangereux de s'ériger en théologien quand on ne l'est pas, et même peut-être (car il n'est pas sûr que ces articles anonymes soient écrits par un catholique), quand on n'a pas la foi. Nous avouerons cepen-

(1) *A. F.* du 30 septembre 1927. C'est nous qui soulignons.

dant qu'il était impossible à l'Action Française de ne pas jouer, quelque jour, ce rôle; sa position l'y entraînait invinciblement. En prétendant, pour justifier sa désobéissance, que le but poursuivi par Rome dans l'affaire de sa condamnation était politique, elle était obligée du même coup de juger des choses qui, de son propre aveu — « moyens spirituels » — échappent à son domaine à elle, formation politique. La voilà, dès lors, prise à ses propres filets, et méritant la première le reproche dont elle accable les autres.

22. *Le Livre jaune.* — Vers la fin de juillet elle avait publié son *Livre jaune* (1).

Le volume se propose, nous dit-on, de rétablir les faits déformés par les passions déchaînées qui en ont altéré la vérité. « Les feuilles quotidiennes s'envolent, les réponses décisives sont oubliées : les erreurs volontaires ou involontaires subsistent. Par ailleurs des scrupules que nous respectons peuvent empêcher des catholiques sympathiques à notre cause et, en tout cas, désireux de justice, de chercher dans nos colonnes la réfutation d'attaques qu'ils savent ou qu'ils soupçonnent être calomnieuses » (2).

(1) *L'Action Française et le Vatican.* Son apparition ravivait publiquement la résistance. L'Action Française s'imaginait-elle à ce moment qu'elle avait lassé la patience de l'Église, et qu'il ne lui restait qu'à chanter victoire? Elle a été bien détrompée

(2) *Op. cit.* p. 17-18.

Bref, il s'agissait de tourner la loi de l'Index qui interdit la lecture du journal. Quand le volume sera, à son tour, d'ordre du Souverain Pontife lui-même, frappé de la même prohibition (1), on ne se réjouira que plus bruyamment de sa diffusion (2). Tel qu'il est, l'ouvrage veut « mettre à la portée de tous les esprits de bonne foi, les éléments essentiels des attaques dont (l'Action Française) a été l'objet et des réponses qu'elle y a opposées » (3).

Les attaques dont on parle ne sont autres que les documents pontificaux, les actes de l'Archevêque de Bordeaux et la lettre collective de l'Episcopat français. Disons même exclusivement. Quant aux réponses, elles comportent, outre les adresses ou articles du journal l'*Action Française* écrits à l'occasion de ces divers documents, diverses répliques à des organes dont on stigmatise violemment « les calomnies » et les « mensonges » sans que ceux-ci aient été mis sous les yeux du lecteur. Non seulement leur absence ne permet pas à celui-ci de juger parfaitement des réponses qui leur sont faites, mais en présentant ainsi au public les « pièces (du) procès », l'Action Française l'érige une fois de plus juge en une matière qui le dépasse. De nouveau elle oublie la nature transcendante du magistère pontifical.

(1) 19 septembre 1927 (*Acta apostolicae Sedis* du 3 octobre 1927).
(2) *A. F.*, 1er et 5 octobre 1927.
(3) *Ibid.*, p. 18.

Nous avons au cours de ces pages examiné les principaux documents réunis dans *l'Action Française et le Vatican*. La préface et la conclusion qui sont nouvelles ne retiendront pas spécialement notre attention : elles n'apportent aucun argument que nous n'ayons déjà rencontré, — mais seulement quelques marques encore de l'étonnante et injurieuse arrogance du ton de l'Action Française à l'égard de l'autorité spirituelle.

IV

CONCLUSION

23. *La signification des faits.* — Tels sont, brièvement retracés, les faits qui jusqu'à ce jour ont marqué la crise si pénible que nous traversons. Elle n'a déjà que trop duré, et pourtant, il y a tout lieu de craindre qu'elle ne se prolonge, au grand détriment de l'Eglise et de la France.

On a essayé, dans ce chapitre, de donner à cette crise sa physionomie vraie. On aura été frappé de son caractère spécial : nous nous sommes trouvés en face d'actes d'insoumission très graves, et chose inouïe, leurs auteurs ne cessent de protester de leur obéissance et de leur « respect » le plus sincère. Ils désobéissent gravement, et ils sont convaincus d'être des fils soumis. Ils outragent le Vi-

caire de Jésus-Christ, et ils sont persuadés avoir pour lui tout le respect qui lui est dû. Ils déforment odieusement les intentions de la cour de Rome et ils s'imaginent défendre les intérêts les plus sacrés de leur pays. Ils limitent, en fait, le pouvoir spirituel du Pape, et ils tiennent pour évident qu'ils ne font qu'user d'une liberté qui leur a été reconnue. Ils mêlent des questions purement politiques à leurs déviations doctrinales, et jettent ainsi le désarroi dans les consciences, au grand dommage de la paix nationale dont ils pensent être néanmoins les meilleurs ouvriers. En fin de compte, cette attitude a ceci de paradoxal qu'elle est, chez des catholiques, l'attitude même d'un positiviste qui se croit déférent. Du positiviste, ils ont revêtu, sans s'en rendre compte, la mentalité. C'est que, sans en avoir conscience, ils se sont laissé pénétrer par le naturalisme de leur chef; et quand le Pape, avec une clairvoyance dont on doit lui être très reconnaissant, a jeté le cri d'alarme, ils se sont trouvés avoir au cœur les sentiments qu'aurait pu avoir un incroyant à qui échappe le sens divin de l'Eglise. Nous nous sommes efforcés, dans ces pages, de montrer l'erreur profonde et funeste d'un tel état d'esprit. De tout cela il se dégage, croyons-nous, plus d'un motif qui devrait dessiller les yeux. Et si, comme nous l'avons répété, seule une obéissance *surnaturelle* peut nous sortir de l'impasse où nous vivons, un argument entre tous est capable d'y disposer efficacement

les cœurs. En refusant d'écouter la voix de Rome, les catholiques d'Action Française font, inconsciemment, le jeu de ceux qui rêvent d'une Eglise catholique déchristianisée.

24. *La forme extrême de l'erreur.* — Des esprits ont fait ce rêve, on en a la preuve dans un article du *Mercure de France* du 1er avril dernier, paru sous le titre de : « l'Eglise et l'Intelligence ».

La condamnation de l'Action Française est, aux yeux de l'auteur, l'évanouissement du rêve.

« Voici de nouveau, écrit-il, l'accord rompu entre deux des puissances du siècle, qu'on avait espéré un instant voir se rejoindre. L'Eglise et l'Intelligence ne suivent plus désormais la même route ».

On se souvient de l'effort tenté jadis par Auguste Comte, sans succès d'ailleurs, en vue d'une alliance du Catholicisme avec le Positivisme, qui eût été l'alliance du pouvoir spirituel ancien avec le nouveau pouvoir spirituel dont il était le fondateur. Le Positivisme espérait, de cette alliance, l'appoint de la grande force du Catholicisme : la Tradition. En revanche, ce dernier recevrait du nouveau pouvoir une force qui le régénérerait : l'intelligence qui ignore la foi. C'était l'offre de « naturalisation » qui était faite au Catholicisme. L'Eglise fit la sourde oreille.

D'après l'auteur de l'article, une nouvelle tentative, sous la conduite de Maurras, aurait été faite

dans le même sens. Même insuccès, puisque au moment où l'Eglise profite le plus du rapprochement opéré par le chef de l'Action Française. — rapprochement qui, selon l'auteur de l'article, met à vrai dire en péril l'Intelligence au profit de la Foi, car ce qui est gagné par celle-ci est perdu pour celle-là, — voici que l'Eglise arrache brusquement le pacte qui s'était tacitement conclu. C'était fatal, car il y a une incompatibilité complète entre la foi et l'Intelligence.

« Après tout soyons justes. L'Eglise est dans son droit en réclamant qu'on ne la travestisse pas... Du reste, il pouvait être un peu chimérique d'espérer la « romaniser » du dehors. Cette grande tentative de « déchristianisation » du catholicisme ne pouvait, en somme, qu'aboutir à un échec, puisque... l'Eglise refusait l'alliance avec le positivisme qui l'eût régénérée... A-t-elle redouté d'être moins divine ? Ne sait-elle pas que la pire aventure spirituelle qui puisse lui arriver, c'est de perdre pied, c'est de se détacher de la terre ? » (1).

« Pronostics un peu sombres », dira Charles Maurras à « l'aube de Pâques » (2). Mais l'idée d'une Eglise déchristianisée, pliée aux lois de l'intelligence positiviste, n'éveille en lui aucune protestation : pas la moindre rectification sur ce point. Tout son thème est de marquer que l'écrivain ano-

(1) Voir à l'Appendice de larges extraits de cet article.
(2) *A. F.* du 17 avril 1927.

nyme du *Mercure* a attaché trop d'importance au nuage qui passe. A l'égard de l'Eglise, Maurras a la sérénité de l'ignorant qui ne sait pas qu'il ignore. L'essence divine de l'Eglise, accessible à la Foi seule, lui échappe. Il la considère en positiviste pur, et ne peut davantage. « Nous avons vu, dit-il, la vérité sur le bienfait mental, moral, social du catholicisme : telle quelle nous l'avons dite, et ainsi nous la revoyons aussi souvent, aussi clairement qu'il nous plaît. Il n'est pas d'incidents, si graves et douloureux soient-ils, qui aient la force d'attenter au rayon transparent de cette vue limpide ».

On l'a vu plus haut (1), si, pour Maurras, il n'est pas de divorce entre l'Eglise et l'intelligence, c'est qu'à ses yeux l'Eglise a sauvé le monde, et l'intelligence, précisément du péril chrétien. En sorte qu'il n'est pas besoin de la déchristianiser, parce qu'elle tend déjà d'elle-même *à réduire* le christianisme aux mesures de Minerve et de l'ordre gréco-latin, parce qu'elle-même n'est pas essentiellement *chrétienne*.

En tout cas sous leur désaccord apparent, le maître et son glossateur anonyme (2) ont leur luth

1) Voir en particulier, chapitre II, *Romanisme païen*.

2) L'auteur de l'article du *Mercure* n'appartient pas à l'A. F., nous affirme-t-on dans le journal du 12 octobre 1927, et ne saurait être appelé proprement *disciple* de Maurras. Il est visible néanmoins qu'il sympathise avec son école et qu'il a subi profondément l'influence de ses idées. Ce témoignage d'un sympathisant du dehors est d'autant plus significatif, en ce qui concerne la manière dont l'influence de Ch. Maurras se diffuse dans le public.

bien accordé; l'un et l'autre souscriraient sans doute, pour peu qu'ils veuillent aller jusqu'au bout de leur pensée, à ce reproche qu'aux dires d'un autre écrivain du *Mercure* (1), l'école d'Action Française ferait à Pie XI, d'être « merveilleusement chrétien », mais de manquer de « la vertu de bon sens qui le ferait bon catholique ».

Tel est, en dépit des intentions, l'aboutissement logique du naturalisme positiviste du chef de l'Action Française. Il n'a déjà entraîné que trop loin beaucoup de catholiques, en les jetant dans une résistance injustifiable. En entrevoyant ce terme ultime de l'erreur, voudront-ils, eux qui veulent être *bons* catholiques, s'arrêter à temps ? Se souviendront-ils des principes qu'ils avaient proclamés eux-mêmes au sujet de l'obéissance due à l'autorité spirituelle, et qui devraient constituer toujours, aujourd'hui comme hier, leur règle de fidélité ? Ou bien ne chercheront-ils plus, à la fin, dans l'Eglise catholique qu'une Eglise « déchristianisée » et réduite à ce que croient en saisir des positivistes fervents de l'ordre romain ?

F. X. MAQUART,

Professeur de philosophie
au Grand Séminaire de Reims

(1) François Poncetton. *Paradoxes royalistes. Rome et Maurras. Mercure de France* du 15 janvier 1927, pp. 291-293.

APPENDICE

Extrait de l'Article l' « *Eglise et l'Intelligence* ».

(Mercure de France du 1er avril 1927.*)*

« Voici de nouveau l'accord rompu entre deux des puissances du siècle, qu'on avait espéré un instant voir se rejoindre. L'Eglise et l'Intelligence ne suivent plus désormais la même route. Notre effort aura donc été inutile....

« Dira-t-on qu'il fut médiocre? Ce serait trop ignorer les obstacles qu'il nous a fallu franchir pour nous rapprocher du sanctuaire que pendant près de deux cents ans avait déserté l'esprit. Ce serait trop ignorer les répugnances dont nous dûmes triompher, les délicatesses que nous dûmes contraindre. Ces « foules misérables autour du Christ », dont parlait Mauriac, tous ces déchets d'humanité, toutes ces épaves de la vie encombrant les avenues de la foi, faussant les doctrines, enlaidissant les rites, que de barrières entre nous et l'Eglise!

...« Mais dans les sphères les plus hautes une véritable conspiration intellectuelle s'était formée en sa faveur... Barrès, qui avait retrouvé la valeur esthétique de la patrie, nous introduisait dans les cathédrales... Maurras, de son côté, reconstruisait à la vue de tous les fortes assises romaines... Il posait de nouveau sur le sol la pierre inébranlable sur laquelle l'Eglise latine aurait pu appuyer son armature chancelante... Nous nous imaginions que le consentement tacite de l'Eglise

était acquis. Le pacte nous semblait prêt d'être conclu. Je ne sais quelle douce entente paraissait s'être établie entre les hommes de pensée et les hommes de foi, entente un peu équivoque sans doute, mais pleine de charme...

« Telles furent les illusions des vingt dernières années. Si elles n'avaient pas été brusquement détruites, qu'en serait-il enfin advenu ?

« Certes... nous ne nous sentions pas tous... vraiment émus par les mythes catholiques. Le décor nous séduisait... Pourtant, il n'est pas impossible qu'à force de fixer leur attention sur les vertus du catholicisme, certains d'entre nous souvent les plus influents, n'aient atteint un degré de plus.

« L'accord matériel et moral avec l'Eglise se transformait en effet souvent en un accord spirituel... J'exagère à peine en disant qu'il y eut un instant critique où l'intelligence fut sur le point de verser dans la foi, de se jeter sans condition dans l'abîme où la raison compte un peu moins qu'un mât de navire naufragé sur une mer en furie...

« C'est l'Eglise elle-même qui a interrompu l'œuvre de séduction qui se poursuivait à son profit. L'apologie maurrassienne pourtant, que de constructions hostiles n'avait-elle pas déjà déblayées ! (Maurras) amenait jusqu'au seuil du catholicisme des esprits qui risquaient ensuite d'être perdus pour sa pensée. Ces esprits, il ne les avait acclimatés aux suggestions religieuses qu'en leur présentant à vrai dire de fausses images de l'Eglise véritable, de son rôle et de sa mission. Mais c'était lui qui était frustré. La foi pouvait s'emparer de ceux qu'il avait poussés vers elle... L'admirable et inutile mensonge maurrassien nous livrait à l'Eglise... (Maurras) allait finir par appauvrir la pensée au profit de la foi. Ç'eût été en somme une conséquence inattendue de son œuvre.

« Le mirage est dissipé... Le geste de dédain par lequel l'Eglise a rompu l'entente qui s'ébauchait... nous a mis en mains l'arme critique qui fait, aujourd'hui, justice de tant d'admirables inventions.

« Et d'abord, reprenons l'argument qui nous touchait peut-être le plus... : l'Eglise foyer de l'intelligence humaine... Admirable exagération ! Certes j'admets bien qu'il fut un temps où elle voulut se rendre digne des plus délicats et des plus subtils... » Mais « loin de se développer, son agilité intellectuelle a diminué sans cesse... La pensée lui échappe.

« Du moins, l'art lui devait encore ses plus parfaites réussites?... Peut-être, au temps où le paganisme l'emporta en lui sur l'esprit oriental. Mais l'essor de la Renaissance ne fut-il pas favorisé avant tout par de grands papes qui eurent l'audace de « déchristianiser » le mythe catholique et d'introduire au cœur de la barbarie orientale toutes les grâces de l'antiquité classique...

« Voici, d'ailleurs, l'erreur la plus grave ; l'Eglise faiseuse d'ordre ! Nous avions fini par l'admettre. Pourtant, n'avait-elle pas commencé par briser l'armature de la cité antique, par ébranler la patrie, la famille et l'Etat? Substituant sa doctrine du salut personnel à celle du salut par le groupement, n'était-ce pas elle qui avait institué pour la première fois le conflit de l'individu avec le milieu social?... A l'élite hellénique n'affirme-t-elle pas que n'importe qui mérite d'être appelé homme, au même titre qu'Alcibiade?...

« Elle fait son lit au rousseauisme. Elle feint de combattre Jean-Jacques, mais elle est toute imprégnée de son esprit.

« Le poison démagogique sape dès lors la construction romaine dont saint Paul avait jeté les bases. Les révolutionnaires pourront bien encore opposer christianisme judaïque et christianisme romain. En fait, l'Eglise se détache de l'Etat, dans la mesure où l'Etat s'affaiblit ou ne gouverne plus que par des moyens indirects. Et dans les basiliques où le prêtre officie toujours sous le costume du pontife romain, l'odeur du ghetto oriental commence à troubler l'atmosphère. »

Dans « la Révolution » l'Eglise « a sa part de responsabilité. »... « La perte du pouvoir temporel fut peut-être pour quelque chose dans son retour à l'utopie. Ayant été spoliée de ses domaines terrestres... elle put de nouveau plus facile-

ment se persuader que son royaume n'était pas de ce monde.

« L'illusion n'a que trop duré. L'alliance de César et de Pierre le pêcheur est aussi chimérique en somme que celle du dogme et de la pensée... Voici que l'Eglise chrétienne apparaît enfin sous un jour cru... Elle a choisi. La religion qu'elle inspire sera uniquement une religion pour la foule...

« Après tout, soyons justes. L'Eglise est dans son droit en réclamant qu'on ne la travestisse pas... Du reste il pouvait être un peu chimérique d'espérer la « romaniser » du dehors. Cette grande tentative de « déchristianisation » du catholicisme ne pouvait en somme qu'aboutir à un échec, puisque... l'Eglise refusait l'alliance avec le positivisme, qui l'eût régénérée... A-t-elle redouté, d'être moins divine? Ne sait-elle pas que la pire aventure spirituelle qui puisse lui arriver, c'est de perdre pied, c'est de se détacher de la terre?...

« Le rêve nous hantera longtemps encore. Il eût été aussi beau qu'utile de réconcilier tous les pouvoirs de l'esprit, à l'heure où l'esprit se voit contesté. Une légende merveilleuse courait sur l'Eglise. On chuchotait tout bas qu'elle allait armer ses saints et son Dieu pour la défense de la civilisation... Cette histoire était fausse. L'Eglise vient au contraire de se livrer aux furies du siècle. Elle se voue elle-même de nouveau aux jeux du cirque. Qu'elle y connaisse des triomphes! Il nous reste Minerve qui ne nous demandera pas du moins de rendre nos armes. »

CHAPITRE V

LE SENS DE LA CONDAMNATION

par

Jacques MARITAIN

LE SENS
DE LA CONDAMNATION

I. — *La condamnation de l'Action française a un sens essentiellement religieux, non politique.*

1. Qu'il s'agisse des dangers provenant, comme de leur source première, du principat intellectuel d'un chef agnostique; qu'il s'agisse des risques prochains de déviation de l'esprit catholique, et des erreurs, des altérations effectives de la doctrine et de la pratique catholiques, qui dérivent de là dans le mouvement lui-même de l'Action Française, et qui se trouvent placés sous le signe d'une conception *naturaliste* de la cité et de la culture, — l'Eglise catholique était en droit de faire valoir contre l'Action Française un certain nombre de griefs. Ces griefs sont d'ordre essentiellement religieux. Il y a en eux, cela est fort clair, de quoi rendre un mouvement *condamnable*.

Quand le mouvement de l'Action Française

s'est vu effectivement *condamné*, ce sont de tels griefs essentiellement religieux qui ont constitué le motif et la raison formelle des censures de l'Eglise, les documents pontificaux en portent témoignage avec une irrécusable évidence.

Le Pape déclarait, dès le premier instant (1), intervenir « pour le bien des âmes et particulièrement de la jeunesse », en raison d' « un danger d'autant plus grave dans le cas présent qu'il touche plus ou moins directement, et sans qu'il y paraisse toujours, à la foi et à la morale catholique » ; danger qui « pourrait insensiblement faire dévier le véritable esprit catholique », comme « la ferveur et la piété de la jeunesse », bref « abaisser la perfection de la pratique chrétienne et, plus encore, l'apostolat de la véritable *action catholique* à laquelle tous les fidèles, les jeunes gens surtout, sont appelés à collaborer. »

Rattachant ce danger aux erreurs agnostiques du chef de l'Action Française, auquel, sans le nommer, il faisait clairement allusion, il dénonçait à la fois les faux principes d'ordre « religieux moral et social », professés dans ses livres, et la méconnaissance des « rapports nécessaires » du dogme et de la morale catholiques avec la politique, « laquelle est logiquement subordonnée à la morale » ; et il résumait ses griefs dans les deux mots de « renaissance de paganis-

(1) Lettre à S. E. le Cardinal Andrieu, 5 septembre 1926.

me » et de « naturalisme ». Plus tard, dans sa lettre du 5 janvier 1927 au Cardinal Andrieu, il qualifiait les erreurs imputables à l'Action Française de « particulière espèce de modernisme politique, doctrinaire et pratique »; dans l'allocution consistoriale du 20 décembre 1926, il avait déclaré d'une part « qu'il n'est pas du tout permis aux catholiques d'adhérer au programme et comme à l'école de ceux qui placent les intérêts de parti avant la religion et font servir celle-ci à celui-là », d'autre part « qu'il n'est pas permis de s'exposer et d'exposer les autres, surtout les jeunes gens, à des influences et à des directions périlleuses pour l'intégrité de la foi et de la morale, comme pour l'éducation catholique de la jeunesse ». Dans des articles « autorisés et inspirés » (1), l'*Osservatore Romano* avait noté de même « que suivant les déclarations de M. Maurras lui-même, l'Action Française est une école de politique, et que toute école en général, et pareillement une école de politique en particulier, ne peut pour des catholiques faire abstraction de la foi et de la morale chrétienne, surtout si cette école a pour programme la préparation d'un ordre social chrétien » (2); et à propos de la *Ligue d'Action Française*, « le Saint-Siège, avait écrit le même journal, déplore qu'une jeunesse si nombreuse et si bonne soit tenue sous la direction et

(1) *Osservatore Romano*, 6 déc. 1926.
(2) 6 octobre 1926.

l'influence de dirigeants dans les écrits desquels ont fait défaut la foi catholique, la juste subordination de la politique à la religion, et, bien souvent aussi, le respect de la morale catholique » (1).

2. Aussi bien, dès avant la condamnation, les catholiques réfléchis, et avertis des exigences de leur foi, qui favorisaient le mouvement d'Action Française apercevaient-ils généralement d'une façon plus ou moins nette les périls signalés maintenant par Pie XI. Ils prêtaient cependant leur appui à ce mouvement, parce qu'ils croyaient ces dangers remédiables, et que le péril leur semblait en conséquence moindre que les chances de redressement (2); ils pensaient devoir aller au plus pressé dans la lutte contre beaucoup d'erreurs menaçantes, et trouver pour cela une aide efficace dans le zèle pour le bien civique et dans les importantes vérités partielles que Maurras rétablissait dans les esprits; et ils espéraient que la grâce transfigurerait un jour tout ce mouvement de pensée en le complétant et rectifiant dans la lu-

(1) 14 novembre 1926.

(2) Et cela a pu être vrai *en un temps*. Personne, par exemple, ne peut dire que Pie X, en ne promulguant pas la condamnation de 1914, a manqué à la vertu de prudence : la vertu de prudence est infaillible dans la régulation qu'elle applique à une matière contingente; mais à cause même des défaillances propres à celle-ci, cette infaillibilité ne saurait porter sur le résultat, sur l'*eventus*, ni se juger d'après lui.

mière de la foi. Conscients néanmoins du péril, on pouvait croire qu'ils étaient donc prêts à dénoncer, au premier mot de leur chef suprême, seul compétent pour apprécier la gravité réelle des dangers en question, l'alliance ainsi conclue par eux pour des raisons honnêtes, mais qui pouvaient ne pas répondre ou cesser de répondre à une exacte appréciation des faits, et de la valeur desquelles le Pape seul, en tout cas, avait autorité pour juger en dernier ressort, au point de vue des suprêmes intérêts spirituels dont il a la garde. Rien n'était plus loyal et plus logique qu'une telle disposition. C'est à l'Eglise de Dieu, non à aucune ligue politique, qu'un chrétien se donne absolument et pour toujours. Entre deux chefs dont l'un était un maître politique incroyant, l'autre la tête visible de l'Eglise universelle et le Vicaire de Jésus-Christ, pouvait-on, si un jour le conflit éclatait, hésiter un moment ?

Si, lorsque le Pape s'est en effet prononcé, les catholiques d'Action Française avaient tous agi selon une telle disposition d'esprit, la crise, pour douloureuse qu'elle eût été, n'aurait pas causé de détriment grave. Un nombre appréciable d'entre eux a agi ainsi. Ce qui est stupéfiant, c'est qu'un plus grand nombre au contraire ait alors préféré Maurras au Pape ; et, par un phénomène singulier, ait rapidement oublié, quand l'Eglise censurait l'Action Française, les raisons qui rendaient celle-ci censurable, et qu'eux-mêmes, ou du moins les

plus réfléchis parmi eux, apercevaient auparavant (1).

D'autres, il est vrai, qui regardaient les choses d'une façon plus superficielle, n'avaient jamais aperçu ces déficiences et ces dangers, — en sorte que les avertissements de l'Eglise étaient pour eux d'autant plus nécessaires qu'ils leur semblaient plus inattendus. A tous, nous l'avons souligné ailleurs, l'obéissance imposait un très dur sacrifice. Et le Pape le savait bien lui-même, qui disait aux pèlerins français : « Il faut souvent un peu de l'esprit du martyre pour cette intégrité d'obéissance, indispensable à quiconque veut rester toujours et à tout prix un digne fils de Dieu, de l'Eglise, du Père commun. L'obéissance sans doute est difficile, car en s'imposant directement à l'intelligence et à la volonté, elle atteint l'homme au point où il a le sentiment le plus ombrageux de sa dignité et de sa force. Aussi n'est-ce pas seulement pour obéir qu'est nécessaire ici l'esprit de martyre, il l'est encore à ceux qui demandent et qui doivent demander l'obéissance. On a l'impression que l'Apôtre a fait personnellement cette expérience, quand on l'entend rappeler aux fidèles que les

(1) On peut remarquer qu'en septembre 1926 les étudiants catholiques d'Action française déclaraient encore avoir « conscience des dangers » en question.

C'est depuis que la condamnation définitive a été portée, et que l'Action Française a décidé la résistance ouverte, que la conscience de ces dangers semble avoir disparu, et que la condamnation du Pape est déclarée sans nul fondement par ceux-là même qu'elle frappe (Cf. plus loin, p. 356.)

supérieurs veillent sur leurs âmes et en devront rendre compte, quand on l'entend leur recommander avec insistance de ne point faire gémir leurs pasteurs » (1). Mais l'amour de l'Eglise et le sens de sa mission surnaturelle, comme il fortifiait le pasteur, devait rendre le sacrifice moins difficile à ceux qui étaient requis d'obéir.

Quant à la désobéissance, elle ne pouvait qu'apporter à l'opportunité de la condamnation la plus douloureuse confirmation. Les événements, en amenant au jour les dispositions intérieures de beaucoup, ont rendu *tangibles* les déviations dénoncées par l'autorité spirituelle, et manifesté du même coup d'une manière éclatante l'esprit qui s'était insensiblement développé dans le corps politique dirigé par Maurras.

Un esprit est chose parfaitement saisissable et discernable; c'est même un des privilèges de l'Eglise, dans son gouvernement universel, d'avoir à un degré éminent le discernement des esprits. Nous discernons un esprit quand nous savons d'où il vient, — c'est-à-dire sous l'influence de quels principes il s'est formé, — et où il va, c'est-à-dire quels résultats il produit. Et le Seigneur lui-même nous a donné la suprême règle de discernement, quand il nous a prescrit de juger l'arbre à ses fruits. Pour juger de l'esprit de l'Ac-

(1) Discours de S. S. Pie XI aux pèlerins français venus à Rome pour la béatification des martyrs de septembre 1792 (18 octobre 1926) *Osservatore romano*, 21 octobre 1926.

tion Française, on doit d'abord examiner d'où il vient, considérer les idées maurrassiennes. Mais après cela c'est en constatant où il va, en considérant ses fruits, qu'on a le critère le plus évident et le plus sensible, et pour ainsi dire expérimental : car c'est surtout par les effets, contrôlables dans le plus grand nombre des cas, *ut in pluribus*, que se vérifie la gravité plus ou moins grande des déviations dues à l'esprit dont un corps collectif est animé. Et quoi de plus significatif à ce point de vue que l'épreuve véritablement *cruciale* provoquée par un conflit avec la suprême Autorité ? Doctrine et esprit, erreurs formelles et dangers d'erreur, devant rien l'Eglise n'est désarmée. Plus on se débat contre son jugement, plus on lui donne de force.

3. Des catholiques peuvent collaborer, pour un but pratique déterminé, avec des incroyants ; ils peuvent recueillir, auprès d'un chef politique agnostique, bien des enseignements précieux, à condition d'isoler nettement, non seulement de sa philosophie générale mais aussi de sa philosophie politique, le domaine des *vérités partielles empiriquement retrouvées* sur lesquelles ils s'accordent avec lui : ils peuvent ainsi devenir ses disciples *sous un certain rapport*. Mais ils ne sauraient être ses disciples *purement et simplement*, même dans l'ordre seulement politique, où ils sont tenus d'avoir une philosophie chrétienne de la

cité, et des mœurs politiques chrétiennes ; occupés par le Christ et par l'esprit du Christ, ils ne sauraient recevoir l'esprit d'un autre maître, c'est en ce sens qu'il a été dit : *Magister vester unus est, Christus* (1).

Nous nous apercevons maintenant que trop de catholiques, — non contents d'avoir pour Maurras une reconnaissance et une admiration, qu'aurait dû accompagner toujours la pleine conscience de leur supériorité *comme chrétiens*, — subissaient au contraire d'une façon pure et simple son magistère politique, et avaient reçu l'empreinte de son esprit. On avait espéré que la vaste entreprise intellectuelle conduite par lui ferait un jour, avec lui, retour au Christ. Telle que le résultat, — momentané, nous le souhaitons, — en apparaît aujourd'hui, cette opération aura consisté à unir un certain nombre de catholiques, rassemblés parmi ce qu'il y a de plus traditionnel en France, en un bloc insensible à la voix de l'Eglise. C'est un résultat qui fait horreur.

Maurras se l'était-il proposé en cherchant l'alliance des catholiques ? Nous ne le pensons pas ; (au début de la crise n'a-t-on pas senti chez lui comme un étonnement douloureux, — auquel répondit, hélas, l'empressement de certains membres du clergé, responsables les plus immédiats de la crise, à obscurcir par leurs conseils

(1) Matth., 23, 10.

la conscience des laïques croyants ?) Il se persuade même actuellement que les catholiques qui le suivent sont parfaitement fidèles à tous leurs devoirs de catholiques, et le pis est qu'ils en sont persuadés comme lui. Que ces catholiques dressés contre le jugement du Pape s'imaginent rester de vrais fils de l'Eglise, — et que tout cela ne provienne d'aucun plan machiavélique originellement conçu par Maurras, — cela ne fait que montrer davantage la gravité de périls et d'erreurs qui dépassent de beaucoup les intentions des hommes.

Il semble qu'on puisse trouver dans une certaine contradiction originelle la racine d'un tel désordre. D'une part, l'Action Française était un *parti politique,* qui conviait des catholiques à s'allier avec des incroyants sur un programme d'action immédiate. D'autre part, et avant tout, c'était (comme elle l'a toujours proclamé) une *école politique,* et cette école voulait sans doute se restreindre à des constatations empiriques où des hommes essentiellement divisés quant à la métaphysique et à la religion pussent néanmoins se rencontrer, mais en même temps et à l'aide de ces mêmes constatations elle entendait constituer une doctrine, et la plus systématique qui soit (1); cette doctrine de l'ordre français,

(1) Nous l'avons fait remarquer dans un opuscule publié au début de la crise (*Une opinion sur Charles Maurras...*), des constatations empiriques ne sauraient constituer une *doctrine* politique, mais seulement des *fragments* de doctrine, des

beaucoup de ceux qui y adhéraient y voyaient la base de toutes les synthèses ultérieures et supérieures de l'ordre; et, s'ils étaient catholiques, ils se trouvaient ainsi conduits à solidariser sans le vouloir la religion catholique à la doctrine nationaliste, et à attendre des principes de celle-ci la seule conception juste et vraie, et la seule défense efficace, non seulement de la patrie française, mais de la civilisation et de la culture, et de l'Eglise elle-même. Sans qu'aucun catholique d'Action Française s'en aperçût, c'était une sorte de *particularisation* du catholicisme qui tendait obscurément à se constituer ainsi.

II. — *Le faux présupposé de l'Action française.*

4. Une seule voie permettait de s'engager dans une résistance ouverte, acharnée, à la condamnation prononcée par le Pape : nier le caractère essentiellement religieux de cette condamnation,

préparations empiriques à une véritable science politique; seule la pensée catholique est en état de constituer une telle science complète. Par là nous indiquions une des conditions du *redressement intellectuel* exigé par l'Eglise : il aurait fallu que l'Action Française renonçât à proposer une *doctrine* proprement dite, comprît qu'elle ne pouvait proposer que des vérités partielles, sur lesquelles catholiques et positivistes se rencontraient *par accident*.

déclarer qu'il s'agit d'une mesure « indiscutablement politique » (1).

Ici prévenons tout de suite un malentendu. L'Action Française assure qu'il n'est pas vrai qu'elle ait jamais accusé le Pape de n'avoir obéi, en la condamnant, *qu'*à des mobiles politiques (2) : « L'une des calomnies propagées avec une persévérance haineuse par les ennemis de l'*Action Française* consiste à prétendre que nous accusons le Pape de n'avoir, en nous condamnant, obéi qu'à des mobiles politiques. Nous n'avons jamais pensé, ni dit, ni écrit rien de tel » (3). Mais comprenons bien le sens de cette protestation : « Il est naturel de croire, poursuit le *Livre jaune*, que le Souverain Pontife est mû, *même dans son action politique* (4), par des mobiles religieux, et que pour Lui le souci des âmes prime toutes autres préoccupations » (5). Cela signifie que les *intentions* du Pape, que ses *mobiles*, et, si l'on veut, que les *motifs éloignés* de la condamnation sont d'ordre religieux. Et pourrait-il en être autrement

(1) A. F., 27 janvier 1927 : « Pour bâillonner les patriotes français. »

Cf. l'article de Charles Maurras, dans l'A. F. du 23 septembre 1927 : « La *Croix* d'hier a donné le texte de la lettre où S. G. Mgr l'évêque de Nice a laissé échapper le clair et mémorable aveu des *mobiles politiques* de la campagne menée à Rome contre l'Action Française... Naturellement, et cela va sans dire, mais cela va encore mieux en le disant, les mobiles politiques ne sont pas isolés...»

(3) L' « Action Française » et le Vatican, p. 309.

(4) C'est nous qui soulignons.

(5) *Ibid.*

sans forfaiture ? Même les actes les plus temporels de la politique et de la diplomatie pontificales sont ainsi subordonnés à des soucis religieux. Mais il reste que la condamnation de l'Action Française, aux yeux de celle-ci, ressortit bien en elle-même à l'*action politique* du Vatican ; et cela est si vrai que quelques pages plus loin (1) on la rapporte expressément à ces vastes « desseins de politique internationale que poursuit le Saint-Siège, depuis l'accession de Pie XI à la chaire de Pierre », desseins dont on ne conteste ni la « grandeur », ni la « haute inspiration religieuse », mais dont l'objet serait proprement d' « unifier les organisations politiques des catholiques dans les Etats européens » (2).

Quels qu'en soient les mobiles et les intentions,

(1) L' « Action Française » et le Vatican, p. 313-314.

(2) Continuons la citation : « Le Centrum allemand a fourni au Saint-Siège le type qui lui a paru le meilleur de ces organisations. Tout ce qui se passe en France en ce moment — la transformation inavouée, mais indéniable de l'action de la Fédération Castelnau, l'audace de plus en plus grande des démocrates chrétiens, — indique la tendance de la politique romaine à concentrer en France les forces catholiques selon la formule démocratico-libérale qui a paru réussir en Allemagne. Entreprise qui se heurte à toutes nos traditions et aux éléments essentiels de la personnalité historique de la France. Entreprise irréalisable. » (*Ibid.*, p. 314.) En ce qui concerne S. S. Pie XI, l'attribution qui lui est faite avec assurance d'une telle entreprise est d'autant plus effarante que loin de vouloir concentrer les forces catholiques d'aucun pays selon une formule politique quelconque, il s'est toujours élevé contre l'idée d'un parti politique catholique, pour promouvoir au contraire *l'union des catholiques* pour *l'action catholique*, en dehors et au-dessus de toute formule politique.

une mesure ainsi caractérisée serait *de soi, par ses motifs intrinsèques et par les fins qui la spécifient,* une mesure politique. C'est pourquoi l'on nous dit qu'il s'agit, pour les catholiques français, de subir « les directions *politiques* romaines» (1), qu'on a tout fait « pour éviter d'exposer le Siège de Pierre, infaillible quant à la foi et aux mœurs, à une *erreur politique* qui irait droit aux catastrophes » (2); « pour des motifs religieux, avec des intentions qu'il ne nous appartient pas de juger, le Saint-Siège, écrit-on encore (3), atteint un BUT POLITIQUE, EN FAISANT APPEL AU MOYEN RELIGIEUX »; et, plus récemment : « A condition qu'ils se démettent, [les prélats « qui refusent de collaborer à cette politique de conquête allemande »], mais à cette condition seulement, les éléments les moins estimés de l'Eglise de France et de l'Eglise universelle auront le champ libre : *une politique intérieure et extérieure* dont la France fera les frais pourra être imposée aux Français par les armes spirituelles. Mais CETTE POURSUITE DE FINS PUREMENT TEMPORELLES PAR LES MOYENS SPIRITUELS n'a-t-elle pas été qualifiée de simonie à tous les âges de la chrétienté ? » (4) Voilà qui est clair, nous savons en quel sens l'Action Française admet des

(1) Préface au *Livre jaune*, p. 10. Souligné dans le texte.
(2) *Rome et la France*, 15 décembre 1926. (Livre jaune, p. 92). C'est nous qui soulignons.
(3) *Non possumus*, Livre jaune, p. 120. C'est nous qui soulignons.
(4) *A. F.*, du 30 septembre 1927, (« Sous la terreur »). C'est nous qui soulignons.

mobiles religieux, voire un « grand dessein religieux » (1), à l'origine de sa condamnation. Il ne s'agit là, pour elle, que d'intentions lointaines, ne spécifiant pas la nature même de l'acte posé. A ses yeux cette condamnation prise en elle-même est bien, au sens que nous venons de préciser, et auquel, dans la suite de cette étude, devront être référées nos expressions, une condamnation politique, portée pour des motifs politiques (j'entends pour des motifs *spécificateurs* d'ordre politique, car les motifs qui spécifient un acte sont bien le *but* et les *fins* propres de celui-ci.)

5. Tel est le présupposé fondamental de l'Action Française. C'est sur lui que s'appuie tout entière la résistance engagée par elle. Lui seul donne une apparence de force à ses arguments : *si l'Action Française est frappée à raison de fins temporelles, et pour un objet politique,* le Pape n'est pas intervenu au titre même de la souveraineté religieuse, spirituelle, qui exige en tout lieu pour ses ordres l'obéissance des catholiques; ses actes, de soi, ne dépassaient pas dès lors la sphère des simples directions qui conviennent en pareil cas, et c'est par abus qu'il a transformé celles-ci en ordres formels; c'est de sa part une chose injuste, contraire au droit naturel, de prétendre ainsi détruire, en le décapitant, un groupement politique qui

(1) *L'Action Française et le Vatican*, p. 315.

gêne et parce qu'il gêne ses propres desseins politiques; contre une tentative essentiellement politique masquée de religion, qui menace les intérêts de la nation française, ce groupement a le droit de défendre et sa propre existence et sa propre politique, par une résistance inflexible; céder à une telle entreprise serait de sa part abandonner son devoir envers la patrie. Voilà l'argumentation fondamentale de l'Action Française, le réduit où prend consistance toute raison de refuser d'obéir.

Mais *si l'Action Française est frappée à raison de motifs et de fins d'ordre religieux, et pour un objet spirituel, qui intéresse essentiellement la fin surnaturelle à laquelle le Vicaire du Christ a mission de conduire les âmes,* alors c'est bien au titre de sa souveraineté spirituelle, qui exige en tous lieux pour ses ordres l'obéissance des catholiques, que le Pape est intervenu; il agit dans la plénitude de sa souveraineté, et c'est seulement pour laisser des délais à l'esprit d'obéissance qu'il a commencé par des avertissements et des conseils, avant d'en venir aux commandements catégoriques et à une condamnation formelle; certifier que le groupement politique ainsi frappé parce qu'il comporte un péril pour la vie des âmes, ne peut pas continuer d'exister si ses membres catholiques se conforment aux volontés de l'Eglise, c'est porter contre lui le plus dur témoignage, certifier qu'en lui-même il n'est pas compatible avec l'or-

dre catholique : contre une mesure essentiellement religieuse, qui par nature transcende tout l'ordre des conflits politiques et tend, du fait même qu'elle vise le bien spirituel, aux vrais intérêts de la nation, ce groupement n'a aucun droit à faire valoir ; dresser, à l'occasion d'une telle mesure, une partie des catholiques français contre l'autorité suprême, c'est exposer l'Eglise à une crise grave et la France à un désastre moral.

Ainsi donc, ôté le présupposé d'une condamnation essentiellement politique, non religieuse, tout le système de résistance croule, toutes les raisons de résister se retournent en raisons d'obéir.

Or ce présupposé, si on l'examine de sang-froid, et avec une raison qui ne fléchit pas, apparaît comme manifestement faux, et même absurde.

6. Il n'y a qu'une manière honnête de raisonner sur la nature d'une chose, c'est de considérer ce qu'elle est par elle-même, et non les à-côtés étrangers à ce qui la constitue. La condamnation de l'Action Française doit être considérée en elle-même : c'est-à-dire dans ses motifs intrinsèques et dans son objet propre. Elle est un acte du Pape, c'est lui qui l'a prononcée, qui en assume toute la responsabilité, de qui dépend sa force juridique : est-ce qu'en la prononçant le Pape n'a pas donné de motifs, assigné d'objet ? Nous avons rappelé plus haut les textes pontificaux, ils ne laissent place à aucun doute. Les motifs que la condam-

nation porte inscrits en elle, qui font corps avec elle et lui donnent d'exister, sont des motifs essentiellement religieux; son objet propre est essentiellement religieux. Pour admettre le présupposé de l'Action Française, il faut violer la nature des choses, admettre, ce qui est absurde, qu'un décret religieux de par tout ce qui le constitue en propre, est un décret politique, et non religieux.

Mais quoi ! Le Pape lui-même a pris la peine de *s'expliquer* de la façon la plus expresse. Dès le début il avait affirmé que « dans cette affaire, on laisse de côté les questions purement politiques » (1). Dans son allocution du 25 septembre 1926 aux tertiaires franciscains français (2), il « tient à déclarer avant tout qu'il a écrit cette lettre poussé uniquement par la conscience de la responsabilité formidable, écrasante et consolante en même temps, qu'il porte de toutes les âmes... D'autres semblent supposer on ne sait quelles mystérieuses arrière-pensées diplomatiques ou politiques. Il n'en est pas du tout ainsi. Le Pape a fait cela comme il fait tout ce qui est du ressort de son ministère apostolique, dans le but exclusif d'accomplir son devoir qui est de procurer la gloire de Dieu, le salut des âmes, d'empêcher le mal et de procurer le bien en dehors et au-dessus de tout parti politique, la grande règle qu'il ne cesse de rappeler toujours et qu'il suit tout le premier ».

(1) Lettre au Cardinal Andrieu, 5 septembre 1926.
(2) *Osservatore Romano*, 28 septembre 1926.

Dans l'allocution consistoriale du 20 décembre 1926 : « Bien que Nous le jugions superflu, dit-il, Nous ajoutons cependant de l'abondance du cœur, suivant l'expression courante, que Nos paroles passées ou présentes ne Nous ont été et ne Nous sont inspirées ni par des préjugés ou par zèle de parti, ni par des considérations humaines, ni par la méconnaissance ou l'insuffisante estime des bienfaits que l'Eglise ou l'Etat ont retirés de certains hommes, ou d'un groupement, d'une école, mais seulement et uniquement par le respect et la conscience d'une obligation de Notre charge, celle de défendre l'honneur du Divin Roi, le salut des âmes, le bien de la religion et la prospérité future de la France catholique elle-même. » Dans l'allocution consistoriale du 20 juin 1927 : « Ils disent encore que par esprit de parti Nous travaillons à la restauration d'un Empire, ou bien qu'entraîné par Notre affection pour telle ou telle nation Nous dépassons les limites de Notre autorité, et que Nous commandons des choses contraires au patriotisme. De pareilles allégations souverainement injurieuses pour Nous ne sont pas seulement contraires à Nos déclarations répétées et formelles et à la plus évidente vérité ; elles touchent à la démence... »

A quiconque enfin use de sa raison pour approfondir les choses dans leurs principes, il est aisé de comprendre le *pourquoi* des motifs de condamnation invoqués par le Pape, et les raisons fon-

cières (le présent ouvrage essaie d'expliquer tout au long les principales) qui exposaient l'Action Française aux censures de l'Eglise ; il est aisé aussi de comprendre, — en lisant ou relisant les encycliques de Pie XI, en particulier l'encyclique du Christ Roi, — les principes suprêmes qui guident celui-ci, et qui font de lui, avant tout, un témoin du caractère supra-politique du catholicisme, et des exigences de l'esprit de foi.

Sans doute la condamnation de l'Action Française a des *répercussions* sur le temporel, elle atteint (en fait et par répercussion, non immédiatement et par soi) des choses d'ordre temporel. Mais *en elle-même et essentiellement* c'est une mesure toute spirituelle, non seulement par son motif et sa raison formelle mais aussi par la matière qu'elle atteint de soi et immédiatement ; non seulement en effet elle ne vise qu'à protéger les fidèles contre certaines déviations de la doctrine et de l'esprit catholiques, mais encore elle ne considère dans l'Action Française que certains enseignements théoriques et pratiques atteignant les âmes : le Pape a fait abstraction du *parti* pour ne considérer que l'*école*, il a mis à l'index plusieurs livres de Maurras à cause des erreurs qu'ils contiennent, et interdit aux catholiques de recevoir les enseignements et les influences doctrinales et morales auxquelles il juge que la lecture du journal et l'adhésion à la ligue ne leur permettraient pas d'échapper. Non seulement donc la

condamnation de l'Action Française n'est pas un acte *politique;* ce n'est pas non plus un acte *religieux par son motif formel mais atteignant de soi une chose temporelle et politique,* comme serait un acte du pouvoir spirituel sur le temporel *ratione peccati.* C'est un acte *religieux par son motif formel et atteignant de soi une chose elle-même spirituelle,* je veux dire un certain enseignement théorique et pratique dangereux pour l'intégrité de la foi et de la morale. « L'Eglise, dans le présent débat, a entendu intervenir au nom de son magistère doctrinal, et réprouver certaines erreurs, un système d'idées qualifié par le Pape de modernisme politique, doctrinaire et pratique : ce qui ressortit à son *pouvoir direct sur le spirituel,* et motive les mesures disciplinaires prises à ce titre » (1). Qu'on envisage la condamnation de l'Action Française en elle-même, comme il se doit : rien n'est plus manifeste que son caractère essentiellement religieux. Tant que le blanc sera blanc, l'évidence contraindra la raison à le proclamer. On ne peut attribuer l'obscurcissement de tant d'esprits sur ce point qu'à une abdication

(1) *Primauté du Spirituel,* p. 76. — Ajoutons, comme nous l'écrivions à la *Chronique sociale de France* (novembre 1927) « que la condamnation de l'Action Française peut être ainsi un acte du pouvoir direct sur le spirituel, sans que l'Action Française soit elle-même un groupement religieux. Il suffit que dans ce groupement politique, considéré comme *école politique* (et il est bien en effet une *école* avant d'être un parti), certains périls et certaines erreurs menacent l'intégrité de la doctrine et de l'esprit catholiques. »

de l'intelligence critique devant les puissances de la passion, ou devant une argumentation sophistique inlassablement répétée.

7. Que peut-on contre la nature des choses ? Soulever un nuage de considérations accidentelles assez épais pour obscurcir l'essentiel sous la poussière des apparences, des accessoires et des à-côtés. Nous voyons depuis quelques mois cette poussière monter vers le ciel en grande abondance, non sans l'aide des étonnants prestiges de la dialectique maurrassienne, capables de transformer le fait le plus minime en univers astronomique, et d'émouvoir, sous les espèces d'un raisonnement rigide, la passion la plus vive. Trois raisons principales expliquent d'ailleurs la singulière extension du phénomène :

1° En vertu même de leurs habitudes de pensée, les disciples de Charles Maurras sont spontanément portés à tout envisager par rapport à l'ordre politique, et à donner au moindre événement de cet ordre une valeur disproportionnée qui leur cache le reste ; à cet égard les paralogismes qu'ils répandent actuellement à profusion n'ont tant d'éclat et de vivacité que parce qu'ils expriment la conviction la plus sincère.

2° La carence (et je ne parle pas seulement des laïques) de beaucoup de catholiques dits *de droite*, auxquels leurs convictions antilibérales

auraient dû rendre plus aisée l'obéissance au Saint-Siège, a laissé à leurs frères dits *de gauche* presque tout le soin et l'honneur d'expliquer la pensée pontificale.

3° Comme en toute affaire semblable, les adversaires politiques ont cherché à tirer avantage de la situation. Et de plus, auprès d'un certain nombre d'esprits, le discrédit causé par la condamnation et surtout par la résistance insensée de l'Action Française a rejailli plus ou moins sur toutes les thèses politiques en honneur dans cette école.

Qu'on renouvelle et fasse proliférer sans fin de telles considérations, selon la loi d'indéfinité propre à l'accidentel, qu'on les magnifie tant qu'on voudra, elles restent accessoires, étrangères à la substance de la question. Qu'on imagine entre les circonstances politiques et la condamnation de l'Action Française toutes les relations qu'il plaira à la fantaisie la plus romanesque, ces relations demeureront toujours des relations *accidentelles*, occasionnelles, étrangères aux motifs intrinsèques, aux raisons essentielles et à l'objet propre de l'intervention du Pape. Les politiciens de gauche ne sont pas plus Pie XI que les politiciens de droite n'étaient Pie X. L'erreur change de sens, et avec elle la fortune des partis qui s'agitent dans le temps, s'efforçant tantôt de faire obstacle aux décisions de l'autorité religieuse, tantôt de les provoquer : l'Eglise, elle, ne dévie pas, ayant les

yeux fixés sur les vérités qu'elle a mission de sauvegarder dans les âmes. Il est et restera toujours vrai que la condamnation de l'Action Française par Pie XI n'est ni en elle-même ni dans les intentions du Pape une condamnation politique.

Depuis des mois l'Action Française met toutes ses forces et toute son obstination, toute sa dialectique et toute sa puissance d'affirmation, à effacer cette vérité que rien n'effacera. Ainsi, dans l'esprit de ses partisans, a finalement glissé tout entière sur le plan de la politique nationale et de la politique internationale une question qui en elle-même, d'abord et avant tout, est d'ordre religieux, relève de l'autorité doctrinale et disciplinaire de l'Eglise, et du pouvoir direct du Pape sur le spirituel. C'est sur le présupposé d'une condamnation essentiellement politique que s'appuie toute la résistance. C'est dire qu'elle s'appuie sur un mirage, et sur le vieux sophisme que le Philosophe appelait *fallacia accidentis*.

Que des hommes qui se réclament de l'intelligence brouillent ainsi toute logique, entretiennent constamment leur pensée dans le *per accidens*, ne répondent que menées démocratiques et intrigues germanophiles à une question qui intéresse essentiellement la religion, les âmes, et la souveraineté spirituelle du Pape, c'est un scandale pour la raison.

8. Aussi bien la position où ils se réduisent

ainsi est-elle intenable. Quoi que l'on fasse, c'est le renversement de tout ordre, l'inférieur juge de lui-même et juge de son supérieur.

Si la condamnation de l'Action Française est une condamnation essentiellement politique, il faut nécessairement que les motifs religieux invoqués pour la fonder soient sans valeur. Inévitablement l'Action Française et les catholiques d'Action Française sont ainsi conduits à affirmer qu'au point de vue religieux lui-même ils sont indemnes de toute erreur ou tendance erronée, et à se faire en conséquence *juges de leur propre esprit.*

Assurément nul ne saurait reconnaître qu'il a cru ce qu'il n'a pas cru, dit ce qu'il n'a pas dit; contraindre une conscience à un tel aveu serait une iniquité. Mais ce n'est absolument pas de cela qu'il s'agit.

Les catholiques d'Action Française sont les disciples politiques d'un maître agnostique : situation paradoxale qu'ils n'ont pas voulue sans doute, dont cependant ils ne doivent pas méconnaître les particularités. En raison même de cette situation, l'Eglise ne saurait leur adresser d'avertissement sans dénoncer avant tout les erreurs de leur maître. Mais elle n'entend évidemment pas pour cela leur imputer celles de ces erreurs qui sont la négation même de leur foi, et qu'ils n'ont jamais professées. Elle n'entend pas non plus rendre chacun d'eux responsable des erreurs d'un enseignement qu'ils ne donnaient pas, mais rece-

vaient. Ce qu'elle vise ce sont les déviations qui peuvent se produire, et (les faits actuels le montrent trop bien) se sont trop souvent produites, sous l'influence des idées de Maurras et de l'engnement ordinaire de l'Action Française, en des esprits sincèrement fidèles au *credo*. Il ne suffit pas d'être un catholique *sincère* pour être à l'abri de telles déviations, la *sincérité* n'est pas un critérium doctrinal.

Ces déviations, dont on a montré, dans le second et le troisième chapitre de ce livre, les racines et les raisons prochaines, concernent avant tout la doctrine chrétienne de la cité et de l'ordre humain dans leur rapport avec les principes de la morale chrétienne et avec l'ordre surnaturel. Elles proviennent principalement, semble-t-il, de ce que les disciples catholiques de Maurras, pour se donner la liberté de le suivre en politique sans tomber dans ses erreurs religieuses et philosophiques, ont généralement, en fait, établi une coupure entre la *religion* qu'eux-mêmes professent et le *domaine politique* où ils tiennent Maurras pour maître, au lieu que la coupure devait se faire entre la *politique chrétienne* elle-même et les *idées politiques* de Maurras, regardées comme de simples fragments et préparations empiriques d'une doctrine qui ne peut se constituer que dans la lumière de la philosophie et de la théologie. Malgré eux, et en raison du dogmatisme maurrassien lui-même, l'empirisme de Maurras devenait alors dans leur

esprit une *doctrine de la cité*, une philosophie politique. De là les diverses déviations naturalistes qu'on a pu signaler.

Contre un péril de cette sorte les protestations de foi les plus nobles et les plus sincères ne suffisent pas. Chaque fois qu'une erreur nouvelle s'est insinuée dans un chrétien illusionné, celui-ci pouvait prendre le ciel à témoin qu'il récitait de tout son cœur toutes les formules doctrinales établies jusqu'à ce moment par l'Eglise; cela ne signifiait rien quant à l'erreur en question, précisément parce qu'elle était nouvelle. Les jansénistes, on l'a déjà remarqué, qui récitait avec plus de ferveur qu'eux le symbole de Nicée? Il ne suffit pas de protester de sa foi, il faut s'examiner, — dans un esprit d'intelligence, c'est-à-dire de docilité; ce à quoi ne prépare pas fort bien, il faut l'avouer, l'habitude de paraître devant les hommes tout cuirassé de sa propre justice et comme ayant toujours raison. Si l'on n'aperçoit pas en soi les déviations dénoncées par le juge suprême de la doctrine et des mœurs, c'est peut-être qu'elles n'y sont pas, mais c'est peut-être aussi, et il y a des chances pour cela, qu'on a la vue trop faible pour les apercevoir: par hypothèse, et du fait même de cette possibilité, on est soi-même hors d'état de décider qu'il n'en est pas ainsi. Proclamer qu'on est irréprochable, innocent, je ne dis pas des hérésies formelles qu'on sait bien avoir toujours réprouvées, je dis de ces erreurs

mêmes et de ces tendances erronées qui peuvent être cachées à l'infirmité de notre regard, et qui sont d'autant plus graves que nous savons moins les voir, c'est se faire juge de soi-même et de son propre esprit, c'est un renversement absolu de l'ordre.

Que lisons-nous cependant ? « De toute évidence, dit la préface du *Livre jaune* (1), l'Action Française était innocente. » Quelques semaines plus tard, Maurras avait l'imprudence de nier que même des *tendances* propres à motiver une condamnation religieuse se rencontrassent à l'Action Française : « Quelques mots que l'on accumule, il reste parfaitement faux qu'il y ait jamais eu à l'Action Française aucune des tendances religieuses ou morales, immorales ou irréligieuses... qu'il plaît de déduire, d'induire ou de supposer » (2). Pas plus qu'il n'y a « dans le *Non possumus* la moindre parcelle d'orgueil » (3), « *il n'y a entre l'enseignement de l'Eglise et eux* [les catholiques d'A. F.] *aucune dissidence d'aucune sorte, d'aucun mode* » (4). Ainsi donc non seulement on voit une école ennemie de la démo-

(1) L' « Action Française » et le Vatican, p. 8.
(2) A. F., 23 septembre 1927.
(3) A. F., 8 novembre 1927. (« Sous la terreur ») « C'est, en réalité, avec une humilité profonde que nos croyants et nos incroyants subissent la contrainte d'avoir à reconnaître que de très hautes autorités morales les obligent à les reprendre... »
(4) A. F. 9 novembre 1927 (« Sous la terreur »). C'est nous qui soulignons.

cratie faire sans cesse état du jugement privé de tels religieux ou de tels théologiens contre le jugement du Chef de l'Eglise, mais encore on la voit se porter garant, contre le Pape, de l'intégrité religieuse, doctrinale et morale, de ses membres catholiques.

Sous la pression d'une logique inéluctable, l'Action Française, qui s'efforce de transmuer en acte politique un acte essentiellement religieux du Souverain Pontife, est elle-même attirée du terrain politique au terrain religieux. Le journal devient un arsenal de controverse théologique et canonique (1), un moniteur d'informations cléricales (ou plutôt anticléricales), l'école condamnée se fait juge des conditions de sa propre soumission (2), et prononce que certaines décisions de l'autorité religieuse sont « spirituellement impraticables » (3). Cela même dont le Pape a par autorité divine la mission de juger, et le pouvoir de juger en dernier ressort, — leur propre rectitude en matière de doctrine et de morale, — les catholiques d'Action Française (ou celui qui parle en leur nom) le jugent mieux que le Pape. Ils sont irréprochables, aussi blancs que le blanc. Hélas,

(1) Dès le 15 décembre 1926 (Rome et la France) et le 11 janvier 1927.

(2) « Néanmoins nous avons voulu accorder à la discipline catholique *tout ce qu'elle pouvait demander.*» (Livre jaune, p. 8.) (C'est nous qui soulignons). « L'Action Française s'est soumise. On n'a pas agréé sa soumission.» (A. F., 4 novembre 1927).

(3) A. F., 6 novembre 1927 (« Sous la terreur »).

ils ne s'aperçoivent pas qu'on n'est pas catholique contre le Pape, et que c'est le comble du libéralisme de se déclarer catholique irréprochable, pur de toute ombre de dissidence avec l'enseignement de l'Eglise, quand le Pape lui-même, juge suprême de la doctrine et des mœurs, dit le contraire.

9. Mais quoi ! Dès l'instant qu'ils maintiennent contre lui que la condamnation prononcée par lui est une condamnation politique, ne sont-ils pas amenés, par une nécessité logique implacable, à se faire juges de leur juge lui-même, et des motifs qui l'ont déterminé ?

Si la condamnation est politique, c'est que ses motifs essentiels sont politiques. Dira-t-on qu'ils sont politiques chez le Cardinal Secrétaire d'Etat, non chez le Pape ? Mais c'est le Pape qui juge et prononce, ce n'est pas le Cardinal Secrétaire d'Etat. Et l'on sait assez que Pie XI n'est pas de caractère à se laisser conduire par les sentiments d'autrui, et a tenu à s'informer de tout par lui-même. Dira-t-on que les motifs essentiels de la condamnation sont politiques chez le Pape lui-même, en sera-t-on réduit à supposer que dans l'âme du Pape, qu'on a bien osé accuser de « germanophilie éclatante » (1), ce sont des motifs po-

(1) A. F., 11 octobre 1927 (Charles Maurras). Employé à l'occasion d'une glose sur le discours du Pape aux légion-

litiques qui ont déclenché *en réalité* la décision qu'il croit lui-même due à des motifs religieux ? Comme le glaive de l'Esprit de Dieu pénètre jusqu'à la jointure de l'âme et de l'esprit, l'esprit de l'Action Française va-t-il discriminer dans le cœur du Pape les motifs essentiels et accidentels, principaux et secondaires, les raisons politiques et les « mobiles religieux » des sentences portées par lui ? De toute manière on admet qu'on sait mieux que lui sur quel terrain il s'est en réalité placé dès l'abord, et par là même on nie en pratique ce qu'on reconnaît en théorie, à savoir que le Souverain Pontife est seul juge des limites de sa juridiction, et du terrain spirituel où il se meut. Le Pape ne sait pas ce qu'il fait quand il condamne l'Action Française (puisqu'il croit prononcer une condamnation religieuse et prononce en réalité une condamnation politique). L'Action Française sait mieux que le Pape ce que fait le Pape quand il condamne l'Action Française (puisqu'elle sait qu'il prononce une condamnation politique alors qu'il croit prononcer une condamnation religieuse). Dans l'instant où le Pape affirme devant toute l'Eglise qu'il frappe l'Action Française pour des raisons essentiellement religieuses et spirituelles, l'Action Française le dément en face, affirmant qu'elle est frappée en réalité pour des raisons qui (sans exclure les

naires américains, ce terme ne saurait concerner là que le Pape lui-même.

« mobiles religieux ») sont de soi et essentiellement des raisons politiques.

Elle n'attribue, il est vrai, sa condamnation qu'au Cardinal Secrétaire d'Etat, et s'applique, par « respect », à laisser hors de cause la personne du Pape (1) : respect vidé de toute substance, respect dérisoire, qui consiste en une savante et implacable prétérition de cela même qui est *capital* dans le débat, je veux dire du jugement et de la volonté du Chef suprême, et qui fait du Pape, — à l'instant qu'on verse un flot de malédictions sur la « politique gasparrienne » (comme ils disent), — un simple jouet de cette politique. Lorsqu'on sait que le Pape n'est pas un « souverain constitutionnel » mais la tête visible de l'Eglise du Christ, que c'est avant tout par lui, et par ses initiatives de chef suprême que Dieu assiste l'Eglise militante en son gouvernement

(1) L'Action Française qui a « multiplié tout ce qui était humainement possible » pour lui épargner « une erreur politique funeste » (A. F., *Rome et la France*, 15 décembre 1926), a plus de soin du Pape que le Pape lui-même. « Des malheureux, écrivait-elle récemment, se donnent un mal effroyable pour jeter la personne du Pape dans la querelle. » (« Sous la terreur »), 8 novembre 1927. Il ne dépend ni de l'Action Française, ni d'aucun malheureux d'engager ou de n'engager pas le Pape dans cette affaire, cela dépend de *ce qui est*. Le Pape s'est engagé lui-même, il a jugé, il s'est prononcé, c'est un fait qu'il n'y a qu'à constater. Mais ce fait a des conséquences... Dans ce même article on remarquera que l'Action Française proteste que son respect pour le Pape « n'a rien d'affecté ni d'emprunté, » et, cent lignes plus bas, qualifie de « mensonge, car c'en est un, » les condamnations de Pie X en 1914. C'est S. S. Pie XI qui a porté à la connaissance des fidèles l'existence de ces condamnations.

visible, qu'enfin les initiatives du Pape lui-même n'ont jamais été plus marquées et plus manifestes que dans le cas présent, on comprend la portée singulière de cette « respectueuse » prétérition.

Des hommes qui jadis avaient pris parti pour le bien commun de la cité temporelle contre une agitation déréglée conduite au nom de la justice et de la conscience, on voit ces mêmes hommes ne pas hésiter aujourd'hui, parce qu'ils se jugent injustement condamnés, à compromettre au nom d'une conscience mal éclairée l'obéissance à la suprême autorité spirituelle, et à porter une agitation anarchique au sein de l'Eglise de France.

L'abominable abus de pouvoir commis contre Jeanne d'Arc par des juges prévaricateurs, emplis d'un esprit schismatique et qui voulaient mensongèrement se faire passer pour l'Eglise, verra-t-on des catholiques l'attribuer aujourd'hui à l'Eglise elle-même quand elle les frappe, — donnant au Pape le rôle des juges de Rouen, et prenant pour eux celui de la sainte, — et oubliant que la comparaison pèche au moins d'un côté : car cette fois c'est bien l'Eglise du Christ qui est engagée, par des décrets universels et en la personne de son chef agissant comme tel, c'est donc elle qui se trouverait accusée d'un crime. Verra-t-on ces catholiques tourner contre l'Eglise leurs énergies patriotiques, en appeler, en ce qui concerne leur propre rectitude doctrinale et mo-

rale, ou la compétence du Souverain Pontife, aux « évidences » manifestement insuffisantes de leur sens privé ? L'atmosphère morale des grandes crises religieuses paraîtra-t-elle de nouveau chez nous, le ressort suprême de la conscience se trouvera-t-il faussé chez plusieurs, qui croiront servir Dieu en luttant contre son Vicaire ? (1) A l'origine de ces maux l'on trouverait, avec l'esprit rationaliste et naturaliste qui passait dans l'école de l'Action Française, une erreur initiale, le *faux présupposé* d'une condamnation politique dénoncé ici.

III. — *La casuistique de la résistance.*

10. Une fois ruiné ce faux présupposé d'une condamnation politique, tout le système de résistance à l'autorité pontificale, nous l'avons déjà remarqué, perd sa raison d'être. Il convient ce-

(1) Un théologien nous communique la note suivante, concernant « la doctrine de l'Eglise sur la *conscience erronée*, suite d'une négligence plus ou moins coupable dans la recherche de la vérité. Saint Thomas explique admirablement cette doctrine dans sa *Somme théologique*, I-II, q. XIX, a. 5 et 6, en montrant que si nous ne pouvons licitement agir *contre* le dictamen de cette conscience, nous ne pouvons pas non plus le *suivre*, mais nous *devons* le *réformer*, en cherchant sincèrement et en demandant la lumière, surtout pour ce qui est nécessaire au salut. Dès que l'erreur cesse d'être absolument involontaire ou invincible, dès qu'il y a de la négligence à s'éclairer, dès qu'il y a de l'orgueil et de l'entêtement dans notre manière

pendant d'examiner avec patience les divers arguments plus spéciaux qu'on a fait valoir pour excuser le refus d'obéir.

Par ses procédés de polémique, — soit qu'elle porte une question d'ordre essentiellement religieux sur le terrain de la politique et du patriotisme, soit qu'elle intervienne elle-même, et avec quelle âpreté, sur le terrain moral et religieux, — l'Action Française a beaucoup aggravé le drame de conscience qui pesait sur ses amis catholiques. Toutefois ceux-ci avaient trop le souci de « toujours raison garder » pour s'engager sans délibération sérieuse dans l'atroce impasse où nous les voyons enfermés maintenant. Ils ont demandé conseil. Au tragique de leur situation, à la grandeur de leur aveuglement, on peut mesurer la pernicieuse efficacité des raisons qui leur ont été fournies par des hommes dont le devoir d'état est d'éclairer les âmes. Cette casuistique de la résistance doit être examinée dans la froide lumière qui convient. On ne trouvera ici qu'une discussion strictement rationnelle, la seule flamme qu'il nous faille contenir est celle d'un cœur qui voudrait persuader.

II. Le pouvoir spirituel, dit-on, n'a pas de

de voir, la bonne foi commence à disparaître. Or celui qui, de par sa mission divine, a charge d'éclairer les consciences, est le Pasteur suprême. »

droits contre la vérité, et ne peut faire que ce qui est ne soit pas, que ce qui n'est pas soit.

R. Certes, et qui a jamais soutenu le contraire ? Mais quand ce qui est ou n'est pas, est la rectitude de l'esprit, de la doctrine et de l'action catholiques, le sens privé n'a pas compétence pour en juger, le pouvoir spirituel seul en est juge.

12. Le Pape, dit-on, est seul juge de sa compétence et des limites de celle-ci, cela n'empêche pas cependant que sa compétence elle-même dépend de certaines conditions objectives, réellement données ou non. Et s'il juge au rebours de ces conditions objectives, on peut dire que de fait il a dépassé alors les limites de sa compétence.

R. Les matières sur lesquelles s'exerce la compétence du Pape sont les plus hautes et les plus difficiles de toutes, et il est assuré de l'assistance ordinaire du Saint-Esprit dans le gouvernement de l'Eglise. En dehors de cas théoriques tout à fait chimériques aucun de nous ne pourra jamais, à moins d'une aveugle témérité, se déclarer certain que là où le Pape dit : « Il y a un danger pour les âmes », il n'y a pas de danger pour les âmes. Dans le cas présent *il est évident qu'il est impossible d'avoir l'évidence* qu'il n'y a pas de danger pour les âmes, dès l'origine du pacte d'Action Française l'éventualité d'un tel péril a été reconnue.

13. Il est permis d'éluder une loi *juste* quand l'observation en est trop onéreuse. *Lex non obligat cum tanto incommodo* (1).

R. Il s'agit ici, non pas d'une loi générale dont l'application doit être faite à tel ou tel cas particulier, mais d'une loi déjà précisée, d'une décision, d'une sentence disciplinaire. L'école de l'Action Française représente une personne morale à qui une condamnation précise est directement appliquée. Il serait absurde d'invoquer dans un cas pareil l'adage qui autorise, par accord tacite avec le législateur, à surseoir aux applications d'une loi générale quand elles deviennent trop onéreuses. Personne n'osera soutenir qu'une condamnation juste mais très onéreuse n'oblige pas. Une sentence juste a besoin « non pas d'interprétation, mais d'exécution : *in manifestis non est opus interpretatione, sed executione* » (2).

(1) Remarquons qu'on divise les lois positives en *divines* et humaines, ces dernières étant *ecclésiastiques* ou *civiles*. Ainsi les lois ecclésiastiques sont rangées au milieu. Or l'axiome : *Une loi positive, même juste, n'oblige pas lorsqu'elle est trop dommageable*, ne s'applique pas à toutes les lois positives *divines* : plutôt qu'enfreindre « la législation sainte établie par Dieu même », et manger de la chair de porc, Eléazar accepte le martyre (II Macch., 6.) Il ne s'applique pas à toutes les lois *civiles* : on peut demander à des avant-postes de sacrifier leur vie pour couvrir la retraite d'une division. Il ne s'applique donc pas à toutes les lois *ecclésiastiques*, notamment quand « la violation d'une loi ecclésiastique semblerait un mépris de la religion, de l'Eglise ou des pouvoirs ecclésiastiques. » (Billuart, *de Lege*, dissert. IV, a. 6.)

(2) Saint Thomas d'Aquin, *Sum. theol.*, II-II, 120, 1, ad 3.

14. Une loi douteuse n'oblige pas, *lex dubia non obligat.*

R. Il en est ainsi si *l'existence* même de la loi est douteuse. Ici il est impossible de douter de l'existence de la loi.

— Mais ne puis-je douter de sa *légitimité* ? J'entends dire que le Pape aurait dépassé ses droits ?

R. *Dans le doute, la présomption est en faveur du supérieur.* C'est l'enseignement commun des théologiens (1). Le Droit Canon juge de même en matière de sentences pénales (2). On ne pourrait récuser une loi où l'autorité souveraine est engagée qu'en présence d'une injustice absolument manifeste. Pour pouvoir résister à une prescription du Pape, il faudrait à tout le moins *l'évidence absolue* qu'elle est injuste.

15. Eh bien donc, nous disons en effet qu'une loi injuste n'oblige pas, *lex injusta non obligat* (3).

(1) Cf. Saint Alphonse, *Theol. mor.*, (lib. I, tract.II *de Legibus*, nº 98 et 99).

(2) Can. 2219, §2.

(3)Il y a eu dans le passé de hautes autorités pour estimer qu'il fallait se soumettre même à une condamnation injuste « Que celui qui est frappé injustement, disait saint Grégoire le Grand, ne s'élève pas contre son chef, de peur qu'étant frappé dans son innocence, il ne devienne coupable dans sa révolte. » (*Homil. in Evang. II*, 26 Nº 6). Saint Augustin a

R. La sentence est juste, et porte remède à des maux trop réels.

16. La sentence est injuste parce que le Pape a été trompé. Les motifs de condamnation tirés de l'intérêt des âmes sont inexistants.

R. Un Pape peut recevoir de fausses informations sur tel ou tel fait particulier, sur un événement comme la Saint-Barthélemy par exemple, ou sur les dispositions d'un tsar à l'égard de la Pologne. Mais quand le Pape juge sur pièces, et par l'étude approfondie à laquelle Pie XI témoigne s'être livré dans le cas présent, de la valeur d'un certain mouvement intellectuel par rapport à la doctrine et à la morale catholiques, il est absurde de dire qu'il *a été trompé*.

Quand à se prétendre certain, — et d'une certitude telle qu'elle autorise une désobéissance obstinée, — que les motifs de condamnation invoqués par lui au nom de l'intérêt des âmes sont inexistants, c'est, redisons-le, se faire Pape soi-même, et professer l'anarchie du sens privé.

Lien parlé de tels condamnés : « Si pour la paix de l'Eglise, ils souffrent avec patience les opprobres et les injustices, sans fomenter ni schismes ni hérésies, ils instruiront les hommes et leur apprendront quelle délicatesse et quelle tendresse de charité il faut apporter au service de Dieu. Le Père qui voit dans le secret couronne aussi dans le secret. » (*De Vera Relig.*, c 6.) A quoi l'on peut répondre que si cette abnégation est toujours recommandée, elle n'est pas commandée. Encore que d'après saint Thomas d'Aquin il convienne d'abandonner son droit plutôt que de provoquer un scandale qui mettrait en péril le bien commun (*Sum. theol.*, I-II,96, 4.)

17. La sentence est injuste, parce qu'elle tend à décapiter et donc détruire un parti politique poursuivant des fins honnêtes. Contre une telle sentence celui-ci a le droit de maintenir son existence.

R. Le Pape aurait pu demander aux catholiques de cesser d'adhérer au *parti politique* de l'Action Française à raison de quelque grave intérêt spirituel. Il eût alors exercé son pouvoir indirect sur le temporel, comme lors du *non expedit* qui pendant longtemps interdit aux catholiques italiens de prendre part aux élections de leur pays. Ce n'est pas ce qu'il a fait.

Nous l'avons vu plus haut, c'est au titre de son pouvoir *direct sur le spirituel* qu'il est intervenu. Il n'a pas frappé le *parti* d'Action Française(1), il a frappé l'*école* d'Action Française, il n'a considéré dans l'Action Française qu'un certain enseignement et certaines influences spirituelles atteignant les âmes. Il a condamné cet enseignement et ces influences, et interdit aux catholiques les contacts qui les leur faisaient subir. Il s'est strictement limité à cela.Que dans le concret l'*école* ait fait corps avec un *parti,* il n'avait pas à le considérer. Aussi bien avait-il pris soin de noter dès l'ori-

(1) Opposant le *parti* à l'*école*, nous considérons ici le parti dans son activité purement temporelle, abstraction faite de sa philosophie politique, doctrinale et morale.

gine qu'il réservait la « juste liberté » des catholiques en matière politique.

— Mais que devient cette « juste liberté » si le Pape, en visant l'école, atteint de fait et détruit le parti ? La « juste liberté » laissée aux catholiques adhérents à ce parti n'est-elle pas réduite alors à un « droit théorique, muet ou plutôt bâillonné ? » (1)

R. Ce n'est pas la faute du Pape si ce parti se trouvait être d'abord une école, et une école où les âmes étaient exposées à des déviations de la doctrine et de l'esprit catholique. Aussi bien une liberté restreinte n'est-elle pas une liberté bâillonnée. C'est une des pires erreurs modernes de penser qu'il n'y a de liberté qu'absolue. Si notre liberté politique souffre une atteinte par répercussion d'une mesure religieuse, elle n'est pas supprimée pour cela.

Pouvait-on se soustraire aux périls propres à l'école sans ruiner pour cela le parti, ce n'était pas au Pape, c'était aux dirigeants catholiques de l'Action Française d'en chercher le moyen, dans une pleine et loyale obéissance, et en conformité avec toutes les garanties que le Souverain Pontife pourrait demander. A l'origine il s'était contenté d'avertir, sans préciser tout de suite la nature de

(1) A. F., 8 novembre 1927 (« Sous la terreur »).

ces garanties. Peut-être un élan de confiance totale envers le Père commun eût-il permis alors une autre solution que la séparation pure et simple ? De fait il est apparu que le parti était l'école même, qu'on ne pouvait se détacher de l'une sans se détacher de l'autre, et que par suite, tant que celui-ci serait constitué comme il l'est, les catholiques seraient dans l'obligation de se séparer de lui. De là une situation extrêmement pénible pour les catholiques adhérents jusque là à ce parti, mais dont le Pape n'est pas plus responsable que le médecin n'est responsable du mal.

Si réel que soit le malaise, il reste qu'on peut être monarchiste et promouvoir une politique nationaliste sans faire nécessairement partie de l'Action Française.

18. La décision est injuste parce que lui obéir équivaudrait pratiquement à tuer la France. Le Pape a commandé un acte qui, en lui-même, est un péché contre la patrie. Il n'est donc pas seulement permis, c'est un devoir de désobéir.

R. Cette accusation sanglante s'écroule aussitôt qu'on a compris que la condamnation de l'Action Française est une condamnation religieuse, non politique. L'hypothèse d'une opposition entre le devoir patriotique et le devoir religieux ne peut tenir en effet que s'il s'agit en réalité (comme on l'admet implicitement) d'un *faux* devoir religieux,

— je veux dire de céder à une injonction politique présentée, par abus de pouvoir, comme une condamnation religieuse, et qui serait dirigée contre les intérêts du pays. Dès l'instant qu'on s'aperçoit qu'il s'agit d'un vrai devoir religieux, — obéir à une prescription du pouvoir spirituel portée pour le bien des âmes, — une telle opposition apparaît aussitôt comme absurde et impie. Une prescription donnée pour le bien des âmes ne peut pas porter préjudice à la patrie. S'il peut arriver que par une répercussion sur les choses temporelles, elle porte préjudice à certains intérêts immédiats et apparents de la nation, jamais elle ne portera préjudice à ses intérêts réels et durables. Elle les assure au contraire. Car la rectitude des intelligences et des cœurs, et la justice qui s'ensuit dans la cité, est elle-même un élément primordial du bien de la patrie.

Aussi bien est-il impossible, — même là où l'infaillibilité doctrinale n'est pas en jeu, — qu'un décret universel de l'Eglise (comme le décret de l'Index condamnant l'Action Française) et qu'un acte du Pape parlant à l'Eglise entière et imposant un ordre aux fidèles au nom de l'autorité apostolique, bref engageant l'Eglise et sa mission, induise jamais les âmes à un acte intrinsèquement mauvais. En déclarant qu'obéir au Pape quand il frappe l'Action Française serait pour les catholiques un « péché grave », pour les non-catholiques un « crime contre l'honneur », et que « ni

aux uns ni aux autres, personne n'a le droit d'imposer de semblables chutes morales » (1), le *Livre jaune* montre clairement à quelles chutes spirituelles s'exposent les catholiques qui jugent du Pape et de l'Eglise d'après les leçons de l'école condamnée.

IV. — *L'intérêt de la France.*

19. On sait bien que d'une façon générale, « c'est pauvrement penser de la France, de ses ressources naturelles et de ses destinées providentielles, que d'estimer qu'un parti, si utile qu'on le juge, est *sa dernière chance de salut,* ou son *unique moyen de salut,* bref est nécessaire à sa vie d'une nécessité de moyen » (2). Mais l'obéissance elle-même reste amère et difficile tant que la question n'a pas été plus complètement explicitée. Il importe de répondre, non seulement en principe et comme *a priori,* mais par un examen approprié, à cet argument qui a troublé tant d'âmes, et d'après lequel le Pape, en condamnant le « modernisme politique » de l'Action Française, a atteint de fait un mouvement politique nécessaire au bien temporel de la France. Il est

(1) Préface de *L' « Action Française » et le Vatican*, p. 9.
(2) *Primauté du Spirituel*, p. 93

possible de procéder à un tel examen sans entrer dans l'infini du détail et du contingent.

Une chose tout d'abord est certaine. Le bien de la cité est un bien humain, le bien d'un être non seulement matériel mais aussi et avant tout intelligent et moral. Un parti qui ne s'applique pas seulement aux compétitions électorales, mais qui travaille à la réfection de la patrie, ne peut pas réussir vraiment, assurer d'une façon durable le bien de la nation, s'il porte en soi, avec tout ce qu'on voudra de forces bonnes, des déficiences et des erreurs à l'égard du point le plus haut et le plus sensible du bien de la cité, je veux dire à l'égard des relations de la cité avec l'ordre moral et l'ordre surnaturel : l'histoire de tant de restaurations éphémères le vérifie trop bien. Le plus grand service que l'Eglise puisse alors rendre à un pays, c'est de dénoncer à temps ces erreurs et ces déficiences dans le parti ou dans l'école qui entreprend ainsi de le restaurer. Si ce parti est capable du redressement qu'elle lui impose, alors seulement le voilà prêt pour l'œuvre à accomplir. S'il en est incapable, alors c'est le signe qu'il ne pouvait pas conduire à bien cette œuvre, et que toute son utilité n'aura été que de la préparer.

— En attendant l'obéissance n'est-elle pas contraire aux intérêts immédiats du pays; l'Action Française, — telle qu'elle est organisée actuellement, c'est-à-dire comme une école et un parti où

des troupes en grande majorité catholiques militent sous la direction d'un chef incroyant, — n'est-elle pas nécessaire à la France au point de vue de la sécurité extérieure de la nation ?

— Ce serait dire que s'ils ne sont pas encadrés dans cette organisation (supposée irréformable), les patriotes catholiques sont nécessairement réduits à l'impuisssance dans la vie politique de la nation, ce qui est absurde. Les catholiques ont-ils besoin d'apprendre d'un parti politique l'amour de leur patrie, qui leur est commandé par un commandement de Dieu ? Les patriotes catholiques qui militaient dans les cadres de l'Action Française doivent-ils cesser, sitôt qu'ils quittent ces cadres, d'exercer la vigilance nationale exigée par l'état présent du monde ?

— Mais l'Action Française n'est-elle pas la seule force organisée capable de mettre un terme aux menaces communistes ?

— Quoi qu'il en soit de la force de l'Action Française, c'est une illusion de penser que la lutte contre le communisme est une simple question de force. Le communisme est essentiellement l'organisation et comme la religion de l'athéisme. La civilisation qu'il tend à défaire, seul le catholicisme peut la maintenir et la refaire, parce qu'il soumet au vrai Dieu, et à l'Evangile de Jésus-Christ, la civilisation elle-même et parce qu'il oppose aux réactions destructives par lesquelles le monde moderne se ruine, tout le positif de la jus-

tice et de la charité, et l'idée intégrale de la cité chrétienne. Contre les puissances de destruction il est impossible de lutter efficacement sans le catholicisme, — l'évolution du fascisme italien est bien symptomatique à cet égard, — et c'est la plénitude de la vérité catholique qui seule peut venir à bout de l'illusion révolutionnaire. Entrer en lutte ouverte avec le Pape et s'aliéner l'Eglise, c'est la pire folie que puissent commettre des hommes qui veulent défendre la cité contre la dissolution. Qu'ils gardent pour un temps une puissance matérielle, dans la guerre des journaux ou dans la guerre des rues, ce ne sera plus qu'une force elle-même désordonnée opposée au désordre, elle n'aura d'efficace que pour exaspérer le mal, non pour le guérir.

Qu'il s'agisse des périls intérieurs ou des périls extérieurs, plus on fait grands ces périls (et ce n'est pas nous qui les minimiserons), plus on rend sensible la faute cruelle de ceux qui préfèrent aux sacrifices imposés par l'obéissance la division des forces vives de la patrie. Leur conduite actuelle dément tous les principes qu'ils avaient autrefois proclamés, anéantit tout ce qu'ils ont pu faire pour la cause de l'ordre. On voit la France et l'Europe menacées de toutes parts, et l'on consent à courir le risque d'un soulèvement funeste des passions nationales contre cette autorité, mère et protectrice de tout ordre, qu'on avait saluée comme le « temple des définitions du de-

voir ». L'Eglise ne reculera pas, c'est une illusion mortelle de s'imaginer qu'elle absoudra plus tard ce qu'elle condamne aujourd'hui. On est donc engagé, et on s'engage chaque jour davantage, dans un conflit sans issue.

20. Aux yeux de beaucoup de ceux qui lui étaient le plus attachés, l'utilité de l'Action Française consistait moins dans son efficience proprement politique que dans l'œuvre intellectuelle à laquelle elle s'employait, en combattant l'idéologie révolutionnaire et en rendant leur autorité aux disciplines de la raison. C'est à ce titre, avant tout, que beaucoup parmi les jeunes lui vouaient leur reconnaissance. Or c'est précisément dans ce domaine intellectuel que le Pape dénonce des erreurs et des déviations capables de faire tout péricliter. Il n'est qu'un refuge : la lumière, l'entière vérité.

Un sérieux malentendu s'est révélé ici. Raison, Nature, signifiaient pour les uns quelque chose d'achevé et de fermé, pour les autres quelque chose d'ouvert, d'achevable. Ce qu'on appelait Réel, les uns l'entendaient avant tout des réalités empiriquement constatables, les autres de toute la réalité, qui est sensible sans doute, mais aussi et avant tout intérieure et spirituelle. Ce qu'on appelait Bien public, les uns l'entendaient de l'intérêt national pris dans ses conditions empiriques, les autres du bien commun qui est d'abord

un bien honnête et moral. Pour les uns la nature doit d'abord se parfaire toute seule, à quoi s'ajoute si l'on est chrétien, ne s'ajoute pas si on ne l'est pas, la superstructure d'un ordre surnaturel; il faut faire la France d'abord, et ensuite la faire chrétienne. Pour les autres la nature ne se parfait véritablement, du moins dans le domaine des choses morales, qu'en ordre à la grâce, et déjà, en fait, sous son empire; c'est en se faisant chrétienne que la France s'est faite, et se refera.

Un tel malentendu touche au point vif du christianisme, à ces relations de la nature et de la grâce dont saint Thomas a eu pour office propre de mettre au point la doctrine, et qui se faussent entièrement si l'on conçoit comme une juxtaposition matérielle ce qui est une information vitale. La grâce achève la nature et ne la détruit pas, mais elle n'est pas là pour achever et pour cautionner la nature, la nature elle-même est pour la grâce et subordonnée à la grâce; la croix du Christ n'est pas un ornement choisi pour couronner l'ordre du monde, la Rédemption est le centre des intentions créatrices, tout l'ordre du monde lui est soumis. Ce qui importe le plus dans le monde, c'est l'Eglise; et ce qui importe le plus dans l'Eglise, ce n'est pas l'organisation, c'est la grâce: « Ce qui est premier dans la loi du Nouveau Testament, et en quoi consiste toute sa vertu, c'est la grâce de l'Esprit-Saint, qui est

donnée par la foi au Christ » (1). Telle est la vérité première qui domine tout le présent débat.

Par rapport à l'Histoire on avait affaire à un malentendu semblable. Ce qu'on appelait tradition française, les uns l'entendaient de tout ce qui, à en juger empiriquement, a contribué selon les apparences sensibles à la grandeur de la nation, les autres l'entendaient de tout ce qui, à en juger par un discernement fondé sur des principes vrais, a contribué selon la réalité au bien authentique de la patrie. Dans l'histoire de France les uns considéraient avant tout les causes politiques et extérieures, les autres rendaient leur place, qui est première, aux causes religieuses et spirituelles. La crise actuelle, nous l'avons remarqué ailleurs, met les catholiques français en demeure de *choisir* parmi les éléments entremêlés de leurs traditions nationales. Il leur faut choisir entre la tradition de Jeanne d'Arc et celle de Philippe le Bel. Les pires douleurs de notre histoire viennent de ce que la France a souvent regimbé contre l'aiguillon. Le Roi du Ciel aime tellement la France qu'il ne veut pas pour elle d'une restauration nationale qui ne soit accomplie sous le signe de son nom, et de son cœur. Voilà ce qu'il lui fait savoir par son Vicaire. Le « christ hébreu », le Verbe fait chair lui rappelle qu'il est son roi, et la rappelle en même temps à ce qui a fait sa force, et aux exigences radicales de sa vocation.

(1) Saint Thomas d'Aquin, *Sum. theol.*, I-II, 106, 1.

21. Ce n'est pas d'abord et avant tout à cause de son nationalisme que l'Action Française a été condamnée, c'est d'abord et avant tout à cause de son naturalisme, et de la marque imprimée à son nationalisme par cette erreur.

Présenter cette condamnation comme mettant en péril le sentiment patriotique est une indigne puérilité. L'universalisme supranational de l'Eglise n'est pas tourné contre la patrie, il la protège et la fortifie. Et s'il impose une règle et une mesure aux tendances nationalistes, s'il s'oppose aux excès d'un nationalisme sans frein qui ferait de la nation la fin suprême, et, comme le voulaient Fichte et Hegel, une sorte de dieu terrestre, il est de même opposé absolument aux rêves de destruction des patries : car la diversité des patries est la marque même que les royaumes de la terre ne sont pas le royaume de Dieu. La note d'universalité (catholicité) est liée à la note de sainteté et aux autres notes de l'Eglise du Christ. Tant que la nature ne sera pas la grâce, tant que l'humanité ne sera pas l'Eglise, tant qu'il y aura un ordre temporel distinct de l'ordre spirituel et surnaturel, il y aura ici-bas multiplicité de patries et de cités.

Il y a une erreur *humanitaire,* dont on peut suivre les progrès avec Leibniz, Lessing, Herder, et le développement de la philosophie maçonnique. Elle consiste à confondre l'humanité avec l'Eglise, à lui transmettre les privilèges de

l'Eglise, à en faire le royaume de Dieu, et le corps de Dieu. Alors on dira que nous devons *aimer l'humanité,* AINSI ÉRIGÉE EN CITÉ SUPRÊME, *plus que notre patrie.* Ce qui n'est pas vrai, car nous devons avoir au cœur l'amour de l'humanité, *caritas humani generis,* mais nous devons, — sans jamais méconnaître pour cela les devoirs de justice et de charité qui lient les nations les unes aux autres, — aimer notre peuple et notre patrie plus que les autres peuples et les autres patries, dont l'ensemble fait sans doute une communauté plus vaste mais non pas plus maternelle.

Et il y a une erreur *nationalitaire,* qui consiste à *aimer la nation plus que l'Eglise,* ce qui est aussi un renversement de l'ordre, et pire encore que le premier. Car notre amour pour l'Eglise est notre amour même pour Jésus-Christ. Nous devons aimer l'Eglise, c'est-à-dire le Corps mystique du Christ, plus que notre patrie. Contre notre patrie ? Non certes, — jamais le bien de l'Eglise n'est contraire au bien réel de la patrie, — mais plus que notre patrie, si fort que nous aimions celle-ci.

Cet amour surnaturel de l'Eglise affermit le chrétien dans l'amour de sa patrie, et l'aide aussi à le régler selon la juste mesure que Dieu impose. Il aime sa patrie plus que les autres sans cesser pour cela d'aimer les autres et de leur vouloir du bien; à ses yeux il est aussi absurde de vouloir sa patrie *ueber alles,* sous prétexte qu'on doit l'aimer davantage, que de sacrifier ses concitoyens

à sa famille, sous prétexte qu'on doit aimer davantage ses proches. L'idée d'une chrétienté, d'une communauté des nations réglée par quelque statut positif descend ainsi naturellement du ciel de l'Eglise universelle sur la terre divisée de l'humanité; et elle n'est authentiquement réalisable que par l'Eglise.

Toute notre conduite dépend de l'ordre de notre amour. Faux amour ou manque d'amour, ces deux périls pressent notre époque. Dans l'erreur *humanitaire* tombent beaucoup de nos contemporains, nourris des mythes du XVIII[e] siècle. Dans l'erreur que nous avons appelée ici *nationalitaire* on est bien forcé, à leur attitude pratique en face de l'Eglise, dont ils prennent les censures pour des attentats contre la patrie, de juger que beaucoup d'autres contemporains étaient aussi tombés. La fidélité au catholicisme et l'ordre vrai de la charité placent l'âme comme en un sommet entre ces deux erreurs contraires, et peuvent seuls protéger la nation contre les catastrophes sanglantes amenées par l'une et par l'autre avec une égale nécessité.

V. — *Le Souverain Pontife et l'action catholique.*

22. Une gravité religieuse, une profonde confiance en Dieu, une piété, une bonté ferme et sereine, l'inflexible sentiment du devoir et des res-

ponsabilités incombant au Pasteur suprême, voilà ce qui frappe dès l'abord en la personne de S. S. Pie XI. Il pourrait dire comme saint Ignace d'Antioche : *Mes archives, c'est Jésus-Christ.* Dans sa haute solitude il se tient près du Christ, qui suffit à tout, et c'est d'auprès de la blanche hostie, — et connaissant aussi l'œuvre des hommes, — qu'il fait descendre sur nous les enseignements, les avertissements et les ordres que certains ne comprennent pas, lui disant, comme au Seigneur : *durus est hic sermo.* Il est le Pape de la Foi qui ne tremble pas.

Dans un monde charnel il élève la lumière de l'Evangile, et beaucoup ne peuvent comprendre les directions de l'Eglise parce qu'ils n'ont pas le sens de l'Evangile (1) : quand la main de Dieu paraît passer trop haut, c'est que nous sommes trop bas. Au vaisseau menacé de notre civilisation le Pape donne un coup de barre énergique du côté du surnaturel, de la foi vive, de Jésus-Christ. Partout il faut que les valeurs religieuses et spirituelles aient la primauté. Primauté de l'évangélisation des âmes et de l'extension du royaume de Dieu sur les civilisations temporelles, primauté de l'action catholique sur l'action politique.

Est-ce à dire qu'on doive *faire bon marché* des valeurs temporelles, de la civilisation, de l'action politique ? Ce serait absurde. Mais on doit les

(1) Faut-il rappeler le mot de saint Augustin sur l'homme privé de l'intelligence des choses de Dieu? *Bellua videns*, dit-il.

subordonner à quelque chose de meilleur, et de divin. L'action catholique comme telle doit être indépendante à l'égard de tout parti politique et se tenir dans un domaine supérieur à toute activité politique, le Souverain Pontife l'a bien souvent répété. Il n'oublie pas cependant que l'action politique est nécessaire elle aussi. Et même, du seul fait qu'elle sera alors vivifiée par l'esprit catholique, éclairée et réglée par la doctrine catholique, loin de perdre en importance elle prendra au contraire, pour être contenue dans les normes que la nature des choses a fixées, toute la force et l'efficacité qui lui conviennent.

23. Ne nous dissimulons pas le trouble d'une partie de la jeunesse française. A plusieurs les idées de l'Action Française fournissaient une sorte de table des valeurs, une espèce de philosophie culturelle où ils pouvaient trouver aux choses du ciel et de la terre une place bien marquée, et qui offrait ainsi à leur pensée et à leur action une sorte de stabilité dont ils appréciaient le bienfait. L'Eglise vient leur dire aujourd'hui qu'il y a au ciel et sur la terre plus de choses que n'en contenait cette philosophie; elle déclare que dans cette table des valeurs il y a, mêlées à bien des vues justes, des erreurs et des déviations très périlleuses, elle brise son apparente unité.

Une seule sagesse est capable, parce qu'elle descend du Père, et parce qu'elle vient s'appuyer,

comme l'apôtre Jean, sur le cœur du Fils, d'embrasser ce qu'il y a au ciel et sur la terre. C'est cette sagesse, dans sa triple vertu de sagesse philosophique, de sagesse théologique et de sagesse infuse, qu'ils doivent maintenant retrouver. Il s'agit pour eux de refaire, — et tout d'abord dans leur esprit, — l'intégrité de l'univers chrétien. Le moyen âge n'a été qu'une réalisation particulière, et pleine encore de déficiences, des principes de est univers. Il peut servir de point de repère, fournir de précieux types d'analogie. Il est passé. C'est, en s'inspirant des mêmes principes, un monde neuf qu'il faut édifier, et reconquérir sur la barbarie.

Le Pape ne demande pas à la jeunesse d'abandonner le monde, il lui demande de coopérer avec Dieu au salut du monde. L'action catholique est quelque chose de souverainement haut, son vrai nom est apostolat. Tous y sont appelés, chacun selon sa voie et sa mesure, comme tous sont appelés à la perfection de la charité. Ce que notre époque apporte de vraiment neuf, c'est cet appel à l'apostolat que le Saint-Esprit, par la voix du Pape, adresse aux laïques du monde entier.

Il est clair qu'ils ne peuvent entreprendre une telle action que d'une façon *ministérielle*, je veux dire comme dirigés et *envoyés* par l'épiscopat et par le Souverain Pontife. Car rien de bon ne se fait dans l'Eglise sans *mission* authentique. Rien de bon ne se fait non plus sans l'*esprit* de la mis-

sion. S'ils puisent dans la prière le véritable esprit d'apostolat, les jeunes gens qui auront répondu à l'appel de Pie XI travailleront — plus efficacement qu'en s'adonnant avant tout à l'action politique — non seulement à l'évangélisation des âmes, mais aussi et du même coup pour la civilisation et la patrie.

Jacques MARITAIN,

Professeur à l'Institut Catholique de Paris.

TABLE DES MATIERES

Pages

AVANT-PROPOS 7

CHAPITRE PREMIER

LA REGLE DE FIDELITE 17

Un « grave débat religieux », 17. — Les conditions originelles de l'accord entre catholiques et incroyants à l'A. F., 20. — Les dangers de l'accord nettement reconnus, 26.

Souci d'un langage orthodoxe, 33. — Maurras évite de choquer « inutilement » les catholiques, 36. — Mais son langage se réfère toujours à un ordre de pensée essentiellement athée, 38. — Risques de quiproquos dûs à ce système de double écriture, 42.

Le devoir d'obéir à l'autorité religieuse constamment affirmé, 43. — La conséquence inéluctable, 51.

CHAPITRE II

LES ERREURS DE M. CHARLES MAURRAS 57

I. *Une pensée agnostique* 62

Erreur rationaliste, 62.

Athéisme de fait, 64.

Athéisme méthodique, 67.

II. *Une pensée détournée du Christ* 76

M. Maurras et la Bible, 77.

Le « christ hébreu », 82.

Conception antichrétienne de l'homme, 88.

Pages

III. *Romanisme païen* 100
L'Eglise de l'ordre, 102.
Christianisme et Catholicisme, 107.

IV. *Naturalisme politique* 118
Laïcisme pratique, 120.
L'empirisme organisateur, 129.
Empirisme et politique, 136.
La politique et l'ordre surnaturel, 147.

Conclusion 152

CHAPITRE III

LES ERREURS DOCTRINALES ET MORALES DU MOUVEMENT D'A. F. 159

I. *Erreurs dans la doctrine* 160
Rappel des principes chrétiens sur la nature du bien public, 163.
Erreurs de l'A. F. sur la nature du bien public, 167 (nationalisme immodéré, 171; naturalisme, 177).
Erreurs sur les moyens de procurer le bien public, 182 (physique sociale et art politique prédominant sur les moyens moraux, 184; insuffisance de la règle pratique de l'intérêt national, 191; « par tous les moyens », 193; négligence des considérations de morale et de justice, 195; intérêt national et morale internationale, 197).
Erreurs sur la place de Dieu et de l'Eglise dans la cité, 200 (omission du premier principe nécessaire de l'ordre social : l'autorité de Dieu sur la société, 200; le plan d'alliance entre le positivisme et le catholicisme, 204; subordination de la religion aux intérêts de la politique

Pages

humaine, 208; dommages résultant de l'union des catholiques et des non catholiques dans une école politique commune, 209; considération humaine de l'Eglise, 213; exemple d'un enseignement détruisant le sens politique chrétien : l'*Histoire de France* de M. Bainville, 214; l'Eglise rendue solidaire d'une forme de civilisation, 220; une direction laïque et toute politique dans la défense de la religion, 222; « politique d'abord », 224; l'action de l'Eglise liée au régime temporel de la cité, 226).

II. *Erreurs dans la conduite morale*..... 231

Conséquences générales des erreurs de doctrine, 231.

Diminution de l'activité apostolique, 232.

Formation intellectuelle et littéraire soustraite aux régulations chrétienne , 235.

Manquements aux vertus chrétiennes, 237.

Conclusion 241

CHAPITRE IV

L'A. F. DEVANT LE SOUVERAIN PONTIFE 249

I. *Les premiers avertissements* 251

L'intervention pontificale, 251. — L'adresse du Président de la Ligue d'A. F., 252. — L'adresse des étudiants d'A. F., 255. — L'allocution du Pape aux Tertiaires franciscains, 255. — Réponse à l'adresse des étudiants, 258. — L'A. F. détermine elle-même les conditions de sa soumission, 260. — Pourquoi ces déficiences dans l'esprit d'obéissance, 263.

Pages

II. *La condamnation* 265
Propositions inacceptables, 265. — La question mal posée, 267. — « Rome et la France », 270. — L'allocution consistoriale, 283. — « *Non possumus* », 285. — Le Décret du Saint-Office, 292.

III *La résistance* 299
Les premiers épisodes de la résistance, 299. — Réponse de la Sacrée Pénitencerie, 303. — Les vrais motifs de l'obéissance, 304. — La « Fidélité française », 309. — Un nouvel anticléricalisme, 310. — « Sous la terreur », 313. — Le Livre jaune, 315.

IV. *Conclusion* 317
La signification des faits, 317. — La forme extrême de l'erreur, 319.

Appendice 323

Chapitre V

LE SENS DE LA CONDAMNATION

I. *La condamnation de l'Action Française a un sens essentiellement religieux, non politique* 329
Les griefs de l'Eglise, griefs essentiellement religieux, 329. — L'obéissance, seule attitude logique, 332. — Des catholiques ne sauraient être, purement et simplement, les disciples politiques d'un maître incroyant, 336.

II. *Le faux présupposé de l'Action Française* 339
L'A. F. affirme le caractère esesntiellement politique de la condamnation, 339. — Ce présupposé est au principe de toute la résistance,

Pages

343. — Ce présupposé est entièrement faux, 345. — L'A. F. déplace complètement la question, 350. — Elle est réduite à une position intenable, 352.

III. *La casuistique de la résistance* 362
Le pouvoir spirituel et sa compétence, 363. — Loi trop onéreuse, 365. — Loi douteuse, 366. — Loi injuste, 366. — Péché contre la patrie, 370.

IV. *L'intérêt de la France* 372
L'Eglise rappelle les vraies conditions du bien de la patrie, que l'A. F. compromet par sa révolte, 372. — Le redressement des esprits ne peut être obtenu que dans la vérité totale, 376. — Erreur humanitaire et erreur nationalitaire, 379.

V. *Le Souverain Pontife et l'action catholique* 381
La paix du Christ par le règne du Christ, 381. — L'action catholique et l'apostolat, 383.

Imp. de la Seine, 24, rue J.-J.-Rousseau, Montreuil-s.-Bois.

CHRISTO REGI

ATQUE

MARIAE GALLIAE DOMINAE

LAUS ET HONOR

284.972
D55
Donceour, etc
AUTHOR
Pourquoi Rome a Parle
TITLE

L'Ég

R. P

Mgr